



La

REVUE

COLLECTOR

sur les tiers-lieux

la 
coopérative

tiers-lieux

ÉDITO

10 ANS, 10 NUMÉROS !

Mélissa GENTILE, Responsable Labo de la Coopérative Tiers-Lieux

La Coopérative Tiers-Lieux prend et donne la parole sur le mouvement des tiers-lieux, et les tiers-lieux en mouvement, depuis 2011 à celles et ceux qui font, à toutes ces concierges, ces facilitateurs et facilitatrices, ces visionnaires qui ont bel et bien les mains dans le cambouis et pas les deux pieds dans le même sabot !

Suite à la sortie du 10^{ème} numéro de la *Revue sur les tiers-lieux*, outil d'exploration et d'information sur les tiers-lieux, et à l'occasion de nos 10 ans, nous avons souhaité réaliser un numéro collector compilant la plupart des dossiers « Feed back », « En chantier » et « Radio moquette » de nos précédents numéros, augmentés d'articles publiés par ailleurs et de bibliographies. Ce numéro revient sur les enjeux relatifs aux communs et au foncier ; il interroge la solidarité dans et par les tiers-lieux, décrypte les tiers-lieux dits « nourriciers » ; et relate l'ouvrage, individuel ou collectif, des un-e-s et les apprentissages des autres.

POURQUOI PRENDRE LA PAROLE ?

Mus par une volonté d'affirmation, nous, Coopérative Tiers-Lieux et contributeur-rices de la *Revue sur les tiers-lieux*, prenons la parole pour (nous) présenter, (nous) raconter individuellement et collectivement, mettre des mots sur nos œuvres communes pour (nous) penser, partager, transmettre, peut-être inspirer, et parfois interpellier.

Volontairement peu guidés, les écrits sont pluriels. Seuls le thème de la Revue, un format et un sujet sont suggérés par la Coopérative Tiers-Lieux aux contributeur-rices. Les vocabulaires et les grammaires sont propres à chacun-e et révèlent la diversité des individus et des collectifs, des initiatives et des situations. Nous documentons un mouvement, une dynamique.

D'après le Laboratoire d'Innovation Sociale par la Recherche-Action, « les tiers-espaces comme "hors-lieux" provoquent des effets de décalage et de bordures, ils offrent la possibilité de nourrir une analyse critique sur la notion de "tiers" comme celle de "lieu", de faciliter un croisement et une diffusion des savoirs à partir des pratiques et d'imaginer d'autres scénarios de développement que nous pourrions mettre en discussion autour de la dimension "populaire" (centralité populaire, économie populaire, *cluster* populaire, éducation populaire). »¹ Adhérent au Manifeste du LISRA, la Coopérative Tiers-Lieux s'essaye, tend la plume à ses pairs pour qu'ils s'essayent également à l'écriture réflexive, « une écriture "transfrontalière" par son aptitude à réunir plusieurs modes d'analyse : analyse critique des rapports sociaux, analyse clinique des modes d'implication personnelle en situation, analyse stratégique des logiques de changement. »²

POURQUOI VIA CE FORMAT ?

Parce que l'écriture traverse les époques, nous tenons à cette voix d'expression pour faire trace. Désormais, nos *Revue sur les tiers-lieux* sont également déposées à « la BnF qui a pour mission de collecter, cataloguer, conserver, enrichir et communiquer le patrimoine documentaire nationale ». Les *Revue sur les tiers-lieux* font partie d'un capital informationnel commun des tiers-lieux parmi d'autres dont, nous ne saurions être exhaustif mais nous nous devons de citer Movilab, la documentation libre des tiers-lieux.

QUE CET ÉCRIT, SOUS VOS YEUX, FASSE L'OBJET DE DISCUSSIONS VIVANTES.

Parce que le livre reste un objet d'art et de mémoire, nous tenons également à créer des éditions papiers.

QUE CET OBJET, ENTRE VOS MAINS, CIRCULE !

¹ recherche-action.fr, Tiers espace, Disponible sur : <https://recherche-action.fr/labo-social/docs/mots-clefs/tiers-espace/> (Consulté le 19/07/2023)

² recherche-action.fr, Écriture réflexive, Disponible sur : <http://recherche-action.fr/labo-social/docs/presentation-du-lisra/ecriture-reflexive/> (Consulté le 19/07/2023)

Mentions
CC BY ND
ISBN 978-2-9585453-1-4

Coopérative Tiers-Lieux
SCIC SARL à capital variable
3 rue des Hortensias - 33500 LIBOURNE

contact@tierslieux.net
coop.tierslieux.net

Diffusion : Coopérative Tiers-Lieux
Impression : Korus Imprimerie - Septembre 2023
Création graphique et illustrations : Sophie Baux



P.6 Intro

- P.6 Du tiers-lieu à une dynamique tiers-lieu
- P.8 Appel pour un imaginaire commun
- P.10 Les mains dans le cambouis
- P.11 + **Pour approfondir**



P.12 Communs

- P.14 De quoi les « communs » sont-ils le nom ?
- P.16 Repères historiques sur les communs
- P.18 Pourquoi mettre en oeuvre des projets coopératifs, pourquoi choisir des outils libres et ouverts ?
- P.19 Pourquoi j'utilise creative commons
- P.21 Entre verticalité et horizontalité, la gouvernance partagée une proposition adaptée pour nos tiers-lieux ?
- P.25 Café Lib', un tiers-lieu artistique et culturel à Bourrou
- P.26 Les Cafés associatifs doivent-ils s'affirmer tiers-lieux ?

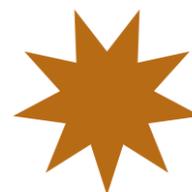
P.29 **Pour approfondir**



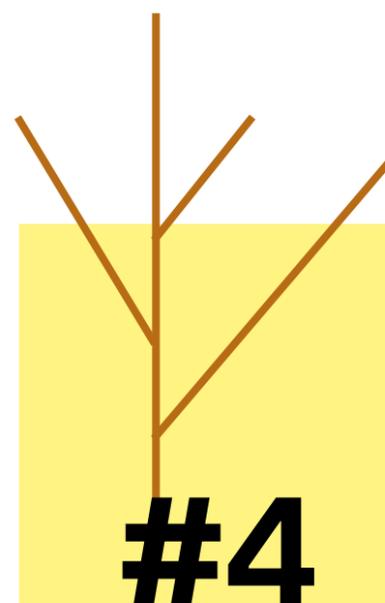
P.46 Solidarité

- P.48 La différence est norme
- P.52 Lien social d'après Coeur de Bastide
- P.54 Pourquoi une dynamique tiers-lieu en EHPAD ?
- P.56 L'action sociale dans les tiers-lieux, par le travail
- P.61 Les tiers-lieux au service de l'insertion
- P.64 Humanlab
- P.66 Handicap : des innovations concrètes et inclusives
- P.68 Fiertés et utilités du Do It Yourself

P.69 **Pour approfondir**



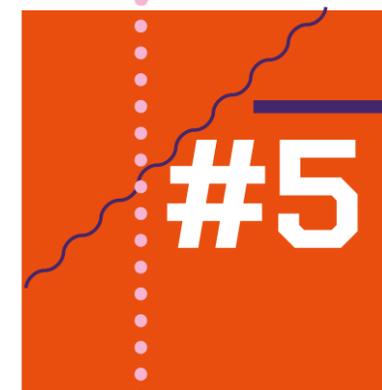
Sommaire



P.70 Nourricier

- P.72 Les tiers-lieux, une réponse aux enjeux de transition agricole et alimentaire
- P.76 Démarche alimentaire de territoire, l'exemple de la Smalah
- P.78 Des tiers-lieux nourriciers pour reconnecter alimentation et agriculture
- P.80 Demain, vers une démocratie alimentaire ?
- P.84 L'alimentation et ses enjeux de durabilité

P.87 **Pour approfondir**



P.88 Ouvrir

- P.90 Des lieux de coproduction de soi
- P.94 Culture & tiers-lieux : quelles transformations ?
- P.97 Richesses humaines en tiers-lieux
- P.102 La coopération locale pour repenser le rapport au travail
- P.104 L'engagement citoyen dans la peau
- P.106 Accompagnement à l'entrepreneuriat
- P.109 Vers un CDI communautaire
- P.111 Art & Ergonomie, explorer le travail autrement dans les tiers-lieux
- P.114 Aménagement des espaces de travail des usages et des contraintes

P.115 **Pour approfondir**



P.116 Apprendre

- P.118 Apprendre dans un tiers-lieu : une autre expérience de l'apprentissage
- P.121 Tout ce que vous pouvez apprendre dans un FabLab
- P.127 De la bidouille à l'impression 3D
- P.128 Fac de médecine et FabLab s'allient pour reconstruire des corps
- P.129 De l'usage de la notion d'informel dans le champ de l'éducation
- P.130 Connexion... Réaction... Apprentissage ! Les Territoires apprenants

P.133 **Pour approfondir**

DU TIERS-LIEU

À UNE DYNAMIQUE TIERS-LIEU

Marion HUGRON, Ingénieure pédagogique de la Coopérative Tiers-Lieux {Publication web - 2023}

Le « mouvement » des tiers-lieux est né de parcours de vie individuels, ou d'aspirations collectives à des échelles ultra-locales. Les initiatives sont survenues en réponse à des besoins non pourvus, ont été portées par des personnes au profil d'entrepreneures, pro-actives et créatives, avec ces tempéraments qui n'attendent pas auprès des dispositifs institutionnels pour envisager de nouveaux modèles socio-économiques.

Dans une approche disruptive, ces citoyen-ne-s se sont emparé-es de leur pouvoir d'agir, à leur échelle, sur leur territoire, pour (ré)inventer leur rapport à la société, pour affirmer leur potentiel de contribution à la vie économique et sociale locale, pour repenser les modes de vivre et travailler ensemble, pour créer de la synergie et valoriser les (co)productions.

Réinventer les schémas de gouvernance, dépoussiérer les modes organisationnels, imaginer des nouveaux modèles socio-économiques, impulser des façons de collaborer innovantes, renforcer le rôle de la convivialité dans les rapports professionnels ; la liste des mobiles pourrait être longue.

Il s'agit d'ailleurs bien souvent d'intentions très humbles. Si leurs manoeuvres sont généralement au service d'un projet de société plus juste et plus vertueuse, productrice de sens et qui permette de redonner aux citoyens du pouvoir d'agir pour moins subir, il n'est pas du tout certain que l'envergure de cette ambition soit conscientisée ; elle n'est en tout cas pas systématiquement affichée.

Les velléités sont bien souvent plus simples et, à bien les regarder, il n'y a rien d'inédit ni de complexe dans leur dessein : il est avant tout question de relations, d'humains. Croire, se faire confiance (soi-même et mutuellement), suivre son intuition, s'affranchir de dogmes sociaux et de croyances limitantes : JFDI¹.

De tous temps, ces besoins humains fondamentaux (de sens, de justice) ont conduit à la naissance d'initiatives, de courants de pensée, de structures (Éduc Pop, Centres sociaux, MJC...), en réponse à des crises, des frustrations, des luttes. Sémanciper, s'inscrire dans l'action collective, mutualiser, transmettre, diffuser la culture populaire, autant de besoins qui caractérisent l'être social qu'est l'animal humain, et qui le mettent en action. Son pouvoir créatif le pousse à réenchanter son monde lorsque celui-ci lui devient insupportable.

Toutefois, tantôt bridé par ses inhibitions ou ses détracteurs, tantôt essoufflé au terme de luttes épuisantes, ou découragé par la poussière qui recouvre un modèle autrefois précurseur, il en oublie sa capacité à inventer et produire du beau, même lorsque (voire surtout) il doit le faire contre vents et marées.

En tous cas, le « mouvement » tiers-lieu n'a rien inventé, mais il est bel et bien là. Alors si, pour mieux voir ce qui s'y joue, on s'affranchissait du terme « tiers-lieu » ?!

Sa démocratisation (via la médiatisation), si elle est un phénomène heureux, produit nécessairement un effet de mode dont on peut aisément observer les effets pervers.

Comme tout concept en vogue, il se voit galvaudé dans sa fonction originelle.

Arrêtons donc de s'agacer de sa popularisation (au contraire, réjouissons-nous en !) et de la défiance qu'elle engendre (elle est naturelle).

L'important n'est pas la terminologie, « tiers-lieu » n'est pas une marque, « tiers-lieu » doit évoquer un état d'esprit, une philosophie, un rapport au monde.

C'est ce que comprennent aujourd'hui certaines organisations professionnelles ou collectivités, qui n'ont pas tant l'ambition de « créer un lieu » que d'impulser au sein du leur ou dans leurs pratiques une approche différente des rapports humains. Ici, il est souhaité un nouveau mode de gouvernance ou un rapport au travail plus respectueux des personnes ; là, il est recherché une ouverture de l'activité en dehors de murs pour toucher et inclure l'ensemble des parties prenantes au-delà des seuls bénéficiaires. Ailleurs, c'est la redynamisation et l'attractivité du territoire qui se situent au cœur des enjeux, avec une volonté de génération d'un lien social solide et pérenne, et d'une offre d'activités/services attrayante.

Partout, dans ces structures qui cherchent à réinventer leurs façons de faire, il est davantage question de pratiques, de valeurs, de philosophie, d'approche, que de « lieu ». Ou plutôt, si la question du lieu s'avère centrale, c'est justement pour réfléchir à comment l'ouvrir.

La vague tiers-lieu a répondu (et répond encore, et probablement pour un moment) au besoin de ces personnes viscéralement mues par l'urgence sociale et environnementale à remettre du sens et du contact humain dans nos vies. Le lieu est sans nul doute un support stratégique et pertinent de concrétisation de ces projets, et il a été de tous temps la condition permettant le rassemblement, la fédération, l'échange, la transmission.

Évidemment, on ne saurait faire sans.

Mais dans les organisations professionnelles, le lieu n'a finalement pas une fonction sociale ; il a une fonction matérielle et logistique. Ce n'est d'ailleurs pas tant un « lieu » qu'un « local » qui abrite les personnes. S'il rassemble physiquement les usagers (salariés, bénéficiaires), c'est avant tout par souci d'optimisation de la communication ou pour la délivrance d'un service ou produit, que par préoccupation de préservation d'un certain climat relationnel. On le voit bien d'ailleurs depuis la crise Covid, où les mesures de confinement ont fait prendre conscience aux organisations que la technologie leur permettaient de continuer à produire « hors les locaux ».

Si ces organisations humaines pensent aujourd'hui « tiers-lieu », ce n'est donc pas dans une optique de créer un tiers-lieu que dans un souhait de s'inspirer de ce qui s'y joue et s'y produit.

L'esprit tiers-lieu, c'est la coopération, l'accueil, la synergie, l'ouverture. Sortir des logiques de silos pour décloisonner les sphères et produire de l'imprévu, accueillir sans condition pour faire relation sans -isme, ni statut ; porter ses activités dans le vaste monde au-delà de ses parties prenantes de premier plan : telles sont les bifurcations que les organisations sont de plus en plus nombreuses à désirer opérer. Explorer des chemins de traverse ne signifie pas se fourvoyer, encore moins se dévoyer de sa raison d'être. Il s'agit d'explorer, par de petits - ou grands - pas de côté, le champ des possibles et permettre à la sérendipité de produire ses précieux effets.

Vouloir générer une dynamique tiers-lieu dans son organisation, c'est être arrivé au terme d'un fonctionnement qui ne produit plus l'effet escompté ; c'est souhaiter ré-aligner ses actions avec sa raison d'être et ses valeurs ; c'est porter la croyance qu'il est urgent de replacer l'humain au cœur des processus ; le tout dans une intime confiance en l'existence d'une intelligence collective, et dans la conviction de l'absolue nécessité de coopérer.

¹ Just Fucking Do It.

APPEL

POUR UN IMAGINAIRE COMMUN

Guillaume RIFFAUD, Coopérative Tiers-Lieux {Revue #4 - 2019}

Le « Panorama des tiers-lieux de Nouvelle-Aquitaine » vient d'être publié alors que nous terminons une première année de Recherche et Développement (R&D). Ces statistiques nous éclairent sur la réalité des tiers-lieux dans notre belle région et nous souhaitons, au-delà des chiffres, en profiter pour affirmer, ou réaffirmer, quelques lignes directrices fondamentales à nos yeux (ceux de la Coopérative Tiers-lieux). Les valeurs et l'imaginaire que nous allons décrire ici, ne peuvent être interprétés autrement que comme notre volonté de participer au débat nécessaire sur ce qu'apportent et produisent les tiers-lieux. C'est une parole, libre, qui veut susciter l'échange, et non un discours, avec un début et une fin, par lequel nous dirions de manière définitive ce que doit être un tiers-lieu. Nous ne cherchons pas à convaincre mais à dialoguer.

01. CONVERGENCES

D'abord et avant tout, le tiers-lieu est pour nous un espace de sociabilité et donc, de convergence. C'est un troisième lieu, certes, qui n'est ni la maison, ni le bureau, mais c'est aussi un tiers, un espace de médiation entre des personnes dans un monde où les sociabilités d'antan ont été mises à mal. Il ne s'agit certainement pas de regretter un autrefois fantasmé. Pas de « c'était mieux avant », de repli identitaire ou d'entre-soi. Nous faisons le pari de la rencontre, de la diversité, de l'inclusion, de lieux partagés.

Cette convergence se révèle une absolue nécessité à une époque où la question écologique devient brûlante, malheureusement au sens propre comme au figuré... Les tiers-lieux peuvent participer à la réduction des déplacements et de ce fait à la réduction de la consommation de carburants. Ils peuvent aussi être des lieux d'innovation technologique (potentiellement low-tech) et sociale, parce qu'ils permettent la friction des intelligences. Ils font partie de ces espaces où se forgent les solutions aux crises qui se présentent.

Faisons de nos collectifs des acteurs d'une « re-localisation » ou « re-territorialisation », dans la perspective d'une résilience de nos territoires, en ville comme à la campagne.

02. CONVIVIALITÉ

L'écrivain et gastronome Brillat-Savarin, au tournant du XVIII^{ème} et du XIX^{ème} siècles, a réduit quelque peu le champ de la compréhension de ce mot. Nous ne renierons pas notre goût pour la bonne chère, le chant, la danse, et les festivités dans ce texte, mais nous chercherons à explorer un autre sens de la convivialité. Celui donné par Ivan Illich ou par les auteurs du *Manifeste convivialiste* qui se sont inspirés de ce philosophe iconoclaste.

Ils affirment que les outils devraient demeurer au service du vivre ensemble (cum vivere en latin - l'origine étymologique de convivialité), et non l'inverse. Les structures, les administrations, les logiciels, les machines, la logique gestionnaire... Rien ne devrait passer avant notre humanité faite de fragilité, de faiblesse, et de singularité qui ne peuvent se ranger dans des cases soit disant logiques. Dans le domaine du numérique, par exemple, nous devons nous interroger sur la manière dont il s'impose à nous. L'injonction de se connecter, au détriment parfois de la plus élémentaire des relations humaines - notamment dans le domaine de l'administration publique ou tant de fonctionnaires ont été remplacés par des écrans - ne peut être acceptée sans questionner le sens d'une

telle course vers toujours plus de technologie. Est-ce le souci du vivre-ensemble qui anime notre participation à la transformation numérique de notre société ? Ou est-ce parce que la technologie s'est imposée à nous et exclut, de fait, tous ceux qui ne peuvent s'y soumettre ?

Les tiers-lieux seraient-ils ce qu'Ivan Illich appelait des outils conviviaux ? Avec humilité, nous répondrons qu'ils sont au service du vivre ensemble.

03. ADELPHITÉ

Il nous semble que les tiers-lieux peuvent ainsi être des espaces de mise en pratique de la troisième partie de notre devise républicaine : fraternité (sororité au féminin, adelphité au neutre). Il s'agit d'un concept politique à part entière qui nous appelle, nous citoyens, à faire et agir en tant que frères et sœurs en humanité, donc à prendre pleinement notre part dans la vie sociale de nos cités.

On nous demande parfois si les tiers-lieux sont des services publics. Non, comme espaces de participation libre de citoyens à une aventure collective, ils ne sont pas subordonnés à l'autorité de la collectivité. L'État peut développer de nombreux services publics auxquels nous sommes profondément

attachés, les tiers-lieux ne leur font certainement pas concurrence. Ils viennent parfois compenser la disparition de ceux-ci dans certains territoires ! L'adelphité nous invite à prendre pleinement conscience de notre responsabilité individuelle à prendre soin de notre vie sociale commune. Cela ne va pas contre ou à la place de l'action publique. Bien au contraire, tout à fait enracinés dans la culture de l'Économie Sociale et Solidaire, ils ajoutent et complètent pour que liberté d'entreprendre et égalité de tous se combinent pleinement.

04. COMMUNS

Cette notion est au cœur de la réflexion d'autres réseaux de tiers-lieux comme La Compagnie des Tiers-Lieux ou encore la plateforme de contenus Movilab.org. Nous aussi adhérons pleinement à ce qu'elle entrouvre comme possibles économiques et sociaux. Entre le privé et le public, de manière complémentaire à l'action, il y a la propriété. Qu'elle soit intellectuelle, d'usages, foncière, de produits ou de services, il nous semble urgent de travailler à la construction de communs.

Notre rapport à la planète bleue s'inscrit dans cette démarche. La livrer aux seuls intérêts privés est une impasse. Croire à un gouvernement public mondial qui déciderait pour tous est une illusion. C'est notre affaire à tous de prendre en compte qu'il s'agit de notre bien commun le plus précieux puisqu'elle est le berceau de la vie. La logique de commun tel que l'a décrit l'économiste Elinor Ostrom nous paraît donc être une des clefs d'un développement économique et social plus harmonieux, notamment dans la perspective des enjeux environnementaux incontournables auxquels nous faisons face.

05. CONTRAT SOCIAL

Parce que de nombreux tiers-lieux perçoivent de l'argent public, directement sous forme de subventions ou indirectement grâce à des mécanismes de défiscalisation, il nous paraît pertinent de travailler au contrat social qui se met en

place entre les porteurs d'un projet de tiers-lieu, ses utilisateurs, le collectif qu'il forme, l'État ou les collectivités, et la société toute entière.

Selon nous, ce contrat social est trilogique : il lie les intérêts des individus (coworkers, consommateurs du café associatif, travailleurs nomades, salariés, prestataires de services...) à ceux du collectif qui anime le tiers-lieu (sous forme spontanée, d'association, de SCIC, de SCOP...) et ceux du territoire (de la société dans son ensemble et des collectivités qui garantissent l'intérêt général). On peut conjuguer ces intérêts. Le développement personnel, culturel, économique et social des individus ne verse pas systématiquement dans l'individualisme. Il peut y avoir une « individuation » (un processus de développement de la personne) qui ne soit pas tournée uniquement vers son intérêt propre. Nous croyons qu'il peut exister des expériences collectives fortes et constructives qui ne glissent pas vers le communautarisme. Et enfin, les tiers-lieux peuvent participer humblement à l'intérêt général sans être totalitaire : sans imposer une vision aux autres, faire à la place des publics ou encore prétendre que le tiers-lieu est la solution à tout.

06. TRAVAIL

Enfin, nous pouvons affirmer, statistiques à l'appui, que les espaces de coworking sont le terreau fertile qui a donné naissance à de nombreux tiers-lieux ces dix dernières années. Comment expliquer que quelques auto-entrepreneurs, des indépendants, des télétravailleurs, initialement à la recherche de bureaux à partager, se trouvent embarqués dans des aventures comme celles des tiers-lieux ? Le travail est remis en question de plus en plus profondément depuis la première révolution industrielle jusqu'à maintenant. Les différentes crises énergétiques depuis les années 70, le chômage de masse qui mine la société française, la financiarisation de l'économie, la globalisation, la dématérialisation permise par le numérique, le séisme bancaire de 2008, les mutations des structures

sociales (familiales, syndicales, religieuses, politiques), l'allongement continu depuis deux siècles de l'espérance de vie, les rapports alarmants du GIEC, les informations sur les conséquences de nos modes de vie sur des pays instables et des populations en souffrance... Tout concourt à interroger le sens de l'effort de production. Au-delà du statut et du cadre juridique, c'est notre rapport au monde, à l'activité, à la consommation, au revenu, à la place des machines et robots qui est sans cesse modifié. Les tiers-lieux, qui proposent aujourd'hui bien plus que des espaces partagés tertiaires, s'ouvrent de plus en plus à la mise en commun de terres agricoles ou d'ateliers artisanaux, sont les chambres d'échos privilégiés de ces reconfigurations du travail au sens le plus large.

Faire converger les personnes vers des lieux où l'on apprend à mettre en commun, expérimenter des rapports d'adelphité dans un monde qui parfois nous disperse, faire société dans un rapport contractuel lucide : voici quelques-unes des lignes de forces des tiers-lieux tels qu'ils se révèlent aujourd'hui en Nouvelle-Aquitaine et dans bien d'autres régions. Si la question du lieu physique (la friche industrielle, le loft branché ou la vieille école décrépite du village) est probablement un élément de l'identité de chaque tiers-lieu, si pour des raisons pratiques nous utilisons des typologies de tiers-lieux (FabLab, artisanal, agricole, tertiaire...), vous l'aurez compris, ces éléments ne sont pas le centre de notre réflexion. In fine, « notre » tiers-lieu n'est-il pas le processus par lequel des citoyens se saisissent de leur pouvoir d'agir, au sein d'un collectif et dans la perspective de l'intérêt général, pour vivre ces valeurs ?

LES MAINS DANS LE CAMBOUIS, ON LE FAIT ENSEMBLE ET DANS LES TIERS-LIEUX

Marion BERGOGNON pour le Réseau Tela {Revue #10 - 2022}

Si les tiers-lieux sont marqués par leur diversité, face au recul de l'État et des services publics en milieu rural, ils sont animés par le même souci de proximité et de redynamisation des territoires.

Cette diversité amène à de multiples formes d'institutionnalisation influencées par les logiques territoriales, les acteurs en présence et les individus qui constituent les communautés au sein des tiers-lieux. Ces formes d'institutionnalisation déterminent également leur rapport à l'action publique et leur manière de déployer les services sur les territoires.

Certains se construisent dans une dynamique proche des nouveaux mouvements sociaux en se positionnant en contre-pouvoir, d'autres cherchent dès la création à légitimer leur action auprès des pouvoirs publics. Le projet de tiers-lieu peut donc être synonyme d'entraide, de faire ensemble avec et pour les habitants sans chercher l'approbation ou le financement d'acteurs publics.

Nous pouvons toutefois remarquer que selon la proximité avec la collectivité locale (Mairie, EPCI¹), les projets agiront dans des logiques différentes. Quand une commune ne soutient pas un projet, celui-ci va se construire dans un « espace de contestation » qui rend propice l'expérimentation dans un système auto-gestionnaire éloigné des politiques publiques. Le tiers-lieu construit des réponses à des besoins sociaux identifiés non pas dans une démarche de diagnostic proche des logiques de l'action publique, mais par des modèles de contribution permettant la parole et l'implication de tous les contributeurs.

À l'inverse, si la commune est favorable au projet, y voit un intérêt pour l'attractivité ou la revitalisation de son territoire, le tiers-lieu devient un point d'appui pour le maintien du service public avec pour exemple la gestion de l'espace de vie sociale ou d'une agence postale.

Les formes d'institutionnalisation sont différentes selon la proximité aux politiques publiques, mais également le niveau de dépendance du projet aux financements publics.

Ainsi les « espaces d'expériences » sont plus importants dans des projets éloignés des politiques publiques ce qui s'explique notamment par une plus forte indépendance aux financements publics. Les mécanismes d'institutionnalisation y sont moins présents : peu de définition du projet, pas ou peu de méthodologie de projet, une gouvernance peu formalisée, une décentralisation des pouvoirs en interne, peu de technicité et de salariat...

En revanche, les tiers-lieux qui sont dans une contractualisation avec des institutions publiques formalisent davantage leur projet et leur gouvernance, souvent poussés par la nécessité de rendre-compte. La dépendance aux financements publics est plus forte et ils utilisent donc des méthodologies empruntées à la politique publique : diagnostic, définition d'objectifs, mise à l'agenda, mise en action, évaluation.

Face à l'émergence de politiques publiques locales, régionales, nationales qui peuvent faire de ces expérimentations, des instruments du déploiement des politiques territoriales en réponse à une désertification rurale et à l'éloignement des centres de décision politique ; les tiers-lieux cherchent à se positionner comme des acteurs au service d'un territoire, et non comme des opérateurs au service de l'action publique territoriale.

En conclusion, tous les acteurs des tiers-lieux interrogés ressentent une proximité avec l'action publique non pas dans la démarche de mise en œuvre de leur projet, mais dans le fait qu'ils ont le sentiment de pallier une désertion des institutions publiques, et en particulier de l'État, en milieu rural.

Malgré des formes d'institutionnalisation différentes et des rapports aux acteurs publics parfois divergents, ils créent tous une nouvelle forme d'action publique dans une dynamique de mobilisation du territoire favorisant l'émergence d'« espaces d'expériences ».

¹ Établissement public de coopération intercommunale.

POUR APPROFONDIR



ESPACES DE VIE, ESPACES ENJEUX - Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques - Lilian Mathieu, Chapitre 11 : Territoires et mise en espaces des mobilisations, Presses universitaires de Rennes, 2012, p.185-195.

Que, comme toute pratique sociale, l'activité des mobilisations protestataires s'ancre dans l'espace relève du truisme le plus pur. Pourtant, ce n'est qu'assez tardivement que cette dimension spatiale a commencé à faire l'objet d'une attention spécifique parmi les analystes des mouvements sociaux. Depuis une dizaine d'années, les articles, ouvrages ou dossiers de revues consacrés à l'espace des luttes ou aux luttes pour l'espace se sont multipliés, principalement aux États-Unis, sous forme d'études de cas ou de synthèses théoriques (Tilly, 2000, p. 135-159 ; Miller, 2000 ; Sewell, 2001, p. 51-88 ; Martin & Miller, 2003). L'objet du présent chapitre n'est pas d'apporter une nouvelle pierre totalement originale à cet édifice conceptuel, ni de proposer une nouvelle revue des multiples dimensions spatiales des phénomènes contestataires (Auyero, 2005, p. 123-132 ; Hmed, 2009, p. 220-227). Il est davantage, et plus modestement, d'introduire à certains aspects de l'ancrage spatial des mouvements sociaux en prenant pour exemples des situations tirées de mes précédents travaux. L'enjeu, plus précisément, sera de revisiter un ancien terrain, pour l'étude duquel la problématique spatiale avait le plus souvent été sinon négligée, au moins reléguée au second plan, pour tenter de faire ressortir l'intérêt de cet angle d'approche.



MOUVEMENTS SOCIAUX, QUAND LE SUJET DEVIENT ACTEUR - Geoffrey Pleyers et Brieg Capitaine, Éditions de la MSH, 2016.

Les mouvements sociaux ont profondément marqué la première partie des années 2010. Des mouvements de démocratisation ont fait irruption sur les places, dans les rues et les quartiers dans des pays et des régions aussi divers que le monde arabe, le Sud de l'Europe, les États-Unis, la Russie, le Chili, la Bulgarie, Hong-Kong, l'Afrique de l'Ouest et bien d'autres. Résolument ancrés dans leur contexte local et national, mais résonnant les uns avec les autres, des mouvements de démocratisation ont porté les espoirs d'une nouvelle génération globale. Les mouvements sociaux de ce début de siècle ne se résument pas aux grandes mobilisations pour la démocratie couvertes par les médias occidentaux. Les contributions à cet ouvrage montrent que c'est souvent au niveau local et loin des projecteurs des médias que se déploient les mouvements d'aujourd'hui. En même temps que ces derniers, d'autres, conservateurs, racistes et xénophobes, se sont également développés. Les idées et partis de l'extrême droite trouvent le succès dans les pays occidentaux ou au Japon alors que l'islam radical séduit des jeunes sur tous les continents. Les auteurs de onze pays (Belgique, Canada, Espagne, France, Italie, Japon, Kurdistan, Liban, Pérou, Russie, Turquie) ont contribué à ce volume.



« TIERS-LIEUX : QUAND LES POUVOIRS PUBLICS S'EN MÊLENT... » - Horizons Publics, Hors-Série, 2022.

En France, la notion de « tiers-lieux » connaît un succès grandissant depuis une quinzaine d'années. Pourtant, derrière cette expression, on observe des réalités très différentes et une incroyable diversité de dynamiques, de lieux, de projets, d'acteurs, de collectifs, etc. Avec près de 2 500 tiers-lieux en France et plus de 2 millions de personnes par an qui s'y rendent pour réaliser des projets ou travailler, il s'agit d'un véritable phénomène de société, qui démontre la capacité de la société civile à faire ensemble, à s'organiser pour produire des solutions au plus près des besoins. La société civile (entreprises, associations et citoyens) fait ainsi irruption dans la construction des politiques publiques. L'essor de ce mouvement et son accélération doivent nous conduire à repenser, plus fondamentalement, la relation entre les administrations et la société civile : privilégier le faire avec, lâcher prise pour accepter l'essai-erreur, consolider des partenariats public-communs, sortir d'une approche en silos et travailler de manière transversale, inter-services et inter-territoriale. Un hors-série réalisé en partenariat avec France Tiers-lieux et la SCIC TETRIS.





COMMUNS

#1
COMMUNS

DE QUOI LES « COMMUNS » SONT-ILS LE NOM ?

Robert LAFORE, Professeur émérite - Sciences Po Bordeaux {Revue #8 - 2021}

L'apparition de la notion de « communs »,

tant dans le langage courant que dans les doctrines savantes, constitue un phénomène assez spectaculaire. Débattue dans le champ de l'ESS, elle apparaît pour certains comme un nouvel horizon permettant de repenser les rapports sociaux constitués à l'égard des choses quand pour d'autres elle ne serait qu'une mode destinée à disparaître lorsqu'en surviendra une nouvelle. Plutôt que de prendre parti dans ce débat que seul le temps pourra trancher, il est sans doute plus fécond de s'interroger sur les raisons qui peuvent expliquer l'émergence du thème, cela pouvant contribuer en outre à fixer un cadre de compréhension, non sans intérêt d'ailleurs pour les controverses évoquées ci-dessus.

La première hypothèse qui vient à l'esprit est évidemment que, si on se préoccupe via cette nouvelle dénomination de « communs », d'interroger les rapports sociaux constitués à l'égard de l'univers matériel et immatériel constituant des « biens », c'est que les constructions héritées à cet égard sont mises en question ; en quoi le sont-elles et pourquoi ?

Les rapports sociaux relatifs aux choses articulent toujours, quels qu'en soient les montages, trois dimensions : une chose ou une ressource, des titulaires de droits relatifs à la chose (droits relatifs à sa disposition et à sa gestion) et des modes de gestion. Les « communs » sont sans doute le nom donné à des mutations survenues sur ces trois plans.

UNE CHOSE OU UNE RESSOURCE

Tout d'abord, concernant les choses, l'apparition et le développement de certains types de ressources telles les ressources numériques, ou encore la montée en puissance d'intérêts collectifs concernant certains biens liés notamment aux préoccupations environnementales, poussent à les prendre en compte en dehors du classement dual classique « privé/public » et à vouloir leur appliquer un régime nouveau d'usage et de gestion. Ce type de situation est déjà survenue, par exemple avec les questions des droits liés à l'exploitation du sous-sol dans le cadre de la révolution industrielle, ou celles posées par la propriété intellectuelle. Il semble y avoir aujourd'hui des ressources pour lesquelles l'appropriation privative tout autant que la domanialité publique sont considérées comme contestables, ce qui se comprend pour les ressources « nouvelles » telle la galaxie du numérique et autres biens immatériels devenus prépondérants dans les rapports sociaux, mais ce qui tend à s'étendre à d'autres ressources, qui bien que présentes de longue date, font l'objet d'un changement de regard, essentiellement en apercevant leurs dimensions politiques, sociales ou écologiques non prises en compte antérieurement.

DES TITULAIRES DE DROITS RELATIFS À LA CHOSE

Ensuite, le surgissement des communs est lié à des attentes nouvelles concernant les formes d'attribution des droits sur ces ressources ou sur ces choses : les « communs » mettent en question tout autant l'attribution de droits subjectifs que leur déport vers ces institutions globales que sont la communauté politique

et les personnes publiques qui agissent en son nom. On entend là recentrer les droits sur des « communautés » qui sont directement usagères des biens en coupant court tout autant à la subjectivité et donc à l'individualisation de ces droits (logique « privée ») qu'aux médiations publiques qui les attribuent à des structures surplombantes éloignées des « parties prenantes » directement concernées.

DES MODES DE GESTION

Enfin, troisième dimension portant sur les modes de gestion des ressources ou des choses, les communs manifestent une revendication de renouvellement des pratiques, des règles et des procédures d'administration des biens ainsi dénommés. Remettant en cause les distinctions entre propriétaire et usager, entre gestionnaire et bénéficiaire, entre offreur et demandeur, les communs entendent reconstituer des formes d'usage qui intègrent toutes les dimensions de la gestion de la ressource ou du bien, à la fois dans une finalité interne de cogestion par l'ensemble des parties prenantes et dans une perspective externe d'accès largement ouvert à tous les acteurs intéressés soit au niveau d'un « territoire » soit dans le cadre d'une « communauté » ; il s'agit aussi d'en assurer une gestion renouvelée intégrant l'ensemble des intérêts concernées, depuis les plus immédiats (usage de la ressource) jusqu'aux plus larges (prise en compte des effets sociaux et environnementaux).

On assiste donc, derrière la visibilité donnée à la notion de « communs », à une mutation du regard que l'on porte sur certains biens ou certaines ressources, en cherchant de nouveaux modes de définition et d'attribution des droits qui leurs sont attachés ainsi que d'autres modalités de gestion. Ainsi se conjuguent et se renforcent mutuellement trois processus : l'apparition de nouvelles ressources et/ou de nouvelles préoccupations à l'égard

de ressources anciennes, une volonté de déport de l'attribution des droits tant à distance du sujet individuel institué dans des constructions subjectives que des formes d'appropriation publique, enfin une recherche de modes d'administration et de gestion de ces biens qui soient plus démocratiques et plus ouverts grâce à l'abolition des distinctions structurantes antérieures.

C'est une notion « symptôme » d'une transformation. Si on en perçoit bien la dimension symptomatique, reste la question de savoir ce qu'elle peut apporter.

Dans une visée utopique, certains voudraient y voir une possible mise à bas tant de la propriété privée que des formes de domanialité publique, l'une comme l'autre récusées, la première du fait de sa subjectivité exacerbée qui masque les rapports socio-politiques qui la constituent, la seconde du fait du déport qu'elle opère vers des pouvoirs surplombants et anonymes qui dominent les usages et les usagers.

Plus raisonnablement, la notion pourrait n'être qu'une nouvelle appellation de ce qui se cherche depuis fort longtemps dans les espaces intermédiaires ouverts par l'économie sociale ou encore dans les montages spécifiques de la protection sociale et de la gestion de certains biens collectifs : il s'agit bien là de construire, à l'égard de ressources ou de biens marqués du sceau de l'intérêt public ou de l'utilité sociale, des modes spécifiques d'attribution des droits d'accès, de maîtrise et d'usage et de leur faire correspondre des formes gestionnaires adéquates. Aussi, les « communs » pourrait être le nom donné à une redéfinition du champ ouvert à ces montages médiateurs tout autant qu'à des tentatives de réinvention des formes institutionnelles qu'ils peuvent adopter, les possibles étant à cet égard largement ouverts comme l'ont démontré les évolutions similaires connues dans des phases historiques antérieures.



© Jérôme Bellon - GRD 2017

REPÈRES HISTORIQUES SUR LES COMMUNS

Timothée DUVERGER, Maître de conférences associé - Sciences Po Bordeaux {Revue #8 - 2021}

Les communs sont de retour,

tant du point de vue des travaux académiques que des pratiques sociales ou du débat politique. Cette résurgence tient notamment aux mutations liées à la crise écologique et à la transformation numérique, qui remettent en cause la sacro-sainte propriété privée face aux phénomènes de nouvelles enclosures.

Loin d'un simple effet de mode, c'est à une histoire longue que renvoient les communs. Au droit romain d'abord, qui reconnaissait les res communes, choses disponibles pour tous et inappropriables (l'air, l'eau...).

Au Moyen-Âge ensuite, où des terres, des prés et des forêts régis par le droit coutumier, permettaient à chacun de faire paître ses animaux ou de ramasser du bois de chauffage. Ces terres pouvaient relever d'une propriété communautaire ou appartenir à des institutions, des seigneurs, des personnes privées... Elles avaient en tout cas la particularité d'être soumises à des droits d'accès et d'usage et de prévoir le plus souvent une participation des utilisateurs à leurs systèmes de gestion (tribunaux seigneuriaux ou du village, agents de contrôle).

Ces communaux ont subi un mouvement d'enclosures à partir du XVI^e siècle en Angleterre et du XVIII^e siècle en France. Il s'agissait de clôturer les terres communales pour en privatiser l'exploitation, cela marquant l'avènement de la propriété privée individuelle et exclusive.

Le débat sur les communs est renouvelé par la publication en 1968 d'un article séminal de Garrett Hardin : « The Tragedy of the Commons », dans la revue *Science*. Cet écologue américain y présente le cas d'un pâturage dont l'usage collectif par les éleveurs conduit à la surexploitation et à l'épuisement de la ressource. Il en conclut à des solutions privées ou publiques en matière de propriété.

À partir de nombreuses études de cas portant sur les fonds de ressources communes (terres, pêcheries, forêts, nappes phréatiques, systèmes d'irrigation) à la fois rivaux et non exclusifs¹, Elinor Ostrom a alimenté le débat en mettant en avant le rôle régulateur des normes sociales et des arrangements institutionnels attachés aux biens communs. Ses travaux empiriques ont été consacrés en 2009 lorsqu'elle a remporté le prix Nobel d'économie.

Une nouvelle génération de communs est apparue depuis, dans le sillage des communs informationnels qui désignent les ressources littéraires, artistiques, scientifiques et techniques dont la production ou l'accès sont intégrés dans un système de droits et une structure de gouvernance collective. On y retrouve par exemple les bases de données numériques à accès partagé, les bibliothèques numériques d'œuvres littéraires, les encyclopédies en ligne... Intangibles, les communs informationnels sont non rivaux et orientés vers l'enrichissement et non la préservation des ressources. D'autres communs ont émergé depuis, qu'ils soient territoriaux ou urbains, culturels ou sociaux.

Cette diversité repose sur trois principes, qu'établit Benjamin Coriat dans une filiation ostromienne : « Il n'est de commun que si autour d'une ressource donnée sont établis un système de répartition des droits (accès, prélèvement, addition, aliénation...) et une structure de gouvernance veillant au respect des droits et obligations de chacun des participants au commun. »

© Jérôme Bellon - GRD 2017



¹ Un bien rival est un bien dont la consommation par un agent diminue la quantité disponible pour les autres agents. Un bien exclusif est un bien dont un propriétaire peut contrôler l'accès.



Dans l'économie sociale et solidaire (ESS), comme le souligne Francesca Petrella, cela aboutit à ordonner les principes de réciprocité et d'autogouvernement autour des activités communes, correspondant à des ressources sociales pouvant toucher à l'emploi, au logement... Le recours aux communs constitue la principale innovation théorique de l'ESS ces dernières années. Beaucoup de chercheurs et d'acteurs se sont mobilisés, notamment à travers les colloques de Cerisy ou les Journées du Réseau inter-universitaire de l'ESS², comme les travaux de La Coop des Communs ou des Chaires ESS des Hauts-de-France ou de Marne-la-Vallée.

La notion de communs sociaux trouve en particulier un écho dans l'économie sociale. Une recherche-action de Pierre Sauvêtre en fournit un idéal-type à partir de quelques critères :

1. **Recherche d'une finalité** commune sociale et solidaire
2. **Coopération dans l'égalité des conditions de travail**
3. **Formation d'un intérêt commun** par la gouvernance collective à partir de la diversité des intérêts mutuels
4. **Dispositifs de participation** des bénéficiaires de l'activité
5. **Citoyenneté économique**
6. **Le territoire comme espace objectif** de délimitation des communs sociaux
7. **L'inter-coopération** entre les communs sociaux
8. **La co-construction** des politiques publiques
9. **Droit social** des exclus à la participation au commun social

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

Benjamin Coriat (dir.), *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2015.

Francesca Petrella, « Économie sociale et solidaire », dans Marie Cornu, Fabienne Orsi et Judith Rochfeld (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, PUF, Paris, 2017, p. 497-502.

Elinor Ostrom, *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck, Bruxelles, 2010.

Pierre Sauvêtre, *Les « communs sociaux » : une métamorphose de l'économie sociale et solidaire ? Recherche sur quelques critères idéaltypiques des « communs sociaux »*, Rapport pour la Chaire ESS Nord-Pas-de-Calais-Picardie, 2018.

Paul Warde, « La gestion des terres en usage collectif dans l'Europe du Nord-Ouest », dans Marie-Danielle Demélas et Nadine Vivier (dir.), *Les propriétés collectives face aux attaques libérales (1750-1914)*, PUR, 2003, Rennes, p. 61-77.

Jean-Benoît Zimmerman, *Les communs. Des jardins partagés à Wikipédia*, Libre & Solidaire, Paris, 2020.

² RIUESS (Rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'ESS).



POURQUOI METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS COOPÉRATIFS, POURQUOI CHOISIR DES OUTILS LIBRES ET OUVERTS ?

Laurent MARSEAULT, Animateur d'Outils-Réseaux {Revue #8 - 2021}

On pourrait vous dire

1 + 1 = 3,

tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin, que la concurrence ce n'est pas bien et que la coopération c'est super... Et vous endormir joliment mais là n'est pas le propos.

D'une part, ré-affirmer que la coopération, l'action de faire œuvre commune, de faire ensemble, est simplement une singularité poussée à l'extrême par l'animal nommé Homo sapiens. Sans poils, sans griffes, sans plumes et autres accessoires le genre Homo n'aurait pas fait long feu sans sa capacité à faire équipe pour gérer sa survie. Et ça semble avoir pas mal fonctionné, alors, déjà, coopérons pour ré-affirmer notre Humanité. Le *self-made man* ne restera qu'une argutie de l'histoire.

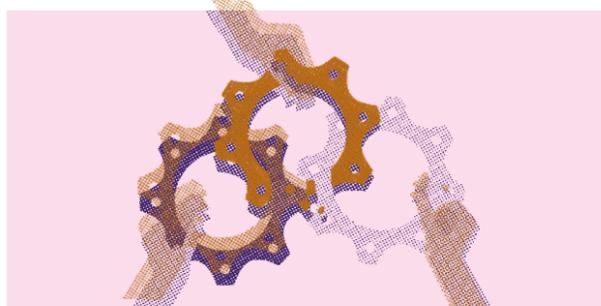
Mais surtout, il est possible que les quelques problèmes auxquels est confrontée notre humanité ne semblent pas pouvoir être résolus par un homme seul derrière un bureau.

Les urgences sociales, climatiques, environnementales et j'en passe et des meilleures devront être solutionnées collectivement. Si l'on attend simplement que chacun reste dans une logique de changement individuel sans élaborer et mettre en œuvre collectivement des futurs possibles désirables, je crains que le genre Homo ne laisse sa trace que comme joli fossile de l'histoire de cette planète qu'il aura dévastée avant de disparaître.

Il y a un tout petit peu d'urgence (certains pensent qu'il y a le feu à la maison), en tous cas, il est grand temps d'unir nos énergies, initiatives, expérimentations, afin de co-élaborer un avenir viable et désirable.

Il est donc urgentissime que les acteurs dits « de la transition » coopèrent. Certes coopèrent au sein des équipes et projets mais là est moins notre propos que le fait que les équipes coopèrent aussi entre elles.

Il faut absolument que cette coopération soit ouverte et leur partage sincère.



Comme il est inacceptable qu'un médicament, un vaccin soit réservé à des personnes riches ou puissantes. Il est inconcevable, irresponsable vu le contexte qu'une méthode, un outil, un concept, une esquisse de solution pertinente ne soit pas partagée sincèrement pour aller vers des solutions pour tous.

C'est dans ce cadre que l'articulation d'outils non propriétaires et de contenus ouverts sincèrement partagés mais protégés comme étant des communs fait sens politique.

Est-il possible pour les chantiers précédemment évoqués d'utiliser des outils de réseaux dit « sociaux » dont les contenus soient triés pour vous par un algorithme, afin de susciter des pics d'ocytocine, vous enfermant dans une jolie bulle pensée pour vous ?

Est-il possible que les contenus partagés sur ces réseaux dits sociaux puissent disparaître du jour au lendemain au bon vouloir et soient utilisés comme bon leur semble par les propriétaires de ces réseaux ?

Mais est-il possible que les solutions, outils, méthodes bénéfiques à notre humanité soient privatisés par une structure, une association, une collectivité locale, une université, alors qu'il est urgent qu'ils soient utilisés largement pour le bien de tous et largement diffusés, adaptés, amplifiés ?

Nous pensons que les outils libres et les contenus protégés et partagés comme étant des communs font parfaite synergie pour ces transitions nécessaires pour de nouvelles humanités viables et désirables articulées en archipel d'îlots féconds.

CC BY SA : Innovation-pédagogique.fr - texte d'une vidéo pour le parcours Numérique Éthique de l'université des Colibris

POURQUOI J'UTILISE CREATIVE COMMONS

Interview de Laurent MARSEAULT, Animateur d'Outils-Réseaux par Michel BRIAND, élu à la ville de Brest {Revue #8 - 2021}

Sur le web, les questions de droits d'usage sont mal connues.

Par défaut, le contenu d'un site ne peut pas être recopié et réutilisé. Sauf mention explicite l'autorisant, les sites publics produits par des acteurs publics ne peuvent pas être réutilisés en citant simplement l'auteur, le site et la licence des contenus.

Pourtant beaucoup d'auteurs de blogs associatifs, de personnels, ou de collectivités sont favorables à un accès élargi à la culture et à la connaissance.

Pour faciliter la compréhension des enjeux, diffuser les pratiques qui élargissent les libertés a-brest a créé un portail¹, répertoire de ressources sur les licences Creative Commons et la réutilisation de contenus.

Cet interview vise à faire connaître des pratiques de personnes qui font le choix d'encourager ces droits d'usages élargis.

Interview de Laurent Marseault, Animateur d'Outils-Réseaux, association dont l'un des objectifs est d'initier et d'accompagner les pratiques coopératives, en s'appuyant sur des outils Internet.

01. Tout d'abord peux-tu présenter « Outils-Réseaux » ?

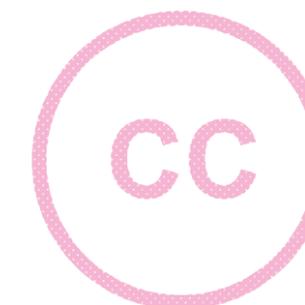
Outils Réseaux est une petite association dont l'objet est d'aider les communautés humaines à coopérer en utilisant notamment des outils informatiques. Elle est issue d'expérimentations que nous avons menées depuis près de 10 ans au sein de structures associatives et de rencontres entre animateurs pédagogues et informaticiens.

Les premiers cherchaient des trucs pour améliorer le fonctionnement de leurs groupes, en présence et à distance, groupes de personnes souvent rétives à l'informatique et outils web « diaboliques » ; les seconds proposant des outils coopératifs censés résoudre les problèmes des animateurs.

De cette rencontre est née « Outils-Réseaux » : l'affirmation que les outils coopératifs n'existent pas mais qu'il s'agit plutôt de techniques singulières d'animations de groupe que nous pourrions ensuite amplifier par des outils informatiques. Le fait de travailler à des outils toujours plus simples afin qu'ils soient au service des humains et le plus transparents possibles.

Bref, coopération, biens communs, yeswiki, autonomisation, pédagogie, TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), accompagnement pourraient être les quelques mots caractérisant Outils-Réseaux.

¹Ce portail initié fin mars 2011 compte 120 fiches. C'est un wiki, il est ouvert à vos contributions : http://intercoop.info/index.php/PortailCreative_Commons



02. Pourquoi proposer une licence Creative Commons pour des ressources de formation habituellement gardées en privé ?

D'une part, cela nous semble aller de soi lorsque l'objet est la diffusion, l'éducation populaire, l'accès au plus grand nombre, la vulgarisation...

Ensuite, le contenu de nos formations est mouvant, évolutif, il s'enrichit des interactions que nous avons avec les communautés que nous accompagnons. Comment pouvons-nous nous les approprier ? L'acte de formation consiste à donner du pouvoir à l'apprenant, à lui donner les capacités de s'approprier mais aussi de transformer, critiquer, améliorer notre simple état de réflexion « en l'état actuel de nos connaissances ». Toute démarche respectueuse de la personne arrive tôt ou tard à cette posture.

Enfin, imaginons que les personnes qui ont stabilisé l'alphabet aient mis un copyright sur leur invention... Nous serions bien avancés.

Ce qui fait société réside en ses communs. Il est grand temps de le ré-affirmer.

03. Est-ce que les personnes sont sensibilisées au droit des contenus publiés ? Comment cette proposition est-elle perçue ?

Oui, une de la dizaine des conditions qui nous semblent fondamentales pour qu'un groupe collabore réside en la clarification des conditions d'utilisations des contenus élaborés collectivement, des productions de l'intelligence collective. Les licences de type Creative Commons aident à expliciter la réelle envie de collaboration.

C'est ainsi que ce point est systématiquement abordé. C'est à la fois fondamental pour créer des conditions de coopérations mais il y a aussi un vrai travail de sensibilisation autour de ces dimensions qui sont souvent simplement ignorées.

04. Quel retour après quelques années de ces pratiques collaboratives ouvertes ?

Cela peut sembler contre-intuitif mais le fait que nos contenus de formations, logiciels soient sous licences libres nous a enrichi... D'une part au travers des nombreux échanges des personnes qui nous ont rencontré au travers de nos contenus largement diffusés. D'autre part, parce que de nombreuses personnes qui souhaitent travailler avec nous, nous sollicitent car elles en veulent plus que ce que nous avons mis à disposition sous forme de biens communs.

Une prof de marketing et communication m'avait prédit que nous irions dans le MUR avec ce type de posture. Nous sommes fiers de pouvoir affirmer que c'est exactement l'inverse. Nous pensons souvent à elle.

Enfin, ce qui fait bien plaisir c'est de voir que beaucoup de structures adoptent volontiers ce type de posture et y voient une mise en cohérence entre les jolis mots qui remplissent les chartes et autres jolis textes avec des actions des plus concrètes.

05. Quels sont pour toi les freins pour une association à élargir les droits d'usage ?

D'abord l'ignorance de ce type de licences. Ensuite un joli formatage calqué sur les modèles économiques cyniques et suicidaires : j'invente un truc, je le protège pour fabriquer de la rareté afin d'espérer avoir le monopole des ventes et donc des profits associés. Et on se trouve avec des richesses énormes en termes de savoirs, de pédagogie, d'innovations, de solutions... qui disparaissent avec les structures qui les ont générées ; l'enfant meurt avec les parents qui n'ont pas choisi la liberté pour leur progéniture. Quels gâchis.

Pour nous, ce qui sépare notamment l'Économie Cynique et Suicidaire (ECS) de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) c'est la posture de coopération versus concurrence, licences libres versus licences propriétaires, bénéfices individuels versus bénéfices collectifs...

Il serait donc logique que les associations soient des militantes des licences libres.

06. Quelles sont les raisons qui font choisir une licence CC par une association ?

Le fait de comprendre qu'une des principales fonctions de l'associatif réside en sa fonction exploratoire. L'association c'est quelques personnes qui se rassemblent pour inventer et tester des réponses face à un problème perçu collectivement. L'associatif est ainsi un des lieux d'invention de nos sociétés. Si ces inventions sont brevetées, les associations contribuent à la marchandisation du monde, si elles créent du bien commun, elles contribuent à consolider des lieux d'espérance et à s'inscrire dans des logiques résolument sociales et solidaires. C'est souvent assez cohérent avec leurs objets.

CC BY-SA : a-brest



ENTRE VERTICALITÉ ET HORIZONTALITÉ, LA GOUVERNANCE PARTAGÉE UNE PROPOSITION ADAPTÉE POUR NOS TIERS-LIEUX ?

Laurent BURGET de Hum! et Cendrine TEMPLIER pour l'Université du Nous {Revue #10 - 2022}

Pourquoi parler de gouvernance partagée dans les tiers-lieux ?

Les tiers-lieux s'interrogent sur l'apport de la gouvernance partagée. Cette volonté et ce besoin exprimés résultent de deux pressions légitimes, l'une structurelle et l'autre contextuelle. Les tiers-lieux sont, en effet, portés par l'envie d'améliorer leurs pratiques collectives pour être plus efficaces tout en plaçant l'humain au centre conformément aux valeurs qui les animent. Ils sont aussi porteurs d'une ambition qui inscrit leurs activités dans la profonde transformation sociétale qu'il nous faut engager pour répondre aux défis écologiques, sociaux et économiques actuels. Nombreux sont ceux qui perçoivent la nécessité de développer de nouvelles formes d'organisation collectives. Les tiers-lieux inventent donc aussi sur le terrain des nouvelles manières de travailler, de produire, de consommer et de coopérer.

Malgré leurs intentions, leurs valeurs, les tiers-lieux se rendent compte que la manière d'interagir reste ancrée sur des valeurs de compétition et de domination. Ils cherchent donc d'autres modes organisationnels construits sur des valeurs plus cohérentes avec les fondements qui structurent leur démarche. Ils se tournent alors vers des modèles de gouvernance plus démocratique et horizontale.

La gouvernance partagée pour l'Université du Nous

Pour l'Université du Nous, la gouvernance partagée se conçoit comme un ensemble de processus organisationnel et relationnel qui permet de distribuer le pouvoir dans une organisation, de manière explicite, équivalente et évolutive, afin que chaque membre dispose d'un périmètre d'autorité clair dans lequel exprimer son plein potentiel au service d'un but commun. Ce mode de « faire ensemble » implique aussi un changement de posture individuel au service du collectif.

« Les problèmes auxquels nous sommes confrontés ne peuvent être résolus avec les mêmes niveaux de pensée que ceux qui les ont générés. »

A. Einstein

LA PAROLE AUX TIERS-LIEUX

Ci-après voici des problématiques de « faire ensemble » récurrentes que les tiers-lieux cherchent à résoudre en ayant recours à la gouvernance partagée.

L'implication repose souvent sur trop peu de membres !

« Il y a beaucoup de membres actif-ves qui ont des idées mais qui n'arrivent pas à les partager. L'idée serait que le fonctionnement ne repose pas que sur une ou deux personnes mais soit partagé, que l'association appartienne à celles et ceux qui la font fonctionner. Comment trouver un cadre collectif, institué, où s'échangent ces idées, ces pratiques ? Et comment donner envie aux membres actif-ves d'y poser leur grain de sel ?

Les décisions sont prises par un très petit nombre de personnes, ne sont pas forcément partagées par toutes et tous, ce qui peut amener parfois une "amertume" de la part de certain-es qui ne se sentent pas assez écouté-es. »

Comment faire coopérer des personnes et des structures sur un nouveau projet ?

« Dans le cadre de la préfiguration du tiers-lieu que nous bâtissons, nous essayons de développer des expérimentations de coopération ponctuelle entre les différents membres pour construire petit à petit une culture commune. Je dirai "par petits bouts". Ce n'est pas toujours évident. Ils ne se connaissent pas forcément et ne sont pas nécessairement habitués à co-construire... Plusieurs difficultés apparaissent voici quelques exemples :

- le risque "d'hégémonie", c'est-à-dire que le coordinateur finisse par prendre la main et "utilise" les membres comme des pions sur un échiquier ;
- le risque "d'endormissement" c'est-à-dire que sans impulsion du coordinateur, le projet de coopération semble stagner, mine la motivation de chacun et renvoie au serpent de mer souvent répété par les détracteurs de la coopération : "on parle beaucoup mais on ne fait rien" ;
- le risque de "l'habitude" c'est-à-dire que ce sont finalement les structures qui sont habituées à travailler ensemble qui mènent la barque et que le reste suit passivement.

Je vois deux cas de figure et deux conséquences principales à ces situations :

- l'impression de perdre des heures et des heures à susciter un projet partagé qui n'aboutit pas ou peu ;
- l'impression de faire de la fausse coopération : donner l'impression de partager le "pouvoir" pour mieux en sous-main orienter les tenants et les aboutissants du projet pour arriver à une certaine forme d'aboutissement. »

Des réunions trop longues pas toujours efficaces

« Les réunions au sein de notre association peuvent vite partir dans tous les sens. Par exemple : durer 3 à 4 heures avec tout le monde qui parle en même temps ; des prises de paroles qui s'enchaînent sur des sujets différents sans que les décisions soient clairement arrêtées ; les prochains pas avant la prochaine réunion ne sont pas clarifiés (les étapes à réaliser, par qui, pour quand). Le problème c'est aussi que les décisions prises sont plus le reflet de celles et ceux qui ont réussi à suivre ces réunions et à parler plus fort que les autres, plutôt que le reflet de véritables réflexions et accords collectifs.

Au final nous arrivons souvent à la situation suivante :

- ce qui doit être fait et par qui n'est pas clairement défini ;
- des participant-es se démobilisent au fil des réunions qu'ils-elles n'estiment pas efficaces, et repartent avec la frustration de ne pas avoir été entendu-es. »

UN ÉQUILIBRE ENTRE CHEMIN ET RÉSULTAT

Pour aborder la gouvernance partagée, l'Université du Nous propose d'ouvrir un chemin de transformation plutôt que de transmettre une boîte à outils et un mode d'emploi.

La gouvernance partagée vient profondément bouleverser notre rapport au pouvoir, à l'argent et à la souveraineté. Sa proposition est de nous engager sur un changement de culture profond qui s'appuie sur les valeurs de coopération et d'équivalence. Or nous baignons dans une culture collective, à l'école, dans le cercle familial et professionnel, déterminée par des logiques de domination donc de soumission à l'autorité et de compétition avec des perdants et des gagnants.

Le travail à faire pour s'engager sur ce chemin est donc double : déconstruire un logiciel d'interaction ancré dans la culture patriarcale d'une part, entamer l'exploration et la construction d'une approche différente et apprivoiser une nouvelle culture collective basée sur des valeurs de coopération d'autre part. La simultanéité de ce travail demande humilité et patience devant l'ampleur de la tâche.

L'approche proposée repose essentiellement sur l'exploration vivante et l'expérimentation. C'est bien par la pratique que se vit, se comprend et se transforme la relation aux individus et aux groupes.

Ainsi au fil du chemin le regard porté par les tiers-lieux sur leurs problématiques de départ peut évoluer. Ils se réajustent autour d'une intention et de besoins plus circonscrits et moins impérieux animés plutôt d'une humilité de transformation.

Par exemple des questionnements de départ portant sur l'amélioration de la prise de décision au sein d'un espace de travail peuvent aboutir à questionner la raison d'être de l'organisation. Il est fréquent qu'en fonction du stade de développement du projet (pionnier, crise de croissance, phase de professionnalisation, etc.), la raison d'être soit re-questionnée et ré-appropriée par ses membres. Clarifier ce qui met le groupe en action est essentiel pour contribuer harmonieusement, développer la confiance et donc les prises d'initiatives respectueuses du collectif.

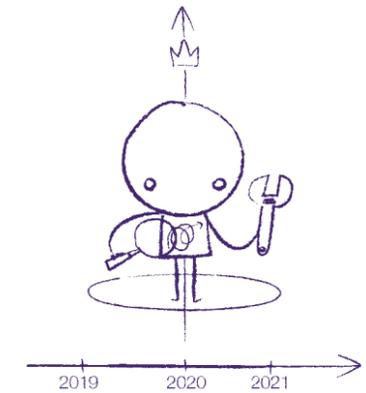
QUELS SONT LES FREINS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA GOUVERNANCE PARTAGÉE ?

Gouvernance partagée entre rêves et réalité

La gouvernance partagée peut être vue comme une solution miracle au problème de « faire ensemble » du collectif. C'est en effet une solution qui vient questionner en profondeur les modes de relation entre les individus et proposer des interactions basées sur la confiance, le soutien, l'initiative ou la créativité. Après 10 ans d'expérience et d'accompagnement de collectifs, l'Université du Nous n'a pas trouvé de formule magique qui produirait la transformation souhaitée.

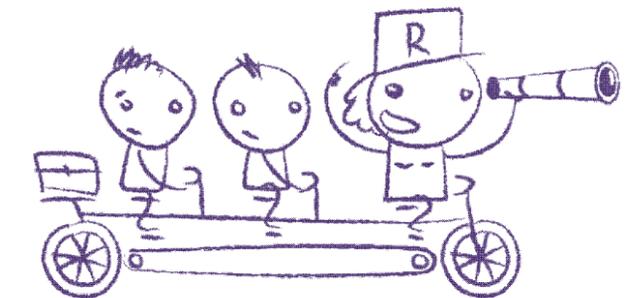
La réalité que nous observons demande plutôt une grande humilité quant aux chemins à emprunter, une belle écoute et une grande ouverture pour ressentir et s'ajuster constamment par rapport aux signaux du collectif. De notre point de vue, chaque collectif doit s'engager à trouver son propre modèle, et si un accompagnement par un tiers est souvent nécessaire et souhaitable, cet accompagnement se doit d'incarner de manière authentique les valeurs de la gouvernance partagée et viser l'autonomie du collectif.

Prendre son temps, s'inscrire dans une démarche vivante et évolutive, être prêt à s'ouvrir à du nouveau, à passer par des espaces inconfortables... Nous ne connaissons pas de collectif ou tout cela n'a pas été nécessaire à un moment ou un autre. Sans que cela soit exhaustif !



Le pouvoir n'est pas un gros mot

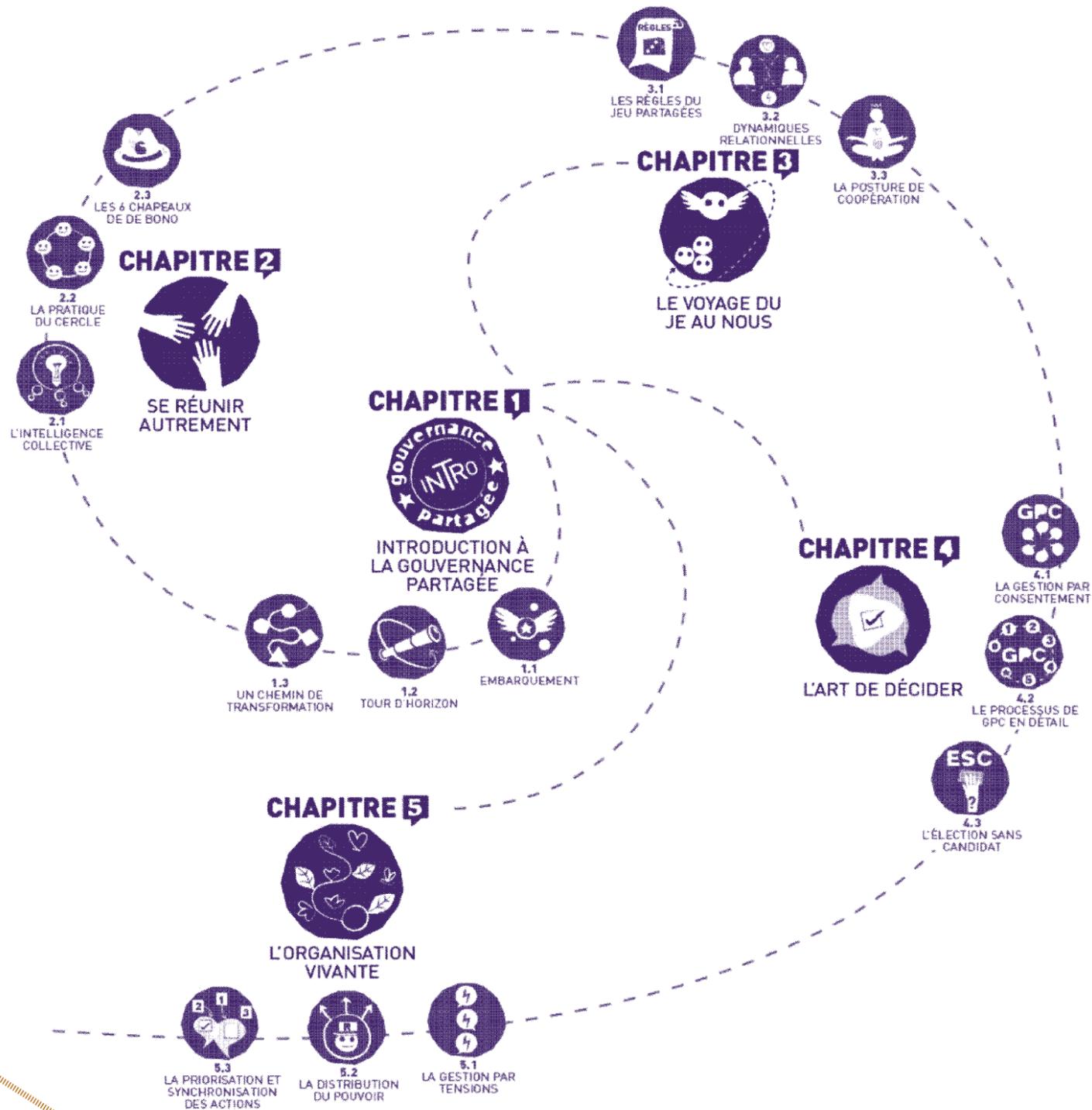
Un écueil récurrent observé est de se projeter dans un mode organisationnel où tout le monde déciderait de tout, ce fameux stade vert de la spirale dynamique du tout horizontal. La gouvernance partagée permet des modes de décision collectif et encourage la coopération ET des espaces d'autorité ou de leadership clairs et consentis sont à l'œuvre. C'est cette complémentarité qui permet agilité et confiance, et qui encourage le leadership. Un leadership sain et décomplexé, depuis des rôles au service du collectif et non depuis sa personne.



Profondeur et engagement sur la durée

L'engagement dans un « nouveau mode de faire ensemble » peut être perçu comme un projet parmi d'autres. Avec cette approche le risque est de rester en surface. Les outils permettent de créer un cadre renouvelé, mais pas la nécessaire transformation personnelle qui l'accompagne pour réellement faire évoluer la culture de l'organisation. L'engagement et le temps investi à ce changement sont souvent sous-estimés.

© L'ensemble des illustrations et schémas de cet article a été créé par CDS Université du Nous.



© CDS Université du Nous
CC BY-SA

POUR ALLER PLUS LOIN :

Université du Nous, Disponible sur : universite-du-nous.org (Consulté le : 17/10/2022).

Ressources, hum! Disponible sur : <https://formation.hum-hum-hum.fr/gouvernance-partagee-ressources> (Consulté le : 17/10/2022).

CAFÉ LIB'

UN TIERS-LIEU ARTISTIQUE ET CULTUREL À BOURROU

Interview de **Coline LYPHOUT**, facilitatrice du Café Lib' par **Léo DUMON**, chargé de valorisation pour Le Rayon du RIM¹ {le-rayon.org - 2023}

La musique, comme dans un rayon de supermarché, c'est des gros industriels et des petits producteurs locaux. Entre circuit-court, développement de projets artistiques et promotion des talents locaux, Le Rayon du RIM t'invite à prendre le café avec ces indés qui font les choses bien.

Aujourd'hui Le Rayon vous présente Coline, facilitatrice du Café Lib' qui vient d'accueillir un bac du Rayon ! On laisse Coline vous raconter tout ça.

Salut Coline, c'est quoi le Café Lib' ?

Le Café Lib' est un café associatif existant depuis 2012 dans la commune de Bourrou avec ses 135 habitants. Monté dans l'ancienne école du village et accueillant de plus en plus de monde, ce café à permis de monter une librairie associative, d'accueillir des spectacles ainsi que d'ouvrir un bar.

La mairie a donc investi financièrement le lieu en 2019, permettant de doubler sa superficie et ainsi de le transformer pour le mettre aux normes en tant que tiers-lieu.

Aujourd'hui le Café Lib' c'est : une librairie, un lieu d'exposition, une salle de spectacle, une résidence artistique, un espace de coworking avec des bureaux, un accueil d'école de musique (Institut des Musiques Rock de Périgueux 3 jours / semaine).

Il faut aussi savoir que le Café Lib' est une association où je suis la seule salariée, mais c'est d'abord une équipe de bénévoles mobilisés et portant la plupart des projets. Parmi toutes les activités qui s'entremêlent à hauteur de 3 à 4 par mois nous retrouvons des concerts, des soirées jeux, des après-midi lecture ou encore des rencontres avec des artistes.

Tu peux nous faire une visite imaginaire ?

Quand on arrive à Bourrou, il faut imaginer que c'est un tout petit village avec quelques maisons.

Dehors, il y a une grande halle où l'on fait des spectacles extérieurs, en étant en contrebas du Café Lib'. En montant les marches pour accéder à une terrasse, nous rentrons dans le Café Lib' avec un hall d'accueil.

À gauche de ce hall, nous retrouvons le bar du café qui donne sur une grande salle.

Dans cette grande salle, nous avons sur le mur du fond la librairie (étant plus une bouquinerie) avec une partie réservée directement à la vente de livres neufs. Nous retrouvons aussi sur certains murs des expositions d'artistes.

Toujours dans le hall d'accueil, nous retrouvons directement en face de la porte d'entrée, un espace de coworking appelé « La bulle » composée de 5 bureaux. Et ensuite, à droite du hall d'accueil se trouve une pièce qui accueille l'école de musique.

Pourquoi vouloir accueillir un Bac du Rayon ?

Au départ, le Café Lib' n'avait pas vocation à faire des spectacles ou des concerts, puis au fil du temps et des demandes des habitants, le Café Lib' a commencé à programmer des groupes locaux. De ce fait, en ramenant plus de monde et avec des aides financières, plus conséquentes, tout un questionnement s'est posé sur le financement et la rémunération des artistes locaux.

Il faut savoir que Bourrou reste un village dynamique sur différents pôles, nous pouvons retrouver une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), un groupement d'achat ou encore diverses associations portant des valeurs humaines et de circuits courts. L'idée d'accueillir le Rayon permettait de faire un lien direct avec Le RIM.

Cela nous permettait aussi de mettre en avant des labels et des artistes locaux de Nouvelle-Aquitaine, tout en proposant aux adhérents et visiteurs du Café Lib' la vente de CD et de vinyles de qualité.

Cette démarche humaine, de circuit court valorisant ce vivant local fait entièrement partie de nos valeurs.

Comment es-tu rentrée dans ce projet ?

J'ai habité pendant longtemps au Chili et j'ai travaillé directement dans un jardin culturel, avec un projet assez similaire au Café Lib'. À cette époque, le concept même de tiers-lieu n'existait pas. La partie coordination de projet, l'accueil, les relations humaines, la médiation, la compréhension des mécaniques de collectif ou de groupe m'ont toujours beaucoup attiré.

En revenant en France, je suis tombée sur le métier de facilitatrice, métier que je ne connaissais pas. Je me suis donc formée. Je travaillais alors déjà dans un espace de travail partagé à Périgueux.

J'ai donc par la suite trouvé au Café Lib', une dimension culturelle et une animation rurale qui me plaisaient.

Un disque du Rayon qui t'attire ?

Oui, le disque SIDI WACHO !

Déjà, l'illustration est particulièrement réussie avec de la gravure. Je fais moi-même de la gravure et c'est ce qui m'a attirée directement.

Les personnes représentées sur la cover portent des foulards, écho un peu zapatiste.

Ayant vécu de nombreuses années en Amérique Latine, ce disque m'attire naturellement.

Disponible sur : <https://le-rayon.org/interview-coline-lyphout-facilitatrice-au-cafe-lib/> (Consulté le 09/05/2023)

¹ Le Réseau des Indépendants de la Musique (RIM) rassemble les acteurs de l'écosystème des musiques actuelles en Nouvelle-Aquitaine.

TIERS-LIEUX : UN OUTIL DE RÉFLEXION

Lors des rencontres de Saint-Affrique, la focalisation sur les financements publics a limité la perception des enjeux soulevés par la notion de tiers-lieu. Se demander si les cafés associatifs sont des tiers-lieux ne peut se restreindre à vérifier l'adéquation des pratiques des cafés associatifs avec la définition du terme : il s'agit de questionner ce que ce que les cafés associatifs entendent devenir. La notion de tiers-lieu ne doit pas être un simple levier permettant d'accéder à de nouvelles sources de financement : c'est un outil de réflexion. L'objet tiers-lieu est alors une matière à penser permettant à la fois d'explorer ce que sont les cafés associatifs, mais aussi de mettre en œuvre de nouvelles opportunités de développement, de mettre en jeu une capacité des lieux à se réinventer pour mieux répondre aux enjeux de leurs territoires.

Se dire tiers-lieu, pourrait alors signifier reconnaître et revendiquer l'hybridation d'activités qui semble être la marque des cafés associatifs. Si la notion élargit peu à peu sa sphère d'influence, les tiers-lieux sont encore méconnus du grand public. La dénomination « café associatif » demeure elle rassurante vis-à-vis des utilisateurs du lieu : le café est un lieu connu, qui n'effraie pas et dont on passe facilement la porte. Néanmoins, l'utilisation de l'appellation « café associatif » peut restreindre la perception de la richesse du lieu et de la diversité de ses activités. Le tiers-lieu, nécessairement hybride, peut alors être le lieu qui suscite la curiosité. Ainsi, le café le Lieu-dit (Saint-Affrique) évoque comment, dans le cadre d'une recherche universitaire, le questionnement de l'approche tiers-lieu a conduit le café associatif à renforcer les synergies entre ses différents acteurs. Suite à cette réflexion, et pour la première fois dans l'histoire du lieu, il a été décidé d'embaucher une personne sur un poste mutualisé entre les différentes associations fondatrices du Lieu-dit.

Questionner l'approche tiers-lieu, c'est aussi prendre conscience des différents temps qui sillonnent la vie du lieu. La dimension d'espaces de travail partagé, valorisée par certaines politiques publiques, a pu être questionnée par les cafés associatifs : cette notion ne leur semble pas être au cœur des *third places* et a pu être perçue comme une dérive, une récupération du modèle à des fins politiques. Or, si la place des espaces de convivialité pourrait être davantage valorisée, les cafés associatifs peuvent également réfléchir à la place des activités de « travail » en leur sein. Les temps de convivialité et les temps d'accueil d'activités de « travail » ne sont pas incompatibles : ils peuvent cohabiter dans le même temps et le même espace, ou rythmer alternativement la vie du lieu. À Marseille, l'Équitable Café, forcé de se ré-inventer suite à une limitation des concerts en soirée, évoque ainsi la possibilité de devenir, en journée, le lieu de travail d'associations extérieures et, pourquoi pas, d'accueillir des coworkers.

L'EXPERTISE DES CAFÉS ASSOCIATIFS : UN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES TIERS-LIEUX ?

Si en métropole le développement d'espaces de coworking atteint parfois son seuil maximum, le maillage territorial des tiers-lieux doit encore se renforcer dans les territoires ruraux afin d'apporter des réponses et des outils aux citoyens souhaitant travailler au plus près de chez eux. Les cafés associatifs pourraient alors être identifiés comme des acteurs ressources pouvant accompagner le développement des tiers-lieux : forts de leurs connaissances des territoires ruraux et de leurs enjeux, l'expertise des cafés associatifs quant à l'animation de communautés et de réseaux de solidarités locales doit alors être reconnue et valorisée.

Qu'ils s'identifient ou non à des tiers-lieux, les cafés associatifs gagnent donc à prendre part aux débats autour des tiers-lieux. Outre les enjeux d'identification et la possibilité de soutiens économiques via les politiques publiques dédiées, apprivoiser la notion de tiers-lieu permettrait alors aux cafés associatifs de se positionner en tant qu'acteurs-ressources.

POUR APPROFONDIR



DICTIONNAIRE DES BIENS COMMUNS - Fabienne Orsi, Judith Rochfeld, Marie Cornu-Volatron, PUF, 2017

Que sont les « communs », les « biens communs », les « patrimoines communs », les « choses communes » ? Ces notions sont fortement mobilisées aujourd'hui dans nombre de disciplines des sciences sociales et actions de citoyens. Leur poussée traduit une évolution des pratiques sociales : sous la pression de la crise écologique et de la transformation numérique notamment, les biens seraient davantage mis en partage. [...] Ce dictionnaire, à mi-chemin entre le vocabulaire et l'encyclopédie, se veut un outil de compréhension de l'ensemble de ces phénomènes.



VERS UNE RÉPUBLIQUE DES BIENS COMMUNS ? - Benjamin Coriat, Nicole Alix, Jean-Louis Bancel, Frédéric Sultan, Les Liens qui Libèrent, 2018

Des jardins partagés aux logiciels libres, des encyclopédies en ligne aux recycleries installées dans les quartiers des villes ou dans les campagnes, les « communs » semblent essaimer partout. Mais pourquoi ce succès ? Et comment expliquer cet essor ? Cet ouvrage montre comment nous sommes entrés dans une phase nouvelle, celle de l'enracinement des communs dans la société, de leur extension à des domaines sans cesse élargis de la vie sociale et de leur pérennisation dans le temps.



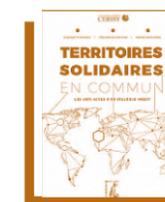
LA GOUVERNANCE DES ASSOCIATIONS - Économie, sociologie, gestion - Sous la direction de Christian Hoarau et Jean-Louis Laville, Erès, 2013

Parce que leurs rôles économiques s'affirment et que leurs missions touchent à l'intérêt général, les associations sont confrontées à une nécessité de contrôle et de transparence. La résistance qu'elles développeraient face à toute exigence de gestion a été maintes fois évoquée, mais elle cède progressivement la place à une véritable fascination de nombre de ses dirigeants pour le management. À l'écart de ces réactions extrêmes, il existe pourtant une demande de méthodes qui seraient respectueuses des spécificités associatives. Pour y répondre, l'ouvrage propose une analyse élaborée à travers un dialogue réunissant sociologues, économistes et gestionnaires.

OBSERVATOIRE DES TIERS-LIEUX

<https://observatoire.francetierslieux.fr>

thèmes : Les communs
Pratiques démocratiques



TERRITOIRES SOLIDAIRES EN COMMUN - Les anti-actes d'un colloque inédit - Sous la direction de Elisabetta Bucolo, Geneviève Fontaine, Hervé Defalvard, l'Atelier, 2020

De multiples initiatives portées par l'économie sociale et solidaire et le mouvement des communs se déploient sur les territoires, tout en faisant système à de plus larges échelles régionale, nationale et mondiale. Elles renforcent un socle commun de nouvelles solidarités en matière d'emploi, d'énergie, d'habitat, de santé, de culture, pour une économie inclusive et plus durable, et ce à travers plusieurs axes comme l'écologie, le numérique ou encore la démocratie et la coopération.



LE DÉVELOPPEMENT RURAL PAR LA COOPÉRATION - Institut des territoires coopératifs (Inovane), 2022

Le 29 mars 2022, l'Institut des territoires coopératifs (Inovane) a réuni la « Gouvernance Coopérative Élargie » du projet MCDR « Le développement rural par la coopération » pour faire le bilan de quatre années de travail et de production. Vous trouverez les principaux enseignements qu'ils ont tirés collectivement du projet. Vous y trouverez également des « dires d'acteur », enseignements plus personnels que chacun des contributeurs à la Gouvernance Coopérative a formulé ce jour-là.

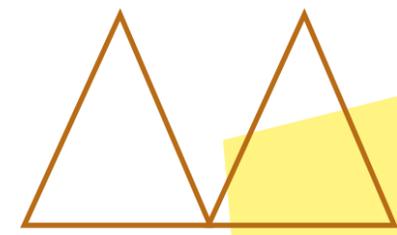


TIERS-LIEUX À BUT NON LUCRATIF - Un recueil pour raconter, penser et confronter nos pratiques - Coédition RELIER et Réseau des Créfad, 2021

Un recueil pour raconter, penser et confronter les pratiques de lieux gérés collectivement, reconnus sous le terme de « tiers-lieu ». Venir partager un café, faire réparer son vélo, assister à un spectacle, créer du lien, travailler, rencontrer ses voisins et voir plus loin ensemble... Chaque tiers-lieu est différent, tant dans sa structure, son économie, son fonctionnement, ses activités, mais avec, tout de même, la volonté de construire quelque chose ensemble, de repenser la vie citoyenne, pour le bien commun.



FONCIER



#2
FONCIER

foncier

foncier

PATRIMOINE ET TIERS-LIEUX : VERS UNE PROPRIÉTÉ COLLECTIVE ?

◆◆◆◆◆ Noémie ROBERT, Stagiaire à la Coopérative Tiers-Lieux {Revue #2 - 2018}

PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET USAGE COLLECTIF : DES POINTS DE CRISPATION

Comment concilier un usage collectif et la propriété privée d'un lieu ? Voilà la question que peuvent se poser les tiers-lieux lorsque la propriété de leurs locaux échoit à un ou plusieurs particuliers. Tant que le projet va bien, ce point n'est pas nécessairement soulevé : les bâtiments appartiennent historiquement à une ou plusieurs personnes, qui peuvent faire partie ou non des porteurs de projet, sans que cela n'empêche une gestion collective de l'espace.

Cependant, cette propriété privée peut générer des points de crispation : les propriétaires du lieu sont-ils en train de profiter d'un argent public perçu dans le cadre d'un projet collectif ? Ne sont-ils pas en train de s'accaparer une réalisation collective, fruit de l'investissement de chacun ? N'est-ce pas leurs enfants qui hériteront du lieu ? Que deviendra alors le projet commun ? Ce procès d'intention mérite quelques éclaircissements.

Tout d'abord, rappelons qu'avant d'être un enrichissement, la gestion d'un lieu est aussi gage de responsabilités : si des personnes se blessent sur les lieux, le poids du risque incombe aux propriétaires. Soulignons aussi que, bien qu'il puisse exister des structures détournant la notion de tiers-lieu pour réaliser des plus-values financières, la mise en œuvre d'un projet de tiers-lieu relève d'abord de la volonté d'une démarche collective. L'objectif pour les propriétaires est alors, bien souvent, que le projet perdure après eux. Enfin, rappelons que même si les propriétaires souhaitent vendre leur patrimoine au collectif gérant le tiers-lieu, ces collectifs n'ont bien souvent pas la capacité financière d'investir dans le foncier.

L'INCOMPATIBILITÉ ENTRE LE DROIT FRANÇAIS ET LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE ?

La copropriété : des communs silencieux

La propriété collective est mal traitée par le droit français et la gestion des espaces communs est peu pensée. Les « communaux », qui représentaient l'ensemble des biens appartenant en commun aux habitants d'une communauté rurale (des bois, des prés, des landes et des marais...), ont peu à peu disparu du paysage national.

Il persiste alors la notion de « copropriété » qui répond à la nécessité de faire coexister les droits de plusieurs propriétaires sur un même bien. Cependant, pour le *Dictionnaire des biens communs* ce cadre juridique s'apparente à

« la prouesse de permettre l'exercice individuel d'un droit sur un bien dont la maîtrise est en pratique collectivisée. Chacun des propriétaires se considère d'abord comme un propriétaire individuel alors que la propriété de la partie privative de l'immeuble sur laquelle ses droits sont exclusifs n'est rien de plus que la propriété d'un espace aérien. Les sols, les murs, les plafonds, les réseaux et toutes les infrastructures appartiennent aux parties communes » (« Copropriété », dans *Dictionnaire des biens communs*, Aurore Chaigneau, 2017).

Au sein d'un tiers-lieu, la gestion en copropriété supposerait de segmenter les différents espaces pour en attribuer la propriété aux parties prenantes qui en ont usage. N'étant pas pensée pour la gestion des communs, la copropriété ne saurait donc être confondue avec une véritable propriété collective.

Vers une propriété inclusive ?

La propriété est caractérisée par un principe d'exclusivité : le propriétaire décide seul en ce qui concerne son bien. Le Code Civil dispose que la propriété correspond au « droit de jouir et disposer de la chose de la manière la plus absolue » (article 544). L'exclusivité désigne alors ce rapport privatif de la personne sur le bien : aucun tiers extérieur ne peut décider pour le propriétaire. Mais il n'empêche, si la propriété exclusive et individuelle a été consacrée par le législateur, « cela n'exclut pas qu'une chose puisse appartenir à plusieurs personnes en commun » : c'est notamment le cas de la propriété conjugale. (« Propriété exclusive ou exclusivité », dans *Dictionnaire des biens communs*, Yaëll Emerich, 2017).

Serait-il alors possible de penser une propriété commune ? De s'appuyer sur la clause d'exclusivité pour inclure d'autres parties prenantes ? Le propriétaire serait alors celui qui dispose exclusivement... du droit d'inclusion ! « L'inclusivité se définirait ainsi, positivement, sur le fondement des critères d'inclusion d'une part, et d'usage collectif aussi bien que partagé, d'autre part. Ce faisant, elle ne se réduirait pas à une absence d'exclusivité » (« Propriété exclusive ou exclusivité », dans *Dictionnaire des biens communs*, Yaëll Emerich, 2017). Cette notion d'inclusivité permet la reconnaissance d'une propriété commune qui ne serait non pas « la violation du caractère exclusif du droit, mais la possibilité d'admettre qu'un rapport privatif trouve sa source dans la volonté collective d'une pluralité de personnes »¹.

Propriété commune et usage collectif

Cette notion est utile pour penser les communs qui peuvent alors être perçus comme des espaces soustraits à la puissance de l'exclusivité individuelle. L'inclusivité permettrait même la mise en place de communs contractuels, telles les licences Creative Commons.

Au sein des communs, il est alors possible de différencier :

- Les communs négatifs : des ressources « dont personnes n'est initialement propriétaire, mais qui peuvent être appropriées par quiconque pour un usage individuel » (comme l'eau, l'air...) ;²
- Les communs positifs : des ressources « faisant l'objet d'une propriété commune et d'un usage collectif consenti par tous »³ (tel un four à pain).

Si cette notion de propriété commune s'est principalement développée autour du droit intellectuel, et notamment autour des logiciels libres, ces nouvelles organisations du partage des biens touchent peu à peu les biens matériels : l'habitat collectif, les jardins partagés sont ainsi des formes de collectivisation de biens. Destinés à un usage collectif, les tiers-lieux évolueront-ils également vers une propriété collective ?

POUR ALLER PLUS LOIN :

Marie Cornu, Fabienne Orsi et Judith Rochefeld. Entrées : « Copropriété » ; « Habitat participatif » ; « Propriété exclusive ou exclusivité » ; « Propriété commune », *Dictionnaire des biens communs*, PUF, 2021.

LA PROPRIÉTÉ EN COMMUN

Évolution de la législation

En mars 2014, la loi ALUR a apporté son soutien aux formes d'habitats dits « participatifs » en permettant la création de « coopératives d'habitants » ou « sociétés d'attribution ». Ces entités juridiques offrent à des coopérateurs ou des associés d'acquérir des parts sociales dans une structure qui reste seule propriétaire du bâti. Un contrat coopératif prévoit ensuite « les modalités d'attribution en jouissance des locaux, parties communes et permet de développer des activités autres que locatives dans l'intérêt des associés ou coopérateurs » (« habitat participatif », *Dictionnaire des biens communs*, Diego Miralles Buil, 2017). Si ces structures juridiques sont pour le moment uniquement destinées à la la gestion et à la conception d'espaces dédiés à l'habitation, pourrait-on imaginer une évolution de ces modèles favorisant la propriété commune des tiers-lieux ?

Des solutions intermédiaires

En attendant, les notaires traitent difficilement les cas de propriété collective. Quels sont alors, aujourd'hui, les recours pour les tiers-lieux existants ?

Plusieurs tiers-lieux présents lors du Petit Ramdam de Melle en 2018 évoquent le bail emphytéotique⁴. Ce bail, au loyer bien souvent symbolique, est consenti pour une durée de 18 à 99 ans. Il permet de consacrer au locataire des droits très proches de ceux du propriétaire, et de lui transférer certaines responsabilités juridiques : le locataire répond, par exemple, des incendies.

Évoquons aussi le cas du Château de la Mothe-Chandeniers : en décembre 2017, 27 910 personnes sont devenues copropriétaires de cet édifice de la Vienne. Portée conjointement par l'association Adopte un château et la start-up Dartagnans, une plateforme de financement collaboratif a permis de rassembler des donateurs issus de 115 pays différents. Chaque donateur est ainsi devenu actionnaire, et donc copropriétaire, d'une SAS créée pour assurer la gestion du château. Pour le collectif à l'origine du projet, le financement participatif de l'édifice permet la prise en charge par les citoyens du patrimoine national.

Enfin, à la Roche-sur-Yon, la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) a permis à des citoyens et à des associations de se rassembler pour racheter la ferme de la Vergne et la transformer en un tiers-lieu coopératif. Aujourd'hui, la SCIC « Le Village de la Vergne » rassemble 245 sociétaires, organisés en six collèges (fondateurs, producteurs de biens et services, soutiens et bénévoles, consommateurs, salariés, collectivités) et ceux-ci sont collectivement propriétaires de 23,5 hectares de terrains, dont 16 hectares de surfaces cultivables et 840m² de bâtiments.

Ainsi, si la loi française ne permet pas explicitement la propriété collective, il est néanmoins possible de se saisir de voies alternatives pour cheminer vers une propriété commune des tiers-lieux.

¹ Géraldine Salord, « Propriété commune », dans *Dictionnaire des biens communs*, 2017.

² *ibidem*. ³ *ibidem*.

⁴ Legifrance, « Titre V : Bail emphytéotique. (Articles L451-1 à L451-13) » Disponible sur : <https://cutt.ly/E5n3GBu> (Consulté le : 26/04/2023).

LA SCIC TERRES EN CHEMIN

UN OUTIL « FONCIER »

POUR FAVORISER LES INSTALLATIONS PAYSANNES EN ZONE RURALE

SCIC Terres en chemin {Revue #6 - 2020}

Une initiative collective

Sur Alloue (Charente), le nombre de fermes a été divisé par trois en dix ans, avec une tendance à la reprise des pâturages par des céréaliers. Face à ce constat, les habitants ont décidé de reprendre la main sur les mouvements des terres agricoles et ont choisi de décider du modèle de développement dans lequel le village évoluerait. La réflexion collective a mené à la création, en septembre 2016, de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) agricole Terres en chemin. L'entreprise a pour objectif de gérer les terres des agriculteurs partis à la retraite pour les mettre à disposition de jeunes agriculteurs, issus ou non du milieu agricole.

Elle compte aujourd'hui parmi ses 39 coopérateurs 11 agriculteurs, des syndicats agricoles, la mairie d'Alloue, la Communauté de Communes de Charente Limousine, des associations du village et une quinzaine de citoyens, ayant adhéré en leur nom propre.

SON FONCTIONNEMENT

La SCIC Terres en chemin a le statut d'une exploitation agricole. Elle a les mêmes droits et les mêmes devoirs, ce qui lui permet de louer et exploiter les terres qu'on lui confie. Elle loue les prairies des agriculteurs partis à la retraite et s'en occupe en attendant qu'un jeune vienne s'installer.

Un bail est signé entre le propriétaire (agriculteur partant à la retraite ou propriétaire foncier ne souhaitant pas vendre et dans l'incapacité de gérer ses terres) et la SCIC Terres en chemin. En même temps, le propriétaire devient coopérateur de la SCIC Terres en chemin en prenant des parts au capital.

Cette participation active des propriétaires dans la vie de la Société Coopérative à laquelle ils ont confié leurs parcelles, leur permet d'orienter le projet coopératif de la SCIC et de suivre la gestion et le devenir de leurs terres. Le propriétaire est ainsi immergé dans une dynamique collective territoriale. Une fois le bail signé, la SCIC Terres en chemin gère et exploite les terres concernées comme tout exploitant, et règle un fermage au propriétaire.

UN OUTIL D'ANIMATION TERRITORIALE, CRÉATEUR D'EMPLOIS ET DE LIEN SOCIAL

La SCIC Terres en chemin ne s'arrête pas uniquement à un travail de veille foncière et de gestion collective des terres. L'objectif de ce travail est bien de créer des conditions d'accueil favorables à l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire. Ce dispositif innovant, né d'une dynamique citoyenne, vise bien la création d'emplois agricoles, le développement d'une économie locale (emplois, ventes et transformation en local des produits), l'accueil de nouveaux habitants et la création de liens sociaux entre habitants, paysans et collectivités.

Dans cet objectif, la SCIC Terres en chemin travaille en étroite relation avec la CIAP Champs du partage (Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne). Cette structure accompagne les porteurs de projet d'installation agricole en leur proposant de passer par une phase de test d'activité (ou portage d'activité) juste en amont de l'installation. Ce dispositif innovant favorise une installation progressive et sécurisée : le porteur de projet en test utilise la structure juridique de la CIAP Champs du partage comme support de son activité économique. Pendant toute la durée du test, le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement technique, administratif, comptable et humain lui permettant de développer son projet en toute sécurité.

Ainsi, en 2018, la SCIC Terres en chemin a choisi de mettre à disposition d'un jeune couple de porteurs de projet, non issu du milieu agricole, 9 ha de terres pour y développer une activité d'élevage de canards coureurs indiens. Les deux porteurs de projet ont choisi d'entrer en test au sein de Champs du partage pour le lancement de leur activité. Ils ont bénéficié ainsi de l'appui de la couveuse agricole pour les aspects « gestion » et « comptable » de leur activité. Bien que faisant partie des principes de base d'accompagnement du test, la mobilisation d'un paysan tuteur en local a été difficile. Le territoire de Charente Limousine offrant peu d'éleveurs de volailles, la couveuse s'est tournée vers un éleveur du département voisin. La mobilisation des coopérateurs de la SCIC Terres en chemin a permis de compenser ponctuellement l'éloignement du tuteur et a apporté un soutien logistique notamment pour la mise en place des parcours d'élevage et les travaux nécessitant un tracteur. De plus, dans une logique d'installation progressive, la SCIC Terres en chemin a proposé de porter temporairement les investissements nécessaires au démarrage d'activité des deux porteurs de projet, une souplesse permise par la dimension humaine de la SCIC Terres en chemin et son ancrage territorial.

PERSPECTIVES

Aujourd'hui, les deux porteurs de projet sont installés. La SCIC Terres en chemin a basculé le bail avec l'accord et le soutien du propriétaire. Pendant la période de test, les deux éleveurs ont pu mettre en place leurs parcours d'élevage, s'approprier la gestion des reproductions et la conduite d'un cheptel de plus en plus important. Partant au départ sur de la vente en circuits courts de canards prêts à cuire, abattus en abattoir professionnel agréé, ils ont finalement décidé, face à la pénurie d'outil d'abattage sur le territoire et pour répondre à la demande locale, de réorienter leurs débouchés en abattant eux-mêmes leurs volailles et en les transformant (conserves, saucisses, viande séchée...). Le jeune couple, qui n'aurait pu accéder à du foncier autrement, a redonné vie à un ensemble bâti abandonné et participe activement à la vie locale.

La SCIC Terres en chemin cherche aujourd'hui à déployer l'outil à l'échelle de la Communauté de Communes Charente Limousine, un territoire davantage pertinent pour travailler sur la problématique de l'installation/transmission. Le prochain chantier sera de mettre en place un atelier ovin (projet initial de la SCIC) pour favoriser l'installation et le renouvellement des populations de moutonniers sur le secteur. La CIAP Champs du partage reste un partenaire privilégié du projet, elle apporte l'ingénierie nécessaire aux montages des dossiers et, si besoin est, accompagnera les porteurs de projet ovins sur le lancement de leur activité. Depuis le début, la SCIC Terres en chemin a bénéficié du soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine à travers un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) « Innovation Sociale » (fonds ESS).

© Lhoir Jenny - Coureurs indiens



« L'agriculteur partant à la retraite devient acteur de sa transmission, il ne la subit plus mais participe concrètement à la reprise ou à la création d'activité sur ses terres en choisissant des projets qui résonnent avec le territoire et ses valeurs. »

QUELLES MODALITÉS D'ACCÈS AU FONCIER AGRICOLE ?

◆◆◆◆◆ Pierre-Marie MOREAU, Terre de Liens {Revue #6 - 2020}

Pour répondre à cette copieuse question, nous avons sollicité Pierre-Marie Moreau, coordinateur de Terre de Liens Nouvelle-Aquitaine, qui s'est prêté au jeu en tentant de nous apporter des éléments de réponses.

La Foncière Terre de Liens est une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui achète des fermes pour enrayer la disparition des terres agricoles et réduire les difficultés d'accès au foncier agricole. Ces lieux sont ensuite loués à des agriculteurs qui lancent leur activité. Pour acquérir ces fermes, la Foncière s'appuie sur son capital, constitué de l'épargne de citoyens qui ont choisi d'investir dans des projets solidaires.

Après avoir constaté les limites des solutions existantes pour répondre aux enjeux du foncier agricole, Terre de Liens a créé une structure financière d'envergure nationale : la Foncière Terre de Liens.

La Foncière collecte de l'épargne solidaire auprès des citoyens et des institutions privées et acquiert des biens immobiliers en milieu rural pour en assurer, sur le long terme, une gestion sociale et écologique conforme à la charte de Terre de Liens.

REPÉRER DU FONCIER DISPONIBLE

Les interlocuteurs dans la recherche de foncier :

La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural)

Acteur incontournable dans les projets d'acquisition de terres agricoles, la SAFER a pour rôle de réguler le marché foncier rural. Elle est informée de l'ensemble des ventes dès lors que cela concerne un bien agricole. Plus largement l'intervention de la SAFER sur le foncier peut concerner l'acquisition, la location, l'intervention pour révision de prix, le stockage ou la veille foncière.

Site : www.proprietes-rurales.com et sites régionaux

La chambre d'agriculture

Les chambres d'agriculture disposent d'un RDI (Répertoire Départ Installation) qui recense, d'un côté les fermes à reprendre, et de l'autre les candidats à l'installation. Attention toutefois, ce RDI n'est pas exhaustif et les cédants n'ont pas l'obligation de s'inscrire sur ce répertoire. Se renseigner auprès du service installation-transmission ou du PAI (Point Accueil Installation) de son département.

Les notaires

C'est bien souvent un interlocuteur qu'il convient de considérer, car c'est souvent l'un des mieux informé du contexte foncier local. De plus il sera incontournable si vous voulez conclure un acte d'achat.

Les collectivités locales

Par leurs élus ou agents de développement, les collectivités locales peuvent être de bons relais d'informations à consulter.

Les associations et réseaux de l'agriculture Biologique et paysanne

(InPACT, ADEAR, CIVAM, Terre de Liens...) : Certaines associations ont développé leur propre site d'annonces ou bulletins d'informations foncières. Nous conseillons de se rapprocher des associations sur chaque territoire.

Terre de Liens : <https://objectif-terres.org>

InPACT : <https://inpactna.org/>

Les journaux et site d'annonces

Certaines annonces foncières font l'objet de publications légales dans des journaux officiels (voir liste par département). Il est également possible de trouver certaines annonces sur certains sites d'annonces généralistes (ex. : « Leboncoin »). Il convient toutefois de rester vigilant sur les annonces dans ces médias, en particulier sur la qualité des annonces et les prix proposés.

Autres : agents immobiliers, agriculteurs locaux...

Globalement, le bouche à oreille reste un bon canal d'information pour trouver un lieu adapté à son projet. Il est donc important de se faire connaître d'un maximum d'interlocuteurs locaux (agriculteurs, structures agricoles, associations, élus locaux, habitants...) pour s'assurer d'être informé au mieux sur des opportunités foncières.



© SCIC TEC - Prairie



© Reneta - Espace-test



DOCUMENTS ET RESSOURCES UTILES pour analyser un bien agricole

- **Le prix des terres** : vérifier la cohérence avec le prix à l'hectare moyen pour la petite région agricole concernée. Voir la SAFER ou www.le-prix-des-terres.fr
- **La nature du bien** : vérifier l'organisation parcellaire (accès aux parcelles, isolement, éclatement...) et avoir une vision globale du bien.
- **Le règlement et l'urbanisme** : s'assurer que l'affectation des parcelles est compatible avec l'activité ou les activités projetées (habitat, agricole, accueil/tourisme, activité commerciale). Voir les documents d'urbanisme en mairie ou inter communauté.
- **Tarif des fermages départementaux** : vérifier la cohérence avec les arrêtés préfectoraux. Voir site des préfectures départementales.
- **État des bien bâtis** : vérifier la légalité des constructions, leur état, la constructibilité... Consulter le cadastre, la mairie ou la DDT (Direction Départementale des Territoires) selon les cas.
- **Réseaux, installations techniques, eau, électricité, assainissement, téléphone et internet** : vérifier la légalité et l'état des installations, connaître précisément leur emplacement, valider leur cohérence avec le projet souhaité (débit d'eau si irrigation, débit internet si projet de vente par le web...).
- **Évaluation des risques et nuisances** : risques d'inondations ou naturels, plans de gestions spécifiques. Voir en mairie.
- **Historique et situation des parcelles agricoles** : classement en zone Natura 2000 ou en zones ouvrant à des MAEC (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques), zones de protection d'aires d'alimentation de captage, certification biologique ou label rattaché à la production...
- **Habitation** : demander les diagnostic énergie, diagnostic amiante, diagnostic plomb, diagnostic assainissement si non collectif. Le propriétaire a l'obligation de les fournir à tout acheteur potentiel.
- **Situation des terrains au regard du droit de chasse** : les usages locaux de la chasse, les pratiques, les éventuels conflits d'usage connus, les modalités de remboursements des dégâts de gibier.
- **Présence de servitude** : vérifier la possibilité pour un propriétaire voisin d'accéder à votre parcelle pour un usage précis (accès à une source, chemin d'accès, réserve incendie...) – voir cadastre.

LOUER UNE TERRE : LE BAIL

Le bail rural suppose d'abord l'existence d'un accord des parties sur le principe d'une location. Si les parties n'ont pas choisi clairement de soumettre leur convention au statut du fermage, le louage sera qualifié de bail à ferme dès qu'il réunit quatre conditions :

1. Une mise à disposition

2. à titre onéreux

= transfert volontaire de l'usage contre de l'argent, biens en nature ou prestations de service

3. d'un immeuble agricole

= terre et/ou bâtiments

4. en vue d'y exercer une activité agricole.



© Trebatu - Légumes de saison



© Les Usines - Jardin de la Filature



7 PRINCIPES CONSTITUTIFS

La forme

Bail écrit et bail oral. Un bail rural peut être écrit mais il peut également être conclu de manière orale. Il prendra alors les caractéristiques d'un bail de 9 ans. Toutefois nous vous recommandons de réaliser un écrit afin de se prémunir d'éventuels conflits.

La preuve

Le loyer. Au-delà du bail signé, le paiement d'un loyer est considéré comme une preuve de l'existence d'une convention de mise à disposition à titre onéreux. Le montant du fermage est encadré par arrêté préfectoral.

La durée

9 ans minimum pour un bail à ferme ; des baux de plus long terme existent également (18, 25 ans, de carrière).

Le renouvellement

Automatique et tacite par périodes successives de 9 ans. (Sauf dénonciation pour les raisons prévues dans les articles L 411-58 et suivants du « Code rural et de la pêche maritime »).

La cession du bail

Le bail rural est par nature non cessible. Pour autant, des exceptions ont été ouvertes par le législateur notamment pour une cession auprès des conjoints, pacsés et descendants du preneur.

L'état des lieux

Lors de la conclusion d'un bail rural, un état des lieux doit être établi, de façon contradictoire.

L'indemnité

Le preneur à bail qui, par son travail ou par ses investissements, apporte des améliorations au bien loué, a droit, à l'expiration du bail, à une indemnité due par le bailleur.

Il existe quelques exceptions comme le BRE (Bail Rural à clauses Environnementales) : Il permet d'intégrer des clauses limitatives visant à protéger l'environnement et les infrastructures agro-écologiques, et opposables juridiquement lors de la conclusion ou du renouvellement du bail. Attention toutefois ce type de bail n'est applicable que sous certaines conditions.

Site : cerema.fr

(Le Cerema, établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.)

ACHETER COLLECTIVEMENT UNE TERRE OU UNE FERME

La démarche d'achat collective, c'est mobiliser des personnes autour de son projet, en leur proposant un moyen d'action concret :

Investir pour faciliter l'accès au foncier

Mobiliser des personnes autour de son projet implique qu'elles puissent le comprendre et le partager. Mais attention, vous portez votre projet agricole, et la personne morale qui sera créée va gérer du foncier, les deux étant (en règle générale) deux entités juridiques séparées.

Dans une démarche collective d'acquisition de foncier, les porteurs de projet ne sont pas les seuls propriétaires. Le « propriétaire » aura sa vie propre, avec un objet, des membres (les sociétaires), un fonctionnement, des perspectives... Il existe plusieurs statuts juridiques pour acquérir du foncier à plusieurs (voir tableau pages 42 et 43).

Point de vigilance

Il est essentiel que le projet guide le choix du statut juridique - SCI (Société Civile Immobilière), GFA (Groupement Foncier Agricole), association, SAS (Société par Actions Simplifiée)... - , et non l'inverse.

COMPARATIF DE DIFFÉRENTES FORMES D'ACHAT COLLECTIF DE FONCIER

	SCI (Société civile immobilière)	GFA (Groupement foncier agricole)	Association	Co-propriété	Indivision
Objet	Acquisition / gestion immobilière	Acquisition / gestion de biens immobiliers à usage agricole	Peut acquérir et gérer les biens nécessaires à la réalisation de son objet	Acquérir des biens comprenant parties communes et privatives	Acquisition gestion de tous types de biens
Capital	Fixe ou variable de 1€ sans maximum	Fixe ou variable de 1€ sans maximum	Pas de capital, possibilité d'apports avec ou sans droit de reprise	Pas de capital	Pas de capital
Nombre et qualité d'associés	De 2 sans maximum, personne physiques ou morales	De 2 sans maximum, personnes physiques uniquement, sauf SAFER et SCI spécifiques	Pas d'associés De 2 membres maximum, personnes physiques ou morales	De 2 sans maximum, propriétaires personnes physiques ou morales	De 2 sans maximum, indivisaires personnes physiques ou morales
Apports à la création	Apports en nature, numéraire ou industrie	Apports en nature, numéraire	Apports en nature ou numéraire avec ou sans droit de reprise	Pas d'apports, achat, ou construction dans un lot partie privative et commune	Pas d'apport, achat ou héritage commun
Responsabilité financière	Illimitée au prorata des parts détenues	Illimitée au prorata des parts détenues	Aucune sauf pour les dirigeants en cas de faute de gestion	Illimitée au prorata des parts de partie commune détenus	Illimitée au prorata des parts détenues
(1) Appel public à l'épargne (2) Appel à la générosité publique	(1) Non autorisé (2) Non concerné	(1) Non autorisé (2) Non concerné	(2) Autorisé si associations reconnues d'utilité publique	(1) Non autorisé 2) Non concerné	(1) Non autorisé (2) Non concerné
Droits de vote	Proportionnels au nombre de parts	Proportionnels au nombre de parts (sauf personnes morales)	Librement définis	Proportionnels à la détention de parties communes	Proportionnels aux parts détenues
Ressources financières	Location et / ou vente des biens immeubles	Location et / ou vente des biens immeubles	Subventions, tous types d'activités et dons manuels	Participation des co-propriétaires aux charges	Location ou vente du/des biens, ou participation des indivisaires aux charges

SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif)	SAS (Société par actions simplifiée)	Fondation	Foncière/SCA (Société en Commandite par Actions)	Société civile	Société Civile d'Exploitation Agricole
Production ou fourniture de biens et de services d'intérêt collectif	Toute activité entrant dans son objet social	Acquisition / gestion de biens dans le but de la réalisation de son objet, la préservation de l'environnement	Réalisation de son objet statutaire (librement définis), acquisition et mise à bail de foncier et bâti agricole et rural	Les domaines d'activités des sociétés civiles sont principalement l'agriculture, les professions libérales, l'immobilier et les activités intellectuelle	L'exploitation ou la gestion d'un domaine agricole ou forestier, de terrains bâtis ou non bâtis
Fixe ou variable de 1€ sans maximum	Variable de 1€ sans maximum	Pas de capital	Variable	Fixe ou variable de 1€ sans maximum	Fixe ou variable de 1€ sans maximum
De 2 à 5 collèges, obligatoirement salariés et clients, facultativement, bénévoles, collectivités, et sympathisants	De 1 sans maximum, personnes physiques ou morales	Pas d'associés, membres fondateurs nommés par les statuts	A minima : 1 associé commandité et 3 commanditaires	De 2 sans maximum, sauf cas particuliers et notamment dans les sociétés civiles professionnelles	De 2 sans maximum
Apports en nature ou en numéraire	Apports en nature ou numéraire	Apports en nature ou numéraire	Apports en nature ou numéraire	Apports en numéraire, en industrie ou en nature	Apports en numéraire ou en nature
Limitée aux apports	Limitée aux apports	Aucune, sauf pour les dirigeants en cas de faute de gestion	Illimitée pour les commandités, limité aux apports pour les commanditaires	Illimitée au prorata des parts détenues	Illimitée
(1) Non autorisé (2) Non concerné	(1) Non autorisé (2) Non concerné	1) Non autorisé (2) Autorisé	(1) Autorisé (2) Non concerné	(1) Non autorisé (2) Non concerné	(1) Non autorisé (2) Non concerné
Librement définis	Librement définis	Définis par les membres fondateurs	Détenus par les commanditaires	Librement définis	Proportionnels au nombre de parts détenues
Vente de biens ou services	Réalisation de son activité	Dons, legs, réalisations d'activités autorisés, appel à la générosité publique	Réalisation de son objet (location de biens agricoles et ruraux), augmentation de capital	Location et / ou vente des biens immeubles	Location et / ou vente des biens immeubles

POUR DES MÉTROPOLLES LOW-TECH ET SOLIDAIRES

Mélissa GENTILE, Responsable Labo de la Coopérative Tiers-Lieux {Le Labo des tiers-lieux - 2022}

Menée en partenariat avec six grandes villes et agglomérations françaises, le Labo de l'ESS vient de publier une étude sur la diversité des initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire dans la démarche low-tech.

Si la technologie est omniprésente, sa place et son usage dans notre société font l'objet de réflexions critiques.

Sans la rejeter, la démarche low-tech intègre la technologie selon trois grands principes : utilité, accessibilité et durabilité. Elle entend ainsi baisser notre empreinte écologique, anticiper la descente énergétique et matérielle à venir. Comme le présente le Labo de l'ESS, « cette démarche, fondamentalement liée à celle de l'ESS, nous invite à inventer de nouvelles formes d'habiter, de se déplacer, d'accéder à des biens et services, de produire et de travailler pour tendre vers plus de frugalité et renforcer le pouvoir d'agir de chacun.e ».

L'étude « Pour des métropoles low-tech et solidaires » poursuit trois objectifs :

- Définir ce qu'est une démarche low-tech à l'échelle d'un territoire métropolitain et en démontrer l'intérêt.
- Interroger le rôle de l'ESS dans la définition et la mise en œuvre d'une telle démarche en identifiant et analysant un certain nombre d'initiatives concrètes.
- Proposer des mesures et actions concrètes permettant de faciliter cette mise en œuvre, en bonne articulation entre échelles territoriales et en lien avec l'écosystème ESS local.

Nombreux à être cités en exemples dans ce rapport, les tiers-lieux participent à la mise en œuvre de cette démarche low-tech à l'échelle de leurs territoires.

« **HABITER** » : réhabilitation de friches industrielles, investissement d'espaces vacants, éco-réhabilitation et éco-construction des espaces...

« **(SE) DÉPLACER** » : incitation voire organisation de covoiturage, incitation voire facilitation des mobilités douces (installation de parking vélo, parc vélos mutualisé)...

« **ACCÉDER À DES BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION COURANTE** » : réparation, réemploi et recyclage de biens de consommation courante (parc de matériel de seconde main, animation de repair'café entre autres), médiation, formation et accompagnement à la fabrication...

« **PRODUIRE ET TRAVAILLER** » : espace de travail partagé de proximité (bureaux comme ateliers), mutualisation de parc machine de proximité, ingénierie et animation de coopérations locales...

Découvrez sans plus attendre le rapport d'étude, ou son format résumé pour les plus pressés. Afin de proposer des mesures et actions concrètes permettant de faciliter la mise en œuvre de cette démarche, un guide pratique à destination des collectivités a également été réalisé.

CC BY SA : Le Labo des tiers-lieux, « Pour des métropoles low-tech et solidaires » Disponible sur : <https://tierslieux.anct.gouv.fr/fr/pour-des-metropoles-low-tech-et-solidaires/> [Consulté le 05/04/2023].

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

9 % : Croissance annuelle moyenne de l'empreinte énergétique du numérique à l'échelle mondiale (The Shift Project, 2018).

1 million : Nombre de tonnes de biens de consommation courante réemployés ou réutilisés en France (ADEME, 2017).

8 % : Part des actifs déclarant se rendre à leur travail à pied ou à vélo en France (INSEE, 2021).

POUR ALLER PLUS LOIN :

Labo de l'ESS, « Low-tech et ESS » Disponible sur : <https://www.lelabo-ess.org/low-tech-et-ess> (Consulté le 15/02/2022).

POUR APPROFONDIR



L'ACCÈS AU FONCIER DES ACTEURS DE L'ESS - Enjeux et leviers pour les collectivités locales - Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire, 2019

Ce guide illustre les apports possibles des acteurs de l'ESS auprès des collectivités dans leurs projets de réhabilitation et plus largement dans leurs politiques d'aménagement des territoires, et présente les leviers sur lesquels collectivités et acteurs peuvent s'appuyer.



JURISTES EMBARQUÉS : la créativité règlementaire pour les tiers-lieux créateurs de communs - Agence nationale de la cohésion des territoires, France Tiers Lieux et la 27^{ème} Région, 2021

Juristes Embarqués est le fruit d'une recherche-action sur la créativité règlementaire pour les tiers-lieux créateurs de communs. Ses résultats sont issus d'un dispositif d'enquête inédit, mobilisant étroitement des juristes et des acteurs locaux (tiers-lieux et collectivités).



LIVRET FONCIER : FONCIÈRES & TIERS-LIEUX - Association Nationale des Tiers-Lieux, 2023

À la découverte des foncières solidaires et de leurs soutiens aux tiers-lieux, un panorama suivi d'une méthodologie en 3 étapes pour acquérir (ou pas) son foncier.



CES LIEUX QUI NOUS AFFECTENT - Denis Martouzet et Georges-Henry Laffont, Hermann, 2021

Entre philosophie, sciences de l'action, sciences humaines en s'autorisant un détour par les neurosciences, passant de la maison Usher aux gradins d'un stade de football, cet ouvrage propose un tour d'horizon nécessairement incomplet sur nos relations aux lieux et tente de saisir comment ces lieux nous affectent, ce qu'ils nous font faire et ce que nous en faisons.



LIEUX INFINIS CONSTRUIRE DES BÂTIMENTS OU DES LIEUX ? - Raphaël Besson, Fazette Bordage, Patrick Bouchain, Gilles Clément, Encore Heureux, Jochen Gerner, Luc Gwiazdzinski, Jade Lindgaard, Pascal Nicolas-Le Strat, Patrick Perez, Patrick Viveret, Joëlle Zask - B42, 2018

Face à l'imbrication de problématiques écologiques, économiques et sociales, des lieux cherchent des alternatives, explorent et défrichent de nouveaux usages, dans le prolongement de la théorie des tiers-lieux. Loin de donner une définition unique de ces lieux, appelés ici lieux infinis - car ouverts, possibles et non finis -, cet ouvrage éclaire les processus, les engagements et les modes de gouvernance qui s'y entremêlent, mais également les problématiques philosophiques et politiques qui les traversent.



VIV(R)E LA FRICHE - Igor Babou, 2021

Ce livre raconte l'aventure d'activistes écologistes installés dans une friche industrielle en banlieue parisienne, dans un lieu d'expérimentation écologique et sociale appelé « Laboratoire Écologique Zéro Déchet » (LEØ). Il repose sur un long travail d'enquête, d'entretiens et de photographie, mené auprès des publics et des animateurs de ce lieu hors norme, ainsi qu'avec des activistes d'Extinction Rebellion.



Solidarité

Solidarité

Solidarité

#3

SOLIDARITÉ

LA DIFFÉRENCE EST NORME

Hugues BAZIN, Fondateur du Laboratoire d'Innovation Sociale par la Recherche-Action
{Revue #4 - 2019}

Nous avons donné comme thème à ce Grand Ramdam « La différence est norme ». Non comme un mot d'ordre mais plutôt comme une facétie, pour explorer la tendance bien ancrée dans les tiers-lieux de vouloir faire autrement et d'accueillir la différence. Cela n'a pas manqué de provoquer de belles discussions. Accueillis par la Région Nouvelle-Aquitaine sur l'île du Lac de Vassivière (Creuse et Haute Vienne), portés par le beau temps et la joie de nous retrouver, nous avons partagé des pratiques et des réflexions plus conceptuelles. Comment ne pas en rester aux injonctions et faire que s'épanouisse dans les tiers-lieux une véritable diversité ?

De la création de communs à l'accueil des personnes en situation de handicap ou encore en questionnant la manière pour des institutions traditionnelles de faire autrement qu'à leur habitude, nous avons creusé ensemble dans la direction du tiers-espace, comme nous le propose Hugues Bazin. Rester aux marges de la norme... Et vivre pleinement notre rôle de tiers, espace de liberté commune entre l'individu et le monde, dans une société parfois binaire, à l'invitation du philosophe Jean-Michel Besnier.

QUAND LES TIERS-ESPACES INTERROGENT LES TIERS-LIEUX ou comment favoriser une « politique des hors-lieux »

Ce texte s'appuie sur l'intervention à l'ouverture de la 4^e édition de la biennale des tiers-lieux qui s'est déroulée les 23 & 24 mai 2019 au Lac de Vassivière.

Les tiers-espaces comme « hors-lieux » provoquent des effets de décalages et de bordures. Ils offrent la possibilité de nourrir une analyse critique sur la notion de « tiers » comme celle de « lieu » dans un rapport à l'économie, au territoire, au travail, à la gouvernance. Ils facilitent un croisement et une diffusion des savoirs à partir d'une pratique des espaces en imaginant d'autres scénarios de développement que nous pourrions mettre en discussion autour de la dimension « populaire » (centralité populaire, économie populaire, éducation populaire).

HORS-LIEUX OU LA PRATIQUE DES ESPACES POPULAIRES

Ironie de l'histoire ou simple coïncidence, le lieu où se déroule le rassemblement des tiers-lieux, l'île de Vassivière, accueillait en 2004 une résidence de Gilles Clément où il écrivit son *Manifeste du Tiers paysage*.

Que nous dit-il ? Que tout aménagement génère un délaissé et ces zones sans emprise fonctionnelle évoluent naturellement vers un paysage secondaire, refuges à la diversité. Cela rejoint notre définition du tiers-espace¹. En accueillant le vivant qui ne trouve pas de place ailleurs, nous comprenons que « l'urgence d'un système biologique n'est pas d'obtenir un résultat mais d'organiser pour lui des chances d'existence ». Hisser ainsi l'improductivité, l'indécision, l'abandon, le non-aménagement à hauteur politique prend à rebrousse-poil l'idéologie dominante d'un développement économique productiviste.

¹Hugues Bazin, « Les figures du tiers-espace : contre-espace, tiers paysage, tiers-lieu » dans Revue Filigrane. Musique, esthétique, sciences, société, *Edifier le Commun*, I, Tiers-Espaces, MSH Pairs-Nord, 2015.



© Mickaël Da Silva - Grand Ramdam 2019

²Michel Foucault, Conférence de 1967 « Des Espaces Autres »

³Cornélius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, Le Seuil, 1975.

Ces espaces « n'exprimant ni le pouvoir ni la soumission au pouvoir » en quoi sont-ils indispensables à la respiration et à l'évolution de la société ?

Ils accueillent cette population invisible, surnuméraire de la production économique, un tiers État, révélant une diversité insoupçonnée dans une pratique consentie de la déprise réaffectant les espaces fonctionnalisés à d'autres usages indispensables à la vie. Des squats urbains aux ZAD rurales, c'est une autre vision de l'habiter et de l'aménagement public qui est posée.

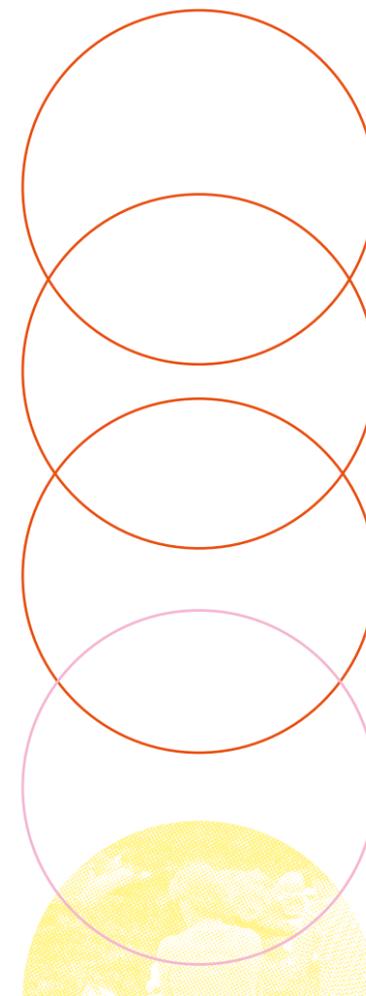
Les tiers-espaces sont « populaires » si nous entendons par peuple, une construction sociale permanente de populations se recomposant et s'affirmant dans une dynamique de transformation sociale à travers la conscience en tant que minorité active d'être un acteur historique de la société. C'est justement dans les zones délaissées et chez les populations délaissées que naissent les tiers-espaces, dans une intelligence sociale inventive, comme des champignons se nourrissant du terreau de décomposition des anciens sites industriels, en recomposant une forme écosystémique.

À l'inverse, il existe un mouvement de privatisation du savoir et du vivant visant à capter la part la plus importante possible de cette richesse produite par l'intelligence collective. L'implantation de « nouveaux lieux » sert, parfois à leur corps défendant, d'entrée à cette emprise propriétaire. Une des conséquences les plus visibles est une gentrification du territoire au profit d'une classe dite « créative » possédant les codes de l'ingénierie de projet, entérinant un séparatisme entre des pôles « d'attractivité » et des zones « délaissées » péri-urbaines et rurales.

Dans un mouvement de balancier, la « socialité des ronds-points » des gilets jaunes détourne un équipement territorial de sa fonction première de flux de circulation pour en faire un lieu d'échange et de stratégie collective. Cette restructuration éruptive d'une organisation sociale par une réappropriation d'une pratique des espaces vient rouvrir un imaginaire que le « There is no alternative » de l'idéologie libérale fermait depuis le début des années 80.

Les « hors-lieux » sont ainsi les espaces d'un vécu bien réel et localisé contournant ou détournant les normes extérieures pour instaurer un fonctionnement instituant. Ils rejoignent les « hétérotopies » de Foucault², localisation physique où peut se penser et s'agir la société autrement. Ils confirment « l'imaginaire instituant de la société » de Castoriadis³, auto-création radicale d'espaces autonomes qui refusent une vision finie de la réalité.

Tout pouvoir a besoin de son contre-pouvoir, tout lieu a besoin de son hors-lieu, ce sont des mécanismes d'équilibre sans lesquels la démocratie n'est qu'une façade et le politique qu'une filière de l'économie. Est-ce que les tiers-lieux favorisent ce mouvement de balancier ? Le slogan de la rencontre des tiers-lieux à Vassivière « la différence est norme » reste en cela trop ambivalent s'il n'est pas complété par « la justice sociale est la norme ». On ne peut demander à libérer l'énergie créative bousculant les normes instituées sans vérifier à qui profite l'innovation sociale. En quoi répond-elle à un besoin fondamental ?



Lorsque Jean-François Caron, (maire de Loos-en-Gohelle, dans le Pas-de-Calais), définit l'innovation comme « une désobéissance qui a réussi », de quelle désobéissance pour quelle innovation parle-t-on ? Celle de la « disruption » du « nouveau monde » qui n'est que la transmutation d'un capitalisme à un autre passant par la nécessaire destruction de l'ancien modèle industriel pour l'avènement d'un nouveau, appelé capitalisme cognitif où la richesse n'est plus basée sur l'accumulation de capital fixe, mais sur la capacité d'apprentissage et de création de la force de travail et les processus d'innovation ?

Où parle-t-on d'un « autre monde » résistant à l'emprise du modèle marchand entrepreneurial sur tous les champs de l'activité humaine (solidarité, santé, social, recherche, culture...), créant de nouvelles centralités populaires auquel ne répond plus un monde du travail éclaté, ubérisé et des formes d'habiter les territoires repliés sur une sphère individuelle et consumériste ?

En cela, les hors-lieux touchent en plein cœur le flux des hyper lieux sur lesquels est bâti le modèle économique dominant. Le ralentissement des ronds-points s'oppose à la vitesse des plates-formes numériques des GAFA et physique des grands hubs de transports intermodaux et de transbordement logistique des marchandises où s'exercent des contraintes et des contrôles aussi sévères qu'aux premières heures de l'exploitation ouvrière.

Face à cette économie mondialisée et financiarisée, la contre-expertise des tiers-espaces avec ses écosystèmes respectueux du vivant peut paraître bien fragile pour renverser la tendance. Pourtant l'expérimentation populaire participe d'un mouvement de fond à l'exemple de la prise de conscience d'une écologie politique qui actualise le besoin d'instaurer des « recherches participatives ». Il ne s'agit pas simplement d'offrir son expérience comme matériau à l'expert qui va produire des préconisations pour des décideurs, mais de provoquer sa propre recherche en s'appropriant des méthodologies en sciences humaines et sociales et en provoquant des situations d'autoformation d'où peuvent émerger des compétences collectives.

D'ailleurs, paradoxe du blocage des modes de gouvernance qui n'arrivent plus à capter les mouvements de fond de la société, les collectivités territoriales font de plus en plus appel à des formes d'expérimentation issues de pratiques échappant au champ institutionnel, voire issues de mouvement de transformation sociale pour essayer ensuite de les inclure dans les routines de droit commun.

PRODUIRE DES RÉFÉRENTIELS PLUTÔT QUE DES MODÈLES, POUR UNE PENSÉE POLITIQUE AUTONOME

Ce que nous renvoie l'analyse des tiers-espaces, c'est que les tiers-lieux ne peuvent poser des alternatives s'ils ne créent pas des zones d'autonomie où ils s'autorisent à penser et agir autrement. Cela demande en même temps une traduction en termes d'orientation de développement qui se pense « à l'extérieur » de la pensée et de l'action dominante. Ce que nous pourrions nommer une « politique des hors-lieux » consacre cette autonomisation de la sphère du politique vis-à-vis de la sphère marchande. Cela ne se résume pas simplement à un droit à l'expérimentation accordé par les pouvoirs publics mais à une autre pensée socio-économique.

D'autres domaines, celui de l'art par exemple, pourtant rebelle à toutes récupérations, n'ont pas échappé à la standardisation de l'industrie. Même observation dans le domaine numérique qui a nourri l'axiologie des tiers-lieux (valeurs, méthodologie), mais dont la culture libre, hacker, open source a été détournée par le centralisme contrôlé et marchand des plates-formes transformant le citoyen en usager et le contre-pouvoir en droit de consommer. Il n'y a pas de raison que les tiers-lieux dans le champ du développement territorial ne suivent pas le même mouvement, malgré la résistance pour certains de se reconnaître sous un label.

La logique technicienne a tendance à s'imposer en l'absence de réponse politique alors que la maîtrise d'œuvre devrait être au service de la maîtrise d'usage de l'espace et non le contraire. La modélisation, si elle simplifie la reproduction des programmes, produit en même temps des normes et des grilles d'évaluation dont les critères sont soumis au fonctionnement institutionnel et aux lois du marché.

Penser et agir sur le « tiers » implique de pouvoir se dégager des injonctions d'une économie publique ou privée, c'est-à-dire sortir d'un principe binaire pour réintroduire toute la complexité et la diversité des tiers-espaces en commençant par accorder une place au « tiers état ».

C'est bien cet espace-temps qu'il s'agit de réapproprier à travers la recherche de référentiels aiguisant une analyse critique et pas simplement de modèles. Avant de définir les modes d'application du savoir, il s'agit de s'interroger sur les conditions de production du savoir. C'est ce que nous apprend la recherche-action à travers la pratique en laboratoire social : on ne peut pas concevoir une autonomie de l'action sans une autonomie de la pensée et réciproquement. C'est une manière de se définir comme acteur-chercheur dans une « praxis » (science de la pratique). Nous touchons là un rôle essentiel des tiers-espaces par la production autonome du savoir, notamment par l'expérimentation populaire.

Or, ce qui fut appelé le « tiers-secteur » qui regroupe historiquement les associations, les mutuelles, les coopératives sous la dénomination actuelle d'économie sociale et solidaire est bien en mal pour créer cette zone autonome de la pensée et de l'action à l'instar des tentatives de l'associationnisme au 19^e siècle d'intégrer à la réflexion le troisième pôle de la société civile dans sa dimension d'auto-organisation et de mouvement social.

Cette absence d'espace tiers conduit à la crise des corps intermédiaires, le milieu associatif en particulier et notamment le champ de l'éducation populaire dans sa mission de favoriser l'émancipation, une formation tout au long de la vie sur un « temps libéré ».

Une récente étude que notre laboratoire social a menée pour le FONJEP⁴ auprès des associations de jeunesse et d'éducation populaire dans le Limousin⁵ questionnait justement les modèles socio-économiques pour dégager un référentiel autour de la notion de centralité populaire⁶ : accueillir et promouvoir une diversité, favoriser une autonomie par l'inter-dépendance, répondre aux besoins fondamentaux offrant la possibilité de recomposer un sens et une cohérence de vie, dégager un imaginaire, un champ du possible dans un autre rapport à l'espace et au temps détaché de la logique de « flux tendu »...

Autrement dit, comment dresser une autre cartographie sociale d'un territoire qui ne limite pas à une vision gestionnaire et technicienne d'un développement socio-économique ? Les centralités populaires décrivent des lieux à la fois physiques et réflexifs où le territoire est pris comme ressources partagées et croisements cohérents des dimensions économiques, urbanistiques, sociales, culturelles et politiques à l'instar de ce que furent à une autre époque les « banlieues rouges » autour des pôles industriels.

Aujourd'hui quels sont les nouveaux pôles de socialité et de formation, ces lieux ressources (économiques et non-économiques) ? Cela passe par la mise en correspondance, en traduction, en tension des différents scénarios de développement parfois opposés avec des cultures socio-professionnelles et des traditions politiques très différentes que nous avons esquissées et que nous pourrions regrouper selon trois grands processus : espaces d'intermédiation (transition du capitalisme représentée par un tiers-secteur de l'économie sociale), espaces de recomposition (métamorphose impliquant une gestion communaliste des ressources dans une économie du commun ou de la contribution), espace d'autonomisation (effondrement où le milieu apparaît comme ressource interne mobilisable de manière autonome pour répondre aux besoins fondamentaux).

Plutôt que de les séparer, l'intérêt est donc de comprendre comment ces processus se croisent dans de nouvelles centralités, si les formes d'organisations populaires sont au centre et en quoi les tiers-lieux, à condition de se laisser interroger par les tiers-espaces, pourraient en constituer l'un des éléments structurants.

⁴ Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.

⁵ Recherche-action, « Modèles socio-économiques des associations jeunesse et éducation populaire - Étude FONJEP portée par le Laboratoire d'Innovation Sociale par la Recherche-action », Disponible sur : <http://recherche-action.fr/jep/documentation/> (Consulté le : 6/07/2023).

⁶ Hugues Bazin, « La centralité populaire des tiers-espaces », dans L'Observatoire No 52, Observatoire des Politiques culturelles, 2018.



© Mickaël Da Silva - Grand Ramdam 2019



© Mickaël Da Silva - Grand Ramdam 2019

LE LIEN SOCIAL

D'APRÈS COEUR DE BASTIDE

Patricia JUTHIAUD, Coeur de Bastide {Revue #5 - 2020}

Qu'est-ce que Coeur de Bastide et à partir de quelles contraintes est né le projet ?

L'association Coeur de Bastide est née en 2012 dans la ville de Sainte-Foy-la-Grande en Gironde avec pour objet d'accompagner les projets des habitants, des associations et des professionnels du Pays Foyen pour redynamiser le centre-ville. Trois ans plus tard, en 2015, devant le succès de cette mobilisation, 18 familles de Sainte-Foy-la-Grande décident de donner des locaux à ce projet et forment une SCI, La Citoyenne. Un immeuble de 750 m² est acheté au 44 rue Alsace Lorraine, c'est l'immeuble citoyen porté par l'association Coeur de Bastide qui héberge le tiers-lieu. La validation de la norme ERP5 aura nécessité 4 000 heures de travaux de la part des bénévoles, en plus des investissements financiers.

Construit comme un « pôle de coopération citoyenne », Coeur de Bastide a mis en œuvre une démarche et un lieu pour accompagner les projets individuels et collectifs de son territoire. En janvier 2016, une subvention accordée par la Fondation de France dans le cadre du projet de « pôle de coopération citoyenne » a permis l'aménagement du tiers-lieu et l'embauche de 2 salariées, responsables de la mise en action des projets et du bon fonctionnement de cette Maison Citoyenne inaugurée en novembre de la même année.

Quels publics accueillez-vous et autour de quels types d'activités ?

Entre 2017 et 2019, le tiers-lieu a installé une première base de services de proximité à destination de la population locale :

- Une permanence d'écrivain public a été créée pour faciliter l'accès aux droits des habitants, rejointe par la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS).
- Une maison digitale, en partenariat avec la Fondation Orange, pour assurer l'accompagnement numérique des personnes rencontrant des difficultés d'accès au numérique.
- Une librairie associative : les librairies de Sainte-Foy-la-Grande ayant toutes fermé, Coeur de Bastide a monté un partenariat avec une librairie indépendante de Bergerac pour pouvoir proposer un espace librairie au sein du tiers-lieu.
- Une maison du bien-être : un partenariat avec des professionnels du bien-être a été mis en place pour proposer yoga, réflexologie, hypnose ericksonienne, Shuitaïdo, danses africaines.
- Un café associatif est ouvert en permanence.
- Un espace d'incubation d'entreprises en création.



© Coeur de bastide

- Un programme d'accompagnement scolaire est réalisé dans le cadre du dispositif Clas Gironde (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) grâce au soutien du département de la Gironde, de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole.
- Un programme d'accompagnement numérique des seniors de la Gironde a été mis en œuvre, conforté par une formation spécialisée d'accompagnateurs numériques de seniors.
- Le tiers-lieu est devenu Maison des associations dans laquelle 40 associations assurent leurs permanences et viennent chercher un accompagnement à leurs projets collectifs.

En 2019, 8 permanents et 90 bénévoles assurent l'animation du programme d'activité de Coeur de Bastide. Le tiers-lieu situé en centre-ville de Sainte-Foy-la-Grande est ouvert du mardi au samedi, de 9h à 18h et en soirée selon le calendrier des animations.

Qui intervient sur l'animation et la gestion du tiers-lieu ?

En 2017, l'association Coeur de Bastide a refondé ses statuts pour adopter une direction collégiale innovante. Une association collégiale est une association loi 1901 ne comportant ni dirigeant, ni président. Tous les administrateurs sont ainsi à égalité et co-responsables. Ces nouveaux statuts permettent désormais à tout membre d'être représenté dans le Conseil d'administration à travers les collèges Habitant, Association, Bénévole, Professionnel et Membres fondateurs. Organismes publics et collectivités locales peuvent également participer en rejoignant un Conseil de concertation destiné à faciliter le dialogue avec l'association.

Le conseil d'administration est ainsi composé de huit membres : quatre membres fondateurs et quatre membres représentant les collèges (Habitant, Association, Bénévole et Professionnel). Il se réunit tous les mois.

Une réunion d'équipe, ouverte aux utilisateurs du tiers-lieu, se tient chaque semaine le vendredi après-midi afin de prendre en compte la gestion quotidienne du tiers-lieu et les besoins de chacun.

En 2019, 8 emplois salariés dont une équipe support (une coordinatrice des projets et centre de ressources, une secrétaire administration et comptabilité et une chargée de communication et animation) et une équipe numérique (une coordinatrice des interventions numériques, un formateur encadrant technique numérique et trois accompagnateurs numériques). L'ensemble du dispositif est au service des plus de 120 bénévoles engagés dans ce projet citoyen, soit plus de 15 000 heures de bénévolat annuelles.

Un projet marquant à nous raconter ?

En 2016 une assistante sociale à la retraite a proposé de tenir une permanence d'écrivain public à Coeur de Bastide. Les premières demandes ont porté sur le traitement de factures et d'abonnement puis très rapidement sur l'assistance à la réalisation des télé-déclarations mensuelles ou trimestrielles auprès de la MSA, de la CAF ou de Pôle Emploi. La demande a été tellement forte que rapidement une autre assistante sociale, deux conseillères en économie sociale et familiale, une secrétaire de mairie, toutes retraitées, sont venues prêter main forte pour traiter les 20 à 30 dossiers chaque mardi matin puis tout au long de la semaine. La demande porte non seulement sur l'accès aux services numériques mais aussi sur la traduction en espagnol et en arabe. Ce problème de langue a naturellement conduit à proposer des cours de français FLE (Français Langue Étrangère), qui se déroulent par groupe de 8 à 12 participants dans nos locaux et à l'école primaire pour les parents, deux fois par semaine.

Quels sont les effets que vous observez sur les personnes qui fréquentent votre espace ? Quels indicateurs vous permettent d'analyser la pertinence de vos actions ?

Nous avons comptabilisé plus de 15 000 bénéficiaires et visiteurs sur une seule année (de septembre 2018 à août 2019), ce qui a mobilisé plus de 260 bénévoles sur près de 21 000 heures d'intervention.

À titre d'exemple, notre dispositif (gratuit) de médiation numérique permet, grâce à l'accompagnement des médiateurs, d'acquérir les bases des outils et services numériques. En cela, le projet répond à une logique du bien vieillir. Le programme d'ateliers à destination des seniors est composé de 10 séances par groupe. Ainsi, ce sont 240 personnes situées sur l'ensemble de la Gironde, qui ont déjà bénéficié du programme d'animation, en priorité les clubs et associations de troisième âge des villages et petites villes du département. Pour permettre à chacun de ne pas rester déconnecté, les médiateurs numériques de Coeur de Bastide sillonnent les nombreuses communes de proximité et proposent aux seniors, une découverte, une imprégnation et une immersion dans l'univers du numérique (programme co-financé par la Conférence des Financeurs en Gironde).

Chaque jour une centaine de personnes passent pour différentes activités, les bénéficiaires d'un jour deviennent les bénévoles un autre jour puis deviennent porteurs de projets.

Coeur de Bastide rassemble les bonnes volontés qui veulent faire bouger Sainte-Foy-la-Grande, habitants, jeunes, responsables d'entreprises, commerçants, artisans, professions libérales, responsables associatifs, et les accompagne pour que leur projet réussisse.



© Coeur de bastide

POURQUOI UNE DYNAMIQUE TIERS-LIEU EN EHPAD ?

D'UNE PRISE EN CHARGE PLUS GLOBALE DES PERSONNES À L'OUVERTURE DES ÉTABLISSEMENTS

Lucile AIGRON, Directrice Générale de la Coopérative Tiers-Lieux
article édité en peer review par Adèle LEPAGE
{Le Labo des tiers-lieux - 2023}

Quand l'appel à projet de la CNSA « Un tiers-lieu dans mon EHPAD » est sorti en 2022, cette ouverture des EHPAD en plein Covid a été vécue d'abord comme contre intuitive par les acteurs historiques et pourtant elle relève d'une nécessité absolue.

Nous avons déjà en tête l'existence de logements inclusifs dès 2019¹ avec les grands chantiers lancés par l'État et des habitats partagés et accompagnés qui se développent à l'image de l'Habitat des possibles² à Lestiac-sur-Garonne en Gironde dédié au bien vieillir dans des conditions proches de celles du domicile pour les personnes en perte d'autonomie.

La prise en charge du grand âge et son intégration dans la société relèvent de la transition générationnelle à venir. La France vieillit et en 2030, une personne sur quatre sera en situation d'aidance familiale³. Comment les EHPAD deviennent-ils des centres de ressources locales autour de ces questions ?

La démarche tiers-lieu en EHPAD est venue questionner leur raison d'être et fait vivre des dialogues. En pleine crise sanitaire, médiatique et sociale, les EHPAD qui empruntent la démarche tiers-lieu n'hésitent pas à bousculer les codes de la prise en charge du grand âge et des fragilités. Le travail quotidien autour de cette apparente opposition « ouvrir l'EHPAD en plein Covid » a permis de révéler de nouveaux radars pour construire un autre futur pour ces établissements.

À l'image des sept lieux portés par l'EHPAD Kersalic de Guingamp⁴ depuis plusieurs années déjà, le projet se donne à lire par les choix sémantiques qui y sont faits. La directrice d'EHPAD est maire d'un village de 80 habitants, le régisseur est cantonnier, l'habitant est même contributeur, facteur. Conçu comme un village et vécu comme tel, l'habitat n'est pas qu'hospitalier. Ce long processus d'apprentissage collectif au sein des équipes a permis de révéler des logiques dominantes à l'œuvre et de les contorsionner. Cela permet de libérer la valeur du jugement qu'on porte à une logique ou une autre en discernant les complémentarités pour avancer ensemble.

Loin d'être le dernier lieu de vie, c'est davantage un lieu de lien social qui dépasse les représentations et change le regard sur l'EHPAD. Les peurs et les réticences à passer la porte présentes dans l'imaginaire collectif n'ont plus leur place dans la façon de vivre dans les 25 EHPAD lauréats. Bâtiment 84 initié par l'EHPAD La Bonne Eure à Bracieux (41) et les Jardins d'Haïti⁵ à Marseille font d'ailleurs l'expérience d'une combinaison crèche - EHPAD, d'autres école de musique, cinéma ou encore cuisine partagée viennent faire bouger leurs cadres de référence.

« Aujourd'hui, la volonté est de construire beaucoup plus d'aller-venues, de créer du lien entre les personnes âgées, celles qui les accompagnent et la société. »

Stéphane Corbin, Directeur Général adjoint CNSA -
4 octobre 2022 - ESSpace

¹ CNSA, « Qu'est-ce que l'habitat inclusif ? » Disponible sur : <https://www.cnsa.fr/grands-chantiers/habitat-inclusif/quest-ce-que-lhabitat-inclusif> (Consulté le 26/04/2023).

² Habitats des possibles, « Les habitats partagés » Disponible sur : <https://www.habitatsdespossibles.org/habitat-partage-inclusif/> (Consulté le 26/04/2023).

³ Amelis Services, « Des solutions pour mieux vivre son quotidien d'aidant » Disponible sur : <https://www.amelis-services.com/conseils/aides-financieres/aidants/> (Consulté le 26/04/2023).

⁴ Actu.fr, « Cet EHPAD est organisé comme un village et c'est surprenant ! » Disponible sur : <https://www.dailymotion.com/video/x878qm1> (Consulté le 26/04/2023).

⁵ Les jardins d'Haïti, Disponible sur : <http://jardinsdhaiti.fr/> (Consulté le 26/04/2023).

Ces transformations viennent sécuriser l'établissement et notamment dans leur relation avec les professionnels qui s'échangent les rôles et qui favorisent la participation des habitants. Résultat : une espérance de vie de 4 à 5 ans en EHPAD contre 18 mois en moyenne annonce Madame le Maire des 7 lieux à Guingamp.

Relation servicielle ou contributive ? Les EHPAD déplacent le curseur et renouvellent leur contrat avec les habitants et les familles. La relation soignant-soigné s'efface au profit de la reconnaissance de la citoyenneté des personnes elles-mêmes et de leurs différentes identités : soigné, contributeur, parent, enfant, citoyen, aidant, aidé... Les blouses tombent au profit de tenues civiles.

Autre dialogie remarquable en EHPAD, celle de la parentalité inversée ! Quand l'enfant devient responsable de son père ou de sa mère. L'inversion des rôles et des responsabilités a démarré. Comment gère-t-on et discute-t-on de cette nouvelle parentalité inversée en EHPAD ? Comment la famille est considérée avec cette nouvelle casquette ?

Un tiers-lieu dans un EHPAD, ce n'est pas juste une pièce en plus. C'est une démarche globale qui vient interroger sa relation avec les personnes accueillies, les familles, le personnel mais aussi ses interactions avec l'extérieur. Parce que vieillir ou porter un handicap n'est pas une condition absolue, mais une réalité située, dans un contexte culturel et social, la coopération et le partage d'expérience sont une clé indispensable pour faire face à ces défis.

Ce processus est long, car il aborde trois enjeux à intégrer au sein des établissements :

- l'**ouverture** à d'autres publics, avec une nouvelle fonction d'accueil et d'écoute des initiatives et des projets (se perturber),
- le **décloisonnement** en activant des liens hors champ médico-social (se bousculer),
- l'**appropriation** des parties prenantes au projet, en favorisant la co-construction avec elles (se faire confiance).



Ces enjeux vont participer de cette transformation. En découle presque naturellement une recomposition dans l'organisation de l'établissement à plusieurs endroits : organisation du travail, participation des personnes, partenariat local et empreinte territoriale, débordement du champ sanitaire... Ils permettent de changer en profondeur les codes pour renouveler le contrat social avec les personnes. Même si on note que les tiers-lieux EHPAD portent une vision politique d'une autre philosophie de l'autonomie et de la vieillesse, le défi ne sera relevé qu'après avoir opéré les changements précités.

Parmi les déclencheurs, ont d'abord été abordées les transformations territoriales avec des équipements structurants sur les territoires. Les EHPAD peuvent être le lieu de création de nouvelles ressources pour les habitants, mais aussi des leviers d'intégration et de transmission culturelle pour les nouveaux arrivants. Des opportunités matérielles peuvent aussi servir de point de départ : une salle qui se libère, une aile à reconstruire, ou même une friche à investir dans la ville. L'EHPAD tiers-lieu pose aussi un « droit à la fragilité » qui va au-delà du grand âge et nous interpelle sur la place des personnes marginalisées dans la vie de la cité. Enfin, une ambition de changement de culture autour des métiers du soin et du lien a été nommée comme un puissant levier de passage à l'action. Il est temps de revaloriser les compétences multiples des métiers du soin, et de ne pas les cantonner à une simple vision de la prise en charge médicalisée.

Plus de 300 candidatures ont été déposées lors de l'appel à projet de la CNSA en 2022, un signe que les structures appellent de leur vœu ce changement.

CC BY SA : Le Labo des tiers-lieux, « Pourquoi une dynamique tiers-lieu en EHPAD ? », Disponible sur : <https://tierslieux.anct.gouv.fr/fr/pourquoi-une-dynamique-tiers-lieu-en-ehpad/> (Consulté le 05/04/2023)

POUR ALLER PLUS LOIN

Le labo des solutions de demain CNSA, Disponible sur : <https://www.cnsa.fr/grands-chantiers/plan-daide-a-linvestissement-du-segur-de-la-sante/le-laboratoire-des-solutions-de-demain> (Consulté le 02/11/22).

CNSA Communiqué, « Les EHPAD et leurs résidents au cœur de leur quartier grâce à 25 tiers-lieux », Disponible sur : <https://www.cnsa.fr/documentation-et-donnees-espace-presse/2022/communiqué-les-ehpad-et-leurs-residents-au-coeur-de-leur-quartier-grace-a-25-tiers-lieux> (Consulté le 02/11/22).

Vieillir Vivant, Disponible sur : <https://vieillir-vivant.org/> (Consulté le 02/11/22).

L'ACTION SOCIALE DANS LES TIERS-LIEUX, PAR LE TRAVAIL

Lucile AIGRON, Directrice Générale de la Coopérative Tiers-Lieux et Guillaume RIFFAUD, Chargé de mission à la Coopérative Tiers-Lieux {Revue #5 - 2020}

Notre temps de regroupement à Brive-la-Gaillarde en Corrèze en fin d'année 2019 nous a permis de travailler sur l'action sociale dans les tiers-lieux. L'enjeu était d'identifier en quoi les tiers-lieux produisent un nouveau cadre collectif de l'action sociale à destination du développement des individus qui les fréquentent et en écho avec les aspirations et les évolutions de la société.

En 1991, le sociologue François Héran¹, professeur au Collège de France, proposait dans la Revue française de sociologie, d'en finir avec « sociétal ». En 2017, le chercheur et professeur de philosophie à l'École Normale Supérieure, Frédéric Worms, se fendait d'une tribune dans Libération² pour s'interroger : « qu'est-ce que le sociétal ? ». Aussi, depuis plusieurs années, l'essayiste et journaliste Jean-Claude Guillebaud, à intervalles réguliers, rappelle à la gauche sociale-démocrate qu'elle s'est planquée derrière les réformes dites sociétales pour ne pas assumer ses promesses sociales. Alors, alors... Les tiers-lieux interviennent-ils dans le champ du social ou comme une formidable innovation sociétale ?

Vous l'aurez compris, derrière la bataille des mots se profile un questionnement de fond et nous ne comptons pas rester en marge de celui-ci. L'acception devenue courante du mot social renvoie désormais à l'action en faveur des plus pauvres, des plus fragiles. Le néologisme sociétal, issu de l'anglais - sa forme en tant que mot n'est pas du tout classique en langue française - toucherait à ce qui relève de la société toute entière. Les mœurs, les mariages, l'éducation, tout ça, ça serait du sociétal. Les cassos, les migrants et les dézingués de l'existence, du social... On parle d'inclusion mais on invente des mots pour pouvoir traiter les plus fragilisés comme un sujet à part de la société, quelle drôle de façon de faire ! Mais peut-il exister une vision de la société, une pensée sociétale, qui n'intègre pas la question de la place de ceux que la vie maltraite ? Peut-il exister une action sociale qui soit décorrélée de la vie de la société toute entière ? Social et sociétal ne sont-ils pas plutôt liés et indissociables ?

Ainsi, le titre de notre journée de travail de décembre et cet article aurait pu être : « l'action sociétale » des tiers-lieux. Il se trouve que dans d'innombrables tiers-lieux, l'envie d'hybrider, de mixer, de travailler avec plusieurs générations, fait que nous ne voulons pas distinguer, diviser, ce qui relève de la solidarité, du social, de la culture ou encore de l'économie. On a séparé totalement l'économie de la question du sens, de la philosophie et de l'anthropologie. Résultat ? On parle de centaines de milliers de bullshit jobs, qui n'ont aucun intérêt et mènent les travailleurs au bore out. On a séparé la question sociale de l'économie et par une affligeante « banalité du mal », on se trouve à agir, à consommer, de manière totalement contradictoire avec ce que nous pensons juste, mais parce que c'est « mon taf ». Idem pour l'écologie dont on a fait un sujet à part alors qu'elle est de toute évidence intriquée, imbriquée, dans l'ensemble de nos activités. On pourrait malheureusement faire la liste de nos incohérences et on en serait bien triste.



© Le Temps de Vivre

¹François Héran, « Pour en finir avec "sociétal" », dans Revue française de sociologie, 32-4, 1991, p. 615-621. Disponible sur : <http://bit.ly/3aHkzdo> (Consulté le 26/04/2023).

²Frédéric Worms, « Qu'est-ce que le "sociétal" », dans Libération, 2017. Disponible sur : <http://bit.ly/2WdDTLr> (Consulté le 26/04/2023).



© Le Temps de Vivre

Alors non ! Ne séparons plus les tiers-lieux comme réalité sociale collective (qu'on aurait désigné de sociétale) d'un côté, de leur responsabilité sociale là où ils se trouvent. Selon leur moyen, leur capacité, leur maturité, leur culture et leur environnement, tous sont appelés à ouvrir l'expérience humaine constructive du partage à ceux qui en sont a priori éloignés. Nos modes de vie, la dimension sociétale de nos existences, ne peuvent s'entendre sans prendre en compte notre relation aux exclus, aux blessés, aux zinzins, aux différents, aux essoufflés, aux coureurs de fond autant qu'aux sprinteurs. Tout cela est lié et nous sommes tou-te-s un peu de tou-te-s celles et ceux-là.

La plus-value des tiers-lieux ne réside pas dans ses murs, dans sa connectivité, dans sa moquette ou dans sa surface, mais dans la qualité des interactions sociales entre ses membres. Le tiers-lieu est d'abord et avant tout une expérience sociale et, inspirée par ceux qui font au quotidien, notre coopérative invite tous les tiers-lieux à poursuivre cette expérience sociale en l'ouvrant toujours davantage à ceux qui n'y ont pas accès facilement.

Pour nous, l'action sociale et/ou sociétale des tiers-lieux est une même réalité et sonne comme une excellente nouvelle : il fait bon vivre ensemble ! Et cela commence souvent par l'expérience du travail.

AH BON ? MAIS ALORS, QUEL EST LE LIEN ENTRE CETTE ACTION SOCIALE/SOCIÉTALE ET LE TRAVAIL ?

La plupart des tiers-lieux que nous connaissons, ont d'abord vu le jour comme des espaces de travail partagés. La question du travail y est donc centrale. Par travail, nous entendons, plus largement que l'emploi, toutes activités, de production de biens ou de services, marchandes et non marchandes, qui transforment le monde. L'excellent documentaire de Gérard Mordillat et Bertrand Rothé sur ARTE³ permet de retracer l'origine et le sens commun du mot travail.

Aussi, selon Serge Jamgotchian⁴, ergologue et chargé de projet à la conciergerie responsable Terre Active, les tiers-lieux sont fréquentés par des professionnels mais aussi par ceux qu'il appelle « amateurs » et dont les activités ne relèvent pas du rapport « effort contre rémunération ». « Ce qui distingue l'amateur du professionnel, c'est moins sa plus faible compétence qu'une autre forme d'engagement dans les pratiques sociales. Ses activités ne dépendent pas de la contrainte d'un emploi ou d'une institution, mais de son choix. » Si les espaces de coworking sont fréquentés majoritairement par des travailleurs dans le cadre d'activités professionnelles, ils sont par principe ouverts à d'autres publics,

pouvant exercer d'autres types d'activités : des étudiants, des demandeurs d'emploi, des retraités, des bénévoles etc.

En s'appuyant sur les travaux de ses collègues, l'auteur rappelle enfin que ces amateurs ne sont pas sans évoquer les ouvriers qui, après la seconde guerre mondiale, au cœur de l'entreprise taylorienne, faute de pouvoir s'épanouir dans leur tâche, s'investissaient dans des activités latérales pour retrouver initiative, responsabilité, achèvement... Le travail au-delà de l'emploi, comme possibilité d'épanouissement, d'émancipation, et de vie sociale.

Ce que nous observons dans les tiers-lieux, c'est donc une proposition de renouvellement du rapport au travail, avec un bouleversement des codes et des frontières qui nous ont été imposés ces 200 dernières années. Ré-unifier, retrouver la cohérence, entre notre activité et notre rapport à la nature, aux autres. Au-delà de la conjoncture actuelle et des bouleversements liés aux nouvelles technologies, où les notions d'espace-temps se troublent et explosent les codes de l'entreprise (distanciel ≠ présentiel, bureau personnel ≠ espace ouvert, éloignement du domicile ≠ proximité familial), le tiers-lieu questionne la relation de l'humain à ses activités. Dans le quotidien, chaque individu est invité à penser sa relation avec de vrais-faux collègues, choisir les dynamiques collectives dans lesquelles il a envie de s'investir, répondre aux sollicitations à participer et à l'engagement sur des sujets divers et variés, participer avec les autres acteurs du tiers-lieu au développement local.

Paradoxalement, notre société individualiste a divisé ce qui devrait être indivisible par principe, l'individu. Nous vivons en « morceaux détachés »⁵ sans que les différents pans de la vie ne soient obligatoirement cohérents les uns avec les autres. On nous dit de ne surtout pas confondre vie personnelle et vie professionnelle ! On nous dit que nous sommes remplaçables dans nos emplois mais que nous ne le sommes pas dans la vie « personnelle ». Comme un autre monde, a-personnelle. Découper notre vie, détacher, segmenter, comme dans l'organisation scientifique du travail... Chacun sa tâche, chacun son couloir, que notre main droite ignore ce que produit la gauche... Et donc, dans le champ de l'éthique, celle dans la vie « pro » devrait être totalement dissociée de celle dans la vie « perso » ? Une éthique professionnelle qui ne serait pas personnelle ?

La force de la « proposition tiers-lieu » réside peut-être là. Avec plus ou moins de succès et de réels échecs, on cherche à redonner à l'individu la possibilité de se réapproprier certains fragments de vies et de les lier entre eux. Dans l'expérience qui est proposée, l'individu-indivisible redevient alors une trame d'émancipation. Raccrocher les wagons du travail, de la vie familiale, de la vie amicale, de l'engagement, de la conviction, de l'éthique...

³ Travail, salaire, profit. Une série de Gérard Mordillat et Bertrand Rothé, Disponible sur : <https://boutique.arte.tv/detail/Travail-salaire-profit> (Consulté le 26/04/2023).

⁴ S. Jamgotchian, docteur en ergologie, À propos des Tiers-Lieux : travailler au sein de nouveaux espaces d'activités industrielles, Ergologia, n°11, mai 2014.

⁵ André Gorz, Vers la société libérée. Une interview de Marie-France Azar pour l'émission « À voix nue » sur France Culture en mars 1991. Disponible sur : <http://bit.ly/2wQeYCO> (Consulté le 26/04/2023)

Sans être dans la confusion entre ces différentes choses (en aucun cas), se donner la possibilité d'une cohérence renouvelée entre toutes. Et donc sortir d'une vision étriquée du travail comme une simple transaction économique - ce que les Français ne veulent plus d'après d'innombrables études, et tout particulièrement les jeunes - pour le repositionner comme une action sociale et écologique choisie, dans un rapport conscient aux autres et à l'impact de sa propre production.

Évidemment, ce n'est pas simple. Bien sûr que tout le monde ne peut pas si facilement reprendre le contrôle sur son emploi ! Il y a des forces objectives qui le refusent aux travailleurs. Et bien sûr, ceux qui font les travaux les plus désagréables sans l'avoir choisi, donc beaucoup de monde, peuvent bien légitimement prendre de la distance avec leur labeur. Comment ne pas percevoir qu'il s'agit d'un facteur d'aliénation dans de nombreux cas ? Il va de soi que le contexte de grève actuel, doit nous éveiller aux souffrances et à la pénibilité injuste qui reposent sur certaines épaules plus que sur d'autres. Le tiers-lieu n'est pas la solution à tout et pour toutes. Cependant, dans la tradition des SCOP et de la culture coopérative, dans une époque où les télétravailleurs isolés, les auto-entrepreneurs, les indépendants, les freelances en tout genre, sont légions, il peut permettre à ceux qui les fréquentent de trouver mieux que la solitude pour questionner le sens de ce qu'ils produisent.

SUPER ! ET CONCRÈTEMENT, ON FAIT COMMENT ?

C'est une histoire de parcours, de collectifs et de perspectives. Le travail dans un espace de coworking relève de la consommation. Une transaction économique, entre une personne qui cherche un bureau et un certain nombre de services, et une fournisseur/locuteur/prestataire. Il nous semble que la bascule se fait, que l'on peut parler de tiers-lieux, quand la proposition faite à chaque coworker va au-delà de la prestation dite « professionnelle » et se conjugue au personnel. Un troisième lieu, entre la maison et le bureau, ça ne vous dit rien ? Quand le service à l'individu devient un chemin à parcourir, dans une expérience collective, sans perdre de vue l'intérêt général.

Pour être plus clair, décomposons un peu. Quand on dit chemin à parcourir, c'est un chemin d'individuation ou d'individualisme (selon qu'on se nourrit des écrits de Jung ou de Singly), que la personne choisit de parcourir délibérément pour elle-même. L'émancipation et le bien-être en sont deux composantes, qui s'acquiescent pas la connaissance de soi, du monde qui nous entoure. Les tiers-lieux de Nouvelle-Aquitaine proposent des services pour améliorer les conditions de la vie professionnelle autant que personnelle, de la formation au yoga, en passant par l'accompagnement, l'aide au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise, etc. Être et devenir soi par l'activité - dont l'oisiveté contemplative parfois !

Au sujet de l'expérience collective, nous parlons de gestion commune, de gouvernance partagée, de démocratie, de partage des tâches, d'animation commune,

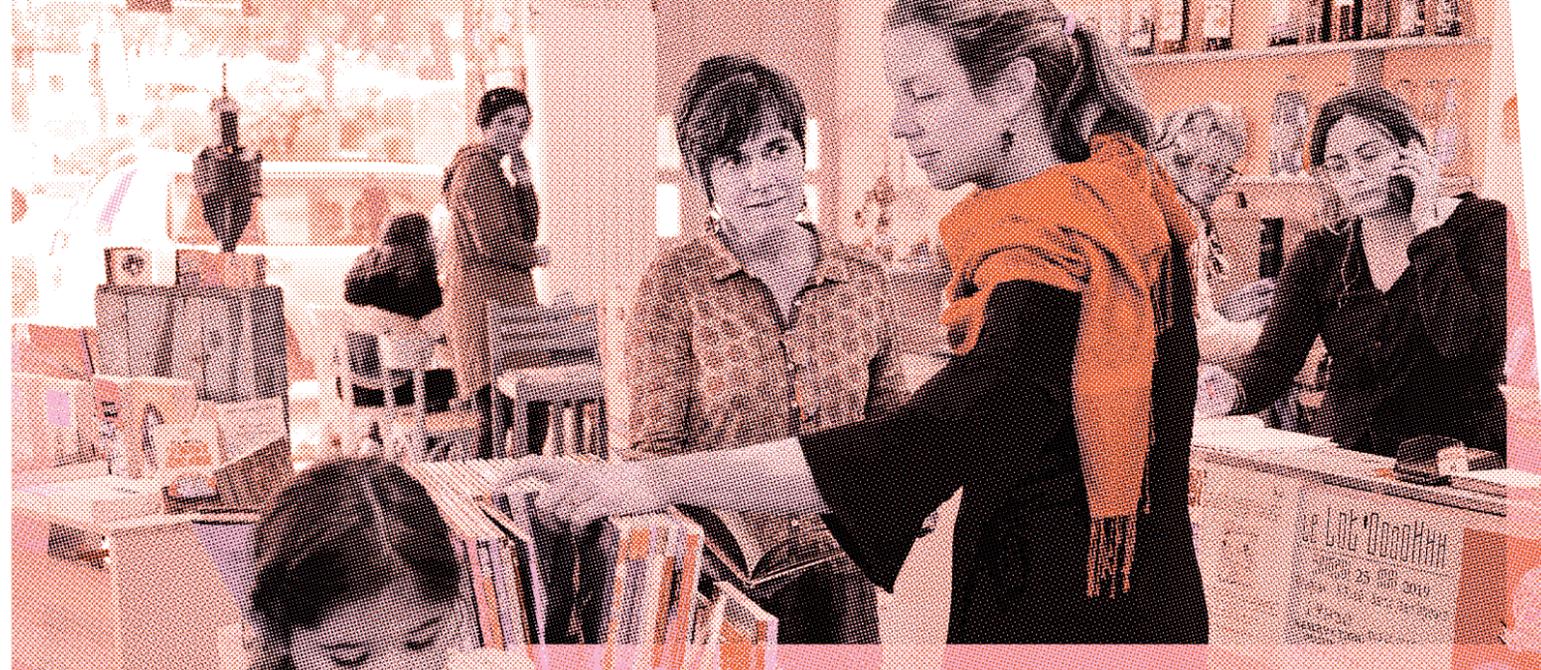
de réalisations et de projets professionnels à plusieurs, etc. En cohérence avec la dimension individuelle évoquée précédemment, la gouvernance partagée participe de cette réappropriation de son pouvoir d'agir par l'individu. Si l'entreprise propose trop souvent des normes et des standards en plus d'une hiérarchie pyramidale, l'expérience collective au sein du tiers-lieu ne doit pas raboter les égos ou niveler la diversité des personnalités, mais au contraire permettre à chacun de participer très effectivement en apportant toute sa singularité.

Enfin, la perspective de l'intérêt général, c'est l'aboutissement de la réconciliation des pans de nos activités. On ne produit pas seul ou ensemble, des biens ou des services qui iraient contre les deux points précédents, ni contre le monde qui nous accueille, et plus particulièrement le territoire où l'on vit. Le tiers-lieu ne se définit ni comme service individualiste (au sens consumériste et égocentrique du terme), ni comme pratique communautariste au service de son unique communauté. Le tiers-lieu s'inscrit dans un espace qui le dépasse, sur une planète que certains voient bleue, et donc interagit socialement et écologiquement avec son environnement. 6% des tiers-lieux néo-aquitains sont labellisés espace de vie sociale et beaucoup d'entre eux proposent de très nombreux services d'intérêt général. Maison de services au public, écrivain public, médiation culturelle ou numérique, dynamique de transitions écologiques, etc.

Bien d'autres acteurs interviennent dans le champ de l'intérêt général et portent une action sociale, mais la spécificité des tiers-lieux n'est-elle pas de poser le principe d'une action sur ces trois dimensions (intérêt individuel, intérêt collectif et intérêt général) en posant le travail comme pivot de l'ensemble ? Serait-ce la colonne vertébrale des tiers-lieux, sociaux et laborieux par nature ?

Non sans difficultés, c'est bien le cadre collectif des tiers-lieux qui doit permettre de réaliser cette bascule et de permettre aux individus de se développer dans cette optique. Ce n'est qu'au travers d'une mixité sociale et d'une gestion collective des conflits - ainsi que de l'acceptation d'une transition - que « l'expérience tiers-lieu » pourra s'opérer.

Rendre accessible aux plus fragiles les tiers-lieux, sans les avoir choisis en tant que fragile, mais en tant que « soeur ou frère en humanité », parce que le tiers-lieu tend vers l'intérêt général, nous amène au questionnement sur le sens de l'adelphité (sororité ou fraternité au neutre). Et donc des modalités sociales de notre époque, des modes de relation entre les citoyens. Avec la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) et les acteurs historiques de l'action sociale nous avons abordé la question centrale de la famille et de ses évolutions. Les politiques familiales tendent à évoluer avec les nouveaux marqueurs : famille monoparentale, famille recomposée, famille nucléaire... qui interrogent les notions de filiation, de choix d'alliances et d'adoption. Là aussi, il s'agit de réconcilier, non pour revenir en arrière, mais pour trouver des issues collectives à l'atomisation de nos sociétés.



© Le Temps de Vivre

Qu'en est-il de la famille élargie ? Ces nouveaux cercles, les tiers-lieux, peuvent-ils correspondre à travers leurs interactions sociales, à un élargissement du cercle familial voire, pour certains, plus isolés, à être le seul cercle social ? Est-ce que la dimension famille est priorisée dans les tiers-lieux autant que celle du développement professionnel ?

Signe d'une prise de conscience dans les tiers-lieux qu'un projet social doit s'écrire dans cette perspective, 6% des tiers-lieux néo-aquitains sont reconnus par la CAF dans le cadre d'Espaces de Vie Sociale. Un label qui n'a que son nom puisque la CAF s'attache davantage à la méthode et au processus d'écriture qu'à la façon de le mettre en œuvre ou dans des caractéristiques techniques immuables.

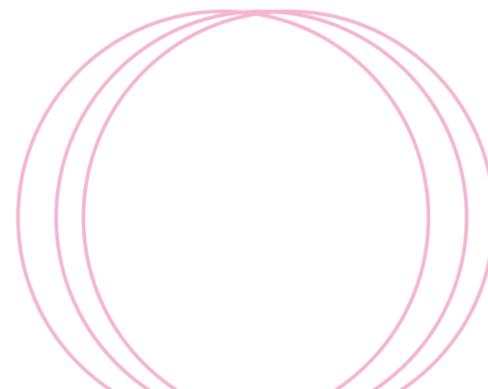
En effet, la démarche de reconnaissance passe par un diagnostic partagé préalable et cela en lien avec les collectivités locales et dans une relation de complémentarité avec l'existant, centre sociaux y compris. Encore très détaché de l'aspect professionnel, le nouveau terrain du travail n'y est pas reconnu complètement dans les projets d'Espaces de Vie Sociale pensés par la CAF qui alimentent davantage ce qui l'entoure ou permettent seulement une ouverture plus large.

LA COHABITATION D'UN PROJET EVS D'UN ESPACE DE TRAVAIL DANS UN MÊME LIEU SUFFIRA-T-ELLE À RÉPONDRE AUX ENJEUX D'INDIVIDUATION COMME IL A ÉTÉ PRÉSENTÉ PLUS HAUT ?

C'est à travers les exemples qu'il nous est possible de tenter de répondre à cette question. Cette nouvelle configuration nous oblige à penser nos critères et nos mesures d'impacts en dehors des cadres financiers ; plusieurs dispositifs combinés pouvant mener à cette forme de réalisation.

Le dernier exemple est celui de la société coopérative Le Temps de Vivre qui œuvre depuis plus de 6 ans et qui vient d'être labellisé Espace de Vie Sociale à Aix-sur-Vienne en Limousin. Fort d'expériences, de mélanges des sujets et des publics, Le Temps de Vivre porte depuis le départ un projet de transition qu'il soit personnel ou à l'échelle de la nature. C'est autour de ces enjeux que le projet a été reconnu par la CAF.

C'est cette démarche de préfiguration qui a permis de mettre en place une instance de pilotage avec des institutions locales. La CAF facilite la co-écriture en arbitrant avec l'association porteuse quels sont les interlocuteurs privilégiés à mettre autour de la table : MSA, DDCSPP (cohésion sociale de la population), usagers du lieu, etc.



La recherche d'un projet pertinent et utile socialement recouvre certains fondamentaux des tiers-lieux. D'abord rendre possible l'intégration des personnes qui n'auraient pas poussé la porte spontanément en augmentant l'accessibilité à travers un accueil facilité et/ou des coûts réduits. D'autre part, même si les tiers-lieux ne sont pas toujours équitables, dans le sens où aucun coefficient familial n'est à la base d'un calcul d'entrée, le modèle social des tiers-lieux réside encore dans sa capacité à capter des locomotives économiques susceptibles d'accueillir les plus fragiles. La grande différence des tiers-lieux avec les loueurs de bureaux traditionnels réside dans le fait que l'économie générée par la location d'espaces doit permettre la création d'un projet social. Son économie est détournée en faveur de la création de communs.

Quant à la Quincaillerie à Guéret en Creuse qui n'est pas reconnue comme Espace de Vie Sociale mais comme Tiers-Lieu Solidaire par la Fondation Orange, le projet porté par la ville répond davantage à un intérêt général avec pour publics prioritaires les décrocheurs scolaires, les femmes isolées / éloignées de l'emploi, la médiation numérique notamment auprès des associations. Ce lieu public avec principe de gratuité brasse large en accueillant aussi des personnes qui sont issues des accueils d'urgence la journée qui viennent pour boire un café, se connecter à internet, trouver un lieu refuge pour discuter et rencontrer des gens. À noter que les salariés de la Quincaillerie ne sont pas des travailleurs sociaux.

Autre endroit, autre projet. Non loin des spots de surf landais, La Smalah à Saint-Julien-en-Born, développe pour les enfants un parcours d'ateliers d'initiation à la programmation informatique, à la robotique ainsi qu'à la réalité virtuelle et augmentée. L'autre brique du projet est le café associatif qui a ouvert ses portes en février 2016 en plein cœur du village. Il est rapidement devenu le repère des habitants grâce aux innombrables activités développées : un groupe de parole, un atelier guitare, des ateliers de tricot, des « coding-goûters », des ateliers autour de l'alimentation, des temps festifs le week-end... C'est ainsi que la CAF a repéré l'association qui répond, à travers ses nombreuses activités, aux enjeux de création de liens sociaux et d'inclusion en favorisant la « mise en capacité » des usagers. La dimension intergénérationnelle, le soutien à la parentalité et la médiation numérique sont trois des principaux critères qui ont justifié ce partenariat.

Il est important de préciser que la démarche d'agrément par la CAF doit s'inscrire dans un projet social et non comme une finalité financière pour le tiers-lieu. Au 400, à Brive-la-Gaillarde, le projet social est une continuité naturelle des actions déjà mises en œuvre par les habitants du tiers-lieu. Plus globalement, c'est l'occasion pour les tiers-lieux d'accueillir tous types de publics et de créer des temps d'animation qui favorisent le croisement entre des personnes d'horizons différents.

Le risque, le très grand risque, c'est l'illusion... « Cette nouvelle économie [...] pourrait entraîner certaines déviations, telles que de nouveaux risques professionnels, ou dégrader les conditions de travail en facilitant la pénétration du travail dans toutes les sphères de la vie de l'utilisateur de ces lieux, ou encore réduire sa capacité à se déconnecter à volonté » (Scaillerez, Tremblay, 2017). Ce risque ne saurait être pris à la légère. Déjà, Google a développé son Googleplex et Raphaël Besson rappelle toute la pertinence des propos du philosophe André Gorz qui analyse ce cas d'étude : « on peut y faire ses courses, confier ses enfants à la crèche ou au jardin d'enfant de l'entreprise, ses vieux parents à la garde de personnel qualifié, on peut y pratiquer divers sports, méditer, faire la sieste, aller chez le coiffeur, recevoir des soins dentaires, prendre ses repas, sculpter, peindre. Les rapports entre collaborateurs sont cordiaux, égalitaires et se prolongent dans le hors travail. De sorte qu'il n'existe plus de perte de temps, toute la vie fait partie du travail et le travail est toute la vie » (Besson, 2016). Mais qui est le maître du travail dans ces cas-là ?

Il ne faut pas nécessairement relire *Le Capital* (Marx, 1867) ou regarder *Les Temps Modernes* (Chaplin, 1936) pour se rendre compte que la question du travail est un problème dans nos vies. Devoir travailler à la sueur de son front, n'est-ce pas la punition d'Adam et Ève après avoir croqué le fruit défendu ? Les tiers-lieux seraient-ils des lieux de torture qui s'ignorent ? Si en plus, nous prétendons que notre action sociale passe par le travail, serions-nous les idiots utiles qui ramènent dans le droit chemin de l'effort ceux qui en seraient exclus ? Malheureusement, notre planète a déjà beaucoup subi, mais peut-être peut-on voir l'urgence écologique une occasion salutaire de réinterroger nos activités et leurs conséquences. Nous expérimentons en restant vigilants.

LES TIERS-LIEUX AU SERVICE DE L'INSERTION

Mélissa GENTILE, Responsable Labo à la Coopérative Tiers-Lieux pour le consortium
{Revue #9 - 2022}

Depuis plusieurs années, Pôle Emploi Nouvelle-Aquitaine observe les tiers-lieux. Petit à petit, Pôle Emploi a nourri la conviction que cela pouvait constituer des écosystèmes où les demandeurs d'emploi pouvaient y trouver un accompagnement différent à forte plus value.

En effet les tiers-lieux sont une opportunité à saisir comme levier du développement territorial, en zone rurale comme en zone urbaine, et d'employabilité locale auprès des élus, entrepreneurs, acteurs sociaux, associations, travailleurs indépendants, télé-travailleurs, habitants... Les tiers-lieux sont également un levier pour les publics les plus éloignés de l'emploi tant en termes de développement de réseau, d'inclusion numérique, d'accompagnement à la création d'entreprise, de lien social et d'ancrage territorial.

Face aux problématiques d'emploi et des différents modes d'entreprendre, Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine et la CRESS Nouvelle-Aquitaine (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire) se sont associés à la Coopérative Tiers-Lieux pour tester de nouveaux formats de remobilisation et d'accompagnement des demandeurs d'emplois et/ou porteurs de projets, au sein des tiers-lieux néo-aquitains. À travers un appel à projets (AAP) avec un cadre très large lancé aux tiers-lieux néo-aquitains, cette collaboration inédite entre les trois structures a permis de détecter et soutenir des initiatives locales entre tiers-lieux et agences Pôle Emploi en faveur de l'insertion des demandeurs d'emploi dans des lieux de proximité où cohabitent de multiples compétences.

FAIRE ÉCLORE DES ACTIONS CONCRÈTES ET LOCALES

Cinq binômes lauréats* ont été sélectionnés courant mars 2020. Ces actions ont débuté à la rentrée 2020 et se sont déroulées jusqu'en mai 2021. Les projets soutenus, notamment par un engagement financier de Pôle Emploi, étaient variés et répondaient à des besoins identifiés avec leur agence locale Pôle Emploi.

- Graine de Coop à Saint-André-de-Cubzac / PE Lormont (33)
- Le Fish à Castet / PE Dax (40)
- Interstices à Tarnos (40) / PE Boucau et Laneko à Hendaye / PE St Jean de Luz (64)
- BigUp17! et Cowork.etc / PE Saintes (17)

*Du fait de la conjoncture locale, le binôme L'Escalier à Saint-Léonard-de-Noblat / PE Limoges Ventadour (87) a abandonné la mise en œuvre du projet dans ce cadre sans pour autant abandonner le projet.

COOPÉRER ET EXPÉRIMENTER AU SERVICE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

En amont de la mise en œuvre des parcours d'accompagnement, les binômes se sont acculturés par le faire en répondant conjointement à l'AAP à partir d'un diagnostic territorial partagé, en présentant la démarche et le parcours d'accompagnement aux collègues respectifs, en proposant des visites apprenantes en tiers-lieu et/ou en présentant qu'est-ce qu'un tiers-lieu. Si le sourcing a majoritairement été assuré par Pôle Emploi, le réseau de chacune des structures constituant autant de prescripteurs potentiels, des réunions d'information ont eu lieu favorisant la mise en réseau ; le bouche à oreille, les réseaux sociaux et la presse locale ont également concouru à la détection des bénéficiaires. Ces étapes ont participé à la consolidation du rôle des tiers-lieux dans les parcours d'insertion des demandeurs d'emploi.



© BigUp17!

Les lauréats étaient mus par la volonté de proposer des espaces de travail ainsi qu'une politique d'accompagnement pour outiller les porteurs de projet(s) et leur conférer l'ensemble des moyens nécessaires à leur réussite et épanouissement professionnel. Dans le cas du FabLab, c'était aussi l'occasion de mettre à profit un écosystème « makers » (atelier-FabLab, économie circulaire dans différents domaines) à l'attention de tout porteur de projet(s) en cherchant à diminuer au maximum les charges et coûts supportés habituellement pour permettre de privilégier la créativité et la capacité de faire.

DES PARCOURS POUR DES INDIVIDUS-INDIVISIBLES

Les bénéficiaires de ces expérimentations étaient dans des réalités différentes : projet professionnel en cours d'élaboration, projet de création avec un besoin d'accompagnement, recherche d'espace pour lancer son activité, recherche de liens et d'un réseau local pour dynamiser sa création d'activité ou son retour à l'emploi, en cours de réflexion entre un projet associatif de cœur et une recherche d'emploi.

Les processus d'accompagnement ont été pensés selon plusieurs objectifs. En premier lieu, l'attention a été portée sur le plan personnel pour accompagner les demandeurs d'emploi dans le but de trouver du soutien personnel et professionnel, de reprendre confiance en soi et de trouver sa place dans un groupe. Considérant l'individu-indivisible, la vie professionnelle a été abordée en lien direct avec la vie personnelle pour se donner la possibilité d'une cohérence renouvelée¹ dans la définition de son projet professionnel (recherche d'emploi, création d'activité, autre) et dans le but de favoriser l'émancipation des personnes, leurs capacités à agir sur le territoire. Pour ouvrir les possibles, il s'agissait également de leur faire connaître les outils numériques de recherche d'emploi, le marché du travail local, la dynamique portée par les tiers-lieux (les services proposés, la philosophie et les valeurs) et valoriser les outils et services existants, en empruntant des chemins non classiques.

¹ Lucile Aigron et Guillaume Riffaud, *L'action sociale dans les tiers-lieux, par le travail*, Coopérative Tiers-Lieux, Revue sur les tiers-lieux #5, mai 2020.

« La force des ces projets inédits réside dans la mutualisation des compétences, des réseaux des tiers-lieux et des agences Pôle Emploi, au service des demandeurs d'emploi et de leurs territoires. »

DES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Mis en oeuvre par les équipes lauréates, des partenaires, des prestataires-utilisateurs des tiers-lieux ainsi que des contributeurs des tiers-lieux, les demandeurs d'emploi ont expérimenté individuellement et collectivement différents formats d'accompagnement :

- un groupe de recherche d'emploi collectif sur le terrain,
- un groupe de réflexion sur le rapport au travail,
- des ateliers sur le savoir-être,
- des ateliers sur le projet professionnel,
- des ateliers orientés entrepreneuriat,
- des ateliers de découverte et d'initiation aux métiers pratiqués au sein d'un FabLab.

Certains ont pu faire des points d'étape individuel avec la facilitatrice du tiers-lieu ; d'autres pouvaient solliciter les accompagnateurs à la carte pour différents échanges en lien avec les sujets abordés lors des ateliers.

L'importance des temps conviviaux a été soulignée, il s'agissait de créer un espace d'écoute et de bienveillance tout au long du parcours favorisant la rencontre interpersonnelle et le pair-à-pair.

LES FRUITS DE LA COOPÉRATION

Cette expérimentation a été riche pour les lauréats concernés. Côté tiers-lieux, cela a permis d'accueillir un autre type de public, de faire reconnaître leurs actions localement, de développer leurs réseaux, des outils et de nouvelles réflexions, de tester des espaces et solutions dans une nouvelle configuration. Côté Pôle Emploi, cela a fait la preuve de la complémentarité du rôle du tiers-lieux en rapport avec les missions des agences. Désormais les agences sont en capacité d'orienter les bénéficiaires vers un nouvel acteur du territoire. La réussite de l'expérimentation encourage

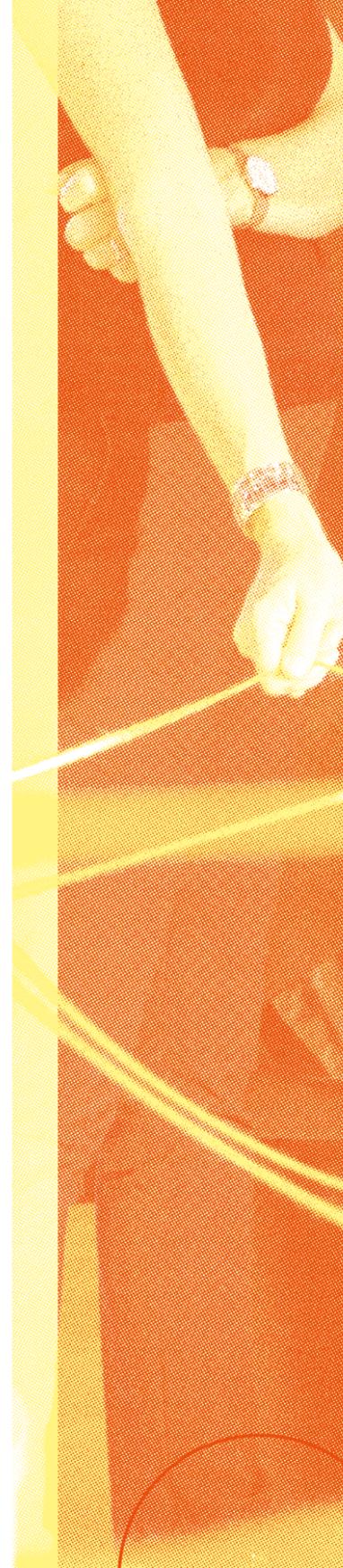
QUELQUES CHIFFRES CLÉS

90 ateliers, sessions collectives ou rencontres

241 heures d'accompagnement individuel

43 demandeurs d'emploi concernés qui à l'issue ont transformé l'essai :

- 8 se sont engagés dans du bénévolat
- 8 sont partis en formation
- 17 ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé
- 7 ont fait des immersions / stages en entreprise
- 21 ont défini leur projet professionnel
- 10 sont en lancement de projet(s)
- 4 sont en création d'activité
- 3 ont repris une activité
- 7 ont réalisé des entretiens
- 12 ont retrouvé un emploi



le développement de la démarche de réseau entre les différents partenaires de l'emploi et de l'insertion. Le suivi encore plus qualitatif des demandeurs d'emploi concernés est apprécié. Ce fut l'occasion d'adapter les modes de travail pour du collaboratif et du participatif permettant de gagner en confiance et en satisfaction. C'est une image valorisée des services par les usagers et partenaires. Enfin cela conforte une approche organisationnelle, tournée vers la mise en place d'actions nourries et adaptées par une meilleure connaissance et prise en compte des spécificités locales.

CE QUE NOUS (PÔLE EMPLOI, CRESS ET COOPÉRATIVE TIERS-LIEUX) RETENONS

L'appel à projet a fait levier pour créer la connexion entre les agences Pôle Emploi et les tiers-lieux. Encore une fois, l'expérimentation démontre l'importance de la relation humaine pour nos structures. Les tiers-lieux ont joué un rôle d'intermédiation et d'orientation personnalisée pour les demandeurs d'emploi. Les lauréats ont montré leur engagement au-delà du cadre de l'AAP.

Le cadre ouvert a permis de trouver des pistes de travail innovantes et singulières. Ces pistes atypiques ont été un levier d'engagement pour les demandeurs d'emploi. L'accompagnement hybride (collectif et individuel, pro et perso) s'est révélé pertinent. Si le soutien financier a permis d'activer les expérimentations, il s'agit de saluer la haute couture de la remobilisation, une plus-value pour le parcours des personnes dans leur projet professionnel, conçue et mise en œuvre grâce à un fort engagement des tiers-lieux et des agences Pôle Emploi, notamment en temps dédié.

Toutefois nous identifions quelques points de vigilance, à savoir : le degré de formalisation du suivi, l'adaptabilité des parcours, l'essoufflement des équipes notamment côté tiers-lieux qui ont passé beaucoup d'heures bénévoles pour réaliser ce projet, le sourcing des bénéficiaires (favoriser le cas par cas pour chaque territoire).

DEMAIN, QUELLES SUITES ?

« Il nous semble aujourd'hui complexe de stopper les actions mises en œuvre dans le cadre de cet appel à projet à la fin du mois de juin, alors que la dynamique est (enfin !) là et qu'elle est profitable à tous les bénéficiaires et à l'âme du tiers-lieu. »

HUMANLAB

Interview de **Nicolas HUCHET**, Fondateur de My Human Kit
par **Lucile AIGRON**, Cogérante de la Coopérative Tiers-Lieux {Revue #2 - 2018}

L'association My Human Kit porte le projet Humanlab, premier laboratoire de fabrication numérique dédié à la collaboration entre humains valides ou non.

Il est installé dans les locaux de leur partenaire ASKORIA, premier formateur en travail social en France. Le laboratoire de fabrication et de prototypage permet aux personnes en situation de handicap de s'auto-réparer avec l'aide de « complices » ; fabmanagers et autres utilisateurs du FabLab travaillent de concert sur les problématiques.



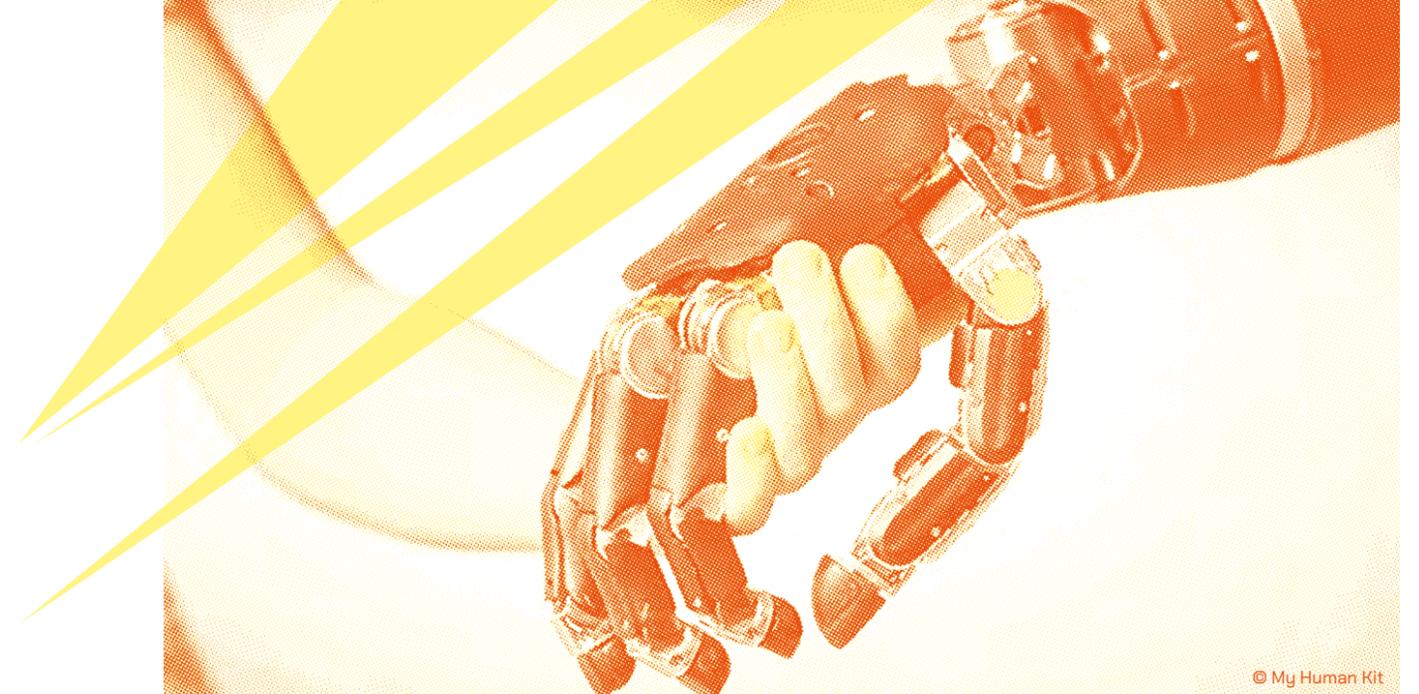
© FlickrR de My Human Kit

« ÇA COÛTE UN BRAS ! »

Le parcours de Nicolas Huchet permet de comprendre d'emblée la genèse du projet de Humanlab. Après un accident de travail à l'âge de 18 ans, il perd l'usage d'un avant-bras. L'accès à une prothèse coûte près de 40 000 euros. Le déclic arrive quand il découvre qu'il ne peut pas se faire rembourser sa prothèse de main. Presque 10 ans après son accident, il passe la porte du LabFab de Rennes au départ simplement pour sortir parce qu'il n'a pas de travail à cette époque. Il découvre qu'il est possible de faire soi-même des mains robots avec une imprimante 3D à partir de plans open source trouvés sur Thingiverse, site de téléchargement d'objets. Dans le moteur de recherche, il tape « main » et trouve InMoov de Gaël Langevin.

« ÇA A DONNÉ UNE RAISON À MON HANDICAP »

Dans plusieurs interventions publiques, Nicolas revient sur son parcours et son cheminement avec le handicap. C'est plein d'autodérision qu'il se rappelle avoir « serré des mains à tout le monde à la Maker Faire d'Italie, puis en Russie puis aux États-Unis ». Une forme de guérison qui se partage et se transmet grâce à sa Bionicohand. Cette renaissance s'opère au gré des erreurs de fabrication. Cette indispensable persévérance est reconnue par de nombreux prix et concours. Toutes les contraintes, Nicolas a su les transformer en opportunités et surtout en projet d'intérêt social. Parce qu'il est complètement incarné, Nicolas arrive à se salarier en 2016 après 3 à 4 ans de montage. Humanlab, c'est aujourd'hui une équipe de 15 bénévoles (demandeurs d'emploi, étudiants, entreprises, personnes en situation de handicap..) et 6 salariés : 3 fabmanagers, 1 responsable administratif, 1 coordinateur et 1 chargé de relations media et partenariats.



© My Human Kit

LE HUMANLAB, UN PROCESSUS POUR ACCEPTER SON HANDICAP

À la question, peut-on tout solutionner ? Évidemment non. La promesse serait trop grande à tenir. Les principes du Humanlab : faire avec les personnes concernées, pas de contraintes de productivité, pas de différences d'accès liées aux niveaux d'études, tout mettre en open source. C'est une alternative aux solutions coûteuses. Les tentatives de fabrication relèvent aussi pour le Humanlab d'un processus qui vise à guérir psychologiquement, d'être dans la recherche de solutions pour soi-même. Dans ce lieu de résilience, encore unique en son genre, chaque personne contribue aux problématiques des autres. L'aspect collectif et solidaire du Humanlab redonne de la force en pensant et créant ensemble.

L'implantation du Humanlab au sein d'ASKORIA n'est pas neutre ; ce centre de formation pour éducateurs sociaux peut ainsi travailler avec un nouvel outil. Les stagiaires de la formation ont accès à de nouvelles méthodes pour appréhender le handicap et la présence des encadrants et formateurs sociaux complète l'approche technique du FabLab.

Tous les jeudis, les résidents d'un Institut Médico-Éducatif viennent avec leurs encadrants. C'est un vecteur de liens entre les professionnels du social et ceux du champ technique. Le fabmanager joue un rôle essentiel dans ce rapprochement : « c'est un savant mélange entre un animateur BAFA et un ingénieur ».

L'OPENSOURCE, L'ALPHA ET L'OMEGA DU FABLAB

Le FabLab a ses limites en termes de réalisations mais, vous l'avez compris, la promesse n'est pas technique ; elle est avant tout sociale. Le souhait du Humanlab serait d'avoir des lieux-solutions très diversifiés

pour répondre aux différentes problématiques de handicaps. Du hackerspace au FabLab intégré à l'hôpital, sa capacité à être proche des personnes est illimitée.

Le partage en open source est à la fois le déclencheur et le but de Humanlab ; il est récipiendaire de cette cause commune. D'une utilité quotidienne, le partage des fichiers est vital à tous les projets en son sein et permet de s'adapter plus facilement aux situations.

APRÈS LE PROTOTYPAGE ET LES PREMIÈRES ANNÉES DU HUMANLAB, QUELLES SUITES ?

L'équipe actuelle continue à travailler d'arrache-pied sur l'accueil des projets dans cette logique de « handi-powerment ». Cette révolution éducative qui mélange le high-tech et le low-tech permet de changer le regard des gens mais surtout celui des personnes en situation de handicap vis-à-vis d'elles-mêmes, en faisant de leur problème LA solution.

L'équipe réfléchit actuellement à un essaimage pour faire des « bébés » Humanlab à travers une charte de bonne conduite. Sur un autre volet, complémentaire et conscient du pouvoir mais aussi des limites de l'impression 3D, Nicolas Huchet rejoint l'équipe d'ORTHOPUS à Nantes en compagnie de David Gouaillier pour élaborer des solutions techniques plus poussées. En charge du développement de partenariats, Nicolas est ambassadeur de cette promesse de qualité, de prix abordable et de logique open source qui permettra à l'entreprise de Recherche et Développement de réaliser des prothèses plus qualitatives. Ingénieurs, bousculez-vous, l'entreprise recrute !

HANDICAP :

DES INNOVATIONS CONCRÈTES ET INCLUSIVES

Reportage à L'Établi et l'AEHM¹, Soustons par **Emmanuelle MAYER**, Collectif Zélie
{HomeMade - Le Mouvement des makers en Nouvelle-Aquitaine entre 2020 & 2022}

Innovier en imaginant des objets pour faciliter le quotidien des personnes porteuses de handicaps,

c'est l'objet du nouveau projet du FabLab L'Établi avec l'AEHM de Soustons, dans les Landes. Un projet à vocation industrielle, mais qui inclut les personnes concernées dès le début. Comme dans toutes les actions du bouillonnant FabLab landais !

Ce jour-là à L'Établi, ça s'affaire autour des ordinateurs. Les jeunes d'un centre de loisirs viennent finaliser leurs projets de motifs sur t-shirts avec Marie, l'animatrice. À côté, Pascal, le fabmanager, fabrique une commande : une enseigne en bois découpée au laser. Partout, des petits objets *made in L'Établi*, preuve que le FabLab est un service d'utilité publique sur ce territoire : une quinzaine d'artisan·e·s viennent ici fabriquer leurs créations, en autonomie. « *J'ai monté L'Établi en 2017 pour aider le territoire à monter en compétence sur le numérique* », explique Fernand, président investi. Pendant le premier confinement, toute l'équipe était sur le pont : « *On a ouvert 24 heures sur 24 pour fabriquer des visières. On était prêts dès le début ! On a équipé tous les restaurants du front de mer, la communauté de communes nous en a commandé 600, et on en a donné à l'AEHM.* » Une première étape avant de s'investir davantage dans le médico-social avec l'AEHM. Cette association gère plusieurs lieux et prend en charge des personnes porteuses de divers handicaps.

Direction le foyer des Arènes, centre verdoyant où nous retrouvons Patrick Dauphin, directeur de l'AEHM de Soustons, et Cédric Ponce, directeur du foyer. Le trio a répondu à HomeMade pour un projet ambitieux : concevoir des solutions pour faciliter l'autonomie des personnes handicapées, en incluant les personnes elles-mêmes, et une équipe pluridisciplinaire de soignant·e·s. « *Nous avons brainstormé ensemble et imaginé une vingtaine d'objets, allant d'un instillateur de gouttes pour les yeux à une visière pour fauteuil roulant.* », relate Fernand. Deux ont été retenus, un releveur et un outil de communication numérique. Justement, José arrive, tout sourire, pour saluer Fernand. « *José parvient à se faire comprendre par la parole, mais d'autres n'ont que les gestes. Les soignant·e·s utilisent un classeur d'images, mais c'est réduit, frustrant, surtout pour les personnes qui ont un handicap moteur lourd sans déficience intellectuelle* », explique Fernand. L'équipe rêve d'une machine qui pourrait traduire, grâce à un outil d'intelligence artificielle, validé avec la personne. Il ne s'agira pas d'une machine universelle, mais bien d'une machine personnalisée selon les moyens d'expression de la personne, qu'ils soient oraux ou gestuels. Pour le releveur, l'idée est d'imaginer un outil pour permettre aux personnes qui tombent de se relever seules. « *Une sorte de robot-hamac qui pourrait détecter la chute et aiderait à se relever, avec toutes les précautions ergonomiques.* »

Évidemment, ce genre de solution innovante nécessite un très long travail de conception, prototypage, protocoles d'expérimentation, mais aussi un modèle économique et une homologation. Donc, des partenariats entre des entreprises d'innovation numérique, des soignant·e·s, et l'industrie. « *L'Établi va coordonner l'ensemble. Notre FabLab a la compétence de pilotage de projets de territoire.* » Et comme dans les gènes d'un FabLab,

¹Association Européenne des
Handicapés Moteurs.



© Emmanuelle Mayer - L'Établi

il y a la contribution et l'inclusion des usager·e·s, les personnes concernées par ces dispositifs participeront de l'intérieur au projet. « *C'est indispensable car il y a beaucoup de précautions à prendre. Par exemple, sur l'outil de communication : certaines personnes peuvent être perturbées à l'idée de s'exprimer. Il y aura des expérimentateur·rice·s volontaires et un suivi de près, on les considère comme des acteur·rice·s à part entière. Car pour moi, un FabLab, ce n'est pas juste un endroit où l'on fabrique des objets, mais bien un lieu où l'on réfléchit sur et avec le numérique* », développe Fernand.

Tisser du lien est donc au cœur du projet de L'Établi. Comme avec la recyclerie voisine, qui emploie 70 personnes en insertion, justement baptisée Voisinage. Pour diminuer le taux de rebut, élevé en électroménager, Fernand a monté une formation de réparateur·rice en électroménager, une première étape qui a permis au territoire de se saisir de ce manque : la Maison Familiale et Rurale (MFR) a depuis lancé une formation régulière.

Puis Voisinage a créé un atelier de réparation d'électroménager, avec un professionnel recruté. Le FabLab est intervenu en appui sur le montage du projet : quelles machines, quelle professionnelle, etc. La le réparateur·rice peut appeler le FabLab pour fabriquer les pièces manquantes ou défectueuses, et des salarié·e·s en insertion peuvent découvrir ce métier et se former ensuite à la MFR. « *C'est tout un écosystème qui se met en place grâce à L'Établi* », explique la directrice de la recyclerie. L'exemple parfait d'un tiers-lieu acteur, investi dans la relocalisation de l'économie !

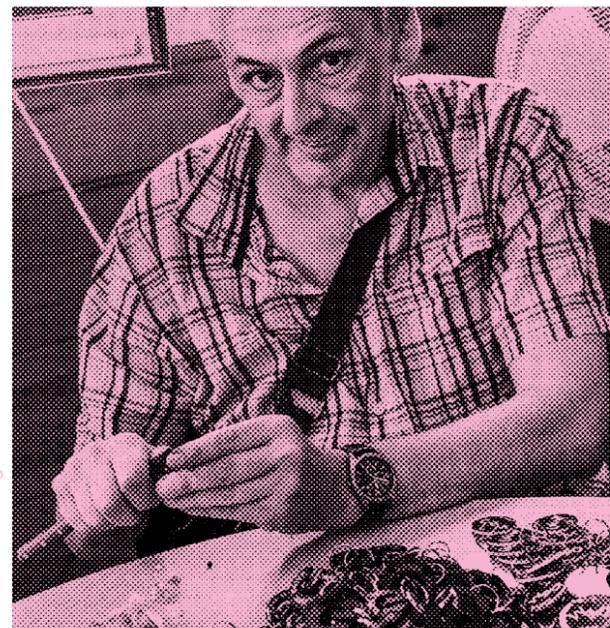
CC BY SA : HomeMade - Le Mouvement des makers en Nouvelle-Aquitaine entre 2020 & 2022. Disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/document/homemade-le-mouvement-des-makers-en-nouvelle-aquitaine-entre-2020-2022/> [Consulté le 09/05/2023].

FIERTÉS ET UTILITÉS DU DO IT YOURSELF

Reportage **Adapei et le FabLab19**, Brive par **Emmanuelle MAYER**, Collectif Zélie
{HomeMade - Le Mouvement des makers en Nouvelle-Aquitaine entre 2020 & 2022}

Pourquoi acheter ce que l'on pourrait fabriquer ?

C'est ce que s'est dit l'Adapei de la Corrèze, association qui accueille des personnes en situation de handicap. Accompagné·e·s par le FabLab19, à Brive, des résident·e·s ont appris à faire elleux-mêmes, les un·e·s des puzzles, les autres des porte-clés.



© Emmanuelle Mayer - ADAPEI Brive

« J'ai tout adoré dans ce projet », s'enthousiasme Aymée, en montrant le premier puzzle fabriqué avec Mathieu, Barnabé, Lucas et Timothée, un groupe de jeunes de 17-18 ans, résident·e·s de l'institut médico-éducatif (IME) de Brive. Sur la plaque de bois, on reconnaît leurs visages avec leurs prénoms. « L'idée, c'était de fabriquer du matériel qui va servir aux résident·e·s, pour favoriser la motricité », souligne Florent, éducateur. Choix du motif, du bois, découpe laser, assemblage, nettoyage des chutes, peinture : ces jeunes, porteurs de handicaps, ont participé à chacune des étapes, certaines dans les locaux du FabLab, d'autres au centre, qui est équipé d'un atelier de bricolage. « J'ai surtout aimé peindre », poursuit Aymé. Le second puzzle est plus facile à assembler, adapté aux résident·e·s ayant plus de difficultés motrices : il représente le message « Bravo, tu as gagné ! » en langue des signes, imprimé sur du plexiglas. Les jeunes ont le sourire, la fierté est palpable. Et iels ont bien envie de continuer à fabriquer du matériel pédagogique elleux-mêmes. Ici, l'autonomie n'est pas un vœu pieu, car après l'atelier bricolage, les jeunes partent cuisiner le repas de midi !

Même vision de l'autonomie au Groupe d'entraide mutuelle (GEM), autre lieu géré par l'Adapei, qui accueille à la journée des adultes cérébro-lésé·e·s, c'est-à-dire des personnes ayant perdu certaines facultés suite à un accident. « Ça bosse dur », plaisante Yann. Avec Gaby et Stéphane, ils sont à pied d'œuvre pour insérer les anneaux dans les porte-clés qu'ils ont fabriqués au FabLab. Youssouf, lui, est au nettoyage avec de l'acétone. En effet, pour communiquer, les GEM de Brive et Tulle avaient envie d'avoir des porte-clés, « mais plutôt que d'acheter des objets de mauvaise qualité fabriqués à l'autre bout du monde, on a décidé de les fabriquer », explique l'animatrice. « Nous avons vu l'imprimante 3D et la découpeuse laser, c'était incroyable, les possibilités sont illimitées ! Nous avons suivi trois séances de formation pour apprendre à dessiner, rectifier, etc. L'impression 3D est assez technique, donc nous avons préféré nous orienter vers la découpe laser », résume Stéphane, fondu d'informatique. Il a fallu prototyper, usiner, nettoyer, et aujourd'hui, finaliser en mettant l'anneau. « Tous autant que nous sommes aurons la satisfaction de voir ces porte-clés sur nos trousseaux », se réjouit Gaby. Deux séries ont été fabriquées : celle du GEM de Brive « Avancer ensemble » et celle du GEM de Tulle, « Hippocampe », car chaque groupe est structuré en association. Le principe d'un Groupe d'entraide mutuelle, c'est la « pair-aidance » : quand on sait faire quelque chose, on propose aux autres. Stéphane propose de l'accompagnement informatique, Gaby d'apprendre à jouer aux échecs, « excellent pour stimuler la mémoire ! ». Pourquoi pas fabriquer un jeu d'échecs au FabLab ? « Il y a plein d'autres choses qu'on aimerait fabriquer avec le FabLab », confirme l'animatrice. On papote, mais les petites mains ne sont pas arrêtées : le tas des porte-clés assemblés a grossi, c'est presque fini. Ça tombe bien, car il est bientôt l'heure d'aller déjeuner. Yann, ancien cuisinier, a faim... Chacun·e rentre chez soi. Mais demain, il y a une sortie prévue dans un festival de musique du coin, ils pourront arborer leurs porte-clés home made !

CC BY SA : HomeMade - Le Mouvement des makers en Nouvelle-Aquitaine entre 2020 & 2022. Disponible sur : <https://cooptierslieux.net/document/homemade-le-mouvement-des-makers-en-nouvelle-aquitaine-entre-2020-2022/> (Consulté le 09/05/2023).

POUR APPROFONDIR

**OBSERVATOIRE
DES TIERS-LIEUX**
<https://observatoire.francetierslieux.fr>
thème : **Habitat**



**L'ARCHIPEL FRANÇAIS -
Naissance d'une nation
multiple et divisée -
Jérôme Fourquet, Seuil, 2019**

En quelques décennies, tout a changé. La France, à l'heure des gilets jaunes, n'a plus rien à voir avec cette nation une et indivisible structurée par un référentiel culturel commun. Et lorsque l'analyste s'essaie à rendre compte de la dynamique de cette métamorphose, c'est un archipel d'îles s'ignorant les unes les autres qui se dessine sous les yeux fascinés du lecteur.



**LES SOLIDARITÉS
À L'ÉPREUVE
DES CRISES - Sous la
direction de Béatrice Muller, Jean-
Claude Barbier, Maryse Bresson,
L'Harmattan, 2012**

Notre système de protection sociale n'a pas échappé aux réformes engagées en Europe dans le contexte de crise. Il est perçu à la fois comme un rempart à la crise et comme un obstacle à une reprise économique. Les auteurs tentent donc de comprendre comment ces différentes idées pénètrent les réalités des solidarités publiques et privées.



**REFONDER LES
SOLIDARITÉS -
Les associations au
cœur de la protection
sociale - Sous la direction
de Robert Lafore, Dunod, 2016**

L'évolution de la société est devenue tellement rapide qu'elle entraîne de multiples questions quant au présent et à l'avenir. Sommes-nous face à un changement lié à la mondialisation, à l'accélération de la communication, à la perte de repères et à la modification de certaines valeurs ? Et si la réponse était au contraire plus de solidarité ?



**L'ACCOMPAGNEMENT :
UNE POSTURE
PROFESSIONNELLE
SPÉCIFIQUE - Maëla Paul,
L'Harmattan, 2004**

L'idée d'accompagnement a envahi depuis une quinzaine d'années tous les secteurs professionnels de la relation à autrui : thérapeutique, social, formatif ou management... Pour autant, désigne-t-elle un champ unifié de pratiques ?



**LA FABRIQUE DE
L'ÉMANCIPATION -
Repenser la critique
du capitalisme à
partir des expériences
démocratiques, écologiques et
solidaires - Bruno Frère, Jean-Louis Laville,
Seuil, 2022**

Sur fond de haines, de violences, d'inégalités sociales et de dérèglements écologiques, la démocratie paraît menacée. Face à ce risque, la théorie critique (de l'école de Francfort à Bourdieu) reste indispensable pour alerter sur l'ampleur des aliénations et des dominations. Mais elle ne suffit plus. D'autres approches sont à mobiliser. Bruno Frère et Jean-Louis Laville les identifient et soulignent notamment l'apport des pragmatismes et des épistémologies du Sud.



**RECHERCHE-ACTION
ET ÉCRITURE
RÉFLEXIVE : la pratique
innovante des espaces
comme levier de
transformation sociale - Sous la
direction d'Hugues Bazin, INJEP, Cahier n°51-
52, 2018**

Ce numéro vise à valoriser les savoirs issus de l'expérimentation sociale auprès de minorités actives et des groupes les plus marginalisés de la population. Il s'organise autour de trois thématiques : leur rapport au travail, leur rapport au territoire et leur rapport à l'organisation de l'espace.

nourricier

nourricier

nourricier



#4

NOURRICIER



© À la Motte - Cocotte et Griotte

LES TIERS-LIEUX UNE RÉPONSE AUX ENJEUX DE TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Lucile AIGRON, Directrice Générale, **Mélissa GENTILE**, Chargée de projets expérimentaux et **Chloé LE DROGOFF** Chargée de projets communication et formation à la Coopérative Tiers-Lieux {Revue #6 - 2020}

Les tiers-lieux sont repérés sur les champs tertiaire et artisanal.

Cependant, la Coopérative Tiers-Lieux a identifié l'émergence de dynamiques aussi complexes dans le secteur primaire. Quand bien même la question de l'alimentation nous touche au quotidien - elle est visible dans nos frigos, nous demande une logistique d'approvisionnement hebdomadaire, façonne nos paysages - elle reste toujours à part. Le secteur agricole s'isole et semble s'engluer dans une situation peu satisfaisante pour les deux bouts de la chaîne « de valeurs » selon les termes conférés.

D'abord ceux qui produisent, les agriculteurs, vivent pour beaucoup sous le seuil de pauvreté, vendent à perte, s'endettent de façon effrénée pour alimenter le système duquel ils sont prisonniers, n'arrivent pas à transmettre à la fin de leur carrière. Bref un système global vicieux et maintenu par des lobbys dans un état latent, sans véritable changement de fond et réflexion sur la répartition de la valeur. On pourrait presque considérer le statut d'artiste-auteur qui, à l'instar des agriculteurs, fait vivre toute une filière de diffusion sans en tirer profit pour lui-même. Sans œuvre, pas d'industrie culturelle, sans production, pas d'agro-industrie ! Un début de chaîne complètement appauvrie dans sa capacité à reprendre sa condition en main.

Un agriculteur sur cinq doit transmettre sa ferme hors du cadre familial. Outre la démographie, les autres facteurs limitants sont l'accès au foncier, le coût élevé de l'investissement de départ, le manque de réseau et de connaissance du territoire ainsi que le manque de formation. Suite au départ en retraite de nombreux agriculteurs, certaines fermes ne seront pas transmises en raison notamment de leur manque de viabilité économique.

L'enjeu principal n'est pas tant de transformer l'existant mais de créer des voies alternatives pour préparer les générations futures à investir le secteur de façon plus rentable, humaine et respectueuse de l'environnement.

L'aspect collectif et hybride des tiers-lieux est une des réponses à ces enjeux à la fois individuels, car ils touchent les professionnels à venir dans leur propre développement personnel et professionnel, et d'intérêt général pour garantir une autonomie alimentaire locale ; l'aspect collectif des tiers-lieux pouvant faire levier sur les questions foncières et organisationnelles. La plupart des agglomérations consomme 1,5 à 2% de productions agricoles locales. Les circuits longs ont encore de beaux jours devant eux et les grandes surfaces jouent encore un rôle dans le choix de l'approvisionnement de par leur capacité à proposer une offre globale, accessible financièrement et de proximité.

De plus, dans notre effort de maillage territorial néo-aquitain depuis 10 ans, certains territoires non couverts ne se révèlent qu'à travers la dimension agricole et cela sur des communes très petites situées en milieu rural (ex : Marnes (79), Ségur-le-Château (19), Abjat-sur-Bandiât (24), Cornil (19) etc.). La Coopérative Tiers-Lieux y voit, non seulement une façon saine et pertinente de réaliser son contrat de finalisation du maillage régional avec la Région Nouvelle-Aquitaine, mais aussi d'intégrer une nouvelle dimension dans le secteur des tiers-lieux par nature transdisciplinaire.

LES ENJEUX GÉNÉRAUX

- Participer au développement des capacités de résilience territoriale en autonomisant les territoires d'un point de vue alimentaire
- Relocaliser le maraîchage de proximité notamment dans les zones périurbaines qui constituent un enjeu primordial en repensant le tissu des années 70 et 80 et en limitant la pression foncière
- Produire autrement, collectivement, repenser un système coopératif agricole
- Promouvoir la transition alimentaire auprès de la population
- Régénérer les territoires ruraux en favorisant les installations à taille humaine et en repensant les paysages à travers une agriculture favorisant la biodiversité et la préservation des paysages (agroforesterie et gestion des eaux notamment...)

LES FINALITÉS

- Créer des laboratoires de la transition agricole et alimentaire afin de penser la résilience alimentaire des territoires
- Des lieux-leviers de cohésion sociale et territoriale à travers une distribution repensée
- Générer des vocations agricoles en proposant un modèle économique qui fonctionne (coopérations locales, installation facilitée...)
- Croiser le secteur agricole à d'autres secteurs d'activités (culturel, citoyeneté, mobilité, coopérations territoriales, artisanat...)





© Du Beurre Dans Les Haricots

LES CARACTÉRISTIQUES DES TIERS-LIEUX NOURRICIERS ÉTUDIÉS

- **AXE AGRICOLE** : installation paysanne, dynamique collective autour des pratiques agricoles, co-développement autour de la bio, micro-ferme, espace test agricole, agroforesterie
- **AXE ALIMENTAIRE** : organisation alimentaire territoriale, Projet Alimentaire de Territoire et Système Alimentaire de Territoire, conserveries coopératives, marchés, paniers
- **AXE SENSIBILISATION ET FORMATION** : formation, tutorat, sensibilisation à l'environnement (tri, covoiturage, mobilité douce...), ferme ou jardin pédagogique et de pratiques, verger-conservatoire, énergie, permaculture
- **AXE LABORATOIRE** : recherche, participation active des citoyens, paysages, circuits courts & déchets alimentaires, inventaire de la biodiversité, farmlab
- **AXE TOURISTIQUE** : agro-tourisme et hébergement associé
- **AXE FONCIER** : foncière agricole

Face à ces enjeux, nous remarquons l'émergence d'initiatives et de réflexions sur la capacité des tiers-lieux nourriciers à répondre aux problématiques évoquées précédemment. Toutefois, les expérimentations restent limitées et faute de connaissances et de modèles, les porteurs de projet demeurent souvent isolés.

La défense de l'agriculture paysanne ne passera pas que par les tiers-lieux mais par la capacité à faire la bascule avec les acteurs en présence. Il apparaît une urgence à s'occuper de la question du point de vue des politiques publiques pour amorcer une transition.



© Le Moulin de Retournay - Petit Ramdam 2020

LES BESOINS ET RECOMMANDATIONS

Inspirés par le Labo de l'ESS pour limiter les freins à la coopération territoriale par la Coopérative Tiers-Lieux

- Financer davantage les dépenses de structure (animation, ingénierie, coordination, expérimentations etc.).
- Valoriser la coopération dans l'attribution de financements. La coopération présente bien un coût pour les acteurs co-animant la dynamique collective. Elle doit pouvoir être valorisée et faire l'objet de financements.
- Outiller la co-construction dans la réglementation des marchés publics : donner la possibilité aux collectivités locales de confier directement un marché public, sans passer par un appel d'offre ou une mise en concurrence, à un acteur privé porteur d'une dynamique collective avec lequel elle a co-construit le projet en phase amont.
- Élaborer un régime d'exemption des aides d'État simplifié pour les structures, associations ou SCIC notamment, portant des dynamiques collectives, tournées vers l'intérêt général, limitées à un territoire, n'ayant pas l'objectif de réaliser des profits ni de fausser la concurrence.
- Prendre en compte et encourager la valorisation par les structures porteuses de dynamiques collectives de leurs ressources non-matérielles.
- Prendre le risque de financer des structures à l'assise financière plus fragile mais qui s'inscrivent dans une dynamique de coopération locale.
- Faire évoluer le cadre réglementaire du dispositif fiscal du mécénat prévu aux articles 200 et 238 bis du « Code général des impôts » de manière à rendre les structures porteuses de dynamiques collectives accompagnant le développement économique territorial avec un objectif d'intérêt général éligibles au mécénat.
- Financer l'accompagnement des néo-agriculteurs - Cape (Contrat d'appui au projet d'entreprise) et suivi post Cape.
- Financer les projets de mutualisation associés (boutique, épicerie, matériel...).
- Financer la réhabilitation de bâtiments avec matériels bio-sourcés.
- Aider à la médiation PLU, droit d'eau...
- Reconnaissance de l'activité agricole d'un tiers-lieu agricole et alimentaire par la MSA.
- Faciliter les outils de gestion (banques, assurance) face à la diversité d'activités.
- Proposer des appels à projets qui favorisent la coopération privés-publics.
- Innovation juridique / Accentuer la recherche juridique pour inventer un nouveau modèle d'accès aux terres et de la contractualisation des terres pour devenir plus agile (aujourd'hui système trop raide et verrouillé).
- Donner de l'intérêt aux « délaissés » (petites parcelles, parcelles biscornues peu pratiques pour le machinisme...), moyen d'acquérir des terrains impropres à l'agriculture conventionnelle, importance d'éviter des fusions avec de plus grandes parcelles adjacentes, importance de la préservation du maillage micro-parcellaire actuel.
- Favoriser le développement des lowtech pour la production alimentaire.

DÉMARCHE ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE, L'EXEMPLE DE LA SMALAH

Alban PÉRENNÈS, Facilitateur de La Smalah {Revue #6 - 2020}

Selon votre expérience, quelle est la bonne échelle pour une démarche alimentaire de territoire (DAT) ?

La question de l'échelle se pose très rapidement lorsque l'on réfléchit à une action territoriale autour de l'alimentation. Nous avons commencé à mener notre action à l'échelle du Pays Landes Nature Côte d'Argent, qui regroupe trois communautés de communes (Grands Lacs, Mimizan et Côte Landes Nature). Ce choix était pertinent au regard de notre plan d'action, qui comptait dans ses priorités un volet d'information et de sensibilisation à destination des élus qui se voulait à « spectre large » ! L'année suivante, lorsque nous avons décidé d'orienter notre plan d'action sur des axes de terrain plus opérationnels, nous avons naturellement réduit notre rayon d'action aux quatre communes les plus proches de nous. En parallèle, le département des Landes mène également un Projet Alimentaire de Territoire, centré principalement sur la restauration collective dans les collèges, et agit sur l'ensemble de son territoire. Nos actions sont complémentaires.

Il ne semble pas y avoir de mauvaise échelle d'action, mais plutôt une cohérence à respecter entre l'échelle et les axes de travail. De même que la notion de « local » varie en fonction du produit que l'on considère, toutes les actions ne s'envisagent pas à la même échelle. S'il s'agit de travailler sur l'approvisionnement de la restauration collective par exemple, il faudra, selon les territoires concernés élargir plus au moins les recherches pour trouver les productions nécessaires. Cela dépendra de la typologie des productions présentes et accessibles. Si l'on cherche à travailler sur les points de distribution, il faudra raisonner en termes de bassin de vie et de demande de consommation, etc.

L'échelle de l'action peut également varier en fonction de son porteur, de sa capacité à couvrir ou non un territoire donné, de sa compétence administrative ou, enfin, de sa légitimité à intervenir à une échelle choisie. 95% des démarches alimentaires sont portées par des collectivités, ce qui oriente souvent naturellement leur rayon d'action.

Dans les faits, les DAT doivent émerger du terrain, et être initiées par un collectif d'acteurs qui peut garantir son ancrage. La moins bonne échelle est peut-être celle qui ne correspond plus à l'ancrage territorial de son porteur.

Quels sont les 3 conseils que tu donnerais pour animer une DAT ?

Plus que la question de l'échelle, mais toujours en lien avec celle-ci, donc, la question du porteur semble fondamentale pour la réussite de la démarche. Si les DAT émergent de collectifs d'acteurs de terrain, ceux-ci sont rarement en capacité de mener la démarche eux-mêmes, souvent par manque de temps (dans le cas de professionnels en activité par exemple), souvent par manque d'argent (dans le cas de mobilisations citoyennes bénévoles par exemple), encore plus souvent les deux en même temps. Le porteur le plus pertinent, pour une action donnée, sera celui qui sera en mesure d'en garantir l'ancrage territorial, de réunir les ressources nécessaires pour la mener à bien (matérielles autant qu'humaines) et de mettre en lien de manière constructive les différentes parties prenantes. Ces trois points, qui ne sont pas les seuls mais les principaux, déterminent la légitimité du porteur de la démarche. À titre d'exemple, La Smalah, grâce à un partenariat avec l'école d'ingénieurs Bordeaux Science Agro, a pu demander à un groupe d'étudiants d'étudier sa légitimité à mener une DAT. Nous avons pris en compte les résultats de ce travail pour choisir et prioriser nos axes d'action.

© La Smalah



© Alban Pérénès

Sur le site du ministère de l'agriculture on peut encore trouver la définition suivante : « Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires (...). » Très vaste programme ! Par quel bout le prendre ? Travailler sur l'offre ou la demande ? Favoriser l'installation ou développer les points de distribution ? Sensibiliser le grand public ou accompagner les cantines scolaires ? Chaque porteur, chaque collectif, selon ses appétences et ses compétences choisira sa porte d'entrée. Il nous semble avoir tiré de grands bénéfices à attaquer plusieurs sujets de front. Nous nous sommes beaucoup interrogés sur la construction de nos plans d'actions. Ils nous ont parfois paru trop larges et diversifiés, nous avons souvent craint de nous éparpiller et de ne pas pouvoir consacrer assez d'énergie à telle ou telle action. Mais, avec le temps, nous avons eu l'impression de comprendre qu'il était absolument nécessaire de pouvoir travailler plusieurs questions en parallèle. À titre d'exemple, encore : l'accompagnement des cantines scolaires dans l'approvisionnement local a rendu évident, aux yeux des mairies, la nécessité de création d'un laboratoire de transformation sur le territoire et favorisera notamment leur implication financière dans un tel projet. De même, les repas de producteurs que nous avons pu organiser nous ont permis de présenter notre démarche aux habitants de manière informelle et conviviale tout en sensibilisant à des enjeux de fond. La formation des cuisinier·es de la restauration collective a permis de rapprocher les producteurs et les acheteurs. Et ainsi de suite !

Enfin, j'insisterai sur l'importance de la réalisation d'un diagnostic territorial en amont de l'action. Celui-ci sera garant de l'identification des besoins à prendre en compte et évitera les biais de prépondérance dans la prise en compte des intérêts particuliers des acteurs initiateurs. Il légitimera également la mobilisation de fonds publics pour la réalisation des actions. Dans la durée, il faudra néanmoins veiller à actualiser ce diagnostic, ou l'affiner selon les axes d'action.

Ayant basé le démarrage de notre action sur un diagnostic datant de 2017, nous avons ainsi pris soin de réaliser une nouvelle enquête terrain centrée sur les besoins de point de distribution en 2019.

Qu'est-ce que cela a pu générer ? Quels sont les résultats que vous observez ?

Outre les résultats opérationnels concrets et quantitatifs, qui seront décrits de manière exhaustive dans nos rapports d'activité, nous souhaitons insister sur deux aspects importants de l'impact de notre démarche sur le territoire.

La création de liens de coopération effectifs sur le territoire. Entre les producteurs, d'abord, qui n'ont certes pas attendu la DAT pour se mettre en lien mais qui ont su se regrouper pour la faire émerger. Entre les mairies également, qui collaborent au-delà des découpages administratifs pour faire émerger des projets structurants pour le territoire (cf. question de l'échelle développée plus haut). Entre producteurs et mangeurs, pour que les plans de culture fournissent les circuits courts de proximité. Entre tous les habitants, finalement, qu'ils soient mangeurs, producteurs, transformateurs, cuisiniers, élus, qui se retrouvent autour de la même table pour réfléchir ensemble à la résilience alimentaire de leur bassin de vie, et pour partager des bons produits !

Ce qui m'amène au dernier point, qui nous tient particulièrement à cœur et reflète probablement la spécificité de notre portage, en tant qu'association citoyenne : la réappropriation de la question alimentaire. Il ne s'agit pas seulement des résultats d'actions de sensibilisations qui viseraient à une pieuse prise de conscience des enjeux de l'alimentation saine et durable, mais bien d'une reprise en main, à petits pas, de notre capacité collective à choisir ce que l'on mange, où c'est produit, comment c'est produit !

DES TIERS-LIEUX NOURRICIERS POUR RECONNECTER ALIMENTATION ET AGRICULTURE

Julie DECHANCÉ, FAB'LIM {Revue #6 - 2020}

Très souvent issus d'une remise en question du système alimentaire productif dominant, les tiers-lieux nourriciers partagent l'ambition de relier l'alimentation à l'agriculture.

Au quotidien, cet objectif ambitieux se décline différemment selon les sensibilités des porteurs de projets, mais se vit également à travers une série de marqueurs du lieu. Ainsi, l'amplitude horaire, l'énergie investie pour la mixité du public, la diversité des domaines d'activités présent sont des choix déterminants dans le projet du tiers-lieu nourricier. Aujourd'hui, dans le panorama des tiers-lieux nourriciers, trois profils-types émergent. Cette caractérisation est issue d'une enquête de terrain auprès de 15 tiers-lieux nourriciers sélectionnés dans un inventaire national de 125 lieux réalisé par l'INRAE et FAB'LIM, entre 2019 et 2020.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TIERS-LIEUX NOURRICIERS ?

Les tiers-lieux nourriciers « justice alimentaire »

Ce sont des tiers-lieux généralistes dans lesquels le projet alimentaire est un prétexte pour « refaire société ». Ils s'intéressent, entre autres activités, à l'alimentation pour démocratiser le bien-manger et ses déclinaisons (approvisionnement local, fait-maison, produits hors-calibre et savoirs culinaires), et encouragent particulièrement l'autonomie des publics vulnérables et le lien social.

Ces tiers-lieux nourriciers se caractérisent par leur ouverture au public sur de larges horaires, sans condition particulière, devenant ainsi des espaces propices à la déambulation. Ils brassent des usagers d'horizon et de catégories socioprofessionnelles différentes (auto-entrepreneurs, artisans, fonctionnaires, sans emplois, étudiants) venus sur leur temps libre ou de travail (location de bureau, coworking). On trouve sur place des dispositifs d'apprentissage permettant une montée en compétence des visiteurs sur les sujets alimentaires. Ils peuvent déboucher sur des projets personnels, voire des projets professionnels, mais ce n'est pas l'objectif premier. Aux Grands Voisins (75) par exemple, le projet FOOD a permis à 12 personnes de se former en cuisine professionnelle et, par ricochet, à une cinquantaine de personnes de s'initier à la cuisine. Des « comptoirs », puis deux restaurants ont émergé de ces formations.

CHALLENGES

Il s'agit du type de tiers-lieux où l'on retrouve les modèles économiques les plus fragiles. En effet, ils diversifient peu leurs revenus qui reposent surtout sur les subventions, la restauration ou la brasserie... ce qui dans un monde incertain est source d'irrégularité. Lors du confinement de mars-avril 2020, ce sont les tiers-lieux qui ont été les plus fragilisés.

RÉUSSITES

La force de ces tiers-lieux nourriciers est leur mixité sociale, objet d'un travail et d'une vigilance constante : les amplitudes d'ouverture sont travaillées en ce sens, mais aussi les prix, les activités gratuites ainsi que des propositions qui intègrent et poussent les usagers à sentir leur présence comme légitime.

Quelques exemples : MENADEL¹ (62), Les Grands Voisins (75), La Maison de la Transition (45), La Fabuleuse Cantine (42).

¹ Maison d'échanges pour de nouvelles activités durables et pour l'économie locale.



Les tiers-lieux nourriciers « alimentation citoyenne »

Outils de proximité, ils mobilisent surtout des non professionnels sur le sujet de l'alimentation. Reprenant la main sur l'approvisionnement (épicerie, groupement d'achat), la cuisine, puis les savoir-faire maraîchers (potagers), ils vivent par la pratique la reconnexion entre l'alimentation et l'agriculture. Des outils de transmission, la pédagogie active adossée au projet collectif favorise la montée en compétence des usagers.

CHALLENGES

Dans ces lieux, le travail productif n'est pas porté par des professionnels. Lorsqu'il est présent, ce sont donc des non-initiés qui en prennent la responsabilité, si bien que l'équilibre d'investissement, à la fois financier et humain, n'est pas facile à trouver. À l'Éco-lieu Jeanot, les porteurs de projet ont passé plusieurs saisons avant de trouver la juste place du maraîchage (une place d'expérimentation, appuyée par des instituts de recherche). Il en est de même pour L'épi Castelfortain et Oasis Citadine, qui ont enlevé la pression du résultat en distribuant les légumes produits aux usagers.

RÉUSSITES

Ce sont des vecteurs d'innovations sociales : les citoyens s'organisent collectivement pour répondre à des besoins locaux non adressés par d'autres structures.

Quelques exemples : Écolieu Jeanot (40), L'épi Castelfortain (78), Le Champ Commun (56), Oasis Citadine (34), la MEAD² (06).

² Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable.

Les tiers-lieux nourriciers « coopération au travail »

Ils réunissent un collectif en coworking ou cofarming. Leur mission s'articule autour de la remise en question des modes d'organisation du travail. La dimension agricole intervient soit parce qu'ils interrogent les pratiques du métier d'agriculteur, soit parce qu'ils explorent d'autres modèles de coopération et que l'agriculture fait partie de la pluridisciplinarité recherchée, ou encore qu'ils se situent au carrefour de ces problématiques. Quoi qu'il en soit, dans les faits, l'ouverture au grand public ne fait pas partie de leur quotidien. L'émancipation des individus passe davantage par la création personnelle et la fréquentation d'autres professionnels que par des dispositifs d'apprentissage ou de création en collectif.

CHALLENGES

Ces tiers-lieux qui intègrent peu le grand public sont moins mixtes socialement, car soit l'offre est peu adéquate (moins de dispositifs de montée en compétence, moins d'accueil collectif...), soit les conditions d'ouverture sont plus rigides. Dans ces lieux, la sensibilisation à l'agro-écologie passe plus par les rencontres interpersonnelles (autour de la vente des produits, lors de repas partagés...) que par des dispositifs apprenants établis ou des propositions événementielles. Le risque est que cette sensibilisation soit très éphémère pour les porteurs du projet, et qu'elle reste, sur la durée, à la marge des autres activités professionnelles.

RÉUSSITES

La plupart de ces lieux font de la production agricole. Par conséquent, ceux qui parviennent à mobiliser les citoyens en ajoutant la dimension alimentaire (vente, transformation...) rendent vivant au quotidien le lien entre agriculture et alimentation.

Quelques exemples : Mutinerie Village (28), La Ferme des Volonteurs (26), AgriLab (60), Alternatives Agri-culturelles (21), le 100e Singe (31), Volume (75).

Cette première typologie de tiers-lieux nourriciers a été l'occasion d'initier des coopérations entre la recherche et des réseaux d'accompagnement des tiers-lieux. Elle pose une base pour continuer d'explorer la place des tiers-lieux nourriciers dans le panorama des initiatives, de préciser leur fonctionnement au niveau local et de pointer leurs questionnements spécifiques (comme le rapport des tiers-lieux nourriciers aux politiques alimentaires de territoire, la reconnaissance juridique des activités productives). Cette perspective se poursuivra prochainement à travers un cycle de webinaires en partenariat avec France Tiers-Lieux.

DEMAIN, VERS UNE DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE ?

Marketa SUPKOVA, MadaBrest et Kevin CERTENAIS, Réseau Salarialat {Revue #6 - 2020}

Le développement des tiers-lieux alimentaires et la sécurité sociale de l'alimentation comme pistes concrètes à explorer

Regards croisés de deux associations : Madabrest, association brestoise porteuse du projet de la MAD, tiers-lieu de la démocratie alimentaire, et Réseau Salarialat à travers la réflexion sur une Sécurité Sociale de l'Alimentation.

L'épidémie de la COVID-19 est un miroir de notre société, faisant exploser les idées reçues sur la stabilité et la solidité de notre système alimentaire. Nous venons de vivre un bouleversement majeur, tant social, qu'économique. C'est un bouleversement de nos certitudes. Le modèle économique capitaliste fondé sur la recherche du profit, a mis en place une industrie agroalimentaire ultra-productive, exploitant les humains, détruisant l'écosystème, soutenue et encouragée par les politiques de subventions européennes et nationales.

Alors que l'accès à l'alimentation est un droit, la pandémie, le confinement, nous ont fait nous rendre compte qu'il n'est pas réel pour l'ensemble de la population.

Avec la fermeture des lieux de restauration collective, le non accès aux allocations chômage pour une partie des personnes privées d'emploi (intérimaires, auto-entrepreneurs...), une part bien plus importante et malheureusement encore croissante de la population a dû recourir à l'aide alimentaire.

Aujourd'hui, ce sont 8 millions de personnes qui dépendraient de cette aide.

Toute cette réalité est difficile à admettre. Elle pose la question de la capacité de notre système alimentaire à répondre aux chocs, se relever et assurer la justice sociale dans l'accès de toutes et tous à l'alimentation.

Elle pose également l'urgence de penser des alternatives en termes d'organisation nouvelle de la société. L'épidémie de la COVID-19 nous incite à employer d'autres méthodes de coopération pour produire et distribuer la nourriture dont nous avons besoin mais aussi et avant tout de mobiliser d'autres parties prenantes, d'ouvrir le débat, d'ouvrir la recherche des solutions à d'autres acteurs, d'autres mangeurs... à nous toutes et tous, citoyennes et citoyens.

Et les territoires bougent déjà. Localement, à une échelle micro-économique, des habitant·e·s, des collectifs de travail se mobilisent, créent des solutions d'approvisionnement alimentaires concrètes, faisant la part belle aux productions locales, de saison, issues des modes de production respectueux des femmes et des hommes, de l'animal et de la nature.

Globalement, à une échelle macro-économique, nous ne partons pas de rien non plus... Nous nous inscrivons dans une histoire longue des conquêtes sociales – qui ont permis de reconnaître du travail ne mettant pas en valeur du capital – c'est l'exemple des fonctionnaires, des retraités, de la copropriété d'usage des moyens de production avec les coopératives de salarié·e·s, ou encore de reconnaître la santé comme un droit accessible à toutes et tous, universel.

Nous pouvons nous inspirer des déjà-là, apprendre de ce qui vient de se passer pour poser de nouvelles bases du vivre ensemble, mettre en commun, croiser, innover...

Nous pouvons, nous devons, être audacieux. Nous pouvons expérimenter la notion de démocratie alimentaire, et revendiquer son expression concrète dans les chantiers majeurs comme celui de la création d'une sécurité sociale de l'alimentation ou encore dans l'essaimage des tiers-lieux alimentaires, agoras démocratiques pour repenser collectivement notre système alimentaire.

REPRENDRE LE POUVOIR D'AGIR ET DÉCIDER DE NOTRE ALIMENTATION

Nous ne pensons pas qu'une politique de l'alimentation puisse reposer sur le modèle « je consomme, je vote », ou sur une politique alimentaire basée sur une communication renvoyant la responsabilité à l'individu, à travers son acte d'achat ! La réponse se doit d'être collective. Le moment est venu de permettre aux populations locales de décider du système alimentaire (production, transformation, distribution et consommation) qu'elles souhaitent défendre, allant au-delà du simple fait d'acheter ou de ne pas acheter tel ou tel produit.

C'est le temps de la démocratie alimentaire. Une démocratie où il revient aux individus, informés en matière d'alimentation, le droit et la responsabilité d'élaborer leur propre système alimentaire en ayant la main sur son modèle économique.

Pour exercer ce droit, l'existence d'espaces de débat, ouverts au grand public, comme les tiers-lieux alimentaires (Maisons de l'alimentation) peut s'avérer utile.

Agissant aux différents échelons territoriaux, ces tiers-lieux sont les vecteurs possibles de la mise en pratique du concept de démocratie alimentaire. À l'instar des *Food Policy Councils* (Conseils locaux de l'alimentation) des pays anglo-saxons, ces structures décisionnelles, représentatives et incluant l'ensemble des citoyennes et citoyens, peuvent orienter les politiques alimentaires selon les besoins et attentes des individus et des territoires. Ces espaces transparents de discussion et de décision, intègrent à leur réflexion une vision systémique de l'alimentation, et ont la responsabilité de proposer et/ou mettre en œuvre des politiques justes et équitables, reflétant la diversité des opinions, des cultures et des goûts des citoyen·ne·s.

© Le 100e Singe - Travail collectif sur l'espace-test agricole au 100e Singe



« La Démocratie alimentaire représente la revendication des citoyens à reprendre le pouvoir sur la façon d'accéder à l'alimentation, dans la reconnexion entre celle-ci et l'agriculture. La démocratie alimentaire émerge comme un terreau particulièrement propice à la construction d'une nouvelle citoyenneté, dans laquelle les citoyens retrouvent les moyens d'orienter l'évolution de leur système alimentaire à travers leurs décisions et pas uniquement leurs actes d'achat. »¹

¹Dominique Paturel et Patrice Ndiaye, *Les Chroniques « Démocratie Alimentaire » - Volet 1 Démocratie alimentaire : de quoi parle-t-on ?* Chaire Unesco, 2019. Disponible sur : <http://www.chaireunesco-adm.com/Democratie-alimentaire-de-quoi-parle-t-on> (Consulté le 27/04/2023)

REPRENDRE LE POUVOIR SUR LE TRAVAIL ET LE CIRCUIT ÉCONOMIQUE DU SYSTÈME DE L'ALIMENTATION

La sécurité sociale de l'alimentation vise à changer radicalement le système alimentaire de la production agricole, jusqu'à la consommation, sans oublier les filières de transformation, de distribution. L'enjeu est d'en finir avec l'industrie agro-alimentaire qui recherche toujours plus de profits.

S'inscrire dans le régime général de la sécurité sociale c'est revendiquer la socialisation des richesses par la cotisation sociale, l'universalité de l'accès aux droits, une gestion démocratique des caisses et un conventionnement des professionnel·les de toute la filière. L'alimentation devenant un bien commun, le financement de la sécurité sociale de l'alimentation s'opère via une cotisation sociale assise sur la valeur ajoutée de toutes les entreprises. Cette cotisation servira à financer une allocation mensuelle versée à chaque habitant·e et le salaire à vie des travailleuses et travailleurs de la filière alimentaire. De plus, une partie de cette cotisation sera dédiée à une subvention pour l'investissement des professionnel·les conventionné·es, afin de supprimer leur endettement et dépendance vis-à-vis des banques via les crédits bancaires ou des actionnaires via les capitaux.

Cette allocation sera utilisable uniquement chez les professionnel·les conventionné·es de toute la filière. Les caisses de sécurité sociale de l'alimentation, où s'exercera le concept de démocratie alimentaire, seront gérées par les habitant·es et les professionnel·les conventionné·es de l'ensemble de la filière. Ces caisses seront chargées du conventionnement en fonction de critères spécifiques. Selon nous, des critères économiques sont nécessaires et indispensables pour assurer un marché conventionné non capitaliste qui poursuive donc d'autres objectifs que l'unique recherche de profit.

Les caisses auront aussi pour mission de verser des salaires à vie aux membres des collectifs de travail conventionnés. Ce salaire à vie permettra de déconnecter la production du revenu de l'agriculteur, des travailleuses et travailleurs de la filière. Aujourd'hui, le fait d'être rémunéré sur la quantité de produits vendus conduit à l'élimination des agriculteurs entre eux puisqu'ils ont intérêt à en faire toujours plus : détenir plus de terres, produire plus, et, petit à petit, prendre la part de marché du voisin ! Pour reconnaître le travail des femmes dans la filière de l'alimentation, (production, transformation et distribution et consommation via, le travail gratuit dans la sphère privée), la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation ne pourra pas être exempte d'une lutte contre le patriarcat.

Avec la démocratie alimentaire vient donc l'idée d'un système agricole et alimentaire plus vertueux, plus résilient et qui redonne du pouvoir d'agir et de décider à toutes et tous.

À partir du régime général de la sécurité sociale et les nombreuses alternatives au système économique actuel, aussi bien dans la production, la transformation, la distribution que la consommation, il convient de mettre en place des institutions pour conquérir un nouveau droit, celui de l'alimentation.

Les exemples évoqués dans cet article – la sécurité sociale de l'alimentation et les tiers-lieux nourriciers, sont autant de voies possibles pour tendre vers cet objectif. Il s'agit de poser la possibilité de se doter d'un nouveau droit en imaginant des nouvelles organisations humaines à partir des initiatives inspirantes déjà existantes et en considérant chacune et chacun comme partie prenante de ce processus. Pouvoir décider du système alimentaire que nous souhaitons défendre est un acte politique dont nous sommes tous des parties prenantes.

© Laetitia Gabard - Madabrest

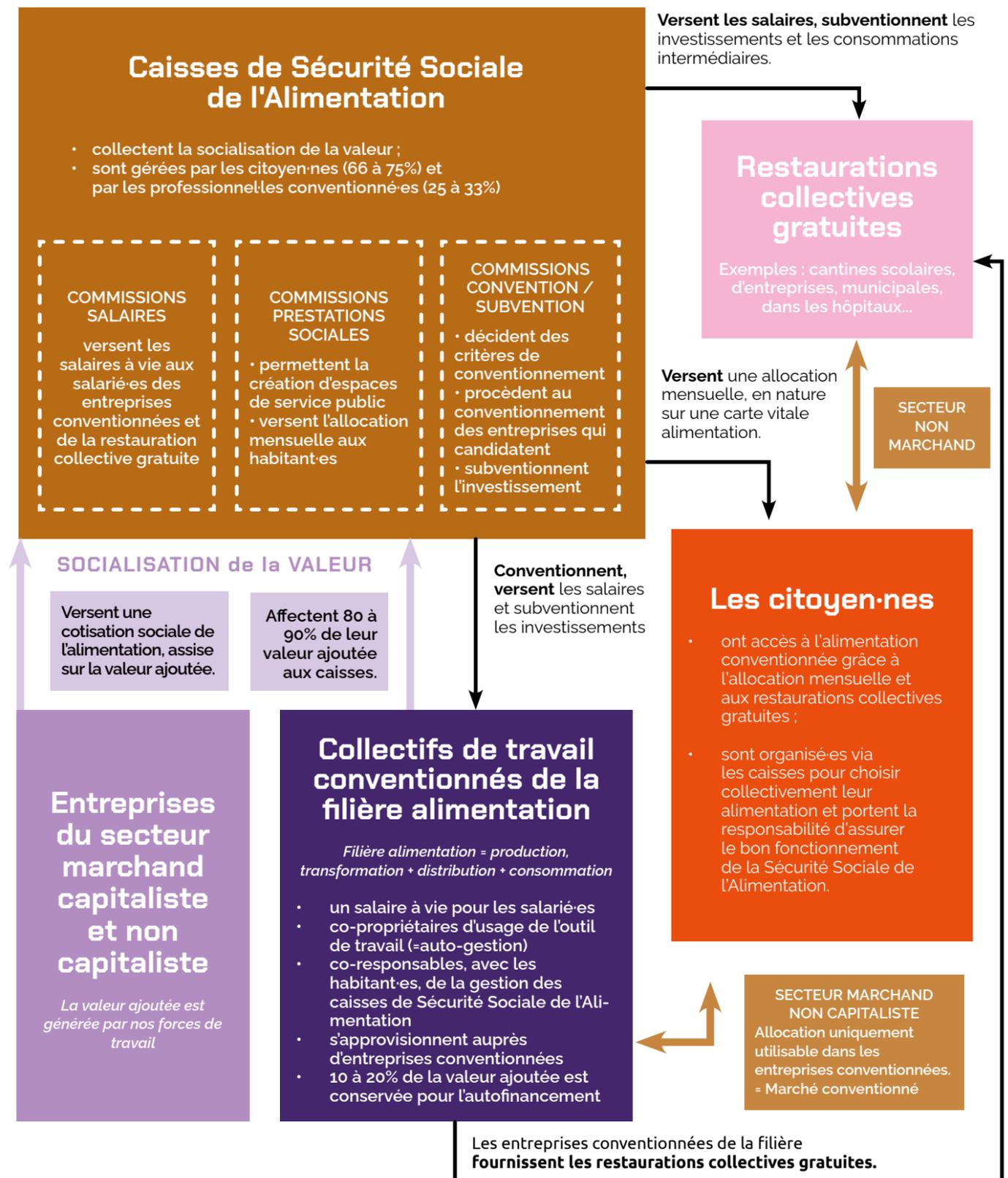


« Les femmes devront imposer la mise en place de mécanismes leur garantissant un accès égal et une véritable participation aux caisses locales où se prendront les décisions d'orientations du système alimentaire. »¹

¹ Extrait d'un article dans la revue Campagnes Solidaires, septembre 2020.



DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION



L'ALIMENTATION ET SES ENJEUX DE DURABILITÉ

Mélissa GENTILE, Responsable Labo de la Coopérative Tiers-Lieux {Le Labo des tiers-lieux - 2022}

« Un enjeu sans doute crucial de la transformation des systèmes alimentaires est de créer des espaces inclusifs de dialogue et de construction de propositions dans une mixité sociale, générationnelle et culturelle ». Le rôle à jouer des tiers-lieux nourriciers ? **Une lecture de l'ouvrage « Une écologie de l'alimentation » au prisme des tiers-lieux par Mélissa Gentile, responsable du Labo de la Coopérative Tiers-Lieux.**

UN OUVRAGE COLLECTIF ET INTERDISCIPLINAIRE

Ouvrage anniversaire de la Chaire Unesco Alimentations du monde, hébergée à l'Institut Agro Montpellier, *Une écologie de l'alimentation* se situe entre essai d'experts et récit illustré d'exemples de par le monde. Accessible au grand public, cet ouvrage se veut être une source d'inspiration, une invitation à faire un pas de côté sur les questions d'alimentation durable. Il est disponible en version papier et en ligne, dans une version « augmentée » de ressources internes et externes à la Chaire. Son propos s'inscrit dans un cadre de pensée écosystémique généralisée et fait le lien entre enjeux et perspectives des systèmes alimentaires. De nombreux auteurs, contributeurs et relecteurs ont concouru à la réalisation de cet ouvrage collectif et interdisciplinaire dirigé par Nicolas Bricas, chercheur socio-économiste de l'alimentation au Cirad¹, MoISA², titulaire de la Chaire Unesco Alimentations du monde et co-directeur du mastère spécialisé Innovations et politiques pour une alimentation durable (MS IPAD), parmi lesquels Damien Conaré et Marie Walser, tous deux ingénieurs agronomes et respectivement secrétaire général et chargée de mission de la Chaire.

Précisons que la Chaire Unesco Alimentations du monde organise le dialogue science-société pour l'alimentation durable à travers trois types d'activités : la formation, la recherche-action, le décroisement et la diffusion des savoirs. Ses contributeurs sont également affiliés au Cirad, l'organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes, ainsi qu'à l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, l'Institut Agro, Montpellier SupAgro. L'édition de cet ouvrage a bénéficié du soutien financier de la fondation Daniel & Nina Carasso.

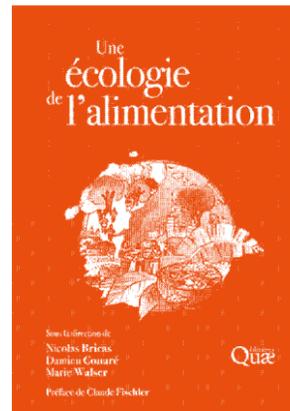
La Chaire assume un certain nombre de convictions et son approche singulière. À savoir le développement d'une approche tournée vers le terrain et ses enjeux, soit un rôle politique. Elle participe de la diffusion des savoirs selon différents prismes et reconnaît la diversité des formes de connaissances. Pour une articulation durable

de divers systèmes, elle a adopté une définition large des systèmes alimentaires, « à savoir l'ensemble des activités et des acteurs de la production, la transformation, la distribution, la consommation et la gestion des déchets, ainsi que les institutions qui les accompagnent et les régulent. » Située dans une perspective internationale, elle appréhende l'alimentation dans toutes ses dimensions.

UN PROPOS RÉFLEXIF DE-DANS UN MONDE BOULEVERSÉ

La parution de cet ouvrage pour les 10 ans de la Chaire Unesco Alimentations du monde dresse le bilan de ses travaux et discute les perspectives : un pas de côté dans sa mission de décroisement des savoirs et de soutien des acteurs à l'œuvre pour des systèmes alimentaires durables. En préface, le sociologue de l'alimentation Claude Fischler rappelle que « nous vivons un bouleversement du monde », de par des changements civilisationnels fondamentaux, l'impact de l'informatique et de la numérisation, la révolution du genre et la remise en cause de la relation humain-animal. Il pose l'hypothèse que la pandémie a concouru à « la conscience d'une unité de la planète devant les problèmes de santé comme les périls environnementaux et leurs conséquences climatiques ». Enfin, il affirme que « nous vivons un tournant vertigineux de la biologie, du néodarwinisme, de l'hérédité, des notions clés qui les structurent et de leur rapport avec les sciences sociales ».

« Un propos d'étape, et non pas un aboutissement » : c'est par ces mots que la Chaire qualifie son ouvrage. Si l'ouvrage propose la capitalisation de dix années de travaux, il n'en est pas pour autant un ouvrage scientifique. La Chaire a préféré « proposer aux lectrices et lecteurs une vision large des enjeux de l'alimentation pour tenter d'en saisir toute la complexité et relier entre elles des problématiques ». Écrit depuis la France, l'ouvrage est géographiquement situé, « certainement européen-centré ». Autant de biais assumés.



CROISEMENT DE REGARDS EN 5 PARTIES

Dans un premier temps, l'alimentation est abordée selon une science des relations et considérée comme vecteur de liens (partie 1) à soi, aux autres et à la biosphère ; l'alimentation se révèle multidimensionnelle. L'ouvrage présente ensuite les enjeux du système alimentaire contemporain (partie 2), précédés d'une rétrospective historique concernant les modes de production et de consommation des aliments : de l'industrialisation de l'agriculture à l'industrialisation de l'offre alimentaire, en passant par l'évolution de nos habitudes alimentaires, pour finir sur les limites des systèmes alimentaires industrialisés.

Alors que l'imaginaire collectif d'un progrès infini est une illusion, que l'individualisation des comportements éclipsent l'idée d'un sens commun, les auteurs affirment que c'est une « crise des liens » qui est la cause et la conséquence de l'industrialisation des systèmes alimentaires. Située au cœur de l'ouvrage, la thèse proposée est celle « d'une écologie de l'alimentation (partie 3) qui invite à la fois à relier ensemble les différentes dimensions de l'alimentation, au travers desquelles se tissent les liens du vivant, et à penser des formes d'engagement politique pour le changement vers des systèmes alimentaires durables. »

Pour répondre aux enjeux de durabilité des systèmes alimentaires, le choix de l'approche écologique est doublement justifié en ce qu'elle est une « science carrefour » de l'étude des relations entre les êtres vivants et leur milieu d'une part. Sa dimension intégrative permet de limiter les angles morts d'un sujet multidimensionnel, « de rendre visibles les conflits (Luyckx, 2020) et les propriétés émergentes produites par l'interaction » et appelle à décroiser les savoirs afin de penser les contraintes et les leviers. Sa dimension politique, qui sous tend de nouveaux rapports au vivant et aux milieux de vie, motive ce choix. Des visions s'opposent en la matière, l'une profondément ancrée dans le vivant, l'autre portée sur le progrès technologique en déprise avec le vivant, mortifère. La dimension éthique de l'approche écologique appelle un engagement politique pour une coviabilité sociale et environnementale. Les conséquences pratiques de ce plaidoyer scientifique sont développées dans les parties suivantes.

L'alimentation durable fait l'objet de nombreux mots d'ordres et injonctions, discutés au regard d'une approche multidimensionnelle et politique (partie 4) : (sur)produire pour nourrir le monde, fortifier (diversifier) les aliments pour lutter contre les carences, manger (plus ou) moins (ou différentes) protéines, lutter contre le gaspillage alimentaire et/ou enrayer ses causes, lutter contre la précarité par de l'aide alimentaire et/ou promouvoir une démocratie alimentaire, cuisiner maison (par / pour qui et pour quels coûts), prendre ses distances avec le local (pour se relier à celui d'un autre), enfin (dé)responsabiliser les consommateurs.

Sur le terrain, des acteurs engagés s'emploient déjà chaque jour pour transformer les systèmes alimentaires (partie 5). L'ouvrage met un coup de projecteur sur des initiatives citoyennes, analyse leurs rôles, discute des conditions de leur changement d'échelle et du rôle que peuvent jouer les entreprises, les acteurs de la formation et de la recherche, ainsi que les pouvoirs publics pour stimuler, accompagner et favoriser ces transformations.

LES TIERS-LIEUX ALIMENTAIRES, DES INITIATIVES CITOYENNES REMARQUÉES

Les tiers-lieux « alimentaires » figurent parmi les diverses initiatives citoyennes cherchant à construire d'autres systèmes alimentaires. Les auteurs affirment qu'ils « s'inspirent en partie des Centres communautaires d'alimentation au Canada » ; porteurs de projet et alliés des tiers-lieux nourriciers, il semblerait pertinent de se relier à ces initiatives outre Atlantique dont il y a fort à parier qu'elles seraient riches d'enseignement.

Les tiers-lieux alimentaires illustrent également l'un des quatre types de changement d'échelle des initiatives citoyennes, à savoir celui de la diversification jugée « centrale pour les initiatives alternatives multidimensionnelles décrites précédemment [...]. Cette diversification consiste dans l'intégration d'une nouvelle activité visant une nouvelle dimension de la durabilité pour enrichir son modèle (ajout de préoccupations sociales dans des activités initialement surtout environnementales par exemple). Elle peut également se traduire par des dynamiques collectives de coopération,

comme on l'observe souvent des projets alternatifs très ancrés dans leurs territoires (partenariats entre acteurs sociaux et acteurs de la production agricole pour des paniers solidaires par exemple) ».

Il est précisé que les différents types de changements d'échelle « se combinent ou se succèdent dans le temps », puisqu'il s'agit d'un attendu récurrent ; porteurs de projet et alliés des tiers-lieux nourriciers, il semblerait pertinent de prendre connaissance de ces types de changement d'échelle pour maîtriser votre impact « à l'échelle » pour commencer, et votre horizon (in)désiré sans perdre de vue le rôle des soutiens publics pour le développement, les changements d'échelle et le maintien dans l'économie de marché actuelle, l'intérêt général ne pouvant (devant) pas être rémunéré par le marché actuel.

QUELLES CONTRIBUTIONS AU CHANGEMENT DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ?

Dans le même chapitre (19 - Les initiatives citoyennes et leur changement d'échelle) qui donne à voir les initiatives citoyennes, trois cadres conceptuels sont présentés pour penser l'effet transformateur (ou non) de ces initiatives citoyennes, considérées alors sous une nouvelle question : « incarnent-elles un réel changement de paradigme, ou bien relèvent-elles du business as usual ? »

Enfin, au service de qui sont les tiers-lieux nourriciers ? Quelles trajectoires dessinent-ils parmi celles alternatives, réformatrices et intermédiaires ? D'après Juliette Pérès et Julie Dechance, « Les tiers-lieux nourriciers démontrent un grand potentiel pour faire passerelle entre des secteurs qui se côtoient peu, provoquer des coopérations sur un même territoire et structurer une véritable gouvernance alimentaire locale ». Toutefois, ils ne sauraient échapper à « la difficulté de diffuser les initiatives à toute la population » : c'est pourquoi on ne peut faire l'économie de souligner que « sortir de l'entre-soi et veiller à l'inclusion sociale qui se construit dès la conception des projets est un enjeu crucial lors du changement d'échelle (Lepiller et Valette, 2021) ».

Outre les échanges de bonnes pratiques et d'expériences proposés par les différents réseaux d'acteurs pour une alimentation durable, les auteurs invitent « à se constituer en force politique, capable de négocier comme les acteurs dominants [...] pour une véritable transformation des systèmes alimentaires demain. » Forts de leur potentialité à tisser des liens, les tiers-lieux nourriciers sont-ils prêts à se relier et à s'engager... avec tout le monde, à l'instar de la Chaire Unesco Alimentations du monde ?

CC BY SA : Le Labo des tiers-lieux, « L'alimentation et ses enjeux de durabilité » Disponible sur : <https://tierslieux.anct.gouv.fr/fr/l'alimentation-et-ses-enjeux-de-durabilite/> (Consulté le 05/04/2023).

SÉMANTIQUE

ÉCOLOGIE : terme défini en 1866 par le biologiste allemand Ernst Haeckel. « Ce néologisme formé à partir du grec oïkos (la maison) et logos (la connaissance) désigne l'étude des relations entre les organismes vivants entre eux, et avec le milieu. »

ÉCOSYSTÈME : « Les écologues se sont avisés plus tard que le milieu (ou biotope) interagissait de manière complexe avec les espèces vivant en son sein (biocénose), les modifiant et étant modifié par elles, et que l'ensemble constituait un écosystème. »

ÉCOLOGIQUE : ce qui est relatif à l'écologie.

ÉCOLOGISME : courant de pensée qui émerge après la Seconde Guerre mondiale et s'amplifie avec l'avènement de la société de consommation et la prise de conscience des effets de l'activité humaine sur l'environnement. Il est fondé sur une approche globale des problèmes écologiques et plaide « pour une protection, voire une sauvegarde, de la diversité du vivant grâce à l'instauration d'un projet de société reposant sur un rapport renouvelé entre humains et non-humains. »

POUR ALLER PLUS LOIN

Chaire UNESCO Alimentations du monde, Disponible sur : <https://www.chaireunesco-adm.com/> Consulté le 17/04/2023).

Nicolas Bricas, Damien Conaré et Marie Walser de la Chaire UNESCO Alimentations du monde, *Pour une écologie de l'alimentation*, Éditions Quae, 2022. Disponible sur : <https://www.chaireunesco-adm.com/Une-ecologie-de-l-alimentation> (Consulté le 17/04/2023).

¹ Olivier Lepiller et Élodie Valette, « Les innovations alimentaires urbaines face aux enjeux de changement d'échelle et d'inclusion sociale », So What ?, Policy Brief N°14, Chaire Unesco Alimentations du monde, Montpellier, 2021. Disponible sur : https://www.chaireunesco-adm.com/IMG/pdf/01-sowhat-14_2021-fr_10mars.pdf (Consulté le 02/08/2023).

POUR APPROFONDIR

NOURRICIERS.TIERSLIEUX.NET - Chaire partenariale AgroSYS, Coopérative Tiers-Lieux, FAB'LIM, France Tiers-Lieux, INRAE, InCitu, L'Hermitage, Le 100e Singe, MADABREST, Réseau Cogne, depuis 2021

Plateforme de ressources et d'échanges autour des tiers-lieux nourriciers. Les webinaires sont désormais terminés et l'ensemble des documents qui en sont issus (replay, compte-rendus, présentation, etc.) sont accessibles depuis l'onglet ressources.

LES TIERS-LIEUX NOURRICIERS, ENGAGÉS POUR LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE - Chiffolleau Y., Dechance J., Peres J. et al., 2020

Comment mobiliser les citoyens dans les transitions agroécologiques, créer des ponts entre les mangeurs et les producteurs, initier des partenariats entre acteurs de la recherche, associations de territoire et institutions ? Les tiers-lieux nourriciers, objets jusqu'alors peu connus, font partie de ces initiatives locales venues bousculer les systèmes alimentaires. [...] Pensé comme un outil au service de porteurs de projet de tiers-lieux nourriciers et d'acteurs d'initiatives existantes, ce guide propose 6 fiches défis pour s'inscrire, étape par étape, dans un processus de transition.

DEVENIR ACTEUR DE LA GOUVERNANCE ALIMENTAIRE SUR SON TERRITOIRE - Yuna Chiffolleau, Grégori Akermann, Julie Baron, TERRALIM, 2018

Élaboré à partir d'une étude des cinq territoires du projet TERRALIM (Ardèche, Loire, Lot, Rhône, Tarn), ce guide a pour ambition d'appuyer la mise en place d'une gouvernance alimentaire territoriale, entendue ici comme un processus d'organisation des coopérations et de la participation autour de la reterritorialisation de l'alimentation. [...] Le lecteur trouvera dans ce guide des

OBSERVATOIRE DES TIERS-LIEUX

<https://observatoire.francetierslieux.fr>

thèmes : Tiers-lieux nourriciers

Transition écologique

outils et des recommandations pour contribuer à la gouvernance alimentaire sur son territoire, à travers une démarche complémentaire à des approches privilégiant la représentation des catégories sociales ou des institutions. Aboutissant à un réseau souple et évolutif, cette démarche peut préfigurer un Projet Alimentaire Territorial ou bien le compléter.



HOLD-UP SUR LA TERRE - Lucile Leclair, Seuil, 2022

C'est un phénomène secret mais puissant qui transforme radicalement l'agriculture française : l'accaparement des terres. Naguère « réservé » aux pays du Sud, il se répand rapidement dans notre pays.

Des grandes entreprises achètent la terre par centaines d'hectares. Elles profitent des failles de la législation, que laissent perdurer le gouvernement et le Parlement. Ce livre, résultat d'une enquête de plusieurs années et nourri de nombreux reportages, révèle cette mutation souterraine, que l'on peut qualifier de « hold-up ».



RÉGIME GÉNÉRAL - Pour une Sécurité sociale de l'alimentation - Laura Petersell, Kevin Certenais, Riot Éditions, 2022

Régime Général n'est pas un livre de recettes minceur. Il s'attaque à la question du patriarcat. Régime Général n'est pas un livre sur les bananes. Il parle de l'exploitation des peuples par les États colonisateurs et les multinationales. Régime Général observe notre système alimentaire (production, transformation, distribution, consommation) sous toutes ses coutures et propose de se lever de table pour renverser l'ordre établi. C'est une réflexion qui s'appuie sur l'une des grandes conquêtes de la classe ouvrière : le régime général de Sécurité sociale.

OOEUVRER

#5

OEUVRER



DES LIEUX DE COPRODUCTION DE SOI

////// Stéphane VEYER de la Manufacture Coopérative et Mélissa GENTILE de la Coopérative Tiers-Lieux {Le Labo des tiers-lieux - 2022}

Quel rôle peuvent réellement jouer les tiers-lieux pour penser l'évolution du travail ?

Le tiers-lieu est-il un espace de travail et si oui, de quel travail est-il le lieu ? Entre la promesse du « travailler autrement » et la capacité réelle à changer le rapport au travail, les tiers-lieux doivent affirmer leur projet éducatif.

ÉVACUER LA QUESTION DU TRAVAIL ?

« Travailler autrement » ! Ce mot d'ordre, nous l'avons souvent entendu. Il a appuyé ces dernières années le développement exceptionnel des tiers-lieux en France. Même s'il est sincère, ce leitmotiv n'aurait-il pas fini par devenir un simple affichage marketing, à défaut d'avoir été véritablement mis en débat et pensé collectivement ? Sans entrer dans les débats (encore vifs) sur la définition d'un tiers-lieu, rappelons que si ce lieu est « tiers » c'est qu'il n'est ni un lieu de production (le bureau, l'atelier, la terre...) ni de reproduction (le domicile). À minima, donc, on peut affirmer qu'un lieu ne faisant qu'abriter du travail ne serait pas un tiers-lieu, mais un simple bureau (atelier, terre...) partagé ! Si nous travaillons autrement dans les tiers-lieux, de quoi est donc fait cet « autrement » ?

La posture classique des tiers-lieux est agnostique à l'égard du cadre dans lequel s'exerce le travail des usagers du lieu. Quel est leur métier ? Quelle est leur activité ? Sont-ils salariés, auto-entrepreneurs, chômeurs, retraités ? Peu importe : elles et ils sont les bienvenu-e-s ! Cette posture frôle même l'indifférence dès lors qu'il s'agit de considérer les conditions concrètes d'exercice du travail. Tel free-lance, qui est présent en permanence, gagne-t-il correctement sa vie ? Telle salariée ne se trouve-t-elle pas discriminée dans son emploi ? Telle activité abritée est-elle éthiquement acceptable ? Ces questions sont parfois abordées avec une certaine bienveillance, mais peuvent aussi, au contraire, être balayées d'un revers de la main au nom d'une forme de non-ingérence dans le travail des personnes. Le « travailler autrement » ne cacherait-il pas, en définitive, une manière d'évacuer la question du travail ?

Le salariat (qu'il soit industriel ou de bureau), renforcé par le taylorisme, est une mise au pas des corps, un contrôle du temps de travail qui se réalise sous l'œil de l'employeur. Le travail est progressivement passé de l'espace domestique à l'usine à mesure que la machine est devenue la propriété d'une industrie dopée aux capitaux, concurrençant l'artisanat : dans un monde où la pluri-activité (culture, élevage, artisanat...) était la règle,

ce mouvement ne s'est pas étendu au début du XIX^e siècle sans provoquer de violents conflits sociaux, à l'instar du luddisme en Angleterre ou de la révolte des canuts en France.

Impossible de regarder l'extension actuelle des tiers-lieux sans connaître cette histoire ! Ne nous cachons pas les yeux : ce développement s'inscrit dans les évolutions post-fordistes du travail et va de pair avec la généralisation des approches néolibérales, où chacun est censé être responsable de son « employabilité » personnelle, dans un marché du travail où la discontinuité, la flexibilité, la mobilité sont de mise ; où, pour beaucoup de travailleurs, l'ordinateur portable connecté est devenu le seul outil de production – un outil réalisant par lui-même le contrôle de la mise au travail. Atomiser le travail (dans un formidable mouvement d'externalisation) à la fois juridiquement, socialement et spatialement n'est-il pas une manière extrêmement efficace de l'invisibiliser et donc de le rendre en partie gratuit ? Ces réflexions font écho à celles des autrices féministes qui depuis plus de 50 ans tentent de placer le travail domestique au cœur de la réflexion sur le travail lui-même. *"They say it is love. We say it is unwaged work."* (« Ils disent que c'est de l'amour. Nous disons que c'est du travail non rémunéré ») écrivait Silvia Federici¹ : les travailleurs en tiers-lieux ne seraient-ils pas légitimes à dire : *"They say it is freedom. We say it is unwaged work."* (« Ils disent que c'est la liberté. Nous disons que c'est un travail non rémunéré. ») ?

Dans notre monde post-fordiste, et sous l'effet de l'idéologie de la « liberté » qu'offrirait la *freelancing*, il y a danger à ce que les tiers-lieux deviennent ces espaces du travail que personne ne rémunère mais dont les donneurs d'ordres tirent, au final, une plus-value : travail créatif, travail d'entretien du capital humain, travail de production du désir productif, travail de pollinisation intellectuelle, etc. Quelques grandes enseignes de bricolage ne s'y sont pas trompées en déléguant une partie de leur R&D à des FabLabs ouverts à leurs clientèles...

¹ Silvia Federici, « Wages against housework », The Falling Wall Press, 1974.

² André Gorz, *Bâtir la civilisation du temps libéré*, Éditions Le Monde Diplomatique & Les liens qui libèrent, novembre 2013.

³ Oxamyne est une structure coopérative basée à Lyon, à vocation stratégique, prospective et pragmatique au service des transitions. Co-portée par l'association la MYNE et la coopérative Oxalis : <https://www.oxamyne.fr/> (Consulté le 24/05/2023).

⁴ Issu d'une volonté commune de Coopaname, Minga, Franciade, Artefact93 et l'Acces (Saint-Denis).

⁵ Projet soutenu par l'association ANIS, hébergée par la CAE Opteos et implantée au labo 140 situé à la Condition Publique (Roubaix).

⁶ Initié par le tiers-lieu Laneko (Hendaye), Pôle Emploi Saint-Jean-de-Luz et la CAE-tiers-lieu Interstices Sud Aquitaine (Hendaye).

⁷ Connie & Benjamin Chow-Petit et Nicolas Loubet, *Revue sur les tiers-lieux #8, La Coopérative Tiers-Lieux, 2022*. Disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/wp-content/uploads/2021/10/Revue8.pdf> (Consulté le 14/06/2022).

⁸ Manufacture des Idées et des Nouvelles Expérimentations.

SE RÉAPPROPRIER LA QUESTION DU TRAVAIL !

André Gorz² faisait joliment la différence entre le travail que l'on fait, et le travail que l'on a – ce second travail étant en réalité « le travail-emploi » rémunéré, mis au service, dans nos sociétés, de la valorisation du capital financier. Il avait perçu, dès la fin du siècle dernier, le potentiel exceptionnel de ce que l'on n'appelait pas encore les tiers-lieux pour sortir des logiques de travail-emploi et se réapproprier le travail – tout le travail, et non pas seulement le travail immédiat, faussement libre, en réalité aliéné aux donneurs d'ordres, clients ou managers. Qu'est-il produit dans un tiers-lieu qui se situe au-delà du travail-emploi ? Du lien social ? De la convivialité ? Sans doute, mais toute vie collective de bureau ou d'atelier en produit, et ce dans de bien plus grandes quantités que les tiers-lieux ! La vraie question est plutôt de savoir si ce qui est produit constitue du travail gratuit approprié par le capital hétéronome ou s'il alimente un commun, s'il contribue à permettre à chacun de se réapproprier l'intégralité de son travail et à nourrir une quête d'autonomie en collectif.

Cette quête d'autonomie constitue en effet un projet désirable pour imaginer le travail (de) demain. Les aspirations sont immenses : on le voit au travers les mouvements de « grande démission », de « désertion », qui émergent aujourd'hui après vingt-cinq ans d'incubation et qui inquiètent tant les DRH. Les tiers-lieux, dans toute leur diversité, semblent apporter non pas une réponse, mais une proposition de démarche. Non pas pour résoudre la question de l'exode du travail-emploi, mais pour au contraire bâtir sur ce désir une possibilité de sortir des rapports sociaux dominants et de démarchandiser le travail. En cela, ils se rapprochent en tous points d'autres mouvements dont le plus manifeste est indubitablement celui de la coopération de travail autonome (coopératives d'activités et d'emploi – CAE –, mutuelles de travail et autres formules). Au tiers-lieu dépassant le bureau, l'atelier, la terre et le domicile, répond le tiers-travail dépassant le salariat et l'indépendance. Les liens entre tiers-lieux et CAE sont anciens, multiples, forts, divers. Ils se sont même souvent traduits par des projets « combinés » comme Oxamyne³, Pointcarré⁴, La Cape⁵ ou le groupe de réflexion Elkarlan⁶. Pour autant, ces combinaisons ne sont pas encore parvenues à donner naissance à un projet mobilisateur nouveau, issu d'un croisement fécond, et dont le cœur serait la sortie du travail-emploi. Il s'agirait de bâtir, sur les principes croisés du tiers-lieu et de la mutualité de travail, des mécanismes de revenu d'existence, de socialisation des efforts et des talents, de partage des désirs (des passions – pour reprendre une terminologie fourériste), d'auto-gestion, de coopération intégrale. Nous connaissons parfaitement tous ces rouages qui ont été mille fois expérimentés et qui sont bien documentés : reste à oser imaginer et mettre en œuvre ce à quoi ils pourraient donner naissance en commun.

CDI Communautaire : une expérimentation de contrat de travail communautaire⁷

[...] En 2017, la communauté mynoise, particulièrement engagée dans des actions expérimentales et donc par nature incertaines, a ressenti un besoin de prise de soin de ses contributeur-ice-s, notamment par la sécurisation socio-économique. En effet, à la MYNE⁸ comme dans d'autres écosystèmes, les individus finissaient assez souvent par s'épuiser – alors même que le dynamisme collectif est vibrant. La communauté a travaillé sur plusieurs projets pour tenter de répondre à cette situation. C'est ainsi qu'a émergé l'idée d'un « CDI Communautaire » (CDI pour Contrat à Durée Indéterminée) [...] née de trois constats :

1. La précarité de la situation socio-économique, juridique et financière des contributeur-ice-s dans et autour de la communauté de La MYNE.
2. Le constat d'une friction entre différentes pratiques, des organisations hiérarchiques et plus conservatrices aux organisations coopératives, entrepreneuriales et plus agiles.
3. Beaucoup de personnes « alternent » au cours de leur vie entre « indépendants » au sens le plus large possible (demandeurs d'emploi, bénéficiaires de prestations, entrepreneurs, contributeurs à des biens communs ou des associations, auto-entrepreneurs, etc.) et des « formes d'emploi traditionnel » avec des horaires de bureau (9 à 17), où ils ne sont pas aussi indépendants mais plus stables économiquement. Cette alternance étant plus souvent subie que voulue.

Le CDI Communautaire vise à être un contrat à durée indéterminée qui n'est pas attaché à une seule personne, mais plutôt à un rôle et à une fonction ou une mission, exercé par un groupe de personnes qui fonctionnent de manière solidaire. Cela permet une forme de stabilité, mais aussi de liberté pour les salariés. [...]

Licence : CC BY-SA

PASSER AUX ACTES : L'ÉDUCATION D'ABORD !

Par où peut-on, doit-on, engager un projet de réappropriation de la question du travail dans les tiers-lieux ? L'ambition est conséquente, et le chemin semble encore long. On peut sans doute proposer trois premières pistes d'action parmi beaucoup d'autres.

D'abord, il s'agirait de s'intéresser au travail que les tiers-lieux mobilisent directement, celui des « permanentes » et « permanents » des lieux. Comment se concentrer sur quoi que ce soit si l'on n'est pas soi-même exemplaire en qualité d'employeur ? En cela, la problématique des tiers-lieux n'est pas très différente de celle des organisations de l'ESS, où la focalisation sur le projet social ou sociétal de l'entreprise, sur sa gouvernance démocratique, cache souvent un isomorphisme managérial, c'est-à-dire une reproduction simple, non interrogée, des schémas d'administration et de gestion de l'entreprise classique. Question de moyens et d'environnement : alors que les tiers-lieux sont remarqués pour leur capacité à expérimenter, ils n'échappent pas au *New Public Management* et à son implacable logique gestionnaire rigidifiante ; les collectifs tentent de redessiner des process mais la créativité est parfois limitée par les comptes à rendre aux tiers – en particulier aux tiers financeurs auprès desquels les facilitateurs et facilitatrices tendent à passer plus de temps qu'auprès des collectifs qui les ont recrutés. Et puis, les exemples d'organisations ayant réussi à bousculer les enjeux managériaux sont rares et peu connus : nous manquons de références partagées ! Pourtant, les questions sur les conditions de travailleur des facilitatrices et facilitateurs émergent : cas d'épuisement professionnel, difficultés à transmettre les mandats de direction, méconnaissance des obligations d'employeur, précarité économique, etc. Comment y répond-on de manière exigeante, et cohérente avec qui nous sommes ?

Ensuite, il s'agit de dépasser l'indifférence des tiers-lieux à l'égard des conditions de travail de leurs hôtes. Nous sommes légitimes à interroger, à mettre en débat de manière originale, les questions de santé et sécurité au travail, de tarification, d'accès à la protection sociale, des usagères et usagers de nos lieux. Nous pouvons sensibiliser, prévenir, promouvoir, organiser des formes d'épaullement mutuel, faire la pédagogie des cadres légaux, mutualiser des services... et ce faisant, nous pouvons même préfigurer ce qui pourrait être une forme de dialogue social nouveau, avec des instances spécifiques, s'inscrivant pleinement dans l'esprit du droit du travail, mais adaptées au cadre que nous partageons⁹.

Enfin, il s'agit de favoriser l'agir en commun. Évidemment, une forme juridique coopérative facilite ce type de démarche, mais il est toujours possible de s'atteler à ces questions sans attendre une hypothétique transformation des statuts. Créer une tontine ? Une caisse de secours mutuels ? Organiser entre nous les sorties d'école ? L'approvisionnement alimentaire ? Se soutenir mutuellement dans ce qui pourra préparer, un jour, notre exfiltration du marché du travail ? Tout est intéressant à expérimenter, dès lors qu'il est mis en débat et construit collectivement.

Les tiers-lieux, une réalisation du socialisme utopique ?

« Les études historiques montrent qu'à partir du XVIII^e siècle, des espaces publics populaires ont existé, qui se sont manifestés en particulier par un foisonnement associatif dans la première moitié du XIX^e siècle et dont l'une des principales revendications a été celle de l'organisation du travail [Chaniel, 2001 ; Laville 1999 ; La Revue du MAUSS, 2000]. » Dans une logique¹⁰ réciprocaire, la charité se voit substituée la solidarité, des actions collectives entre citoyens libres et égaux. Le tiers-lieu serait-il une concrétisation pragmatique de la pensée des socialistes utopistes ?

Fourier proposait de refonder la société en partant d'un lieu commun de vie, d'activités, de productions et de passions : le phalanstère. Basé sur le modèle du phalanstère, Godin conçoit le familistère de Guise en tant que lieu de vie, d'éducation et de production collectif, doté des normes de confort les plus hautes de l'époque. Tout y est pensé pour vivre en autarcie une certaine qualité de vie et s'y procurer des « équivalents de richesse ». Nombre de tiers-lieux revendiquent des principes proches, notamment un cadre familial et convivial (comme au domicile) avec toutes les commodités et capacités d'organisation productive d'une entreprise. Selon Proudhon, « la propriété, c'est le vol » : l'industriel volerait le travail du travailleur tout comme le propriétaire volerait le locataire, ou le commerçant, le consommateur.

⁹ C'est ce que l'étude-action ECHO, initiée par Coopérer pour Entreprendre et réalisée auprès des travailleurs indépendants présents dans les tiers-lieux, a commencé à défricher depuis le printemps 2021. ECHO, 2022 ; Disponible sur : <https://cooperer.coop/wp-content/uploads/2021/01/ECHO-plaquette.pdf> (Consulté le : 14/6/2022).

¹⁰ Jean-Louis Laville « Avec Mauss et Polanyi, vers une théorie de l'économie plurielle » - Revue du Mauss, janvier 2003.

POUR ALLER PLUS LOIN

Ambre Fourrier, dans Marie-Christine Bureau, Antonella Corsani, Olivier Giraud, Frédéric Rey (dir.), *Les zones grises des relations de travail et d'emploi : Un dictionnaire sociologique*, Teseo, Buenos Aires, 2019, 676 p. Revue Interventions économiques [En ligne], 64 | 2020. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/interventions/economiques/11364> (Consulté le 29/06/2022).

Henri Desroche, *La société festive*. Seuil, 1975, 419 p.

Jean-François Draperi, *Godin inventeur de l'économie sociale*, Repas, 2014, 193 p.

Silvia Federici, « Wages against housework. », *The Falling Wall Press*, 1974, 9 p.

André Gorz, *Bâtir la civilisation du temps libéré*, Les liens qui libèrent, 2013, 64 p.

André Gorz, « De la mise au travail à la production de soi », dans *EcoRev' n°45*, André Gorz *Une pensée vivante*, 2017, 11 p.

Seul le travail produirait de la richesse : il serait facteur d'autonomie, révélerait l'homme et pourrait être un plaisir. L'émancipation de l'individu par l'activité marchande ou non marchande n'est-elle pas l'un des piliers du tiers-lieu ?

Les tiers-lieux semblent s'inscrire du côté de l'économie sociale et solidaire en ce qu'ils prennent racine dans la remise en question des rapports au travail et s'inspirent de dynamiques autogestionnaires. Ils semblent également issus de l'entrepreneuriat social au sens italien, en ce qu'ils sont porteurs de l'intérêt général et prennent en compte toutes les parties prenantes au service du territoire, de l'action conduite. Il s'agit du droit à l'initiative basé sur la solidarité, principe intégré à l'économie solidaire.

Le terreau social et économique apparaît donc très fertile et participe de l'émergence rapide de ces nouveaux lieux de travail, d'activité ou de production où la dynamique de solidarité et de coopération pourrait se voir renforcée par la revendication d'un projet éducatif.

Toutes ces actions placent au cœur même du fonctionnement des tiers-lieux leur dimension éducative. Ce n'est pas une découverte, mais il convient de l'affirmer, de le revendiquer : les tiers-lieux, au même titre que les CAE, sont essentiellement des lieux d'éducation, au sens le plus noble du terme, c'est-à-dire des lieux où chacun doit pouvoir trouver de multiples possibilités de forger les armes collectives de son autonomie. Pour nous réapproprier la question du travail dans les tiers-lieux, nous avons avant tout à élaborer ensemble des outils de compréhension, de distanciation, et donc d'émancipation, à l'égard de tout ce qui constitue l'imaginaire du travail-emploi : règles du jeu, représentations, injonctions hétéronomes, aliénations...

En cela, nous ne ferons que renouer avec une histoire d'expériences variées où ce sont des lieux qui ont constitué les creusets de production et d'échange de savoirs, dans une logique d'éducation populaire : bourses du travail, community centers, universités populaires, etc. Ces expériences nous disent toutes que le travail spécifique qui est à l'œuvre dans les tiers-lieux ne peut pas être un travail-emploi délocalisé et atomisé, mais un travail inaliénable, émancipateur, facilité par le collectif, dont il faut revendiquer la dimension éducative : un travail de coproduction de soi.

Un exemple de combinaison de tiers-lieu et de CAE : Consortium Coopérative aux Usines

Créée en juillet 2015, Consortium Coopérative est une Coopérative d'Activités & d'Emploi (CAE) sous statut SCOP dont l'activité principale est l'accompagnement des porteurs et porteuses de projets et des professionnel·les de la culture. Née aux Usines, tiers-lieu / tiers-espace situé à Ligugé, l'équipe d'appui et, plus ou moins directement, les entrepreneurs-salariés de la CAE sont quotidiennement en lien avec les travailleurs des Usines appelés « les résident·e·s ». Ils et elles travaillent dans des bureaux, des ateliers, les jardins et/ou la sur le terrain autour des enjeux de développement territorial, d'éducation à la nature, d'information locale, mais également pour certains sur des manuscrits,

les cheveux, la terre, le houblon, le compost, le métal, le bois, la pierre, l'électronique... À l'image des sujets et matières énumérés, les statuts juridiques sont très divers. Avec la transectorialité pour étendard, les mises en lien et coopérations internes comme externes entre résidents et entrepreneurs-salariés (quand ils et elles n'ont pas la double casquette) s'organisent au bénéfice de chacun grâce à cette proximité. Quelques illustrations d'heureux croisements d'approches, de savoir-faire, de sensibilités...

En 2019, Oxalis Ergonomie & Ingénierie et Anne Moirier artiste plasticienne proposent à la Coopérative Tiers-Lieux et à Consortium Coopérative une expérimentation Art & ergonomie permettant d'enrichir les principes de gestion et de conception d'un tiers-lieu en y intégrant une réflexion pluridisciplinaire sur les conditions de travail pour l'ensemble des acteurs (utilisateurs, sociétaires, facilitateurs). Aux Usines, ce sera l'occasion d'un peu plus (se) découvrir chacun·e au travers d'un geste artistique. « Archives du Présent »¹⁰ a offert un cadre propice à l'expression des singularités au-delà du travail, favorisant par là-même les rapprochements interpersonnels et l'émancipation de chacun·e.

URBAN jungle, un salon de coiffure installé aux Usines à l'initiative d'un entrepreneur-salarié de Consortium Coopérative. Au-delà d'avoir trouvé un espace de travail collectif, un statut et un accompagnement grâce à la complémentarité du tiers-lieu et de la CAE, Luck Martin a suivi le parcours Make ! proposé par Les Usines. Destinée à toute personne curieuse, motivée, en recherche de projets et désireuse d'être accompagnée dans un dispositif individualisé et à la carte autour des thématiques FabLab et numérique, Luck s'est emparé du parcours pour réaliser l'aménagement de son salon de coiffure en utilisant l'expérience, les savoirs faire et les machines du FabLab. Embauché ponctuellement pour réaliser une production de mobilier bois au FabLab des Usines, Pierre Phelippon a depuis créé « L'établi des jardins » avec l'appui de Consortium Coopérative. Menuisier ébéniste, il propose de la création/rénovation de mobilier ainsi que de l'aménagement intérieur/extérieur tout en contribuant au FabLab sur son temps libre.

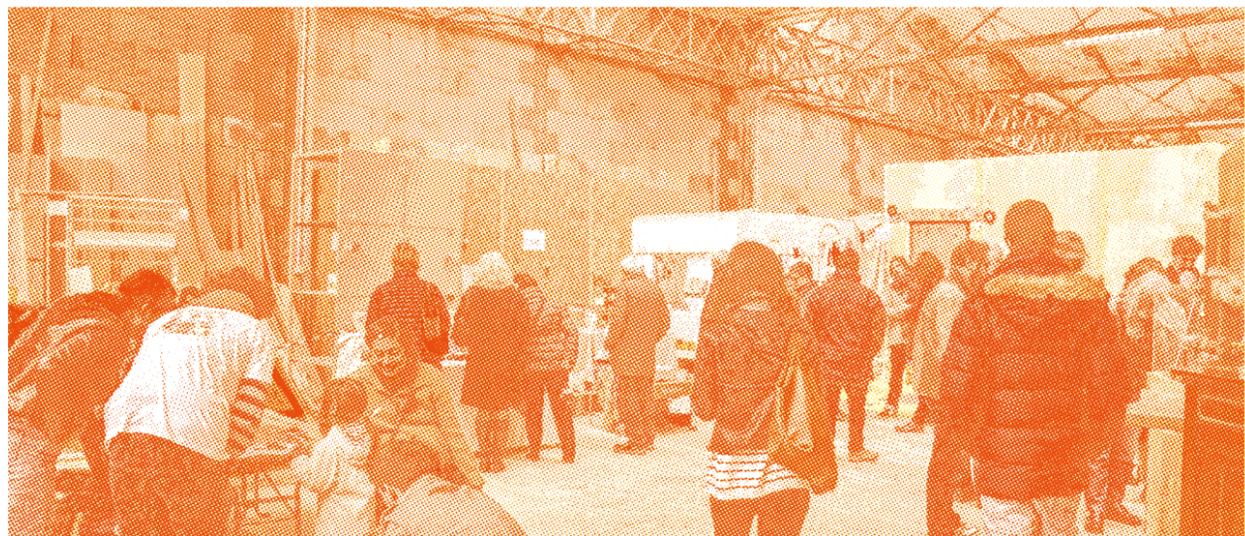
CC BY SA : Le Labo des tiers-lieux, « Des lieux de coproduction de soi » Disponible sur : <https://tierslieux.anct.gouv.fr/> - Thématique « Le travail » (Consulté le 05/04/2023).

¹⁰ <https://coop.tierslieux.net/11-les-archives-du-present-les-usines/>

CULTURE & TIERS-LIEUX : QUELLES TRANSFORMATIONS ?

////// Léonor MANUEL, Stagiaire à la Coopérative Tiers-Lieux et Lucile AIGRON, Cogérante de la Coopérative Tiers-Lieux {Revue #1 - 2018}

Suite au grand recensement 2018 auprès des 192 tiers-lieux de Nouvelle-Aquitaine, le champ culturel concerne 42% des tiers-lieux répondants, loin devant la médiation numérique (27%). Rien d'étonnant finalement quand on regarde le mouvement des lieux intermédiaires, celui des cafés associatifs, des friches créatives qui ont toujours été initiés par le champ culturel.



© Les Usines Nouvelles Ligugé

Pour illustrer de ces pratiques, plusieurs acteurs sont venus nous raconter [lors du Petit Ramdam des tiers-lieux d'octobre 2018 consacré à « La culture dans les Tiers-Lieux »].

- Patrick Loire, Irrésistibles Fraternité (87) : un lieu de résidence transdisciplinaire ;
- Chloé Le Drogoff et Blandine Tissot Rosset, La Grand'Ourse (17), qui jonglent entre coworking / café / brocante et l'organisation de spectacles ;
- Christine Graval cogérante de Consortium Coopérative, une Coopérative d'Activité et d'Emploi spécialisée dans le secteur culturel et basée aux Usines (86) qui propose des formes innovantes de résidence à des artistes plasticiens ;
- Manu Ragot, Kontainer, un tiers-lieu d'infusion et de création partagées, créé à l'initiative de la Cie Androphyne ;
- Claire Jacquemin, Le Temps de Vivre qui mêle café, librairie et coworking ;
- Jean-Yves Pineau, Collectif Les Localos pour resituer la culture dans les tiers-lieux au regard des enjeux de développement local.

Au travers des témoignages des participants, nous avons cherché à mieux définir de quoi était constituée l'offre culturelle dans les tiers-lieux, comment elle s'intègre aux autres activités, quels sont les enjeux et problématiques qui y sont associées. Est-ce que ces tiers-lieux jouent un rôle d'intermédiaire, d'espaces supports, de lieux de production, de lieux de diffusion ? L'économie sociale arrive-t-elle à insuffler un autre mode de fonctionnement au champ culturel ? Le socle contributif voire solidaire est-il présent dans la production, la diffusion culturelle ? Quels sont les enjeux actuels du secteur culturel et en quoi les tiers-lieux leur font-ils écho ?

LE SECTEUR CULTUREL : DE QUOI PARLE-T-ON ?

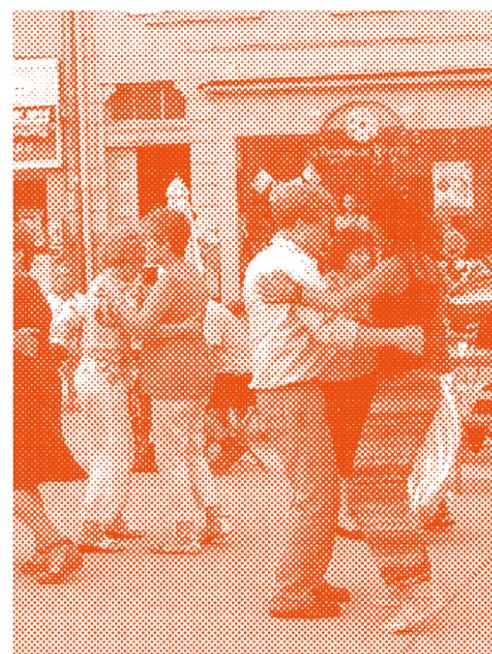
Tout d'abord, le secteur culturel englobe un champ extrêmement vaste qui comprend à la fois la publicité, les arts visuels, l'architecture, l'audiovisuel, l'enseignement culturel, le livre, la presse, le patrimoine et le spectacle vivant. En termes de poids économique, c'est la branche audiovisuelle qui pèse le plus lourd (production télévisuelle et jeux vidéos), suivie par le spectacle vivant et la presse.

« Un terreau où chacun plante ce qu'il veut, et cela forme un beau bouquet ! Au quotidien, prendre le temps avec les gens, les gens se livrent ! »

Claire Jacquemin, libraire / facilitatrice

¹Association1901.fr. Les AMACCA, des AMAP pour le spectacle et la culture. Disponible sur : <https://association1901.fr/secteurs/culture/les-amacca-des-amap-pour-le-spectacle-et-la-culture/> (Consulté le 27/06/2023).

© Le Temps de Vivre



La structuration économique du secteur culturel est de plus en plus polarisée entre quelques grosses productions fortement promues et rentables, concentrées dans les mains d'oligopoles agissant à l'échelle mondiale et l'immense majorité des productions qui doivent trouver d'autres voies de valorisation. Ces autres voies de valorisation sont multiples et passent notamment par la diversification d'activités. En somme, le terme d'« Industries » dans « Industries Culturelles et Créatives » porte mal son nom ; la plupart sont artisans, travaillent l'objet unique, la petite série, la relation de proximité...

En ce qui concerne les pratiques et les activités, le champ culturel intègre les pratiques amateurs jusqu'aux pratiques professionnelles, de la production de contenus à leur diffusion en passant par l'éducation artistique... le champ est large !

ENTREPRENARIAT CULTUREL, LA CULTURE DE L'ÉCONOMIE, L'ÉCONOMIE DE LA CULTURE

Il faut souligner une particularité de l'économie du secteur : la part de la production non marchande dans ce secteur (18%) est bien plus importante que dans le reste de l'économie (12%). Ainsi le patrimoine, l'enseignement ou le spectacle vivant dépendent fortement des financements publics, et sont mis à mal par la réduction des dotations. C'est ainsi que le secteur culturel est contraint à inventer d'autres modèles économiques et doit repenser ses modes de fonctionnement.

Modalités financières, intérêt social et production culturelle tentent de faire bon ménage et de garder le cap d'un équilibre entre sens et réalité.

Au-delà des baisses de dotations, la sociologie des acteurs culturels est aussi bousculée. L'intermittence du spectacle a été sérieusement éprouvée à travers toutes les dernières mandatures nationales. Un tiers des actifs du secteur sont aujourd'hui indépendants contre seulement 12 % dans la population active, soit le premier public des tiers-lieux.

Un tiers-lieu réunit souvent des entrepreneurs de tous horizons et peut constituer ainsi un espace favorable au développement de l'entrepreneuriat culturel pour s'adapter aux logiques entrepreneuriales et inventer d'autres modèles économiques pour le secteur culturel.

Le tiers-lieu permet également la connexion des acteurs culturels avec l'écosystème ESS de son territoire et vient aider le secteur culturel à « produire autrement » dans une logique de développement local et durable ; et pour certains acteurs appréhender d'autres modèles de gouvernance de projets collectifs... Ainsi les AMACCA¹ proposent des paniers culturels, développent des recycleries pour les décors, des coopératives de productions dans le spectacle vivant et la production audiovisuelle. Acteur de longue date de la formation et de l'accompagnement du secteur, Illusion & Macadam à Montpellier va ouvrir « Tropisme », un tiers-lieu notamment dédié à l'entrepreneuriat culturel et créatif ou le tiers-lieu BLIIDA qui offre un terreau fertile au développement des industries et entreprises créatives, actuellement en plein essor dans le Grand Est.

QUELQUES SIGNAUX FAIBLES QUI MÉRITENT L'ATTENTION

À travers ces croisements entre dynamiques culturelles, collectifs de travail et modèles entrepreneuriaux, nous avons envie de mettre en avant certains impacts engendrés par la dynamique tiers-lieux :

Gouvernance élargie / les effets induits par la culture tiers-lieux

L'exemple assez unique de la Cie Androphyne est intéressant. Elle a ouvert ses statuts associatifs avec l'ouverture de son espace de travail et de création « Container ». Depuis, Androphyne s'est vue grandir d'une quarantaine de bénévoles, membres, partenaires, adhérents - administrateurs qui siègent au sein de la compagnie.

C'est donc tout à fait atypique au regard de ce qui se pratique habituellement. Quel organe local aujourd'hui se priverait de cet engagement volontaire ? Quelle compagnie n'est pas soumise à une gouvernance associative fantoche avec ce que l'on nomme communément des « hommes de paille » ?

Rompre l'isolement des actifs du secteur

L'œuvre nous paraît être individuelle, la création solitaire... mais en pratique, les échanges et les retours d'expériences sont nécessaires pour fixer ses prix, améliorer ses techniques, avoir un regard neuf sur ses productions, avoir accès à des machines-outils, prototyper, faire réseau...

Décloisonner le secteur culturel

Bousculé par le numérique, le secteur est modifié en profondeur : accès aux œuvres, culture du partage, démocratisation des moyens de production facilitant la production de contenus par tout un chacun, émergence de la figure de l'amateur-usager, poids des réseaux sociaux...

Face à ces nouvelles pratiques, le secteur culturel cherche à adapter ses propositions, expérimente d'autres voies et cherche à créer « des lieux de vie » protéiformes là où a longtemps régné la notion d'espace spécifiquement dédié à telle ou telle pratique.

On pourrait multiplier les exemples dans la dynamique tiers-lieux : des musées qui se transforment en véritables laboratoires d'expérimentation à l'occasion des événements « Museomix | People Make Museum » associant codeurs, médiateurs culturels, designers, conservateurs, amateurs réunis pour réinventer de nouvelles scénographies et interactions avec les œuvres. Les architectes débordent aussi du cadre et font vivre des lieux au-delà de les construire : « Yes we camp » aux « Grands Voisins » en est un exemple ; autant de mutations à l'honneur au Pavillon français de la Biennale d'architecture de Venise.

Sécuriser l'emploi culturel

Créée en juillet 2015, Consortium Coopérative est une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) sous statut SCOP (Société COopérative et Participative) dont l'activité principale est l'accompagnement des porteurs de projets et des professionnels de la culture. Cette structure a pour objet de tester son activité et de progresser par paliers au sein de la structure.

Ce modèle d'entreprise partagée permet le développement de l'entrepreneuriat coopératif et social, la création de dynamiques collectives et d'activités nouvelles.

Elle est destinée aux artistes, auteurs, entrepreneurs œuvrant plus particulièrement dans les secteurs suivants : arts visuels / création numérique et multimédia / audiovisuel / spectacle vivant / médiation et développement de projets.

Investir des espaces physiques collectifs

C'est le cas de « Plage 76² », une émanation de Consortium Coopérative. La galerie-boutique coopérative est portée par les entrepreneurs, artistes et créateurs de Consortium Coopérative. Au cœur de la ville de Poitiers, cet espace regroupe :

- Une boutique : créations des artistes et artisans d'art de Consortium Coopérative ;
- Une galerie : œuvres contemporaines d'artistes et collectifs invités.

Des ateliers de pratiques artistiques et artisanales sont régulièrement proposés au sein de cet espace.

LES DROITS CULTURELS, LES TIERS-LIEUX COMME RÉCEPTACLES

Les droits culturels restent à être mis en œuvre suite à leur inscription dans la loi NOTRe de 2015 et en 2016 dans la Loi Cadre du secteur.

Les droits culturels devraient modifier l'orientation des politiques culturelles publiques et encourager les acteurs culturels qui explorent d'autres voies. En effet, ils impliquent :

- Une vision élargie de la culture qui ne se résume plus à l'Art (langues, cuisine, croyances, ...) avec comme enjeu le respect et la mise en valeur de la diversité culturelle ;
- De favoriser les initiatives culturelles citoyennes, la participation des habitants à la vie culturelle en considérant la personne comme acteur de la culture et non comme simple récepteur ;
- Le décloisonnement : « sortir de la logique de silos ».

Les tiers-lieux peuvent participer à nourrir cette autre approche de la culture : dépasser la notion de public pour aller vers celle de « spec-acteur », proposer des lieux plus inclusifs, favorables à une plus grande mixité dans les pratiques (amateurs et professionnels, initiatives citoyennes) et dans les publics qui les fréquentent.

Tous les tiers-lieux présents (lors de ce Petit Ramdam) sont des illustrations de comment professionnels et amateurs se croisent sur un même lieu de création, comment n'importe quel citoyen au comptoir du café contribue à la programmation du tiers-lieu, pourquoi les artistes locaux font les premières parties...

Ce qui favorise cette expression, c'est aussi le point d'honneur qu'ont les tiers-lieux à être dans l'immédiateté et dans la simplicité avec les habitants.

Pour tous ces enjeux et changements évoqués à grands traits, le secteur culturel s'intéresse de plus en plus aux tiers-lieux. On ne compte plus les initiatives qui vont dans ce sens : le numéro [52] de « l'Observatoire - La revue des Politiques Culturelles » intitulé « Tiers-lieux : un modèle à suivre ?³ » ; le week-end à Bagnaux avec trois journées du Grand Réseau Européen « Trans Europe Halles⁴ » consacrées à la notion de tiers-lieux culturel, la thématique Lieux infinis, « construire des bâtiments ou des lieux ? » du Pavillon français de la 16^e Biennale d'architecture de Venise en 2018...

² Consortium Coopérative, Disponible sur : <https://consortium-culture.coop/plage-76/> (Consulté le 27/06/2023).

³ Cairn.info, « Tiers-lieux : un modèle à suivre ? », Observatoire des politiques culturelles, 2018/2 (N° 52), Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2018-2.htm> (Consulté le 27/06/2023).

⁴ Trans Europe Halles, Disponible sur : <https://teh.net/> (Consulté le 27/06/2023).

RICHESSSES HUMAINES EN TIERS-LIEUX

Lucile AIGRON, Directrice Générale et Clémence VIALERON, Cogérante et Responsable Formation Filière de la Coopérative Tiers-Lieux {Revue #10 - 2022}

L'ensemble des réseaux régionaux investis dans l'animation de la formation certifiante « Piloter un tiers-lieu » s'est mobilisé début 2022 autour de la diffusion du sondage national « Richesses humaines en tiers-lieux ».

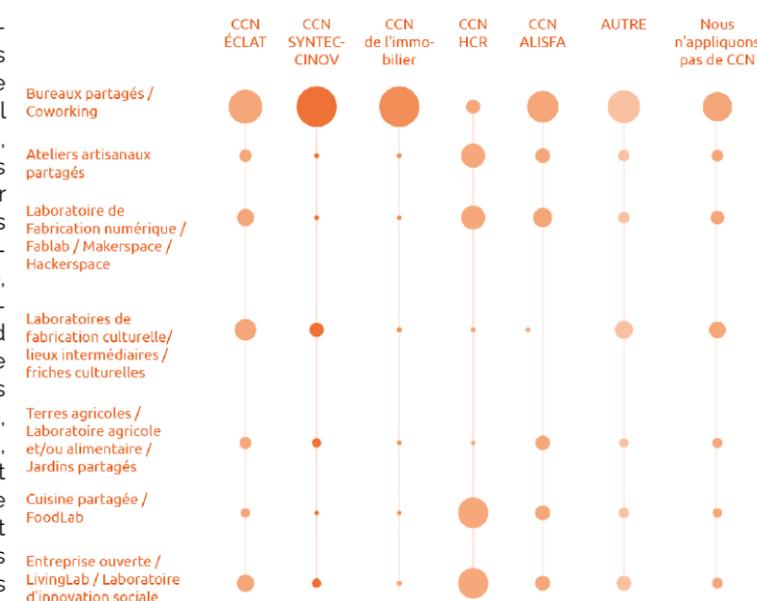
168 salarié·e·s, bénévoles ou prestataires sur une fonction de gestion de tiers-lieu ont contribué de façon anonyme entre février et mai 2022 pour établir un état des lieux des compétences et des contributions en tiers-lieux d'une part, et donner à voir l'évolution du secteur d'autre part. La Coopérative Tiers-Lieux est aujourd'hui organisme certificateur au national de la compétence « Piloter un tiers-lieu » inscrite au Registre Spécifique de France Compétence (Fiche RS5142). Dans ce cadre, elle doit actualiser le cadre pédagogique de la formation afin qu'il soit toujours en rapport avec la réalité de terrain.

Dans le cadre de nos rencontres avec les personnes investies dans les tiers-lieux, nous avons été frappés par leur état général de fatigue et de stress suite à la crise sanitaire. Cela nous a amené à approfondir le sondage sur les risques psychosociaux et sur la fonction employeur.

DES MÉTIERS QUI NE DISENT PAS LEURS NOMS

Même si les tiers-lieux sont guidés principalement vers le développement des personnes par le travail et/ou l'activité, ils présentent une ou plusieurs typologies d'espace de travail partagés et collaboratifs (bureaux partagés, FabLabs, ateliers artisanaux partagés, terres agricoles partagées) et peuvent proposer différentes offres d'activités et de services (formation, domiciliation, accompagnement de publics, médiation numérique, offres artistique et culturelle, ressourçerie, jardins partagés...), ce qui sous-entend que les métiers associés, ou les lieux, ne les définissent pas vraiment. À l'instar des chantiers d'insertion qui, par exemple, réalisent des missions d'entretiens paysagers, nous aurions tort de croire que leur objet est précisément l'entretien paysager, cette face visible et communiquée. Leur objet réel est bien d'accompagner les personnes vers l'emploi, de leur redonner confiance dans leurs capacités et de leur permettre d'avancer dans leurs projets. Les tiers-lieux, c'est sensiblement la même chose dans un cadre collectif voire coopératif. La face visible n'est pas toujours l'objet de leur constitution mais bien un moyen d'atteindre leurs finalités. Par exemple, le choix des conventions collectives pose toute cette question de l'ambivalence de la manière d'appréhender les tiers-lieux. Soit vous considérez votre café associatif comme un but en soi et vous prétendez à la convention collective des CHR¹, soit vous le considérez comme un moyen de dynamiser

Quelle convention collective appliquez-vous ? (en fonction la typologie d'espace)
CCN : Convention Collective Nationale



¹ Legifrance. (2022) Convention collective nationale des hôtels, cafés restaurants (HCR) du 30 avril 1997. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALICONTO00005635534 (Consulté le : 22/09/2022).

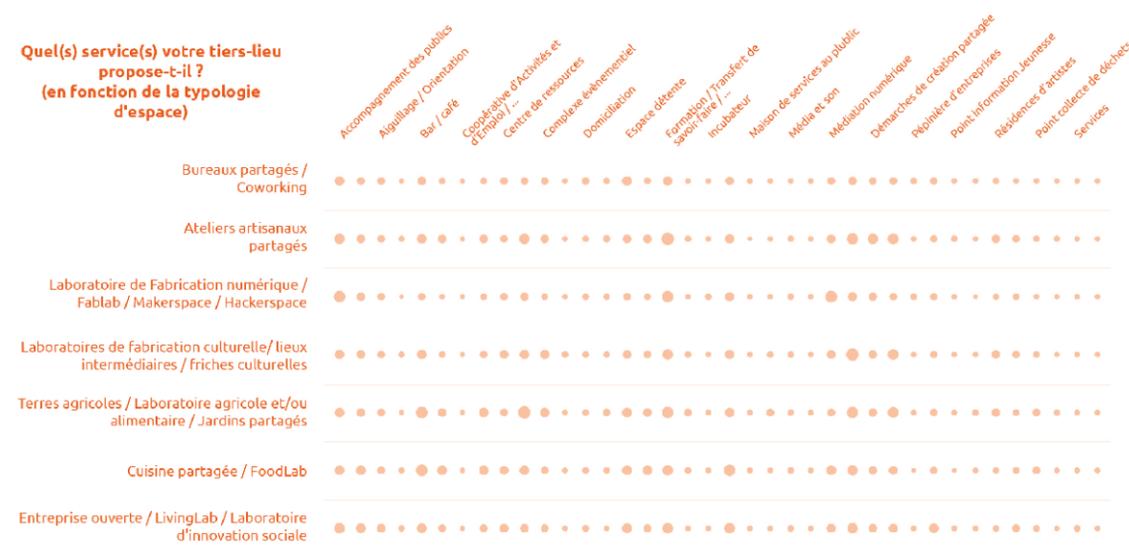
Le lien social et vous adhérez à la convention collective de l'animation². De la même façon, vous n'embauchez pas un serveur mais bien un coordinateur du projet social.

Leur forme souvent hybride, où se cumulent plusieurs activités et services, est assumée comme différentes portes d'entrée pour créer la relation et permettre de se construire un parcours personnalisé. Dans le cadre de son dispositif Bivouac³, l'association La Smalah (40) mobilise des jeunes vers l'emploi en leur proposant un parcours qui consiste à traverser l'ensemble des domaines d'activités de la structure : la cuisine du café associatif, l'atelier bois, l'accompagnement à la médiation numérique... Les métiers et les lieux de l'association sont bien des outils au service d'une finalité plus large.

Vous noterez que la typologie d'activités qui détermine la convention collective est à l'image des tiers-lieux,

une sorte d'autodétermination qui fait fi des conventions. Les chiffres nous donnent quelques repères. Aucune convention collective ne peut être déterminante pour les tiers-lieux. Le choix même d'une convention collective unique serait a priori enfermant pour les tiers-lieux qui devraient se contraindre alors que les métiers diffèrent grandement en fonction des activités réalisées.

À ce titre, et pour compléter l'approche, le croisement de la typologie des espaces de travail partagés et de leurs activités et services tend à démontrer que derrière les terres agricoles partagées se trouvent de nombreux chantiers participatifs où les citoyens se retrouvent autour de la construction de leurs outils de travail. De la même façon, les ateliers partagés sont des lieux à la fois de transmission et de pratiques culturelles. Tous sont assez engagés, à des niveaux variables, dans l'accompagnement des publics.



FACILITATEUR·RICE, UN MÉTIER OU UNE COMPÉTENCE ?

La compétence « Piloter un tiers-lieu » est encore appliquée aux activités et services repérés par la Coopérative Tiers-lieux en 2017. Elle entend cumuler à la fois la vision stratégique, la capacité d'analyse de la situation socio-économique et de mise en place des coopérations à la fois au sein du lieu mais aussi avec les acteurs locaux et les collectivités locales.

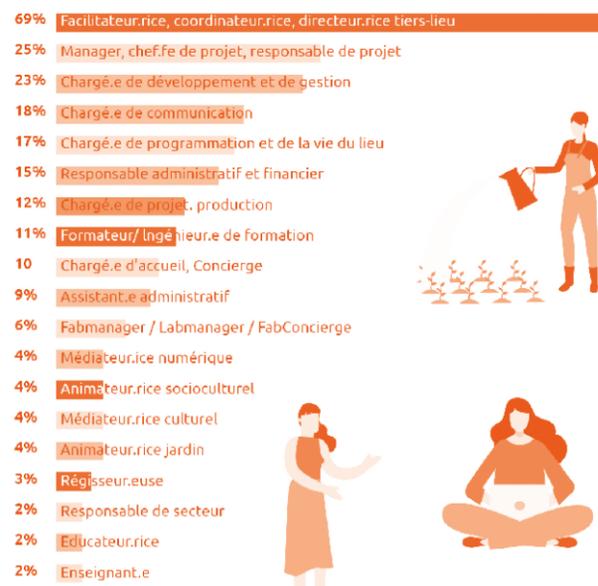
Le postulat de départ pour le sondage était :

- D'identifier si le pilotage financier était dissocié de la direction générale du projet vu l'accroissement des équipes ;
- De vérifier que la compétence n'était pas une fonction d'animation mais de direction.

² Legifrance. (2022) Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires (ÉCLAT) du 28 juin 1988. Étendue par arrêté du 10 janvier 1989 JORF 13 janvier 1989. Disponible sur : www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALICONT000005635177 (Consulté le : 22/09/2022).

³ Territoires communs, campus rural. (2022) Bivouac, le camp des 4C. Disponible sur : www.territoires-communs.fr/les-formations/bivouac (Consulté le : 22/09/2022).

Quel est votre métier ? Réponses multiples
*% des personnes sur la totalité des répondants, ex : 69% des répondants sont facilitateur.rice etc.



Le sondage a révélé que :

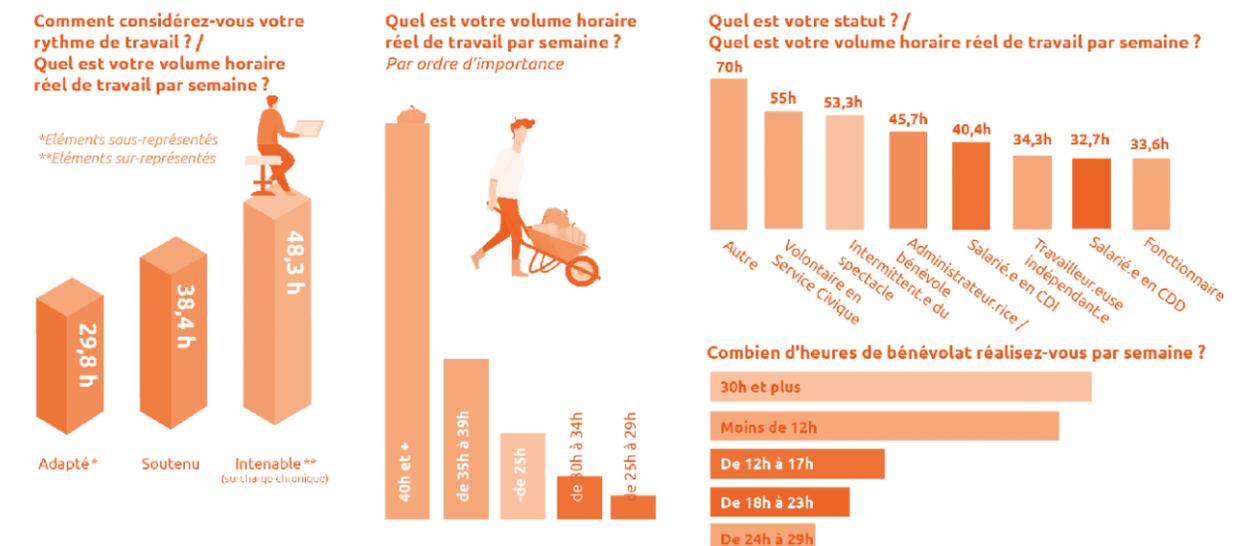
- 44% des répondants cumulent encore cette responsabilité financière, 49% contribuent fortement au sujet. Elle n'est donc pas distincte dans l'ensemble des activités traitées par les facilitateur.rice-s ;
- 35% des répondants sont bien en responsabilité de développement, 62% y contribuent.

« Quand on voit le sujet tiers-lieu inspirer d'autres secteurs (médico-social, habitat social, santé, EHPAD, acteurs de la formation...), nous pouvons sérieusement nous interroger pour continuer à faire valoir la compétence plutôt que de développer un métier à part entière. Cela sous-entendrait de l'enfermer dans un secteur tiers-lieu alors qu'elle est davantage utilisée comme une démarche collective de transformation pour n'importe quelle organisation [cf. les travaux de la Coopérative Tiers-Lieux sur le risque de dévoiement des tiers-lieux - Coopérative Tiers-Lieux, Les Cahiers du Labo, 2020]. »

Olivier Chabot, Secrétaire général EVOLpro et Président APEP

TIRER LA SONNETTE D'ALARME

Malgré la présence forte de bénévoles dans les tiers-lieux, les professionnels sont en dépassement d'heures de façon chronique.



L'hybridation des tiers-lieux génère une hyper-polyvalence des tâches et activités qui créent des grands écarts au sein d'une même journée. Un déjeuner de travail peut être coupé par un coworker qui cherche les clés pour entrer dans le bâtiment ; les interruptions permanentes produites par un accueil inconditionnel génèrent de l'improductivité à des activités plus réflexives ou nécessairement concentrées...

Le manque de moyens peut être associé à l'insécurité partenariale et en l'occurrence aux appels à projets qui financent ce que les tiers-lieux font mais pas pour ce qu'ils sont. S'inquiéter du temps qui leur restent dans la structure est une source de stress importante qui ne favorise pas le cadre d'emploi.

La taille des organisations permet peu de spécialisations des tâches également.

Avec un salaire mensuel brut moyen de 2128,7 euros, les facilitateur-riche-s ne roulent pas sur l'or même si les éléments de rémunération diffèrent en fonction du niveau d'études et de leur temps de travail. Toutefois, 47% d'entre eux expriment ne pas être rémunérés à la mesure de leurs responsabilités et 67% d'entre eux ne perçoivent pas une quelconque revalorisation bien que plus de 90% soient reconnues pour leur travail.

Parmi les causes principales d'essoufflement, le cumul « problème de gouvernance » et « manque de priorité » est aussi révélateur d'un déficit de fonction employeur qui aurait intérêt à sécuriser les personnes investies.

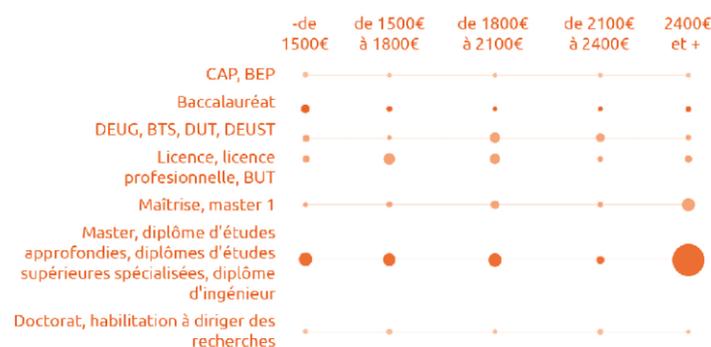
Ressentez-vous un essoufflement / une fatigue professionnelle lié à votre fonction au sein du tiers-lieu ?



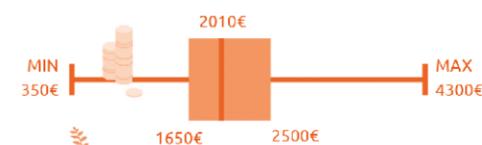
D'après vous, quelles sont les causes principales de cet essoufflement ?



Quel est votre niveau de diplôme? Quel est votre salaire brut mensuel ?



Quel est votre salaire brut mensuel ?



Vous sentez-vous reconnu.e pour votre travail ?



Votre salaire est-il revalorisé régulièrement ?



REPLIR SA PROMESSE

En résumé, il est temps de remplir la promesse du « Travailler autrement pour vivre mieux » aussi pour les personnes qui travaillent pour les tiers-lieux. La qualité de vie au travail ne doit pas être l'apanage des utilisateur-riche-s de nos espaces mais bien l'incarnation de ces premier-e-s contributeur-riche-s.

L'utilité sociale ne doit pas être vécue comme sacrificielle mais soutenue durablement dans le cadre des politiques publiques.

POUR CONCLURE, NOUS REPRENDRONS UN ENSEMBLE DE SOLUTIONS PROPOSÉES PAR MÉLISSA GENTILE ET STÉPHANE VEYER POUR LE LABO DES TIERS-LIEUX DE L'ANCT INTITULÉ « DES LIEUX DE COPRODUCTION DE SOI ».⁴

« Par où peut-on, doit-on, engager un projet de réappropriation de la question du travail dans les tiers-lieux ? L'ambition est conséquente, et le chemin semble encore long. On peut sans doute proposer trois premières pistes d'action parmi beaucoup d'autres.

D'abord, il s'agirait de s'intéresser au travail que les tiers-lieux mobilisent directement, celui des "permanentes" et "permanents" des lieux. Comment se concentrer sur quoi que ce soit d'autre si l'on n'est pas déjà exemplaire en qualité d'employeur ? En cela, la problématique des tiers-lieux n'est pas très différente de celle des organisations de l'ESS, où la focalisation sur le projet social ou sociétal de l'entreprise, sur sa gouvernance démocratique, cache souvent un isomorphisme managérial, c'est-à-dire une reproduction simple, non interrogée, des schémas d'administration et de gestion de l'entreprise classique. Question de moyens et d'environnement : alors que les tiers-lieux sont remarqués pour leur capacité à expérimenter, ils n'échappent pas au *New Public Management* et à son implacable logique gestionnaire rigidifiante ; les collectifs tentent de redessiner des process mais la créativité est parfois limitée par les comptes à rendre aux tiers – en particulier aux tiers financeurs auprès desquels les facilitateurs et facilitatrices tendent à passer plus de temps qu'auprès des collectifs qui les ont recrutés. Et puis, les exemples d'organisations ayant réussi à bousculer les enjeux managériaux sont rares et peu connus : nous manquons de références partagées. Pourtant, les questions sur la condition de travailleur des facilitateurs et facilitateurs émergent : cas d'épuisement professionnel, difficultés à transmettre les mandats de direction, méconnaissance des obligations d'employeur, précarité économique, etc. Comment y répond-on de manière exigeante, et cohérente avec qui nous sommes ?

Ensuite, il s'agit de dépasser l'indifférence des tiers-lieux à l'égard des conditions de travailleurs de leurs hôtes. Nous sommes légitimes à interroger, à mettre en débat de manière originale, les questions de santé et sécurité au travail, de tarification, d'accès à la protection sociale, des usagères et usagers de nos lieux. Nous pouvons sensibiliser, prévenir, promouvoir, organiser des formes d'épaulement mutuel, faire la pédagogie des cadres légaux, mutualiser des services... et ce faisant, nous pouvons même préfigurer ce qui pourrait être une forme

de dialogue social nouveau, avec des instances spécifiques, s'inscrivant pleinement dans l'esprit du droit du travail, mais adaptées au cadre que nous partageons.

Enfin, il s'agit de favoriser l'agir en commun. Évidemment, une forme juridique coopérative facilite ce type de démarche, mais il est toujours possible de s'atteler à ces questions sans attendre une hypothétique transformation des statuts. Créer une tontine ? Une caisse de secours mutuels ? Organiser entre nous les sorties d'école ? L'approvisionnement alimentaire ? Se soutenir mutuellement dans ce qui pourra préparer, un jour, notre exfiltration du marché du travail ? Tout est intéressant à expérimenter, dès lors qu'il est mis en débat et construit collectivement. »

⁴ MéliSSa Gentile et Stéphane Veyer, «Des lieux de coproduction de soi. Le Labo des tiers-lieux», 2022. Disponible sur : tierslieux.anct.gouv.fr/fr/des-lieux-de-coproduction-de-soi/ (Consulté le : 13/10/2022).

A+ C'EST MIEUX !

est un regroupement de tiers-lieux et travailleurs de tiers-lieux et des Communs en Île-de-France. Notre besoin de rassemblement s'est exprimé dès 2016 sur un constat d'isolement des facilitateur-riche-s et pilotes de tiers-lieux, de précarité chronique et d'épuisements largement ressentis. Cela nous a poussé à progressivement développer des échanges et soutiens collectifs mais aussi des actions concrètes.

Par exemple, A+ c'est mieux ! s'engage en septembre 2022 dans l'expérimentation d'une Coopérative d'Activité et d'Entrepreneurs pour fédérer les porteur-riche-s de projet, les travailleur-riche-s de tiers-lieux et les fonctions supports du mouvement-filière en proposant protection sociale et accompagnement de pair à pair au sein d'une organisation partagée.

Aurélien DENAES, co-coordonateur d'A+ c'est mieux !

LA COOPÉRATION LOCALE

POUR REPENSER LE RAPPORT AU TRAVAIL

Lucile AIGRON, Directrice Générale {Revue #9 - 2022}

Le rapport au travail a fortement évolué ces vingt dernières années

en raison de mutations sociétales profondes. Ces évolutions récentes invitent les professionnels de l'emploi à revoir leurs pratiques pour coopérer davantage avec la société civile et apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes.

DES ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES QUI IMPACTENT LE RAPPORT AU TRAVAIL

La génération sur le marché du travail depuis une vingtaine d'années est une « génération tampon ». Elle vit coincée entre ses représentations sur la « sécurité de l'emploi » et la réalité qui amènent les individus à changer de métiers, régions, secteurs d'activités plusieurs fois dans la vie sans y avoir été préparés. Les parcours professionnels sont devenus non linéaires, scandés de ruptures et de rebondissements.

La période où nous vivons renforce les inégalités sociales et amplifie la difficulté à trouver ou garder un emploi. Les périodes de recherche d'emploi s'étirent dans le temps, obligeant même les demandeurs d'emplois ces derniers mois à faire des entretiens masqués. Drôle de façon de créer la relation avec les futurs employeurs ! Force est de constater qu'aujourd'hui plusieurs marqueurs entrent en jeu et complexifient notre relation au travail. Le cumul d'activités est aussi un signe fort d'un cheminement à plusieurs entrées.

Cette quête de sens au travail se traduit par différents questionnements. À quoi contribue-t-on aujourd'hui dans le cadre de notre travail ?

Que produit-on de vertueux et d'utile socialement pour soi et pour les autres ? Quelle relation entretient-on avec ses collègues ? Quel est le cadre de confiance qui nous permettra de nous exprimer, de contribuer au futur de l'organisation et par extension à la société ? Quel rapport moral souhaitons-nous conclure dans le cadre de nos activités productives ?

Individualisation du travail

Les cumuls d'activités font perdre tout repère aux organisations syndicales. L'entrepreneuriat individuel, proposé comme une solution à la reprise d'activité, a été largement précarisé avec l'arrivée de l'auto-entrepreneuriat. Ce constat amène progressivement les individus à ne plus travailler collectivement à la création et à la préservation de communs.

Deux profils d'actifs auxquels des adaptations pourraient être proposées :

- « Aidant familial » : la prise en compte du statut reste timide dans les entreprises alors qu'ils sont 11 millions en France.
- « Monoparental » : ce profil conjugué aux situations de travail n'est pas non plus un sujet de concertation dans l'organisation.

CRÉER DE NOUVEAUX STANDARDS POUR RÉPONDRE À CES CHANGEMENTS

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons plus penser la question de l'emploi comme auparavant. L'accompagnement des personnes nécessite pour les acteurs de nouveaux modes d'actions : faire autrement et avec tout le monde. Dans ce contexte, les tentatives d'expérimentations portées par des citoyens et élus sont les bienvenues pour apporter de nouvelles solutions. Voici quelques principes d'actions :

Expérimenter collectivement pour se trouver individuellement

Nous devons nous repenser tout au long de notre vie au regard de nos conditions au travail. Passer d'emploi jeune à contractuel de la fonction publique, d'indépendant à salarié associé nécessite de pouvoir bien se former et s'orienter tout au long de sa vie et tant qu'à faire, à proximité de chez soi. Réimaginer son parcours professionnel devient alors une expérience qui se vit dans le rapport à l'autre.

L'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » à Castillon-la-Bataille (33) montre à quel point la concertation avec les publics est un levier d'engagement pour les personnes. L'expérience de « L'Escalier, tiers-lieu miauléto » à Saint-Léonard-de-Noblat (87) illustre aussi combien ce tiers-lieu, ouvert à tous sans distinction, permet de se saisir de formations gratuites ou de rencontres qui provoquent un déclic. Le développement des Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE) offre aussi à ce titre des solutions collectives à l'entrepreneuriat-salarié.

La CAE sécurise en effet l'expérience en offrant un cadre collectif protecteur.

Agir en proximité pour rendre accessibles les ressources

À l'instar des tiers-lieux répartis sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine, qui ont vu le jour grâce à la mobilisation des publics, ces espaces de rencontres, de partage et de création sont désormais reconnus par tous comme une richesse. Ces lieux de vie apportent de vraies réponses aux besoins des populations qui y trouvent des services jusqu'alors éloignés de chez eux. D'autre part, leur caractère neutre permet aux personnes d'entrer « sans ticket » et cela par différentes portes d'entrées : animations locales, formations, partages de savoirs, espaces de travail, café associatif...

La société civile s'est mobilisée à travers ces lieux pour apporter des réponses souples et collectives afin de compenser parfois l'absence de services publics ; voire pour rendre intelligibles les dispositifs et les démarches. Elle répond à un besoin d'accéder à l'information et joue un rôle d'aiguillage important, notamment en milieu rural.

L'intermédiation pour favoriser la coopération locale

Tous les exemples montrent que plus on coopère, plus on va repenser le modèle autour de la remobilisation des personnes. L'accompagnement des personnes est renforcé grâce à une gestion localisée et à une coopération entre les acteurs socio-économiques, de l'orientation et de la formation professionnelle mais également ceux des secteurs culturel, de la jeunesse, etc. Cette offre renouvelée permet à qui le souhaite de tester, expérimenter, construire et apprendre.

Cependant, ces lieux collectifs de travail et d'expérimentations trouvent leur limite dans l'aide à apporter car ils ne sont ni spécialistes, ni experts. Travailler à l'identification des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation ainsi qu'à leur mise en réseau reste encore une démarche naissante.

Élargir le cadre de référence des acteurs et leur mode d'interaction

Dans cette coopération autour de l'activité, chacun se voit contraint d'ouvrir son cadre de référence à travers des actions de sensibilisation, des méthodes de co-développement, des outils d'intelligence collective, des dispositifs et méthodes pédagogiques utilisés par les différents acteurs. Cette interconnaissance des acteurs nécessite un temps long d'apprentissage des méthodes des uns et des autres pour qu'ils puissent mettre en œuvre une coopération locale autour de l'emploi.

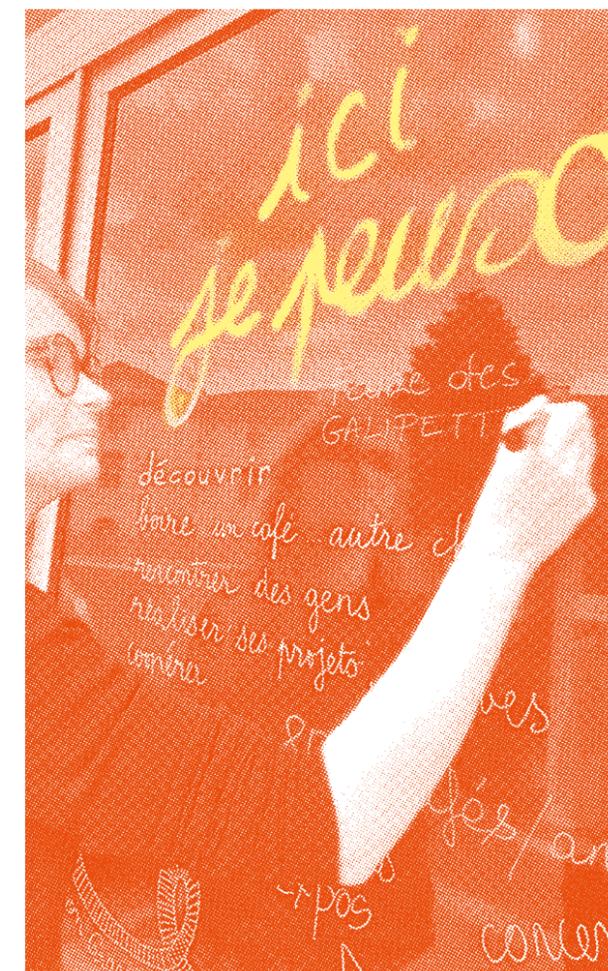
« Faire avec » les publics pour co-construire des solutions nouvelles est primordial. Imaginer une nouvelle façon d'intervenir sans une approche « utilisateur » n'aurait aucun sens. Pour ce faire, il est nécessaire de recréer du lien avec ces personnes en comprenant leur histoire personnelle.

Cette approche offre la possibilité aux demandeurs d'emploi de changer de posture et d'être réellement acteurs de leurs parcours.

© Clinhada



© Maison Graziana - ici je peux



L'ENGAGEMENT CITOYEN DANS LA PEAU

Interview de **Paul MARIUZZO-RAYNAUD**, fondateur d'Isle&Co
par **Karine MACHAT**, déléguée territoriale à la Coopérative Tiers-Lieux {Revue #10 - 2022}

Au départ, l'envie de s'impliquer, de faire avec...

L'histoire de Isle&Co est étroitement liée à celle de Paul Mariuzzo-Raynaud, l'histoire d'un enfant du village de Douzillac en Dordogne, qui fait le choix, après des études au Québec, de revenir dans son village natal, avec la ferme intention de s'impliquer sur son territoire sans savoir vraiment à quel endroit...

En remontant le temps, trois dynamiques citoyennes sont à l'origine de la création du tiers-lieu Isle&Co : la découverte des tiers-lieux, son engagement en tant que conseiller municipal et son envie de se rapprocher d'autres auto-entrepreneurs comme lui.

Donner l'occasion de faire...

La recette de Paul ce sont les « petits pas ».

En 2017, Paul lance un tiers-lieu éphémère dans la salle des fêtes, le premier petit pas vers Isle&Co, en misant surtout sur la curiosité des habitants du village d'origine de Douzillac. Et c'est près d'une quarantaine de personnes qui sont venues penser un lieu pour demain, le temps d'un week-end.

Aux « petits pas », Paul ajoute les post-its bien sûr, et la qualité des animations qui permet à chacun, quel que soit son caractère, son histoire sociale, professionnelle, familiale, de pouvoir s'exprimer, de trouver une place... de dire ses préoccupations, ses besoins, ses attentes, dans un cadre sécurisé où la parole est en confiance, respectée et surtout entendue, prise en compte.

« Le point de départ, c'est l'écoute active, sortir de sa posture de porteur de projet ; on ouvre des espaces de parole aux citoyens, et l'envie d'agir est là. »

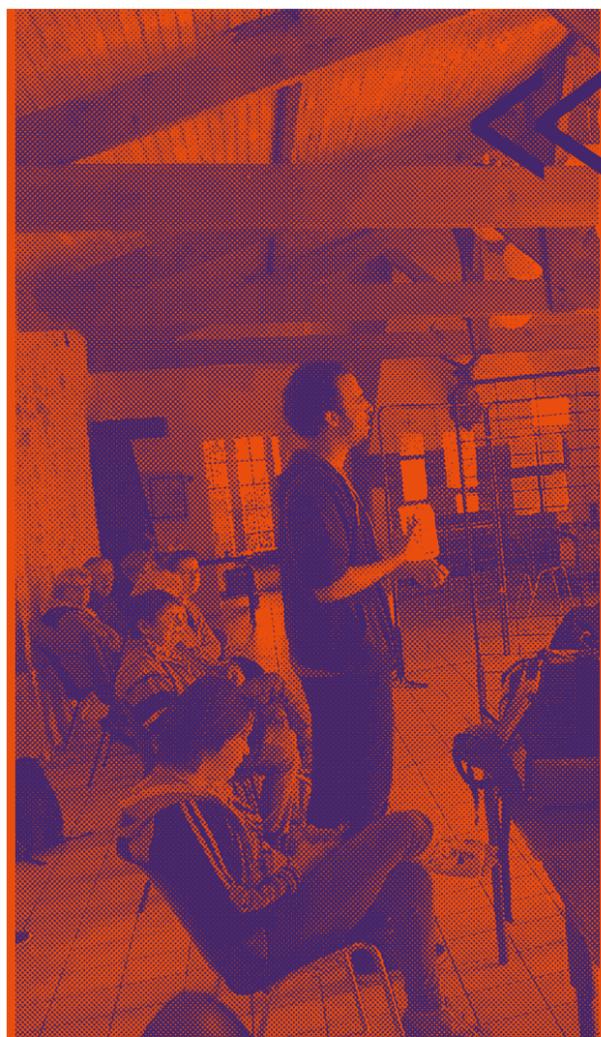
Deux mois après ce week-end, c'est un collectif d'une dizaine de citoyens qui s'impliquent et créent l'association Isle&Co.

À partir de juillet 2018, soutenu par l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Nouvelle-Aquitaine, l'aventure commence avec d'autres « petits pas » encore : un jardin partagé, une web radio avec les jeunes... mais aussi, et c'est tout l'intérêt, des projets non prévus, une plateforme de vente en ligne des producteurs locaux sans commission sur les ventes, cagette.net, devenue une action phare d'Isle&Co.

L'exemple de cagette.net nous raconte que l'engagement citoyen ne se décrète pas. Née du confinement et des besoins à la fois des producteurs d'écouler leurs stocks

« Chercher
autour de moi, ce
que j'avais trouvé
à Montréal :
des espaces
de travail
partagés. »

© Isle&Co



© Isle&Co

et des besoins des habitants de limiter leurs déplacements, les uns et les autres se sont mobilisés, sont devenus bénévoles... Puis peu à peu, le succès du service les a conduit à mieux s'organiser, à mettre en place des organisations internes entre bénévoles... jusqu'à essaimer le concept aux villages voisins !

« Nous étions dans le faire, on ne s'est pas posé de question. »

Des ingrédients et des expérimentations à partager...

Parmi ce que Paul a pu expérimenter, nous partageons entre autres ingrédients, une gouvernance attentive à chacun de ses membres comme contrat de départ : un cadre souple qui respecte l'envie et les possibilités d'implication de chacun ; un cadre qui ne s'ajoute pas à la pression extérieure ; un cadre qui rassure dans lequel personne n'est jamais seul pour faire ; un cadre où les tâches se partagent et au sein duquel on se soutient.

Paul ajoute : « Et surtout, démystifier l'échec ! Encore une fois ne pas se rajouter de pression, car finalement ce n'est pas grave si une action échoue ; on expérimente et lorsque ça ne fonctionne pas, on prend le temps de s'arrêter, de réfléchir ensemble. »

Ainsi, si faire est essentiel, prendre le temps l'est tout autant ; il ne s'agirait pas non plus de tomber dans le « faire pour faire », comme une course effrénée qui n'aurait plus de sens.

Se « faire ensemble » signifie aussi qu'on prend également le temps pour que chacun puisse s'investir à son rythme.

« On ne demande jamais un engagement sur du très long terme ; les gens vont et viennent. »

Ainsi, petit à petit, sans pression, tout en étant épaulé, chacun prend la place qu'il souhaite ; pour certains, c'est juste une respiration dans leur quotidien bousculé, pour d'autres c'est un parcours, qui nous fait passer d'une casquette à une autre, qui nous permet de nous ré-investir.

Paul insiste beaucoup sur le rôle clé du facilitateur, sans lequel toutes les paroles ne se libèrent pas, sans lequel le faire ensemble se meut en conflits refoulés, en frustrations aussi. Les règles de la participation démocratique doivent être respectées.

Cela ne s'improvise pas et nécessite de vraies compétences, une conscience fine et subtile pour déceler, comprendre et lever les freins, pour que chacun soit sensibilisé à écouter son voisin.

Susciter l'envie, le respect, l'écoute active, prendre le temps, accepter de se tromper, s'outiller et se former à animer des temps collectifs, être dans le faire et surtout faire des « petits pas », voici quelques-uns des ingrédients de la recette magique d'Isle&Co.

L'OUTIL MAGIQUE DE PAUL

Le jeu de carte
« Faire Ensemble »
de Métacartes -
metacartes.cc

L'ACTU D'ISLE&CO

« À la croisée des dynamiques originelles d'Isle&Co, une coopérative jeunesse de services voit le jour en juin 2022. Un groupe d'une dizaine de jeunes de 16-20 ans vont créer une entreprise coopérative le temps d'un été pour découvrir toute la démarche de création d'une activité entrepreneuriale, en étant accompagné par deux animateurs et des acteurs économiques du territoire. Isle&Co s'appuie également sur la CAE Coop'Alpha pour porter les contrats Cape (Contrat d'appui au projet d'entreprise). »

ACCOMPAGNEMENT À L'ENTREPRENEURIAT

Sandrine LACORNE, Directrice Interstices Sud Aquitaine pour Metroloco ; **Karine LABAT-PAPIN**, Directrice Générale chez Coop'Alpha pour Coop' jeunes ; **Nicolas PETITJEAN**, Responsable des Centres Socio-Culturels des Trois Cités pour SCOP Jeunesse des 3 Cités {Revue #7 - 2021}

Les tiers-lieux favorisent la coopération entre leurs utilisateurs. Dans leurs murs se croisent de nombreux entrepreneurs. Comment encourager la mixité des publics autour de l'entrepreneuriat ? Comment accompagner les jeunes vers l'entrepreneuriat ? Retour sur 3 initiatives entrepreneuriales et coopératives de collectifs de jeunes.



© Metroloco - Groupe karaoké

METROLOCO, UN RESTAURANT PAS COMME LES AUTRES !

Le Metroloco est un restaurant de plage situé à Tarnos dans les Landes mais c'est aussi une Entreprise Coopérative Jeunesse (ECJ). Un projet qui démontre que l'économie peut être sociale et solidaire !

Tout d'abord qu'est ce qu'une ECJ ?

C'est avant tout une entreprise (ici un restaurant) qui est confiée à un collectif de jeunes entrepreneur-e-s (de 17 à 25 ans) pour développer une activité équilibrée financièrement et répondant à l'intérêt général (ici la sensibilisation à l'entrepreneuriat collectif dans l'ESS, la promotion des circuits courts alimentaires et des dynamiques locales). Bien entendu, les jeunes entrepreneur-e-s perçoivent des rémunérations issues de l'activité. Activité qui a été choisie pour leur garantir des revenus décentes.

Concrètement les jeunes entrepreneur-e-s du Metroloco gèrent le restaurant de A à Z appuyés par un collectif d'acteurs locaux qui leur transmet expériences et outils.

Ça sert à quoi une ECJ ?

À développer le pouvoir d'agir des jeunes en leur mettant à disposition les conditions nécessaires ! Se connaître, se faire confiance, comprendre son environnement, exprimer ses opinions, prendre des décisions, apprendre en faisant, bref s'émanciper et être acteur-trice-s de son territoire... Iban cuisinier au sein du Metroloco

« Je n'aurai jamais pensé qu'on me confierait à 17 ans les clés d'un restaurant, on m'a fait confiance. »

À créer un espace de coopération sur le territoire entre acteurs publics et privés, structures de l'ESS et habitant-e-s pour construire avec les jeunes entrepreneur-e-s une activité utile socialement. Le Metroloco fédère une trentaine de partenaires qui interviennent dans les différents espaces du projet : parcours des jeunes, dynamique territoriale et déploiement de l'activité du restaurant.

À prouver qu'il est possible de développer des entreprises qui ont d'autres finalités que le profit. Le restaurant permet de démontrer qu'on peut développer dans un snack de plage, une cuisine privilégiant les circuits courts, simple, savoureuse et orchestrée par des jeunes entrepreneur-e-s dont la majorité ne connaissait pas les métiers de la restauration en démarrant l'aventure.

De jeunes bénévoles participent également à la démarche, notamment pour organiser l'animation du lieu (placette sur laquelle se situe le restaurant) et promouvoir les circuits alimentaires locaux.

Les ECJ sont, pour nous, un moyen concret d'illustrer l'ESS. C'est pourquoi nous travaillons à créer des outils autour des ECJ permettant à des enseignant-e-s et acteur-trice-s jeunesse de sensibiliser à l'ESS au travers d'un exemple concret.

Ça vient d'où les ECJ ?

Le projet est issu des dynamiques du Pôle Territorial de Coopération Économique Sud Aquitain qui réunit un collectif d'acteurs de l'ESS qui œuvrent au développement économique et social des territoires au travers d'un processus de coopération.

Le projet ECJ est le fruit d'un groupe de travail autour des questions de jeunesse portées par le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx, les Résidences Habitat Jeunes Sud Aquitaine et la CAE Interstices Sud Aquitaine.

C'est quoi le rapport avec les tiers-lieux ?

Un lieu qui permet, sur la terrasse d'un restaurant de plage, de rassembler jeunes, touristes, habitant-e-s, entreprises locales, acteur-trice-s de l'ESS et collectivités, autour d'un outil tourné vers son territoire et tout ça en expérimentant un modèle hybride qui contribue à la transformation sociale ; ça ne ressemblerait pas à un tiers-lieu ?!

Donnez aux jeunes la possibilité de montrer ce qu'ils savent faire et l'avenir sera meilleur !



© CoopJeunes Le Bouscat

COOP'JEUNES LE BOUSCAT

Cet été 2020, une formule dérivée des Coopératives Jeunesse de Services a vu le jour sur le territoire du Bouscat/Eysines : la Coopjeunes.

Kesako ?

Dérivée de la « Coopérative Jeunesse de Services » (CJS), la Coopjeunes est un projet éducatif, tout comme la CJS qui initie les jeunes au fonctionnement d'une entreprise sous format coopératif.

Du 10 juillet au 31 août 2020, huit jeunes ont créé leur petite entreprise en collectif et l'on fait vivre sur la période estivale. Ces derniers ont été de vrais entrepreneur-e-s en réalisant des prestations, en gérant leur activité économique (recherche des clients, facturation, encaissement, rémunération de leurs membres) et en animant leur coopérative.

Leur point de départ ? des contraintes

La difficulté à trouver un petit boulot pour l'été, s'explique notamment du fait d'être mineur ; nombre d'entreprises sont frileuses à recruter des jeunes de 16 à 18 ans (questions de responsabilité, d'encadrement...), encore sans expérience. De façon conjoncturelle, certains jeunes n'ayant pas la possibilité de partir en vacances pendant la pandémie ont cherché à s'occuper près de chez eux.

Et beaucoup de potentiel

Les jeunes de la Coopjeunes avaient une forte envie de faire quelque chose, de « ne pas rester dans la cage d'escalier à tenir le mur ». Le lien fort avec l'association « Le Carrousel » a su les motiver et leur donner les moyens d'agir rapidement.

Latout de cette Coopjeunes : les jeunes ne sont pas partis de rien. « Le Carrousel » et la ville du Bouscat, forts de leur expérience de deux CJS ont rapidement compris comment accélérer le processus vertueux des CJS avec la mise à disposition d'une partie du parc jouxtant « Le Carrousel » pour en faire un lieu de vie et d'animation : « LE SPOT » avec une vitrine pour la promotion des services proposés par les jeunes.

Leur point d'arrivée ?

Ils et elles ont su créer du lien social sur le site et dans le quartier avec des animations pour toutes les générations, besoin d'autant plus saillant pendant cette période sanitaire.

Ils et elles ont réalisé des prestations relevant de secteurs d'activités variés : animations d'anniversaire (atelier maquillage, chasse au trésor, jeux) ; déménagement, vente de boissons, organisation de deux événements (tournoi de FIFA au SPOT et barbecue de quartier avec animation et service), montage d'un abri de jardin, confection de mobilier de jardin en palettes, prestation d'aide à la confection de brochettes dans une boucherie, livraison de courses... pour un chiffre d'affaires de 4 464,17 € et des compétences essentielles telles que l'esprit d'équipe, la créativité, le sens du service, le jugement et la prise de décision.

Les contraintes liées à la pandémie ne nous ont pas permis d'organiser trois CJS en 2020 avec pour effet d'expérimenter plus rapidement que prévu une formule hybride, ouverte à une tranche d'âge plus large. De part la situation exceptionnelle, celle-ci a été rendue possible grâce au concours des partenaires via la mise à disposition d'animateurs, une plus forte mobilisation des moyens internes, des soutiens financier et technique. Une suite est envisagée avec la gestion d'un espace de convivialité incluant une buvette et occasionnellement de la petite restauration dans le lieu éphémère installé dans le cadre du projet « La Marche Enchantée » à l'entrée du Bois du Bouscat et des missions de services aux habitants (animations, aide au déménagement, lavage de véhicule, etc.) et ce dès que possible.

La Coopjeunes est co-portée par la Coopérative d'Activité et d'Emploi Coop'Alpha et l'association « Le Carrousel », en partenariat avec le « Prado Jeunesse » pour l'animation avec les jeunes, les villes du Bouscat et Eysines, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la CAF, la Banque Publique d'Investissement, Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine pour les soutiens institutionnels et financiers.



SCOP JEUNESSE DES 3 CITÉS, COMMENT ÇA MARCHE ?

Une coopérative jeunesse qu'est-ce que c'est ?

- Une expérience collective pour développer la prise de conscience par les jeunes de leurs capacités et de leur pouvoir d'agir ;
- Un projet de territoire qui crée des dynamiques collectives entre acteurs locaux.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Vivre une expérience concrète d'entreprise
- Découvrir l'entrepreneuriat coopératif et l'Économie Sociale et Solidaire
- Expérimenter l'agir et le décider ensemble
- Prendre conscience de ses capacités et de ses compétences entrepreneuriales
- Plus spécifiquement pour les CJM contribuer à l'inclusion des jeunes

CJS : On parle de CJS pour Coopérative Jeune de Services plutôt à destination des jeunes mineurs.

CJM : On parle de CJM pour Coopérative Jeunes Majeurs plutôt à destination des jeunes majeurs.

La genèse du projet des « 3 Cités »

Ce projet a été élaboré avec un groupe de mamans du quartier des « 3 Cités » à Poitiers (86). Il est implicite, mais c'est mieux en le disant, que l'ensemble de la démarche est et sera co-portée, du début à la fin, avec ce groupe de mamans. Depuis mars 2018, et suite à des événements de délinquance (braquage d'un supermarché et d'un commerce de proximité) des parents du quartier se sont associés à l'Association des Centres Socio-Culturels des 3 Cités et à l'équipe de prévention ADSEA 86 (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte) afin de mettre en place une stratégie collective qui vise à encadrer leurs enfants âgés de 12 à 20 ans. En effet, le principal souci évoqué par les parents est l'errance et les effets pervers de groupes des jeunes sur le quartier.

À l'initiative de l'Association des Centres Socio-Culturels des 3 Cité, plusieurs réunions de concertation entre les parents et les acteurs mobilisés par la jeunesse ont été mises en place.

Les parents et les professionnels se sont associés en constituant un groupe de réflexion qui sera à la maîtrise d'œuvre du projet.

Quelques actions principales à réaliser le plus rapidement possible ont émergé.

L'action phare est de permettre à ces jeunes de découvrir le monde du travail dès 16 ans, que l'argent gagné par ces jeunes soit traçable, de lutter contre l'ennui et l'oisiveté sur le quartier. Après plusieurs explorations de pistes, il s'avère que les jeunes sont entreprenants ; ont des compétences et, enfin bien qu'agés de 16 ans, ils souhaitent s'investir dans une activité rémunérée.

L'idée de « coopérative jeunesse d'été » est ressortie de ces discussions.

Des contacts ont alors été pris avec des techniciens de l'insertion professionnelle qui avaient déjà créé ce type de structure en 2017 à Châtellerauld (technicienne de Grand Châtellerauld).

La rencontre a permis aux mamans et aux acteurs de mesurer les contraintes administratives, financières et organisationnelles adossées à ce schéma de coopérative et de constater que cela ne correspondait pas totalement aux attentes.

En effet, cette forme juridique ne répond donc pas aux besoins du quartier puisque le projet des parents et de leurs enfants est de pouvoir travailler quelques heures, non pas uniquement sur la période estivale, mais toute l'année.

En conséquence, pour étoffer la réflexion, le parti pris est d'associer de nouveaux partenaires tels que la Mission Locale et l'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) pour parler concrètement d'emploi et de création d'activité.

Suite à des échanges avec la Coopérative d'Activités et d'Emplois ACEASCOP, c'est la « coopérative jeunesse à l'année » qui se révèle appropriée à la demande de tous.

La « Coopérative Jeunesse des 3 Cités »

Elle s'adressera à un public mixte de jeunes entre 16 et 25 ans. On ne peut donc spécifiquement dire que c'est une CJS ou une CJM. La « Coopérative Jeunesse des 3 Cités » s'inscrit dans le cadre juridique de l'Association des Centres Socio-Culturels des Trois Cités. Elle sera donc sous la responsabilité du CSC, mais le portage se fera en partenariat avec la Mission Locale, l'ADSEA 86 et les mamans à l'origine du projet.

VERS UN CDI COMMUNAUTAIRE

////// Connie et Benjamin CHOW-PETIT et Nicolas LOUBET, La MYNE {Revue #8 - 2021}

CDI Communautaire : Une expérimentation de contrat de travail communautaire

La MYNE est un laboratoire citoyen, une communauté et un tiers-lieu libre et open source (TiLiOS). Sa vocation est de soutenir les citoyen-ne-s qui expérimentent le futur et agissent sur les transitions (habitat, alimentation, énergie, etc.), chacun-e à sa façon (technique, art, science, etc.), par les communs. En 2017, la communauté mynoise, particulièrement engagée dans des actions expérimentales et donc par nature incertaines, a ressenti un besoin de prise de soin de ses contributeur-riche-s, notamment par la sécurisation socio-économique.

En effet, à La MYNE comme dans d'autres écosystèmes, les individus finissaient assez souvent par s'épuiser - alors même que le dynamisme collectif est vibrant. La communauté a travaillé sur plusieurs projets pour tenter de répondre à cette situation.

C'est ainsi qu'a émergé l'idée d'un « CDI Communautaire » (CDI pour Contrat à Durée Indéterminée), proposé pour la première fois en 2017 par Connie & Benjamin Chow-Petit.

Elle est née de trois constats :

1. **La précarité de la situation socio-économique**, juridique et financière des contributeur-ices dans et autour de la communauté de La MYNE.
2. **Le constat d'une friction entre différentes pratiques**, des organisations hiérarchiques et plus conservatrices aux organisations coopératives, entrepreneuriales et plus agiles.
3. **Beaucoup de personnes « alternent »** au cours de leur vie **entre « indépendants »** au sens le plus large possible (demandeurs d'emploi, bénéficiaires de prestations, entrepreneurs, contributeurs à des biens communs ou des associations, auto-entrepreneurs, etc.) **et des « formes d'emploi traditionnel »** avec des horaires de bureau (9 à 17), où ils ne sont pas aussi indépendants mais plus stables économiquement. Cette alternance étant plus souvent subie que voulue.

Le CDI Communautaire vise à être un contrat à durée indéterminée qui n'est pas attaché à une seule personne, mais plutôt à un rôle et à une fonction ou une mission, exercé par un groupe de personnes qui fonctionnent de manière solidaire. Cela permet une forme de stabilité, mais aussi de liberté pour les salariés.

Les premiers ingrédients de ce dispositif visent à permettre la transmission des connaissances, la solidarité, la liberté d'organisation interne, mais aussi une forme de sécurité pour l'employeur et les personnes impliquées au sein d'un « contrat à inventer ».

Depuis 2017, l'idée d'un CDI Communautaire a vraiment fait son chemin. Au fur et à mesure de nos échanges avec d'autres structures et individus, dont l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), l'envie d'une expérimentation de ce type s'est confirmée.

À noter que de potentiels éléments constitutifs du futur CDI Communautaire existent déjà dans le droit : le principe de non-subordination des contrats CESA (Contrat Entrepreneur Salarié Associé) ou le co-portage à plusieurs issu des contrats de couples de gardien d'immeuble, pour prendre deux exemples.

Nous avons expérimenté différentes approches et configurations, ce n'est pas parfait, il faut encore trouver les équilibres. La germination de cette expérience donne déjà des résultats intéressants et concrets, notamment dans ce qu'elle permet pour le recruteur, les salariés mais aussi pour les dynamiques communautaires. En particulier, les postes « de mouton à 5 pattes » comme on en connaît dans les tiers-lieux, à forte complexité et charge cognitive, semblent particulièrement appropriés pour des CDI Communautaires - notamment pour des questions de préservation des individus et des dynamiques contributives ; là où les approches par mission ou par CDI présentent des limites ou des biais.

Si vous souhaitez être impliqué ou mieux connaître cette démarche d'expérimentation, c'est facile : contactez La MYNE.



LE REGARD DE L'ANACT

C'est à l'occasion d'une rencontre organisée en 2018 sur les « organisations produisant des communs » que nous avons croisé La MYNE. Ces deux journées d'atelier cherchaient à comprendre si les organisations ou les collectifs produisant des « communs » - ou produisant en commun - étaient dotés d'une organisation de travail caractéristique, moins tayloriste, et plus participative : quels étaient les modes de gouvernance mis en place, les mécanismes de prise de décision, de partage de la charge de travail, de reconnaissance et de valorisation ? La question de la prévention des risques psycho-sociaux était aussi présente, puisque beaucoup de ces structures témoignaient de formes d'épuisement au travail, burn-out, de leurs membres.

Ces deux journées de travail en commun et la conférence qui a suivi, nous ont convaincu de l'intérêt et du besoin de soutenir ces collectifs dans les innovations organisationnelles qu'ils étaient en train de déployer. C'est ainsi qu'un projet Fact (Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail) d'expérimentation a été monté, et a permis de suivre au long cours le projet de « CDI communautaire ». Cette proposition cherche à innover en matière de cadre légal d'emploi. Si elle s'avérait possible juridiquement, elle ne serait pas sans conséquences bien sûr, sur les modalités de travail et les formes de collaboration au sein du collectif concerné, et c'est ce qu'il nous intéressait d'anticiper en lien avec les équipes de La Myne, afin de ne pas reproduire des contextes de travail propices aux risques psycho-sociaux.

Dans le cadre d'un CDI communautaire, la prescription d'activité issue de l'employeur doit inmanquablement ensuite être rediscutée et auto-régulée au sein du collectif (répartition des activités dans le temps, partage de la charge, positionnement entre les membres de l'équipe). Finalement le CDI communautaire déplace une partie des régulations prises en charge par le management habituellement, pour les renvoyer vers le collectif de travail. Un plus grand fonctionnement collectif est ainsi synonyme de plus de responsabilisation et d'activités de coordination. Mais c'est sans doute le prix à payer pour une plus grande démocratisation des organisations de travail.

Pour approfondir ces sujets, nous vous invitons à lire le Numéro 12 de « La Revue des conditions de travail¹ », où 2 articles relatent les expérimentations menées.

¹ Anact, « Alternatives organisationnelles et managériales : promesses et réalités ? »
Disponible sur : <https://www.anact.fr/alternatives-organisationnelles-et-manageriales-promesses-et-realites>
(Consulté le : 06/07/2023).

ART & ERGONOMIE - EXPLORER LE TRAVAIL AUTREMENT DANS LES TIERS-LIEUX

////// Olivia DURAND, Dirigeante de la Oxalis Ergonomie et Anne MOIRIER, Artiste Plasticienne
{Revue #4 - 2019}

Ou concevoir et gérer le collectif d'un tiers-lieu pour l'amélioration des conditions de vie au travail.



© Quartier Génial

3 TIERS-LIEUX COMME TERRAINS D'EXPÉRIMENTATION

De janvier à juin 2019, une équipe associant Olivia Durand, ergonome d'Oxalis Ergonomie & Ingénierie et Anne Moirier, artiste plasticienne, est intervenue dans trois tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine : le Quartier Génial à Floirac (33), les Usines à Ligugé (86) et le Temps de Vivre à Aix-sur-Vienne (87).

Cette démarche expérimentale a été portée par la Coopérative Tiers-Lieux avec Consortium Coopérative dans le cadre d'une action du contrat de filière arts plastiques et visuels Nouvelle-Aquitaine et du dispositif Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail (FACT) de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT).

Objectifs de l'intervention :

- Faire émerger des pistes de réflexion sur la gouvernance et la conception des tiers-lieux ;
- Mener une recherche sur la complémentarité de l'approche artistique et ergonomique.

Méthode choisie

Olivia et Anne se sont rencontrées sur leur terrain commun : le milieu de l'entreprise. D'un côté l'ergonome y améliore des situations de travail en proposant des modifications fonctionnelles, et de l'autre l'artiste y met à l'épreuve l'environnement matériel et les organisations pour questionner les habitudes établies.

Dans le cadre de cette recherche, elles ont décidé de mener ensemble toutes les étapes de l'intervention en établissant un dialogue constant entre leurs disciplines. Les mises en situation et les pistes de réflexions apportées sont le résultat d'une approche tierce mêlant l'art et l'ergonomie.

L'intervention se déroule en immersion dans le lieu : entretiens individuels, observations des habitudes, compréhension de son fonctionnement et de son projet, puis animation d'une réflexion collective sur les conditions de travail et d'usage du lieu.

UTILISATEURS, ESPACES ET USAGES

État des lieux : rencontres et entretiens

L'intervention « Art & Ergonomie » a démarré par une présentation du projet à l'ensemble des utilisateurs du tiers-lieu. Cette première réunion a plongé l'équipe dans la dynamique du collectif. Est-ce qu'un espace-temps pour le collectif existe déjà ? À quelle fréquence ?

Une problématique formulée en amont par un représentant du tiers-lieu a ensuite été mise à l'épreuve des individus. Se sentent-ils concernés ? Ont-ils d'autres préoccupations ? Quel est leur quotidien, leur rapport au travail et au collectif ? Pourquoi sont-ils là ? Quelles sont leurs utopies ?

Des thématiques liées aux conditions de travail sont régulièrement revenues : communication, qualité du mobilier et des espaces, accessibilité, accueil, fonctions des espaces communs, animation du collectif. La suite a consisté à travailler ensemble sur une problématique qui intéressait le collectif.

Mise en situation : conception et réalisation avec un groupe de travail

Les groupes de travail, constitués sur la base du volontariat, ont montré l'existence ou non d'une spontanéité collective. À quel temps appartient ce travail collectif (personnel, professionnel, masqué) ? Suis-je légitime à y participer ? À quoi ça sert ?

Animé par l'artiste et l'ergonome, le collectif a conçu des mises en situations traitant trois thèmes récurrents avec des approches propres à chaque tiers-lieu :

- La réappropriation du lieu de vie et de travail ;
- L'individu au sein du collectif ;
- Le changement d'usage.

Sous forme d'installations temporaires et de performances, ces actions ont permis au collectif de montrer sa capacité à partager ses réflexions, à en débattre puis à agir. Les limites, les doutes, les règles existantes et inexistantes, les utopies, les valeurs ont été mises à l'épreuve.

© Les Usines - État des lieux - 6 et 7 mai 2019



Christophe lieu où j'aimerais bien

© Le Temps de Vivre - Les enfants s'approprient l'espace - 29 mai 2019



© Les Usines - État des lieux - 6 et 7 mai 2019



Hugues : ce qui me gêne

© Quartier Génial - Restitution de l'expérimentation - 2 mai 2019



FAIRE COLLECTIF(S)

Formes de restitutions

La restitution, point final de l'intervention, s'est mise en forme selon le besoin, le cheminement et la maturité du collectif : une restitution informelle en groupe sur l'expérience vécue, une présentation théorique d'une notion à approfondir par le collectif, une synthèse écrite pour alimenter des projets à venir.

Ainsi plusieurs caractéristiques des collectifs existants dans ces tiers-lieux ont été abordées :

- Le collectif d'usage pour gérer qui, quand et comment utiliser les espaces ;
- L'identité du collectif comme ensemble de valeurs individuelles qui font consensus ;
- Le projet du tiers-lieu comme espace défini de mise en pratique et de partage à destination du collectif.

Selon le cas, l'expérience vécue a été ensuite documentée par une édition, une série de cartes postales ou une brochure faisant traces de l'intervention, formes de pérennisation et de partage des actions collectives réalisées.

Impacts de la recherche, du travail coopératif et des interventions sur les tiers-lieux

L'intervention « Art & Ergonomie » a témoigné de l'importance de l'impact de la gestion et de la conception du collectif sur les conditions de travail dans un tiers-lieu. Cela passe par une gouvernance clairement définie, des règles d'usages adaptées aux espaces et aux utilisateurs et une identité partagée.

Les tiers-lieux étant distincts par leur fonctionnement, leur taille, leur situation géographique et leurs enjeux sociaux, chacun est amené à construire son propre fonctionnement et ses propres règles adaptées aux individus et au projet qu'il représente.

La recherche pluridisciplinaire sur trois tiers-lieux a permis d'appréhender différentes étapes de maturation du collectif d'usage et ses besoins. L'art a ouvert une porte aux utopies, à des expressions sensibles individuelles et collectives, et l'ergonomie a apporté une analyse concrète des mécanismes et de la méthodologie pour structurer son fonctionnement.

LIENS ET BIBLIOGRAPHIE

OXALIS Ergonomie : oxalis-ergonomie.com

Anne Moirier, Artiste platicienne : annemoirier.com

Tous les articles de la thématique « Art & Ergonomie » , Disponible sur : coop.tierslieux.net/category/art-ergonomie (Consulté le 01/08/2023).

Hugues Bazin, « Les figures du tiers-espace : contre-espace, tiers-paysage, tiers-lieu », dans Filigrane. Musique, esthétique, sciences, société, Édifier le Commun, n°19, 2015.

Mona Chollet, *Chez soi - Une odyssee de l'espace domestique*, La Découverte, 2015, 330 p.

Éloi Laurent, *L'impasse collaborative - Pour une véritable économie de la coopération*, 2018, 192 p.

AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE TRAVAIL, DES USAGES ET DES CONTRAINTES

////// Méli^sa GENTILE, Responsable Labo de la Coopérative Tiers-Lieux {Revue #10 - 2022}

Considérant les conséquences importantes de la crise sanitaire en matière de développement du télétravail ; l'hypothèse d'une opportunité pour les tiers-lieux d'accueillir une nouvelle catégorie d'usagers : les télétravailleurs salariés ; les enseignements sur la Qualité de Vie au Travail (QVT) en tiers-lieux et la mise à disposition par l'État de moyens pour accompagner les structures qui souhaitent repenser leur organisation par le biais du dispositif « Objectif Reprise », la Coopérative Tiers-Lieux et l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) Nouvelle-Aquitaine, soutenues par la Région Nouvelle-Aquitaine, se sont associées pour aider les tiers-lieux à traverser la crise sanitaire.

Dans un premier temps au travers d'une expérimentation dont l'objectif était d'analyser les enjeux, les particularités, les offres de services associées, les supports de communication, entre autres, du télétravail dans les tiers-lieux du territoire. Parmi les enseignements, ressortiront les difficultés liées aux ambiances physiques : sonores, thermiques, visuelles, accessibilité, connectiques ; mais aussi des impacts organisationnels en lien avec la co-activité des différentes catégories d'utilisateurs du lieu. De ce constat, est né le désir d'outiller les tiers-lieux pour qu'ils puissent « choisir », aménager et concevoir les espaces qu'ils occupent, tout en prenant conscience des déterminants auxquels ils peuvent être confrontés en fonction :

- Des services proposés ;
- De l'utilisation faite du lieu (travail individuel, espaces de vie, animation d'atelier, etc.) ;
- Des profils d'utilisateurs (professionnels de santé, formateurs, télétravailleurs ponctuels, résidents, etc.).

« Qu'il s'agisse de la création d'un nouvel espace ou du réaménagement d'un tiers-lieu, trop souvent l'organisation est tributaire des murs. Au final, ce sont ces murs qui vont dicter l'organisation au risque d'affecter directement la performance et les conditions de travail de la structure. »

© ARACT et Coopérative Tiers-Lieux



Cinq tiers-lieux volontaires se sont ensuite engagés dans une seconde expérimentation ayant vocation à donner des repères en vue de la conception pour tous, des espaces de travail partagés de Nouvelle-Aquitaine afin de :

- Pouvoir accueillir le plus grand nombre d'utilisateurs ;
- Attirer une nouvelle population de salariés ;
- Répondre aux besoins du plus grand nombre en prenant en compte les spécificités.

Le travail réalisé avec les tiers-lieux a montré que l'une des particularités de ces espaces est qu'ils regroupent à la fois des fonctions indispensables à la vie et aux activités professionnelles.

Cette expérimentation a fait l'objet d'une capitalisation à l'attention des tiers-lieux en création, des tiers-lieux qui souhaitent engager des réaménagements dans leurs espaces, des acteurs territoriaux qui souhaitent se renseigner sur les tiers-lieux... Le guide « Penser les espaces : un véritable enjeu¹ » présente la méthodologie et les principaux enseignements qui favorisent la prise en compte des activités pour aménager les espaces.

¹ ARACT Nouvelle-Aquitaine et Coopérative Tiers-Lieux, Penser les espaces : un véritable enjeu, 2022. Disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/document/penser-les-espaces-un-veritable-enjeu-pour-les-tiers-lieux/> (Consulté le : 06/07/2023).

POUR APPROFONDIR

OBSERVATOIRE DES TIERS-LIEUX

<https://observatoire.francetierslieux.fr>

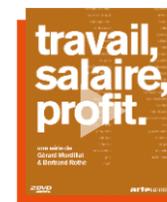
thèmes : Le travail Culture



TRAVAIL. COMBATS ET UTOPIES -

Martine Bulard et Jean-Michel Dumay (coordination), Manière de voir, #156, Décembre 2017 – Janvier 2018

Pourquoi le premier acte du président Emmanuel Macron fut-il de réformer le code du travail ? Est-ce pour répondre aux changements technologiques alors que certains emplois vont disparaître, quand d'autres vont changer de contenu ou émerger ? Quelles sont les stratégies des grandes entreprises ? Ce numéro de « Manière de voir » décrypte les expériences étrangères, analyse les rapports officiels et donne une large place aux combats des travailleurs en France, en Chine, en Uruguay, etc.



LES INFOS CLÉS SUR LE TRAVAIL, L'EMPLOI ET LE SALAIRE - Gérard Mordillat et Bertrand Rothé, ARTE, 2019

Le concept du travail est différent de celui de la force de travail, en prolongement les concepts de marché du travail et du droit du travail font l'objet d'explications. Ensuite le concept de l'emploi est distingué de l'entrepreneuriat, du travail indépendant, du travail libéral, de l'esclavage, du travailleur sans emploi et sans salaire soit le travail domestique, enfin de l'emploi public. Pour finir, le concept du salaire n'est pas le revenu, en conséquence les concepts de productivité et de profits sont abordés afin de prendre la mesure de ces nuances.



TIERS-LIEUX - TRAVAILLER ET ENTREPRENDRE SUR LES TERRITOIRES : ESPACES DE COWORKING, FABLABS, HACKLABS... -

Gerhard Krauss (Direction) et Diane-Gabrielle Tremblay (Direction), Collectif, Presses universitaires de Rennes, 2019

Les tiers-lieux, ces espaces en dehors de la maison et du travail, se multiplient dans une société en mutation transformée par le désir des jeunes générations de travailleurs du numérique de conjuguer leurs aspirations de liberté et d'épanouissement dans les domaines professionnel et privé, et leurs nouveaux rapports à la collaboration, au travail, au territoire, à la mobilité et aux questions écologiques.



TIERS-LIEUX, ESPACES-TEST ET INSTALLATION PROGRESSIVE - Actes et suite des rencontres des tiers-lieux à but non

lucratif - Relier et le Réseau des Créfad, 2021

Actes d'ateliers, de conférences et d'échanges autour de la thématique « tiers-lieux, espaces-tests et installation progressive ».



BIBLIOTHÈQUES TROISIÈME LIEU - 2^e édition revue et augmentée - Association des Bibliothécaires de France, 2017

Le concept de troisième lieu est désormais « tendance » : il a été adopté par différents milieux professionnels, publics ou privés, et les bibliothèques ont fait figure de précurseurs. [...] Cet ouvrage aborde la bibliothèque troisième lieu d'un point de vue pratique. Qu'est-ce qu'une bibliothèque troisième lieu ? Comment transformer une bibliothèque en troisième lieu ? Y compris avec un budget contraint ? Effet de mode ou nouveau modèle de bibliothèque ? Il vous appartiendra d'en décider, à la lecture de ce dossier et de ses éclairages divergents.



JFDI #TIERS-LIEUX #DROITS CULTURELS - Mémoire de Master 2 - Léonor Manuel, 2017

Comment dépasser la production et la diffusion d'une culture « en circuit fermé » ? Quels sont les moyens permettant de produire et de partager la culture autrement ? Comment les acteurs culturels peuvent-ils s'emparer des enjeux de société ailleurs que sur une scène ? Ce sont ces problématiques qui m'ont amenées à m'intéresser aux droits culturels puis aux tiers-lieux et à poser la question suivante : Les tiers-lieux peuvent-ils favoriser la participation des habitants à la vie culturelle ?



apprendre



ap-
prendre

#6
APPRENDRE

apprendre

APPRENDRE DANS UN TIERS-LIEU : UNE AUTRE EXPÉRIENCE DE L'APPRENTISSAGE

..... Marion HUGRON, Ingénieure pédagogique à la Coopérative Tiers-Lieux {Revue #9 - 2022}

DE LA NÉCESSITÉ D'INNOVER EN PÉDAGOGIE

La question de l'innovation pédagogique revêt aujourd'hui une place essentielle dans la recherche en sciences de l'enseignement et de l'apprentissage. Et pour cause !

D'une part, le monde du travail est en pleine mutation. Les progrès technologiques et l'émergence du numérique font naître et disparaître des métiers. En outre, les changements sociétaux rendent nécessaire la coopération et amènent les recruteurs à rechercher davantage des *soft skills* que des compétences techniques. Autant de facteurs qui, augmentés du contexte sanitaire, mettent en branle les parcours professionnels et contraignent les actifs à repenser leur portefeuille de compétences, voire à changer de métier plusieurs fois dans leur carrière, faisant de l'emploi, de la formation et de l'orientation des enjeux majeurs de notre société.

D'autre part, les découvertes des neurosciences appliquées à l'éducation des dernières décennies ont apporté beaucoup de réponses sur le lien entre fonctionnement cérébral et processus cognitifs. On sait désormais que la prise de décision, donc la motivation, est la clé de l'apprentissage, et que les émotions ont une influence sur la qualité de ce dernier¹. Par ailleurs, la littérature en sciences cognitives démontre que la compétence ne peut se construire sur l'unique base d'une motivation intrinsèque conjuguée à une juxtaposition de connaissances. Elle est le produit d'un savoir-agir responsable et validé, c'est-à-dire une capacité à mobiliser, intégrer et transférer des ressources (connaissances, capacités) en vue d'obtenir des résultats, d'atteindre un but, dans un contexte professionnel².

Historiquement basé sur une approche pédagogique transmissive et une didactique disciplinaire, notre système traditionnel de formation (initiale ou continue), dont les contenus sont dispensés dans des espaces impersonnels, aseptisés et surtout artificiels, est aujourd'hui dépassé face aux nouveaux enjeux du monde du travail ; il nécessite d'être repensé. D'ailleurs, la réforme de 2018 portant sur la souveraineté dans le choix de son avenir professionnel a libéré les potentialités en matière de modalités pédagogiques des actions de formation en introduisant des modes de transmission plus informels (Action de Formation En Situation de Travail, Transfert de Savoir-Faire, etc.), contribuant ainsi à ouvrir le champ de l'innovation pédagogique.

LES TIERS-LIEUX COMME RÉPONSE À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

Parallèlement, on assiste à une certaine démocratisation du concept de tiers-lieu, notamment depuis l'engagement affirmé de l'État en 2021. Si ces lieux hybrides n'ont pas attendu le soutien des pouvoirs publics pour émerger, se positionnant en réponse à des besoins de territoires, à une échelle ultra-locale, ils voient désormais leur objet mieux compris par le grand public.

De la phase d'inspiration aux apprentissages informels

Loin de l'inertie subie de l'Éducation Nationale et des mastodontes de la formation professionnelle, les tiers-lieux ont le privilège de leur caractère organique : ils sont mouvants. Parce qu'ils ne se définissent pas par ce qu'ils sont mais par ce que l'on en/y fait,

¹ Pascal Roulois, *Une brève histoire des sciences de l'apprentissage*, 2013.

Traduction de l'ouvrage : *The New Science of Teaching and Learning : Using the Best of Mind, Brain, and Education Science in the Classroom*, Teachers College Press, janvier 2010.

² Guy Le Boterf, *Ingénierie et évaluation des compétences*, Éditions Eyrolles, janvier 2011.

ils rendent possible l'innovation sous toutes ses formes, accompagnant les transitions et faisant perdurer de nouveaux biens communs.

Hybrides par nature, effervescents, vivants, ils permettent aux réseaux socio-professionnels de se croiser, de s'inspirer mutuellement et de coopérer. Propices aux échanges, à l'expérimentation, aux essais-erreurs, ces espaces sont de véritables centres de ressources et de test, véhiculant de fait, et le plus naturellement possible, de la connaissance. Affranchis des injonctions à la « productivité pédagogique », ces lieux permettent l'observation, sans nulle autre intention que celle de s'inspirer. Par la compréhension d'un contexte, l'observation d'un processus en action, la reproduction d'un geste technique, se crée du savoir et se développe de la compétence. Nul besoin ici d'organiser la transmission en construisant une séance pédagogique : l'apprentissage se fait in situ, dans une dimension informelle.

S'informer avant de se former

Côtoyer des professionnels de tous horizons conduit naturellement à découvrir des métiers, des activités. Les besoins de formation d'une personne qui questionne son parcours professionnel ne sont pas toujours conscients, ni même réels. Parfois, cette dernière a simplement besoin d'explorer le champ des possibles, de se renseigner sur l'existant, avant d'entreprendre un projet de formation souvent coûteux (en temps, en argent, en énergie). L'acte de se former est un acte engageant ; la décision intervient généralement au terme d'un processus de réflexion qui requiert des investigations.

Qu'ils soient des espaces de découverte informelle et d'observation, ou des lieux proposant des actions d'accompagnement, les tiers-lieux représentent un terreau propice à l'orientation, souvent en lien étroit avec des structures de l'accompagnement professionnel et de l'orientation.

LES TIERS-LIEUX, ESPACES ALTERNATIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Apprentissages informels et formation professionnelle ne s'opposent pas ; ils répondent simplement à des enjeux différents. L'originalité et le caractère innovant des tiers-lieux ne les empêchent pas de s'inscrire dans le cadre de la formation professionnelle, bien au contraire.

Les tiers-lieux sollicités par les acteurs de la formation professionnelle

Forte de ses 10 ans au service des tiers-lieux, de son rôle de tête de réseau régional, et de sept années d'exercice en tant qu'organisme de formation (OF), la Coopérative Tiers-Lieux est naturellement sollicitée pour son expertise sur le champ de la formation professionnelle et sa connaissance accrue des tiers-lieux. En lien étroit avec la Région Nouvelle-Aquitaine et les acteurs de la formation, elle est approchée pour créer des partenariats, mettre en lien institutions et réseaux locaux de tiers-lieux, partager son expérience en matière d'innovation en coopération, mettre les espaces (notamment ruraux) à disposition des OF existants pour la réalisation de leurs formations.

Les atouts des tiers-lieux pour rendre accessibles les apprentissages

Outre par la richesse et la diversité des compétences que transmettent les formateurs, les tiers-lieux se démarquent par les conditions d'accueil qui les caractérisent, faisant de ces espaces des lieux de formation privilégiés.

En premier lieu, ils permettent la décentralisation, hors des agglomérations, des possibilités de se former. À cette accessibilité géographique s'ajoutent l'accessibilité « humaine », reposant sur le principe d'accueil inconditionnel cher aux contrats sociaux des tiers-lieux.

Cet accès « sans ticket » se répercute sur la motivation des personnes à pousser la porte d'un tiers-lieu : il s'agit d'un acte autodéterminé. Sans prescription, sans injonction, c'est bien le besoin qui pousse à l'action. La démarche est donc personnelle, mue par ce besoin pouvant aller de la simple curiosité à l'intérêt vif. Par conséquent, la réponse des lieux ne saurait être autre qu'un accueil personnalisé, rendu possible par une gestion



flexible et un esprit de convivialité, qualités caractéristiques des tiers-lieux où la notion de lien social est primordiale.

Rappelons que le tiers-lieu est un espace collectif par essence, représentant de ce fait un écosystème propice à la coopération, plaçant le partage au cœur de ses intentions, induisant de fait une dimension participative des apprentissages : à travers les retours d'expériences, le partage de pratiques, la mutualisation et la mise en commun des productions et des réflexions, les personnes s'appuient sur des postures et des approches méthodologiques plus ou moins formelles et conscientes de l'intelligence collective, telles que le co-développement professionnel.

Au-delà des facteurs humains, l'environnement matériel joue un rôle majeur dans le rapport à l'apprentissage. Qu'ils soient implantés en ville ou en milieu rural, ces lieux au design pensé par leurs utilisateurs, véhiculent leur histoire et leurs valeurs à travers leur agencement,

leur décoration mais aussi leur ambiance, produit subtil et insaisissable d'odeurs, de bruits, de mouvements, de vibrations. Protéiformes et polyfonctionnels, parfois désorganisés, ils représentent un support d'apprentissage d'une richesse et d'une diversité inégalables, que des espaces de formation traditionnels ne peuvent imiter. En effet, en tant que lieu d'activité réelle, ils sont autant de terrains de jeu permettant d'apprendre en faisant ; ces conditions « para-pédagogiques » ne sauraient être artificialisées.

En somme, le potentiel d'inspiration permis par la caractère réel de l'environnement, les valeurs humaines et l'ambiance familière et conviviale assurant un sentiment de sécurité, la richesse de l'écosystème favorisant la créativité, permettent une originalité des approches et rendent singulière l'animation de formations.



LES STAGIAIRES DE CES FORMATIONS EN TÉMOIGNENT

« Le formateur, en tant que professionnel de son sujet de formation, et le lieu étant un lieu d'activité réelle permettent une illustration en vraie grandeur des contenus de formation. »

« Le lien qui s'instaure dès la naissance du projet de formation avec les gestionnaires de la formation se poursuit au-delà de l'action de formation, plaçant cette dernière bien au-delà d'une simple prestation de service. »

« L'agencement du lieu, cosy, agréable et chaleureux, en fait un espace qui est bien plus qu'une salle de formation. Pouvoir s'installer dans le jardin ou dans la cuisine est très appréciable. Prendre soin de notre bien-être (visuel, énergétique, bouger, se détendre) est important pour mieux assimiler les contenus de formation. Le fait de changer d'espace pendant 2 jours est très important aussi pour s'oxygéner, s'énergiser, changer des regards, se mettre en petit groupe. »

« Le changement de posture : se mettre debout, aller dehors, se mettre en petit groupe, faire des micro-pauses permet d'assimiler véritablement les contenus. En effet, en tant qu'adulte apprenant, il n'est pas envisageable aujourd'hui d'assister à une formation assis à notre chaise sans bouger. Le tiers-lieu permet d'avoir différentes postures, différents espaces et cela semble indispensable. »

« Être au cœur de l'activité. S'imprégner de l'ambiance générale. Le plaisir d'être dans un lieu différent loin des salles de formation froides et fonctionnelles. Un apprentissage riche et adapté au rythme de ses stagiaires. »

« Pouvoir échanger avec les acteurs du lieu, les salariés, les bénévoles, les clients. Apprendre dans un endroit accueillant, simple et joyeux où l'on se sent un peu chez soi. Le premier but de ce lieu pour moi, c'est créer du lien dans le respect de l'humain. »

« Avoir un regard à la fois de l'extérieur et de l'intérieur. Le formateur partage son expérience en théorie, en pratique et en temps réel. Révélant les atouts et les faiblesses de son activité. »

TOUT CE QUE VOUS POUVEZ APPRENDRE DANS UN FABLAB

..... Marion HUGRON, Ingénieure pédagogique à la Coopérative Tiers-Lieux {HomeMade - Le mouvement des makers en Nouvelle-Aquitaine entre 2020 et 2022}

JE FAIS, DONC J'APPRENDS.

Les FabLabs n'ont pas attendu une reconnaissance des pouvoirs publics pour convaincre la société civile de leur pouvoir transformateur de la société. Par leurs activités, les valeurs qui les animent et leurs principes de fonctionnement, ils changent notre rapport à la production, à la consommation, et contribuent à la transition écologique par la re-localisation et le réemploi.

Mais pour être acteur·rice, le·a citoyen·ne doit être en mesure d'exercer son pouvoir d'agir. Et pour ce faire, il·elle doit s'émanciper. La philosophie des Lumières considérait le savoir comme un moyen d'émancipation, l'instruction permettant aux opprimé·e·s d'acquiescer les compétences intellectuelles pour se libérer des dominations. Plus tard, l'époque moderne a fait du savoir une fin en soi : il serait émancipateur, car il donne de la société une connaissance vraie qui est émancipatrice en elle-même et par elle-même (Galichet, 2018)¹. En effet, à travers le prisme de l'allégorie de la Caverne de Platon, il paraît irréfutable que connaissance et émancipation sont intimement liées : la « vérité » représentée par le dehors est l'objet de tous nos désirs, car elle garantit l'affranchissement de l'ignorance, donc la « liberté ».

Toutefois, accéder brutalement à la connaissance, sans accompagnement ni contextualisation d'usage, semble à la fois vain et insensé. Car détenir du savoir sans pouvoir ni savoir comment l'employer serait comme posséder de l'argent sans pouvoir le dépenser ; c'est inutile. Ainsi, savoir et rapport au savoir ne sont pas dissociables. C'est bien le rapport que l'on entretient à son propre savoir, son appropriation en vue d'en faire usage, qui permet l'émancipation.

Or l'usage, le faire, est tout à la fois le comment et le pourquoi des FabLabs. La capacité, pour tout·e citoyen·ne, d'agir sur son monde en faisant, est l'objet même de l'existence de ces lieux. Dans quel courant sociopolitique s'inscrivent-ils ? Au service de quoi œuvrent-ils ? Dans quelle mesure contribuent-ils à l'émancipation par l'apprentissage ? Que peuvent-ils offrir à la société civile ?

DES LUTTES ÉMANCIPATRICES À L'EMPOWERMENT

Un enjeu de réappropriation de l'appareil productif

Rappelons que les initiatives considérées aujourd'hui comme relevant du mouvement maker se sont inspirées du contexte de la révolution industrielle, durant laquelle les artisan·e·s et ouvrier·e·s de manufactures, s'étant vus dépossédé·e·s de leurs instruments de travail, donc de leur autonomie productive, sont devenu·e·s des salarié·e·s. Ainsi sont nés le phénomène de prolétarianisation, le système de classes sociales et les partis politiques, donc le pouvoir révolutionnaire.

Les luttes émancipatrices ont permis de rendre aux citoyen·ne·s les libres accès et exploitation de l'appareil productif, c'est-à-dire la faculté de disposer à nouveau des moyens et produits de production. Ce qui a contribué, in fine, à une démocratisation au sens large des ressources (outils, connaissances techniques, process...). Toutefois, le pouvoir émancipateur de la réappropriation des ressources ne saurait se situer dans l'unique autonomisation des personnes, permise par la détention du savoir, comme le suggérait Condorcet. L'émancipation par le savoir ne consistant pas à rendre les individus indépendants les uns des autres, voire autosuffisants, mais à mettre « en relation des phénomènes qui dans la conscience spontanée se présentent comme indépendants du fait de leur réification ; [le savoir] met en évidence [la] logique interne [des hommes], leur finalité cachée, leur cohérence secrète ». Le savoir « produit du lien ». (Bourdieu, 2003)².

¹ François Galichet, « L'émancipation par le savoir : à quelles conditions ? » - Recherches en éducation [En ligne], novembre 2018. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/ree/1827> (Consulté le 23/05/2023).

² Ibid.

© Emmanuelle Mayer - L'Établi



Documentation et diffusion des ressources

La connaissance met donc en relation. Qui plus est, elle « a une valeur d'usage d'autant plus grande qu'elle est partagée » (Dechamp, Pélissier, 2019)³. Elle a donc vocation à être diffusée.

Les espaces que constituent les FabLabs sont décrits comme des lieux de co-création de connaissances partagées (Ibid.), qui participeraient ainsi au « développement d'une nouvelle économie contributive » (Béraud et Cormerais, 2011)⁴ et de partage (Bauwens, 2015 ; Rifkin, 2014)⁵.

Il y est donc bien question de diffusion, auprès de la communauté et de la société civile tout entière, des ressources que représentent les connaissances. Pour ce faire, les outils, process, plans et autres schémas reposent, au moyen d'un principe de documentation, sur la liberté d'accéder, d'employer, et d'augmenter. À cet effet, ils représentent des « biens communs », ou un « commun de connaissance ». On parle de philosophie open source, basée sur l'utilisation de licences libres garantissant que l'auteur.rice concède ses droits.

L'empowerment : processus d'apprentissage comme condition du pouvoir d'agir

Les makers des trente-trois FabLabs et ateliers partagés en Nouvelle-Aquitaine interrogés en 2021⁶ ont placé sur le podium des principales valeurs qui les animent l'empowerment (en troisième position après les valeurs « capacités à faire avec les moyens du bord » et « relocalisation, DIY »).

L'empowerment articule deux dimensions : d'une part, celle du pouvoir, qui constitue la racine du mot, et qui renvoie à la notion de « pouvoir d'agir » ; d'autre part, la dimension du processus d'apprentissage pour accéder à ce pouvoir, notion que l'on pourrait reformuler par « autonomisation » ou « capacitation » (Bacqué, Biewener, 2013)⁷.

L'émergence de la notion d'empowerment s'inscrit dans la période charnière des années 1960 et 1970, tournant à la fois politique et intellectuel dans le renouvellement des pensées critiques. Cette période, marquée par de nouveaux mouvements sociaux en faveur d'une « politisation du social », voit naître un « décentrement de l'action revendicative du monde de la production, vers de nouveaux enjeux (libération des femmes, question raciale, droits des homosexuelle-s, identités régionales, écologie) » (Ibid.). On assiste alors à une modification des frontières entre sphère privée et sphère publique. Dans ce contexte, la notion d'empowerment est venue interroger « la question du pouvoir, à la fois individuel, collectif et social » (Ibid.).

APPROPRIATION DES RESSOURCES : DU SAVOIR AU SAVOIR-FAIRE

Les makers considèrent le libre accès et la libre utilisation des ressources à la fois comme principe de fonctionnement et comme valeur éthique. Comme développé précédemment, reprendre le pouvoir et la liberté de créer pour s'émanciper d'une domination élitiste requiert un certain degré d'autonomie. De même, l'autonomie n'est permise qu'à la condition d'être capable. Or pour être capable, il faut savoir-faire.

Nous épargnerons aux lecteur.rice-s un cours de sémantique sur les notions de « connaissance », de « savoir » et de « savoir-faire ». L'état de l'art donne à voir leur étude dans une multitude de disciplines, allant de la philosophie à la sociologie, en passant par l'épistémologie, la psychologie, les sciences cognitives et l'anthropologie. Les propositions de définitions et autres tentatives de caractérisation donnent le tournis, certain.e-s auteur.rice-s en proposant même une hiérarchisation.

Sans intention de galvauder ni même chercher à vulgariser ces terminologies, nous avons pris le parti dès l'introduction de cette rubrique de regrouper « savoir » et « connaissance » sous une même signification, afin de focaliser davantage notre attention sur la distinction entre « savoir » et « savoir-faire ». Nous présumerons en effet qu'intuitivement, le savoir s'apparente aux connaissances (dans l'idée qu'elles s'accumulent sans nécessaire volonté d'application), là où le savoir-faire évoque une certaine forme de mise en pratique qui viendrait rendre visible, et donc attester de sa valeur, le savoir a priori détenu.

© Emmanuelle Mayer - L'Établi



³ Gaëlle Dechamp, Maud Pélissier *La création de communs dans les FabLabs : une force de disruption à développer*, AIMS (Association Internationale de Management Stratégique), juin 2019.

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

⁶ Coopérative Tiers-Lieux, L'Établi, BigUp17!, *Les makers en Nouvelle-Aquitaine - Données issues de l'enquête makers 2021*, février 2022.

⁷ Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? », *Idées économiques et sociales*, N°173, mars 2013, p. 25-32.

⁸ Michèle Carret, *Capitalisation des connaissances*, CERMAV, CNRS, octobre 2013.

⁹ Robert M. Grant « Toward a knowledge-based theory of the firm », *Strategic Management Journal*, 1996, p. 109-122, cité par Mohamed-Larbi Aribou, Jacques Liouville « Dynamique du processus de transfert de connaissances au sein des fusions & acquisitions », *Recherches en Sciences de Gestion*, N°119, février 2017, p. 21-52.

¹⁰ Coopérative Tiers-Lieux, L'Établi, BigUp17!, *Les makers en Nouvelle-Aquitaine - Données issues de l'enquête makers 2021*, février 2022.

¹¹ François Galichet, *L'émancipation par le savoir : à quelles conditions ?* Recherches en éducation, 2018.

Savoir ne sert à rien

La dichotomie entre « savoir » et « savoir-faire » pousse naturellement à s'interroger sur l'utilité de la connaissance seule, en tant que ressource décorrélée de son utilisation. Questionnement on ne peut plus légitime : à quoi peut bien servir une connaissance si elle n'est pas employée ? Nous l'avons évoqué plus haut : compiler du savoir « brut » dans sa boîte crânienne et n'en faire jamais usage semble improductif. Même la le plus grand.e des savant.e-s, ou un.e boulimique de culture générale, s'il ne met pas son savoir au service de la science, l'étalera ostensiblement en dialectique pour flatter son ego ; bref, iel s'en sert.

Ainsi donc, savoir conduirait systématiquement à son propre emploi : ce serait la matière première du savoir-faire. Mais le passage entre détention d'un savoir et détention d'un savoir-faire ne va pas de soi. La transformation du premier état au second doit nécessairement passer par l'appropriation du savoir. Nous sommes au cœur d'un processus.

Le savoir-faire : le vrai pouvoir d'agir

Mais alors, comment passer de « savoir » (tout court) à « savoir faire » ?

Le savoir-faire est communément défini comme « la connaissance des moyens qui permettent l'accomplissement d'une tâche »⁸. Il diffère donc du savoir (entendu à nouveau comme « connaissance ») puisqu'il relève d'une habileté. Par exemple, le savoir-faire en résolution de problèmes est différent de la connaissance sur la résolution des problèmes. Pour transformer un savoir en savoir-faire, il convient de mobiliser des ressources en situation, en action. Car savoir faire requiert méthode et application des savoirs.

Or la mise en pratique, l'appropriation des gestes et techniques caractérisant le savoir-faire semblent ne pouvoir se passer du recours à un tiers, et à son expérience aguerrie. Observer un.e expert.e, décrypter les schèmes de son activité, tenter de reproduire son geste, bénéficier de son appréciation et de ses conseils sont des conditions favorisant le passage de la détention de savoir vers l'acquisition d'un savoir-faire.

Faire ensemble, pour savoir faire : la question du transfert

Si l'on considérait déjà le transfert des connaissances comme l'un des rôles de l'organisation professionnelle (Grant, 1996)⁹, on n'avait pas encore poussé la porte du champ des savoir-faire. Pourtant, l'intention était là, depuis des millénaires. Car l'enjeu de la transmission est à l'image de l'enjeu de l'apprentissage : il en va de la survie. En premier lieu, il s'agit de transmettre aux générations futures les clés de la perpétuation (de l'espèce, du patrimoine, de la culture et des techniques ancestrales). Ainsi, depuis la nuit des temps, transmettre est crucial. Et il ne semble pas moins crucial au sein des FabLabs, à en croire les données de l'enquête « les makers en Nouvelle-Aquitaine »¹⁰ : on y lit que le transfert de savoir-faire est la « thématique de travail » la plus importante de toutes. Transmettre est donc ce à quoi œuvrent principalement les makers. À y réfléchir, rien d'étonnant dans ce constat, compte tenu des valeurs chères aux makers évoquées plus haut.

Nous l'avons vu, l'acte d'apprendre produit une émancipation, notion qui suggère un affranchissement, une autonomie acquise par l'apprenant.e au terme du processus d'apprentissage. La transmission, le transfert d'un savoir-faire sont ainsi conditionnés par la mise en relation entre deux sujets, l'un a priori sachant, l'autre a priori novice. Il y a donc une dimension collective de l'apprentissage. Toutefois, de nombreux.ses auteur.rice-s conviennent que le processus d'apprentissage, pour opérer, est soumis à certaines conditions :

- Le principe d'indépendance, selon lequel l'apprenant.e donne son assentiment en sélectionnant les objets de son apprentissage à l'aune de leur utilité sociale, individuelle et psychologique, sans quoi la transmission qui lui est faite ne ferait que redoubler sa servitude (Condorcet, 1994) ;
- Le principe de complétude entre corps et esprit, entre affect et intellect, entre désir (motivation) et raison (Alain, 1976) ;
- Le principe d'accompagnement, par un pair qui est à la fois un égal et un précurseur (Platon, 1953), garantissant une condition de compagnonnage chère à Rousseau (Galichet, 2017).¹¹

¹² Denis Cristol, « Les communautés d'apprentissage : apprendre ensemble », *Savoirs*, N°43, janvier 2017, p. 10-55.

¹³ Ibid.

¹⁴ Marion Guillaumin, « Les animaux apprennent aussi », *Magazine Sciences Ouest*, mars 2018.

¹⁵ Julie Lacoste « Les plantes sont capables d'apprendre par association », *sciencesetavenir.fr* rubrique plantes et végétaux, décembre 2016. Disponible sur : <https://cutt.ly/xwopneJE> (Consulté le 24/05/2023).

La dimension collective de l'apprentissage avait déjà été observée et documentée aux XVIII^e et XIX^e siècles, que ce soit dans la forme que pouvait prendre l'apprentissage (séminaires, encyclopédies, cercles...) ou dans le contexte où ce dernier s'opérait (communautés, sociocraties, coopérations...) (Cristol, 2017)¹².

Plus récemment, des travaux de synthèse s'inscrivant dans une approche socio-constructiviste ont décrit en quoi la dimension collective de l'apprentissage est essentielle (Orellana, 2002 ; Kaplan, 2009 ; Heutte, 2011 ; Le Boucher, 2016)¹³. On peut supposer que ce nouveau paradigme de l'« apprendre ensemble » et les travaux de recherche afférents ont conduit progressivement les pédagogues à proposer de nouvelles modalités formatives, s'affranchissant ainsi des modèles traditionnels des institutions éducatives (école de la République, formation professionnelle dont les codes sont restés figés dans les années 1970). Les années 2000 ont ainsi vu naître deux principaux mouvements relevant de l'apprentissage collectif :

- La « sociodidaxie » (néologisme inventé par Hermelin en 2001) qui « renvoie à de nouvelles formes de sociabilités autodidactiques par lesquelles l'apprentissage est co-construit avec les autres pour un enjeu commun » (Ibid.).
- La « pairagogie » (concept inventé par Rheingold en 2015) qui est définie comme un « avoir-faire éducatif appliqué à l'apprentissage par les pairs » (Ibid.), donnant lieu aux pratiques de « pair à pair ».

Ces modalités pédagogiques innovantes, reconnues comme efficaces, permettent (enfin !) d'ouvrir le champ des possibilités pour transmettre.

DES TEMPLES DE L'APPRENTISSAGE

Faire est générateur d'apprentissage, mais pas seulement. L'apprentissage est à la fois la condition et la résultante de l'agir. Or les *makerspaces*, comme leur nom l'indique, sont des lieux du faire. En cela, ils se trouvent être, par leur nature et leur fonction, des vecteurs d'apprentissage. S'il est surtout informel, l'apprentissage peut aussi y être structuré ; nous détaillerons le panel des possibilités qui s'offrent à chacune pour apprendre dans un *makerspace*.

De l'apprentissage informel

QUE ÇA RELÈVE D'UNE INTENTION OU NON, ON Y APPREND, DE FAIT. Les *FabLabs* sont, par essence, des lieux d'exécution, dans lesquels, si des notions théoriques sont souvent requises, la finalité reste la création. Leurs valeurs et principes de fonctionnement (collectif, coopération, communauté de pairs) en font des lieux où les projets individuels et collectifs de création s'inscrivent dans un environnement nécessairement apprenant : échanges de pratiques, démonstrations, essais-erreurs, tâtonnements et recours à l'autre pour résoudre un problème... autant d'interactions créant *de facto* de la connaissance.

Les enjeux de rendre intelligible, démontrer, contribuer à la recherche nous poussent à conceptualiser ce que recouvre et ce qui sous-tend l'apprentissage (comment apprend-on, quand apprend-on, quels sont les moteurs de l'apprentissage, etc.). Pourtant, au cœur même de l'évolution du vivant, l'apprentissage est un acte implicite, une condition sine qua non de la survie, en écho à l'acte de transmettre comme nous l'avons vu plus haut. Chaque individu homo sapiens, mais aussi chaque animal¹⁴ (autre qu'humain) et chaque végétal¹⁵ apprend, par le simple fait d'être en interaction avec un environnement. Par un processus itératif d'expérimentation (je suis/vis, j'éprouve en captant sensoriellement, je nourris/modifie mes représentations, j'ajuste mon comportement, j'observe les inférences, je nourris/modifie mes représentations, etc.), l'humain acquiert des connaissances. Cette boucle perpétuelle n'est mue par rien d'autre que l'économie de la survie : ce besoin primaire de toujours gagner en efficacité, en temps, en énergie, en pouvoir, dans un environnement présentant des risques. Ainsi, les processus à l'œuvre ne cessent de se perfectionner pour augmenter la somme (ou plutôt, le produit) des connaissances, en vue de construire de nouvelles compétences. Il en va de la survie du vivant.

MAIS ALORS, SI L'APPRENTISSAGE EST À L'ŒUVRE À CHAQUE INSTANT, POURQUOI CHERCHER À L'ORCHESTRER ? POURQUOI LE FORMALISER EN VUE DE LE DISTRIBUER ?

S'il est bien des lieux sociaux où l'apprentissage ne fait pas (encore) l'objet d'une artificialisation, ce sont les *FabLabs*. Car les makers s'embarrassent peu de conceptualisation et de structuration en modèles. La récurrence est tout sauf leur tasse de thé, car ils se trouvent aux antipodes de l'industrialisation. Dans un *FabLab*, par défaut, c'est la singularité qui prévaut ; les makers recherchent l'inédit, l'invention, l'« Euréka ». Tel est leur rapport au monde. Un paradigme de penser et d'agir qui se traduit dans leur rapport à la connaissance. Cette dernière se transmet par interaction orale, gestuelle, visuelle. Elle n'a pas besoin d'être monnayée pour être accessible, ni formalisée pour être reconnue. Elle se passe de structure et de marché.

Aussi informel soit l'apprentissage généré en ces lieux, il semblait toutefois nécessaire de démontrer (s'il en est encore besoin) et de caractériser dans quelle mesure faire fait apprendre. Et là encore, les makers, sans chercher à structurer à tout prix une offre en bonne et due forme, en attestent à travers leur raison d'être : 94% d'entre eux considèrent leur *FabLab* comme « un pôle ressources, lieu de partage de connaissances et savoir-faire »¹⁶.

Vers la structuration d'une offre

Ainsi, on peut (devrait ?) considérer les savoir-faire comme un patrimoine à conserver, donc à transmettre. Parce que, comme nous l'avons évoqué, en tant qu'organisme vivant, mais aussi social, les humains doivent échanger pour partager, augmenter, bonifier leurs ressources. Il s'agit d'une pratique inscrite au plus profond de leurs gènes.

Alors, comment organiser ce flux sans dénaturer les valeurs et intentions qui régissent les *makerspaces* ? Comment structurer une offre sans dégrader l'approche par la singularité, propre à la « démarche makers » ?

Les études conduites et les chantiers de coopération observés par différents acteurs ces dernières années (RFFLabs, Coopérative Tiers-Lieux, APESA, Maryposa, Ellyx, entre autres) tendent à démontrer une intention des makers à s'exprimer sur leurs envies (voire besoins) d'échanger. Échanger pour mettre à disposition leur « capital savoir-faire », mais aussi pour recevoir de l'expertise de leurs pairs.

OR, DE L'EXPRESSION À LA STRUCTURATION, IL N'Y A QU'UN PAS...

S'élever, entre pairs

Les *makerspaces* disposent d'une communauté d'acteur-riche-s partageant des préoccupations, enjeux et besoins communs.

On pourrait d'ailleurs qualifier ces lieux de « communauté de pratiques » : des « groupes d'individus qui partagent un enjeu ou une passion pour quelque chose qu'ils font et apprennent à mieux faire en interagissant régulièrement », qui se reconnaissent par un « engagement mutuel », une « entreprise conjointe » et un « répertoire commun » (Lave et al., 1991)¹⁷. Pour être plus précis, les *FabLabs* s'apparenteraient même à ce qu'Orellana (2005) appelle « communauté d'apprentissage », cette forme inclusive de l'apprentissage dont la notion est apparue dans les années 1990, dont le principe de base est de « mettre en évidence l'importance de la mise en commun des efforts, des talents et des compétences de chacune (...) »¹⁸.

Les données de l'enquête « les makers en Nouvelle-Aquitaine »¹⁹ ont permis de mettre la lumière sur leurs besoins de connaissances et compétences d'une part, et les expertises qu'ils détiennent d'autre part. La force du réseau étant précisément de faire se rencontrer demande et offre, une démarche de transfert de savoir-faire (TSF) entre pairs (*FabLabs*, ateliers partagés, entreprises d'insertion...) a vu le jour, sur les thématiques suivantes :

- *Low-tech* : techniques et outils ;
- 3D : logiciels (modélisation) et machines numériques (opération) ;
- Électronique et robotique *open source*, Arduino et Raspberry Pi ;
- Économie circulaire (gestion de matériauthèque, recyclerie, réemploi, café réparation, bulles de coopération) ;
- Médiation numérique (création et coordination d'une offre) ;
- Fonctionnement et organisation d'un *FabLab* (structuration, modèle économique, diagnostic de territoire, démarches coopératives et partenariales, gestion administrative et financière, outillage logiciel, études d'implantation d'atelier...) ;
- Valorisation des expertises en offre marchande (conseil, bureau d'études) ;
- Spécialisations (accueil de résidences artistiques...).

¹⁶ Coopérative Tiers-Lieux, L'Établi, BigUp17!, *Les makers en Nouvelle-Aquitaine - Données issues de l'enquête makers 2021*, février 2022.

¹⁷ Denis Cristol « Les communautés d'apprentissage : apprendre ensemble », *Savoirs*, vol. 43, no. 1, 2017, p. 10-55.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Coopérative Tiers-Lieux, L'Établi, BigUp17!, *Les makers en Nouvelle-Aquitaine - Données issues de l'enquête makers 2021*, février 2022.



S'adresser au grand public

Nous nous sommes interrogé-e-s sur l'enjeu, pour les FabLabs, de dépasser leur caractéristique intrinsèque de lieu de transmission implicite, en structurant en bonne et due forme une offre à destination du grand public. Il semble qu'un des principaux enjeux réside dans l'opportunité de rendre visibles, claires et lisibles les possibilités, pour tou-te-s, de venir acquérir des savoir-faire dans ces « temples » de l'apprentissage.

Il y aurait là comme une injonction à rendre formellement accessibles les ressources et compétences aujourd'hui approchées par les seule-s membres de ces communautés, encore peu démocratisées. Sortir des sentiers battus, vulgariser pour s'adresser au plus grand nombre requiert une capacité à faire un pas de côté. Un effort qui vaut la peine, pour faire profiter à la société tout entière de l'extraordinaire richesse détenue par les makers !

La principale condition à cette louable ambition serait de reconnaître et assumer son pouvoir de transmettre. Nous l'avons vu, les makers sont aux premières loges de la transmission, sans passer par la sacro-sainte case de la pédagogie. S'inscrire dans une offre de formation professionnelle « grand public » peut sembler vertigineux, mais finalement, le public d'une formation professionnelle n'est autre qu'une somme d'individus désireux de bénéficier d'un savoir-faire ; en cela, ces derniers n'ont rien de différent des pairs avec lesquels les makers œuvrent au quotidien.

Ne reste plus qu'à inscrire cette vocation de structuration dans un tout plus grand, au sein d'un réseau composé de membres partageant un même dessein.

CC BY SA : HomeMade - Le Mouvement des makers en Nouvelle-Aquitaine entre 2020 & 2022. Disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/document/homemade-le-mouvement-des-makers-en-nouvelle-aquitaine-entre-2020-2022/> [Consulté le 09/05/2023].

DE LA BIDOUILLE À L'IMPRESSION 3D



© Emmanuelle Mayer

..... Reportage **Mélioris et La Bêta-Pi**, Niort par **Emmanuelle MAYER**, Collectif Zélie {HomeMade - Le Mouvement des makers en Nouvelle-Aquitaine entre 2020 & 2022}

Exit le bricolage avec les moyens du bord,

les ergothérapeutes se mettent à l'impression 3D pour fabriquer les outils d'adaptation de leurs patient-e-s handicapé-e-s. Reportage au centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle le Grand Feu à Niort, où une équipe d'ergothérapeutes travaille avec le FabLab de La Bêta-Pi, association d'éducation populaire de culture scientifique.



© Emmanuelle Mayer - Melioris

Nous sommes au sous-sol du centre le Grand Feu de l'association médico-sociale Mélioris, à Niort. Au milieu, du matériel de rééducation, sur les murs, des étagères remplies d'objets hétéroclites, dont beaucoup fabriqués par les ergothérapeutes pour les patient-e-s : tige pour appuyer sur le bouton de l'ascenseur, manche pour faciliter la préhension d'une fourchette, manette de fauteuil électrique... « Dans notre cursus de formation, on nous apprend à concevoir des outils et à travailler des matériaux comme le bois et le cuir, car nous devons fabriquer des objets sur mesure pour nos patient-e-s. Les ergo, ce sont des bidouilleurs. », plaisante Charline. Mais, si avant ils bidouillaient avec du cuir, du bois et pas mal de velcro, ils se mettent désormais à l'impression 3D. Un gain de temps considérable !

Céline Ingrand, ergothérapeute passionnée de conception 3D, a d'ailleurs obtenu un diplôme universitaire en la matière, et utilise depuis plusieurs années l'imprimante 3D du centre. La machine a particulièrement tourné depuis la crise Covid, car les objets en plastique sont plus faciles à désinfecter. « Mais nous rencontrons des problèmes techniques et nous voulions donner un essor supplémentaire à l'impression 3D. Pour nous aider à passer la vitesse supérieure, nous avons contacté La Bêta-Pi. », explique Aurélie Léon-Henri, cadre du service. Kim Delagarde, directeur de La Bêta-Pi, lui parle alors de l'appel à projet « HomeMade ». Ensemble, les deux structures montent un projet : « Nous avons mis en place une formation à la conception-impression 3D pour un groupe de six ergothérapeutes, mais aussi des ateliers découverte pour les agents administratifs, techniques et d'autres soignant-e-s, afin que tou-te-s comprennent cette technique et puissent trouver des applications. », poursuit Kim.

Ainsi, il ne s'agit pas d'un petit groupe d'ergothérapeutes qui agit dans son coin, mais bien d'un projet partagé. D'ailleurs, Mélioris a rejoint le Rehablab, un réseau de FabLabs dédiés à la rééducation, intégrés aux structures médico-sociales.

« Mais on sait que des formations ne suffisent pas à mettre en mouvement. La vision FabLab, c'est d'associer la formation à de l'accompagnement », précise Sylvain Page, animateur du FabLab de La Bêta-Pi, qui intervient donc régulièrement pour suivre les projets des ergothérapeutes. Justement, Céline lance une impression 3D et constate un souci. Sylvain diagnostique une erreur de calibrage. « L'impression 3D, ce n'est pas juste apprendre à faire de la conception 3D sur ordinateur, c'est aussi être capable d'entretenir les machines. » Grâce à « HomeMade », c'est toute une dynamique qui s'est mise en place, avec du temps dédié au projet, aussi bien de la part du personnel de Mélioris que de La Bêta-Pi. Et de très nombreux outils d'adaptation imaginés puis imprimés ! Céline montre ses derniers DIY : un joystick de fauteuil électrique, des jetons, un système pour fermer des chaussures sans les lacer... « Tous ces objets sont fabriqués sur mesure, en collaboration avec les patient-e-s. » La prochaine étape : intégrer des patient-e-s dans le dispositif, en leur apprenant la conception 3D, pour qu'ils deviennent plus autonomes et puissent créer eux-mêmes leurs outils d'adaptation. Kim imagine déjà la suite : « Certain-e-s patient-e-s pourraient même y trouver une voie de reconversion et en faire leur métier ! »

CC BY SA : HomeMade - Le Mouvement des makers en Nouvelle-Aquitaine entre 2020 & 2022. Disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/document/homemade-le-mouvement-des-makers-en-nouvelle-aquitaine-entre-2020-2022/> [Consulté le 09/05/2023].

FAC DE MÉDECINE ET FABLAB S'ALLIENT

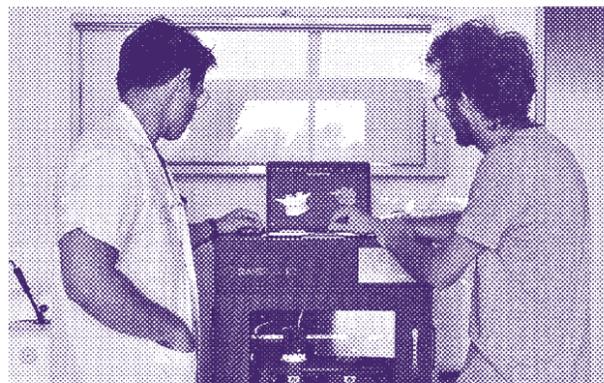
POUR RECONSTRUIRE DES CORPS

..... Reportage **CHU de Poitiers – Les Usines**, Poitiers par **Emmanuelle MAYER**, Collectif Zélie {HomeMade - Le Mouvement des makers en Nouvelle-Aquitaine entre 2020 & 2022}

Pas grand-chose de commun entre l'hôpital de Poitiers, immense CHU, et Les Usines de Ligugé, avec son FabLab installé dans une friche industrielle. Mais grâce à leur collaboration, des soignant·e·s et chercheur·e·s ont appris à concevoir et imprimer en 3D des éléments anatomiques, utiles par exemple pour fabriquer des moules de chirurgie reconstructrice. Rencontre.

CHU de Poitiers. À l'ABS-lab de l'université, Antoine Julienne et Simon Macias sont en train d'installer l'imprimante 3D flambant neuve, un modèle puissant et performant. C'est que l'enjeu est de taille : avec cette machine, on imprime des éléments anatomiques utilisés comme moules pour reconstruire des corps ! Tout est parti d'Antoine Julienne, chef de clinique en chirurgie plastique reconstructrice et esthétique, passionné de nouvelles technologies. Un jour, il doit reconstruire le nez d'une femme qui a été mordue par un chien. À partir d'anciennes imageries, il a utilisé la conception et l'impression 3D pour fabriquer un moule de son nez intact, à partir duquel il a pu reconstruire le cartilage. « Je voulais partager ça avec mes confrères et consœurs, alors j'ai contacté Les Usines pour monter une formation en conception 3D pour les apprenant·e·s. » C'était la crise du Covid. Aux Usines, « On était à fond dans le soutien au secteur médico-social. On avait fabriqué plein de visières et on voulait aller plus loin dans le cadre du projet HomeMade. », raconte Simon Macias, formateur et fabmanager. Le FabLab et l'université s'allient donc dans le cadre du projet de recherche « l'homme réparé » pour créer cette formation. Un défi, car il s'agit de transmettre des techniques utilisées dans l'industrie à des apprenant·e·s médecins. « Je n'avais pas idée de 1% des applications possibles. », confie Simon, tout en lançant une impression test sur la nouvelle bécane. Car c'est bien ça, l'objectif de la formation : en formant les concerné·e·s, on ouvre le champ des applications. « L'idée n'est pas de remplacer les ingénieurs, mais, en formant les médecins, d'imaginer des utilisations possibles de cette technologie. Les soignant·e·s ne vont pas devenir des concepteur·rice·s 3D hors pair, mais en comprenant comment ça fonctionne, ils vont avoir des idées de solutions qui répondent à leurs besoins. », explique Antoine Julienne.

Seize soignant·e·s ont participé à la formation qui s'est déroulée en quatre sessions et en petits groupes. L'objectif pédagogique : en sortant, les médecins sont capables de concevoir un modèle anatomique en 3D à partir d'un scanner ou d'une IRM, puis de l'imprimer. Challenge réussi ! « Jérôme, maître de conférences en chirurgie viscérale, va plus loin en utilisant



© Emmanuelle Mayer - CHU Poitiers

l'impression 3D dans son projet de recherche. Et les internes en orthopédie sont ravis et convaincus, car cela leur permet de faire du sur mesure. » De multiples applications sont possibles : pour faire de la réalité augmentée, pour la biomécanique, pour faciliter la radiothérapie viscérale, pour l'ergothérapie, pour les personnes paraplégiques, amputées, pour la communication... « Pour des maladies lourdes, la 3D permet au patient de comprendre ce qu'il a et comment il va être soigné. Ça peut être super en chirurgie pédiatrique : l'enfant comprend mieux avec un modèle 3D. » Déjà, Les Usines ont produit du matériel médico-social : des gabarits d'ordinateur pour des enfants porteurs de handicap, ou des supports pour électro-encéphalogrammes. « Dans une France désindustrialisée et en crise, les FabLabs permettent aussi de répondre à des problématiques de chaînes d'approvisionnement, avec agilité. », constate Simon. Sans compter qu'envoyer des modèles 3D coûte moins cher que transporter des cartons par camion. Le partenariat avec Les Usines peut déboucher sur des projets économiques. Et pourquoi pas un FabLab à l'hôpital, appuyé par Les Usines ? La nouvelle imprimante 3D en est la première pierre. L'impression test est presque finie. Tout en discutant, les deux geeks ont fabriqué deux modèles de vertèbres !

CC BY SA : HomeMade - Le Mouvement des makers en Nouvelle-Aquitaine entre 2020 & 2022. Disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/document/homemade-le-mouvement-des-makers-en-nouvelle-aquitaine-entre-2020-2022/> (Consulté le 09/05/2023).

DE L'USAGE DE LA NOTION D'INFORMEL

DANS LE CHAMP DE L'ÉDUCATION

..... **Mélissa GENTILE**, Responsable Labo de la Coopérative Tiers-Lieux {Le Labo des tiers-lieux - 2022}

Professeurs en sciences de l'éducation et membres d'EXPERICE¹, Gilles Brougère et Hélène Bézille, respectivement psychologue clinicien et psychosociologue chercheuse au Laboratoire LIRTES de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC), ont publié une note de synthèse sur les usages de la notion « d'informel » dans le champ de l'éducation à partir d'un état de l'art des travaux de recherche francophone et anglophone.

¹ Experice, Centre de Recherche Interuniversitaire Expérience Ressources Culturelles Éducation. Disponible sur : <https://experice.univ-paris13.fr/> (Consulté le 24/05/2023).

La notion d'informel revêt un caractère flou, révèle une opposition avec la notion formelle, sous-tend des enjeux de « flexibilité » et « d'employabilité » défendus par le courant néo-libéral. En conséquence, les expressions d'éducation et d'apprentissages informels font largement débat. Pour les auteurs, la notion d'informel est à relier « à la vie quotidienne, à des activités qui n'ont pas ou n'avaient pas pour objectif l'apprentissage » telles que la vie associative, ce qui concerne la maison, les activités de loisirs (notamment sportives), les relations interpersonnelles et la vie politique entre autres. Si la notion d'informel, et les expressions associées, peinent à être clairement définies tant elles recouvrent des usages diversifiés (ici mis en visibilité), elles ont le mérite de soulever des questions théoriques et pratiques dans le champ de l'éducation.

En bref, après un repérage terminologique basé sur des définitions situées et la clarification des usages, la note propose une analyse socio-historique du thème de l'apprentissage au-delà de la forme scolaire. Elle relate ensuite des expériences d'apprentissage liées aux activités de la vie quotidienne. Lieu de travail, loisirs, engagements associatifs et autodidaxie sont également analysés comme autant de situations d'apprentissage des adultes. Enfin, à partir d'un continuum dans l'apprentissage de l'informel au scolaire, l'écrit propose quelques pistes de renouvellement des formes d'éducation et d'apprentissage.

En offrant ce continuum, dans des cadres individuels et collectifs favorisant le partage, la participation et la pratique, les tiers-lieux proposent une expérience émancipatoire pour l'individu. En ce sens le sous-chapitre « Apprentissages et lieux de travail » semble particulièrement intéressant pour : approfondir l'apprentissage par le faire (question d'objets, machines, gestes, relations, temps dédiés etc.), montrer l'importance de l'expérience, rappeler l'intérêt de la logique d'essai / erreur, une logique itérative ancrée dans l'ADN des tiers-lieux qui doit être convoquée sur ce terrain, appréhender les notions d'apprentissage fortuit, donc non conscient, et d'apprentissage intentionnel conscient.

CC BY SA : Le Labo des tiers-lieux, « De l'usage de la notion d'informel dans le champ de l'éducation » Thème « Apprentissage par le faire » ; Disponible sur : https://tierslieux.anct.gouv.fr/fr/theme_lab0/apprentissage-par-le-faire/ (Consulté le 06/07/2023).

POUR ALLER PLUS LOIN

Gilles Brougère et Hélène Bézille, « De l'usage de la notion d'informel dans le champ de l'éducation », Revue française de pédagogie 158, janvier-mars 2007.

CONNEXION... RÉACTION... APPRENTISSAGE !

LES TERRITOIRES APPRENANTS

..... Juliette HERONDART, Cofondatrice et coordinatrice du tiers-lieu Le Sonneur en Périgord Vert, Dordogne {Le Labo des tiers-lieux - 2022}

Denis Cristol analyse, à travers le prisme du territoire local, l'effervescente dynamique coopérative qui rebat les cartes de l'apprentissage, du faire-ensemble et insuffle une poussée d'innovation, de la maison de quartier aux plus hautes sphères publiques. **Une lecture de l'ouvrage « Les Territoires apprenants » par Juliette Herondart, cofondatrice et coordinatrice du tiers-lieu Le Sonneur en Périgord Vert.**

Denis Cristol¹, chercheur à l'Université Paris Nanterre, nous propose dans le livre « Les territoires apprenants - Usages et imaginaires pour apprendre ensemble » un panorama de la dynamique apprenante et de son pendant, la dynamique coopérative, tant dans les organisations institutionnelles qu'au sein de structures associatives et privées, au sein d'un territoire dit « apprenant ». Sa démarche universitaire s'attache à définir ce qu'est un territoire apprenant et à décoder les modalités de mise en œuvre de la dynamique apprenante, à partir d'observations concrètes et en s'appuyant sur des théories généralistes sur les savoirs, sur la numérisation du monde et la dynamique collective.

L'objectif du livre, toutefois, n'est pas de donner une méthodologie fixe, mais plutôt de proposer une « tentative de stimuler nos imaginations, de décrire des pratiques et des questions clés pour réussir à coopérer et apprendre ensemble de façon formelle ou informelle, quel que soit notre âge à la ville comme à la campagne. »

L'ouvrage est décomposé en quatre parties, chacune explorant une strate constitutive du territoire apprenant : la notion de réseau naturel ou artificiel, les équipements, les espaces et les savoirs. La présentation qui suit s'efforcera d'en faire ressortir les idées majeures, tout en identifiant les zones laissées de côté par l'auteur : un peu comme le maillage d'un réseau qui, en faisant ressortir des lignes et des nœuds, fait apparaître en creux des espaces blancs.

L'APPRENTISSAGE, UNE QUESTION D'ÉCHELLE ?

En première partie, l'auteur articule la compréhension du monde à partir des éléments du vivant avec le phénomène de numérisation. La planète Terre et l'humanité partagent des capacités d'apprentissage inépuisables et un potentiel infini de rencontres, réactions, créations. En parallèle, les infrastructures géantes de communication, et les réseaux qu'elles hébergent, sont soumis à des enjeux de pouvoirs et de dominations, des états entre eux d'une part, et des acteurs du net, qui poussent sans cesse à la marge des codes et des lois, d'autre part. Les territoires, dont l'échelle géographique et humaine est plus réduite, seraient propices pour développer et partager des connaissances, et proposer une tentative de mise en communs² des réseaux et infrastructures, au même titre que la nature elle-même.



¹ Denis Cristol, auteur du blog « APPRENDRE AUTREMENT », blog dédié aux approches innovantes de la formation dans les organisations. Disponible sur : <https://4cristolover-blog.com/> (Consulté le 24/05/2023).

² WIKIPÉDIA - L'encyclopédie libre, définition du terme « Communs ». Disponible sur <https://fr.wikipedia.org/wiki/Communs> (Consulté le 24/05/2023).

LE RÔLE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE DANS LES TERRITOIRES APPRENANTS

Dans la deuxième partie, Denis Cristol nous propose une définition du territoire apprenant à travers ses équipements. S'il s'agit, en matière d'administration publique, d'une zone géographique définie selon un découpage précis, et gérée par une organisation précise (une ville, une région), le territoire est bien plus que cela : à la fois espace physique (avec son relief, son climat, ses zones urbaines ou rurales, ou encore ses infrastructures) et espace de flux (déplacements, culture et histoire), il peut être appréhendé tout autant de manière technologique que de manière sensible.

En matière de savoir, le territoire a tendance à concentrer (milieu urbain) ou à disperser (milieu étendu) les savoirs, et il est intéressant de prendre en compte à la fois la logique des lieux habituels de savoirs (établissements, musées, bibliothèques), et les apprentissages informels issus des interactions humaines quotidiennes. L'auteur puise dans des exemples concrets et représentatifs de l'innovation dont font preuve les territoires. La fonction publique impulse au sein même de ses administrations une volonté de changement : ou comment créer des ressources pour leurs habitants et explorer de nouveaux fonctionnements pour se lier à leurs territoires. Elle s'emploie à ajouter à ses méthodologies les ressources de l'intelligence collective pour entrer en dialogue avec les citoyens, les élus, les chercheurs et s'appuyant largement sur le support numérique (plate-formes, sondages, etc).

TERRITOIRES EN COMMUN ?

Nous trouverons ici l'émergence d'une définition des « communs », entendus comme le plus petit dénominateur partagé par tous, par exemple l'air qu'on respire, quels que soient l'âge, le genre ou le statut social. De façon plus étendue, et selon une perspective de construction sociale et économique, le « commun » devient le résultat d'un processus collaboratif, suppose l'adhésion volontaire et ouverte à tous, intègre un pouvoir démocratique partagé par ses membres, une participation économique de ceux-ci et constitue une production générée par l'ensemble du groupe : une organisation (réflexion sur la position relative de chacun) ou un objet (un programme, un code, une base de donnée).

L'auteur consacre ensuite un chapitre entier et dense à deux modèles émergents, collaboratifs et apprenants : les tiers-lieux et les incubateurs de formation. Que nous dit Denis Cristol à propos des tiers-lieux ? Tout d'abord, que ce mot-valise recouvre bien des formes : friche, squat, quartier libre, lieu de vie culturel, écolieu, laboratoire, coworking... Que les tiers-lieux échappent à l'idée d'un modèle uniforme, dans sa composante économique, dans sa gouvernance, ou dans son processus de création. Nous nous retrouvons dans cette idée qu'un tiers-lieu se caractérise par sa singularité : la combinaison imprévue et aléatoire des individus qui s'y rejoignent, des lieux qui les hébergent et des actions qui y sont produites.

Le lien entre pouvoirs publics et porteurs de projets est mis en valeur, vu comme l'association fructueuse d'acteurs avec la volonté commune de transformer un espace vacant, de créer ressource ou service à la population. L'espace (urbain) est repensé, et son originalité est l'organisation d'un réseau d'acteurs en développement, unis par une volonté de reconquête d'un territoire. Pour y parvenir, ces structures se dotent (elles aussi) de toutes les nouvelles techniques et méthodes de conceptions : codesign, conception orientée vers les usagers, techniques de créativité, méthodes d'intelligence collective... et outils collaboratifs numériques.

TERRITOIRES CAPACITANTS

En troisième partie, nous partons à la découverte des « espaces » dans lesquels l'apprentissage peut survenir et se développer, et comment l'apprentissage peut (doit) amener à un pouvoir d'agir : on parle alors de territoire capacitant. Un territoire capacitant serait défini par des transformations venant bouleverser et réinterpréter des valeurs initiales : sociales lorsque l'on fait référence au vivre ensemble et au comment faire communauté, économiques lorsque l'on parle de la capacité du territoire à générer des richesses durables, identitaires lorsqu'il s'agit de la capacité

à projeter du futur en gardant le sens d'une trajectoire. L'édification progressive de ces valeurs étant source d'apprentissage individuel et collectif, on retrouve ici la notion de processus en construction, empirique et organique.

Ici encore, le « numérique » occupe une place prédominante dans la transformation des lieux de savoirs d'une part, des nouvelles organisations humaines d'autre part. L'auteur consacre un long chapitre aux Labs', ou laboratoires innovants, qui permettent la mise en relation au sein même des établissements d'enseignement d'une multiplicité d'acteurs, favorisant le contact entre théorie et pratique, l'expérimentation en lien avec des valeurs écologiques ou durables, et là encore le rapport à l'autre, la coconstruction intergénérationnelle... Preuve que ces pratiques sont nouvelles, et inconnues, l'auteur dresse une liste, un peu déroutante par sa longueur, de questionnements soulevés par ces pratiques, sans y apporter ici de réponses. Il s'agira, pour les acteurs et chercheurs de terrain, de poursuivre sans relâche l'étude de ces espaces qui expérimentent et questionnent sur notre capacité à produire ensemble.

Enfin, la quatrième partie est consacrée aux territoires apprenants et à leurs savoirs : qui apprend, et quels sont les savoirs produits. Au côté des détenteurs de savoirs immatériels, tantôt populaires, tantôt d'exception, l'auteur dresse un portrait de l'apprenant de demain, militant, résistant, politiquement engagé, essentiellement numérique, qui repousse les frontières de ce qui nous semble possible, et génère du « commun de la connaissance ».

QUELQUES ZONES BLANCHES

L'ouvrage de Denis Cristol nous éclaire sur les nouveaux mécanismes, foisonnants, de « mise en condition d'apprentissage », autrement appelée apprenance, qui émergent tant dans les lieux historiques de savoir, l'administration publique que dans les initiatives privées et associatives et s'appuient pour la plupart sur les infinies ressources offertes par le développement de outils numériques. Pour autant, l'ouvrage révèle quelques zones blanches, non couvertes par l'auteur, et sur lesquelles nous pourrions nous pencher. L'approche choisie par Denis Cristol pour aborder les territoires est trop systématiquement urbaine. Or, si selon ses dires « 70% de la population sera urbaine en 2050 », les 30 % restants des territoires ruraux font face à des problématiques, voire des difficultés, qui relèvent parfois du challenge (mobilité, faiblesse des ressources culturelles, pouvoir d'achat moindre) et dont l'étude pourrait certainement se révéler inspirante. Ces ruraux cultivent tout particulièrement un rapport à l'écologie et à la nature ambitieux, parfois radical, et construisent eux aussi des réponses particulièrement innovantes.

Tous les exemples fournis dans l'ouvrage mettent en avant un usage assez débridé de la solution numérique, présentée presque comme le seul outil permettant la mise en commun. Un contre-regard porté par exemple sur l'impact énergétique ou écologique des pratiques numériques, sur les disparités d'accès aux réseaux internet et aux infrastructures ou encore sur les conséquences

sur la santé humaine, pourrait venir enrichir le champ d'actions des nouveaux apprentissages (notamment dans les territoires non-urbains).

Les apprentissages informels mériteraient eux aussi d'être davantage explorés. Les questions des savoirs-faire populaires, de la non-scolarisation des enfants, ou encore celle très sensible de l'éducation des filles (apprentissage/instruction/scolarisation) sont des portes d'entrée passionnantes, à mon avis sous-exploitées par l'auteur, vers d'autres formes plus subtiles et implicites d'apprentissages, aptes par exemple à répondre aux questionnements écologiques.

Au travers de ce panorama, et notamment grâce au focus sur les tiers-lieux, nous voyons facilement comment ces derniers, de par leur dimension physique singulière (chaque tiers-lieu est un lieu), leur objectif de production varié (qu'ils soient lab', atelier, ou espace de coworking), et surtout de par l'expérimentation humaine en permanence à l'œuvre, se positionnent comme un maillon essentiel dans le développement d'un territoire. L'essor des tiers-lieux génère un nouveau réseau, qui maille un même territoire de nouveaux nœuds propices à l'apprenance et aux apprentissages : un maillage à voir, à consolider pour lui permettre de rayonner et de produire l'agir dont le monde (nous) a besoin.

CC BY SA : Le Labo des tiers-lieux, « Connexion... Réaction... Apprentissage ! Les Territoires apprenants » Disponible sur : <https://tierslieux.anct.gouv.fr/fr/connexion-reaction-apprentissage-les-territoires-apprenants/> (Consulté le 06/07/2023)

POUR ALLER PLUS LOIN

Denis Cristol, *Les territoires apprenants - Usages et imaginaires pour apprendre ensemble*, Territorial Éditions, janvier 2021.

Frédéric Laloux, *Reinventing Organizations - Vers des communautés de travail inspirées*, Diatempo, octobre 2015.

Guillaume Pitron, *Lenfer numérique - Voyage au bout d'un like*, Les Liens qui Libèrent, septembre 2021.

Michel Desmurget, *La fabrique du crétin digital, Les dangers des écrans pour nos enfants*, Seuil, août 2019.

Peter Gray, *Libre pour apprendre*, Actes Sud - Coédition Play Bac, octobre 2016.

Carol Black, *Schooling the World*, film documentaire, 2010. Disponible sur : <http://carolblack.org/schooling-the-world> (Consulté le 13/07/2023).

POUR APPROFONDIR



TIERS-LIEUX APPRENANTS - Jean Baptiste Labrune, 2018

« L'article [...] débute par un historique des différentes études sur les pratiques informelles et interdisciplinaires d'apprentissage par le faire dans les tiers-lieux... Il revient ensuite sur les théories pédagogiques de l'apprentissage par le faire, l'éducation permanente et des lieux de savoirs à l'œuvre dans les tiers-lieux, avant de faire atterrir son propos sur des tiers-lieux inspirants [...]. Cet état de l'art aboutit sur un certain nombre de recommandations[...] » Arnaud Idelon



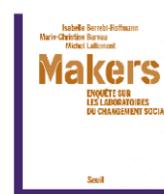
TIERS-LIEUX ÉDU - Tiers-Lieux Édu, depuis 2018

Le réseau des tiers-lieux édu, créé en 2018, a pour mission de mettre en contact les espaces collaboratifs d'apprentissage (établissements scolaires, bibliothèques, fablab, makerspace ou encore openlab éducatif etc). Il participe à la création d'outils, de contenus ainsi qu'à des formations, en faveur d'une école inclusive et des tiers-lieux éducatifs.



DES OUTILS POUR APPRENDRE PAR LA RÉCIPROCITÉ - Claire Héber-Suffrin, Chronique Sociale, 2016

Ce recueil de fiches concerne la mise en pratique de la réciprocité, véritable force pour apprendre et enseigner, pour former et se former, pour accompagner des formations, pour développer, revisiter et continuer à inventer l'Éducation populaire...



MAKERS - Enquête sur les laboratoires du changement social - Isabelle Berrebi-Hoffmann, Marie-Christine Bureau, Michel Lallement, Seuil, 2018

Cet ouvrage, issu d'une enquête au long cours, nous ouvre les portes d'une trentaine de hackerspaces, FabLabs, hacklabs et autres tiers-lieux en France

OBSERVATOIRE DES TIERS-LIEUX

<https://observatoire.francetierslieux.fr>

thèmes : Apprentissage par le faire

Fabrication locale

et à l'étranger (Allemagne, États-Unis, Sénégal) afin de comprendre ce que font concrètement les makers et l'impact de leur action sur le travail, l'économie, l'écologie, la formation, le droit, l'art ou les sociabilités. En analysant les valeurs communes comme les tensions qui structurent le monde du « faire ensemble », il prend au sérieux ses promesses de rupture avec le capitalisme et l'ordre industriel dominant pour les interroger. À quelles conditions ces nouveaux modèles de travail et de coopération constituent-ils une alternative durable pour la société de demain ?



L'ÂGE DU FAIRE - Hacking, travail, anarchie - Michel Lallement, Seuil, 2015

Fruit d'une enquête ethnographique menée dans la région de San Francisco, là où les chantres de la contre-culture libertaire côtoient les entrepreneurs de la Silicon Valley, ce livre plonge au cœur du mouvement faire. Il en décrit les origines historiques ainsi que ses multiples impacts sur l'économie et la société. Michel Lallement a partagé la vie des hackers, les a regardés inventer, bidouiller et s'organiser au quotidien dans des communautés frottées, pour certaines d'entre elles, aux principes de l'anarchisme. Il les a fait raconter et expliquer leurs vie, leurs choix, leurs idées.



L'ENFANT DANS LA NATURE - Pour une révolution verte de l'éducation - Moïna Fauchier-Delavigne et Matthieu Chéreau, Fayard, 2019

Tour du monde dans ces écoles au cœur de la forêt, où se mène à bas bruit une véritable révolution verte. Une autre éducation est possible, où l'enfance redécouvre le monde tout entier, à la fois terre des hommes et terre de tous les êtres vivants.

Ils/Elles ont contribué à cette Revue Collector

LAEHM	Karine LABAT-PAPIN
L'Adapei	Robert LAFORE
Lucile AIGRON	Chloé LE DROGGOFF
Hugues BAZIN	Adèle LEPAGE
Sophie BAUX	Nicolas LOUBET
Marion BERGOGNON	Coline LYPHOUT
La Bêta-Pi	Karine MACHAT
Michel BRIAND	Léonor MANUEL
Amandine BRUGIERE	Paul MARIUZZO-RAYNAUD
Laurent BURGET	Laurent MARSEAULT
Kevin CERTENAIS	Emmanuelle MAYER
Connie CHOW-PETIT	Mélioris
Benjamin CHOW-PETIT	Anne MOIRIER
Le CHU de Poitiers	Pierre-Marie MOREAU
Julie DECHANCÉ	Alban PÉRENNÉS
Aurélien DENAES	Nicolas PETITJEAN
Léo DUMON	Guillaume RIFFAUD
Olivia DURAND	Noémie ROBERT
Timothée DUVERGER	SCIC Terres en chemin
L'Établi	Marketa SUPKOVA
Le FabLab19	Cendrine TEMPLIER
Mélissa GENTILE	Les Usines
Juliette HERONDART	Tiphaine VERRIER
Nicolas HUCHET	Stéphane VEYER
Marion HUGRON	Clémence VIALERON
Patricia JUTHIAUD	
Sandrine LACORNE	

Images

Coopérative Tiers-Lieux, Coopé en chantier, Jérôme Bellon, CDS Université du Nous, La Smalah, John Pilkington, Archives Départementales de la Vienne, Jenny Lhoir, SCIC TEC, Reneta, Trebatu, Les Usines, Mickaël Da Silva, Coeur de bastide, Le Temps de Vivre, BigUp17!, Clinhada, My Human Kit, Emmanuelle Mayer, À la Motte, Le Moulin de Retournay, Du Beurre Dans Les Haricots, Alban Pérénnés, Association C Koi Ça, Laetitia Gabard, Le 100° Singe, Maison Graziana, Isle&Co, Metroloco, Coop'Jeunes Le Bouscat, Les 3 Cités, La Myne, Quartier Génial, Olivia Durand, Anne Moirier.

Chez le même éditeur



Les Cahiers du Labo

Depuis sa création, la Coopérative Tiers-Lieux réalise un travail de recherche et développement social. En 2017 elle a élaboré un programme de R&D visant à répondre au « dévoiement » du concept de tiers-lieu et ses fondamentaux. Cette publication propose un travail de conceptualisation afin de faire avancer les réflexions collectives et les connaissances sur les tiers-lieux.



Revue sur les tiers-lieux

Depuis octobre 2018, la Coopérative Tiers-Lieux publie la *Revue sur les tiers-lieux*, un outil d'exploration et d'information sur les tiers-lieux. Chaque année, deux numéros sont publiés.



HomeMade - Le mouvement des makers en Nouvelle-Aquitaine entre 2020 & 2022

En mars 2020, le projet HomeMade sortait de terre et commençait à faire parler de lui. Trois ans plus tard, ce livre vient inscrire dans l'histoire une fédération inédite réactive et de proximité !

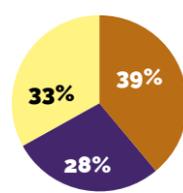
L'ensemble de nos publications est disponible au téléchargement dans la « Médiathèque » du site de la Coopérative Tiers-Lieux et au format papier sur le site coop.tierslieux.net et via « Bon de commande ».

Choix

La Revue Collector a été mise en ligne au format PDF (format propriétaire mais ouvert) et rendue disponible au téléchargement dans la « Médiathèque » du site de la Coopérative Tiers-Lieux. La copie numérique n'est pas une menace pour les savoirs et les œuvres, mais une façon de les faire vivre et de les mettre à disposition du plus grand nombre. Nous espérons que ces écrits seront diffusés, qu'ils nourriront de nombreuses réflexions, et qu'ils serviront de point d'appui à la création de projets.

Parce que le livre reste un objet d'art et de mémoire, nous avons tenu à créer une édition papier.

La Revue Collector est disponible sur le site coop.tierslieux.net, via « Bon d'abonnement » et lors d'événements publics. Sans publicité, *la Revue sur les tiers-lieux* assure son fonctionnement avec le concours de financements publics et d'abonnements. La version numérique est, et restera, quant à elle gratuite.



39% participation aux frais (travail d'édition, de création, de composition et de mise en page, de communication et de diffusion)

28% travail de l'imprimeur

33% travail du transporteur

La Coopérative Tiers-Lieux

Tiers de confiance des pouvoirs publics et des acteur-ric-e-s locaux-ales, la Coopérative Tiers-Lieux est :

- Un réseau d'espaces de travail partagés pour tous les secteurs d'activité (tertiaire, artisanal, agricole) en Nouvelle-Aquitaine ;
- Un organisme de formation et certificateur national sur la compétence « Piloter un tiers-lieu » ;
- Un organisme de formation mutualisé avec les tiers-lieux régionaux, « Trans//formations : se former autrement, en tiers-lieux » ;
- Un laboratoire d'innovation sociale : observations et expérimentations.

avec le soutien de



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe agissent ensemble pour votre Avenir





10 ANS, 10 NUMÉROS

La Coopérative Tiers-Lieux prend et donne la parole sur le mouvement des tiers-lieux, et les tiers-lieux en mouvement, depuis 2011 à celles et ceux qui font, à tou-te-s ces concierges, ces facilitateurs et facilitateuses, ces visionnaires qui ont bel et bien les mains dans le cambouis et pas les deux pieds dans le même sabot !

POURQUOI PRENDRE LA PAROLE ?

Mus par une volonté d'affirmation, nous, Coopérative Tiers-Lieux et contributeur-ric-e-s de la *Revue sur les tiers-lieux*, prenons la parole pour (nous) présenter, (nous) raconter individuellement et collectivement, mettre des mots sur nos œuvres communes pour (nous) penser, partager, transmettre, peut-être inspirer, et parfois interpeller.

POURQUOI VIA CE FORMAT ?

Parce que l'écriture traverse les époques, nous tenons à cette voix d'expression pour faire trace.

Que cet écrit, sous vos yeux, fasse l'objet de discussions vivantes.

Parce que le livre reste un objet d'art et de mémoire, nous tenons également à créer des éditions papiers.

Que cet objet, entre vos mains, circule !



coop.tierslieux.net

ISBN 978-2-9585453-1-4



9 782958 545314